DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018
74E ANNÉE – N° 22786
2,60 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR —
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le Monde

l'époque
SUPPLÉMENT

Riposte ciblée des Etats-Unis et de leurs alliés contre le régime syrien

▸ Washington, Paris et Londres ont bombardé la Syrie dans la nuit du 13 au 14 avril, en représailles de l'attaque chimique présumée dans la ville de Douma le 7 avril

▸ Les alliés ont ciblé trois sites liés au programme d'armes chimiques du régime syrien, à Damas et à Homs

▸ Donald Trump a qualifié de « crimes d'un monstre » les agissements de Bachar Al-Assad

▸ Aucun site abritant des forces russes n'a été touché. Vladimir Poutine a dénoncé un « acte d'agression contre un pays souverain »

PAGES 2-3

La défense anti-aérienne syrienne réplique aux frappes occidentales dans le ciel de Damas, à l'aube du samedi 14 avril.
HASSAN AMMAR/AP

Constitution
Macron veut encadrer les droits du Parlement

Encadrement du droit d'amendement, raccourcissement des navettes entre Assemblée nationale et Sénat, maîtrise renforcée du gouvernement sur l'ordre du jour des Assemblées : l'avant-projet de loi constitutionnelle, transmis au Conseil d'Etat, comporte plusieurs dispositions qui restreignent les droits du Parlement, au nom de l'*« efficacité »* et de la *« rationalisation »* du travail législatif.
PAGE 8

Justice
La guerre des preuves numériques

Nombre d'enquêtes judiciaires sont paralysées par manque des données numériques détenues par les géants du Web
PAGES 10-11

Etats-Unis
L'ex-patron du FBI défie Trump dans un livre vengeur

James Comey décrit ses relations avec le président qui l'a limogé en mai 2017, dans un livre à paraître le 17 avril en France
PAGE 4

Géopolitique
Au Canada, le drame occulté du féminicide autochtone

La découverte que les femmes amérindiennes sont particulièrement victimes de crimes ou de viols secoue le Canada. Une commission d'enquête tente de faire la lumière sur un déni national
PAGES 12-13

ÉDITORIAL
TARNAC : LES LEÇONS D'UN NAUFRAGE
PAGE 24

l'époque

Le crépuscule de la virilité triomphante

Depuis la tempête Weinstein, quelque chose bouge dans la représentation de la masculinité. De plus en plus d'hommes se libèrent des clichés d'une virilité toute-puissante
SUPPLÉMENT

SNCF
Les non-grévistes n'en sont pas moins critiques
CAHIER ÉCO – PAGE 3

Gaza
Le face-à-face meurtrier avec Israël se prolonge
PAGE 6

Littérature
L'Académie Nobel secouée par une violente crise
PAGE 17

Entretien
Le credo féministe de l'actrice Rossy de Palma
PAGE 21

Canapé tissu 100% cocon !
La perfection italienne* au prix unique de 2490€
Offre valable sur les canapés Biblos, Barcelone ou Simone.
Nombreux coloris au choix. Existent en plusieurs dimensions.
Espace Topper©
Maison familiale depuis 1926
CANAPÉS, LITERIE, MOBILIER : 3 000 M² D'ENVIES !
PARIS 15e • 7J/7 • Mº BOUCICAUT • P. GRATUIT
Canapés : 63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40
Literie, armoires lits, dressing Celio, Steiner et Leolux,
mobilier contemporain : toutes nos adresses sur www.topper.fr

Algérie 220 DA, **Allemagne** 3,30 €, **Andorre** 3,20 €, **Autriche** 3,30 €, **Belgique** 2,90 €, **Cameroun** 2 200 F CFA, **Canada** 5,40 $, **Chypre** 2,70 €, **Côte d'Ivoire** 2 200 F CFA, **Danemark** 34 KRD, **Espagne** 3,10 €, **Gabon** 2 200 F CFA, **Grande-Bretagne** 2,60 £, **Grèce** 3,20 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,10 €, **Guyane** 3,20 €, **Hongrie** 1 050 HUF, **Irlande** 3,10 €, **Italie** 3,10 €, **Liban** 6 500 LBP, **Luxembourg** 2,90 €, **Malte** 2,70 €, **Maroc** 19 DH, **Pays-Bas** 3,20 €, **Portugal cont.** 3,10 €, **La Réunion** 3,20 €, **Sénégal** 2 200 F CFA, **Slovénie** 3,20 €, **Saint-Martin** 3,20 €, **Suisse** 4,00 CHF, **TOM Avion** 500 XPF, **Tunisie** 3,20 DT, **Afrique CFA autres** 2 200 F CFA

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

LA GUERRE EN SYRIE

Washington, Paris et Londres frappent Damas en représailles

Les Occidentaux ont bombardé des sites militaires et un centre de recherche, liés au programme d'armes chimiques de Damas, une semaine après l'attaque de Douma

Donald Trump (en haut) annonce, vendredi 13 avril, le lancement d'une opération conjointe en Syrie (en haut, à droite à Damas). Le même jour, des partisans du régime défilent dans les rues de Damas (en bas). A droite, un Typhoon britannique de retour vers la base de Chypre, samedi matin. M. NGAN/AFP ; SANA/REUTERS ; H. AMMAR/AP ; P. KARADJIAS/AP

NEW YORK (NATIONS UNIES), WASHINGTON - *correspondants*

La « ligne rouge » a-t-elle été rétablie ? La question restait entière au lendemain de la riposte occidentale, dans la nuit du 13 au 14 avril, au bombardement chimique imputé au régime syrien de la ville alors rebelle de Douma, le 7 avril, qui a causé la mort d'une cinquantaine de personnes et fait plusieurs centaines de blessés. Les frappes sont restées circonscrites et centrées sur la destruction de sites liés au programme chimique du régime.

Après quatre jours d'attente, électrisés ponctuellement par les messages contradictoires publiés par le président des Etats-Unis, Donald Trump, sur son compte Twitter, l'armée de l'air américaine est passée à l'action en début de soirée, à Washington, appuyée par des avions de combat français et britanniques.

LES « CRIMES D'UN MONSTRE »

Les bombardements de trois sites liés, selon le Pentagone, au programme d'armement non-conventionnel syrien à Damas et à Homs, ont été accompagnés par une intervention télévisée de Donald Trump au cours de laquelle il a évoqué des *« frappes précises »* et répété les justifications avancées depuis le début de la semaine. *« Il y a un an,* [le président syrien Bachar Al-] *Assad a lancé une attaque sauvage aux armes chimiques contre son propre peuple. Les Etats-Unis ont réagi avec cinquante-huit frappes de missiles qui ont détruit 20 % de l'armée de l'air syrienne »*, a assuré le président des Etats-Unis.

« Samedi [7 avril], *le régime Assad a de nouveau déployé des armes chimiques pour massacrer des civils innocents »*, a-t-il poursuivi, qualifiant ces opérations de *« crimes d'un monstre »* qui ont rendu *« nécessaire le rétablissement d'une puissante dissuasion contre la production, la dissémination et l'utilisation de substances chimiques ». « C'est d'un intérêt vital pour la sécurité nationale des Etats-Unis »*, a ajouté Donald Trump.

Peu après, l'Elysée annonçait que le chef de l'Etat avait donné l'ordre aux forces armées françaises de participer à l'opération. *« Les faits et la responsabilité du régime syrien ne font aucun doute »*, a estimé le chef de l'Etat dans un communiqué, soulignant que *« la ligne rouge fixée par la France en mai 2017 a été franchie ». « Notre réponse a été circonscrite aux capacités du régime syrien permettant la production et l'emploi d'armes chimiques »*, a-t-il poursuivi, insistant sur le fait que *« nous ne pouvons pas tolérer la banalisation de l'emploi d'armes chimiques, qui est un danger immédiat pour le peuple syrien et pour notre sécurité collective »*. L'état-major français a engagé plusieurs chasseurs Rafale et des Mirage 2000 et, pour la première fois, des missiles de croisière navals ont été utilisés. *« On ne peut pas garantir à 100 % qu'on ait frappé tous les stocks, mais les outils de production et de recherche l'ont été »*, assure Paris.

A Londres, la première ministre britannique, Theresa May, a affirmé qu'il n'y avait *« pas d'alternative à l'usage de la force »*, assurant que *« tous les recours diplomatiques »* avaient été explorés, en vain. Le ministère de la défense britannique a annoncé avoir frappé, à l'aide de quatre avions de chasse Tornado GR4 de la Royal Air Force.

Au cours des jours précédents, marqués par les rodomontades de Donald Trump, le secrétaire américain à la défense, James Mattis, avait fait ouvertement part de son souci d'éviter un engrenage périlleux. *« Sur le plan stratégique, comment pouvons-nous empêcher que cela ne devienne incontrôlable ? »*, s'était-il demandé, la veille, au cours d'une audition au Congrès. Le nombre et la nature des frappes occidentales ont donné l'impression que sa volonté de limiter les risques a finalement prévalu. Cette préoccupation reste aussi celle des autorités françaises. Paris rappelle d'ailleurs, dans son communiqué, la nécessité de relancer *« les efforts aux Nations unies pour permettre la mise en place d'un mécanisme international d'établissement des responsabilités, prévenir l'impunité et empêcher toute velléité de récidive du régime syrien »*.

LES RUSSES N'ONT PAS UTILISÉ LEUR PUISSANT SYSTÈME DE DÉFENSE ANTIAÉRIEN. LES FORCES OCCIDENTALES NE SE SONT HEURTÉES QU'À LA DÉFENSE ANTIAÉRIENNE SYRIENNE

« Nous avons été très précis, et la réponse était proportionnée mais, en même temps, ce fut une frappe lourde », a assuré James Mattis, selon lequel les forces américaines ont employé deux fois plus de munitions que lors de l'opération d'avril 2017, lorsque cinquante-neuf missiles de croisière avaient visé la base aérienne d'Al-Chaayrate, après l'attaque chimique du village de Khan Cheikhoun. Par son ampleur relative, cette réponse s'inscrit dans la continuité.

Alors que le président des Etats-Unis avait assuré, quelques instants plus tôt, que son pays était *« prêt à poursuivre cette réponse jusqu'à ce que le régime syrien cesse d'utiliser des produits chimiques interdits »*, James Mattis a précisé que les *« frappes »* de vendredi étaient *« ponctuelles »*. Le chef d'état-major américain Joseph Dunford a renchéri en précisant qu'elles avaient été conduites jusqu'à leur terme.

EVITER DE TOUCHER LES FORCES RUSSES

Le secrétaire à la défense a assuré que les cibles avaient été choisies en fonction de leur lien avec le programme d'armes chimiques développé selon lui par la Syrie, en violation à l'accord de désarmement chimique conclu en 2013. Selon l'état-major américain, les forces occidentales ont visé trois cibles liées au programme d'armement chimique syrien, l'une près de Damas et les deux autres dans la région de Homs, dans le centre de la Syrie. Les Britanniques ont notamment indiqué avoir frappé un complexe militaire – une ancienne base de missiles – à 24 kilomètres à l'ouest d'Homs, *« où le régime est supposé conserver des armes chimiques »*. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), des centres de recherche scientifique, *« plusieurs bases militaires »* et des locaux de la garde républicaine à Damas et ses environs ont été pris pour cibles.

Les Américains comme les Français et les Britanniques ont choisi leur cible afin d'éviter de toucher les forces russes qui disposent d'une base navale à Tartous et d'une base aérienne à Hmeimim, près de Lattaquié, mais qui sont aussi déployées sur de nombreux sites militaires du régime. Moscou avait fait savoir qu'en cas de risques pour ses troupes, sa riposte ne manquerait pas, *« aussi bien contre les missiles que leurs vecteurs »* – les avions et navires occidentaux engagés. Un peu plus tôt dans la journée, Donald Trump avait invité la Russie et l'Iran à reconsidérer leur alliance avec le régime syrien. *« Quel genre de nation veut-elle être associée au meurtre de multitudes d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ? »*, s'était-il demandé.

Les contours d'un raid de nature très politique

UNE SALVE UNIQUE, avec des missiles de longue portée, dans une opération conjointe menée par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni. Annoncées depuis plusieurs jours, les frappes occidentales en Syrie ont visé, dans la nuit de vendredi 13 à samedi 14 avril, les sites chimiques de l'armée syrienne.

La France a ciblé un centre de recherche et deux sites de production d'armes chimiques. Des objectifs *« précis »* et *« proportionnés »*, a indiqué Jean-Yves Le Drian. Il s'agissait, selon la ministre Florence Parly, d'objectifs appartenant au programme syrien : *« Le principal centre de recherche et deux importants sites de production ont été frappés. Au travers ces objectifs, c'est la capacité de développer, de mettre au point, de produire des armes qui est atteinte. »*

Les Rafale qui ont bombardé, accompagnés d'avions ravitailleurs et de chasseurs équipés d'armement air-air, sont partis de la base de Saint-Dizier (Haute-Marne) et ont tiré des missiles de croisière Scalp. Trois frégates multimissions, dont l'*Aquitaine*, ont été engagées au large de la Syrie. L'une d'elles a tiré des missiles de croisière navals, ce qui est le premier emploi de cette arme en opération, décidé par le président de la République. Le choix de ces armes d'une portée d'environ 1000 kilomètres s'imposait : il fallait un tir précis, à distance de sécurité, capable de déjouer les défenses antiaériennes mises en œuvre par des forces russes sur le territoire syrien, et couvrant la quasi-totalité de la Syrie urbaine et industrielle.

Les missiles de croisière ont deux objectifs. Le premier peut être de supprimer les défenses antiaériennes ennemies, avant de lancer une campagne militaire en sécurité. Ce fut le scénario de la guerre en Libye en mars 2011, où le théâtre a ainsi été « ouvert » par les missiles Tomahawk américains et britanniques. Ce ne pouvait être le choix, cette fois-ci, en raison de la présence russe en Syrie, et la riposte à l'attaque chimique de Douma n'a jamais été conçue comme une campagne aérienne.

Eviter « l'escalade »

Le deuxième rôle des missiles de croisière est précisément politique. C'est dans cette optique que, en 2015, Vladimir Poutine avait lancé vingt-six Kalibr depuis la Caspienne contre des groupes islamistes en Syrie, ce qui lui avait permis de faire une entrée remarquée sur ce théâtre, tout en démontrant aux Occidentaux qu'il maîtrisait cette capacité militaire sur de nouveaux navires.

Emmanuel Macron a tenu un langage de fermeté, mais il a inscrit la frappe dans un cadre militaire étroit en assurant vouloir éviter *« l'escalade »*. La participation de l'armée française s'inscrivait entre deux bornes : le refus d'une frappe de « décapitation » du régime, contre le palais ou un bunker présidentiel d'une part ; la volonté de ne pas tuer de Russes d'autre part.

En 2013, la riposte planifiée – puis abandonnée – par Washington, Londres et Paris après le carnage au sarin, commis par le régime dans la Ghouta, était d'une ampleur similaire. Selon le *Washington Post* du 9 avril, le plan prévoyait de cibler au moins six installations militaires du régime, et une deuxième vague de frappes était prévue sur des cibles additionnelles en cas de besoin. Paris alors avait employé le mot « punir ».

A l'époque, Damas possédait un des stocks opérationnels les plus importants au monde avec plus de 1000 tonnes d'agents chimiques de guerre et de précurseurs, ainsi que plusieurs milliers de vecteurs (missiles, roquettes, bombes).

Engagé sous le parrainage des Etats-Unis et de la Russie, le démantèlement a conduit à détruire 100 % du stock déclaré selon l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), soit quelque 1300 tonnes d'agents et vingt-quatre installations. Mais, depuis, de nouvelles attaques chimiques ont été attribuées au régime, et l'OIAC a dénoncé régulièrement les écarts entre les déclarations syriennes et la réalité. Trois sites de production sont demeurés inaccessibles aux inspecteurs internationaux, à Masyaf (province de Hama), Barzeh et Doumayr (près de Damas). Le renseignement français a déclaré en 2017 que *« la Syrie a maintenu une capacité de production ou de stockage de sarin »* et qu'elle n'a *« jamais déclaré des munitions tactiques, grenades et roquettes, telles que celles utilisées de façon répétée depuis 2013 »*. ■

NATHALIE GUIBERT

Vladimir Poutine dénonce un « acte d'agression contre un pays souverain »

L'armée russe n'a pas répliqué aux frappes de la coalition occidentale. Ses deux bases militaires sur le territoire syrien n'ont pas été visées

MOSCOU - *correspondante*

Un acte d'agression a été commis contre un Etat souverain à la pointe de la lutte contre le terrorisme », a réagi samedi 14 avril Vladimir Poutine. *« Les Etats-Unis avec le soutien de leurs alliés ont tiré des missiles sur les installations des forces armées et des infrastructures civiles* (...) *en violation de la Charte des Nations Unies, des normes et des principes du droit international »*, affirme le président russe. *« L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a envoyé ses experts en Syrie pour clarifier toutes les circonstances. Mais un groupe de pays occidentaux a méprisé cyniquement ceci, en entreprenant une action militaire, sans attendre le résultat de l'enquête,* poursuit le chef du Kremlin. *La Russie convoque une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour discuter des actions agressives des Etats-Unis et de leurs alliés. »*

Aucune des frappes coordonnées entre Washington, Londres et Paris sur le territoire syrien n'a été lancée à proximité des bases russes, a fait savoir dès l'aube, samedi le ministère russe de la défense. Un *« nombre significatif »* aurait été intercepté par la défense aérienne syrienne, a ajouté le ministère tout en précisant que le bouclier aérien russe n'était pas intervenu depuis ses installations militaires de Hmeimim et de Tartous.

Pour autant, l'intervention conjointe des Etats-Unis et de leurs alliés contre le régime de Bachar Al-Assad protégé par Moscou *« ne restera pas sans conséquence »*, a prévenu l'ambassadeur russe à Washington, Anatoli Antonov.

« Un crime de guerre a été commis (...) *et ces actes criminels devraient être condamnés par toute la communauté internationale puisque ces actions ont été menées sans résolution du Conseil de sécurité »*, a accusé, de son coté, Andreï Krassov, vice-président de la Commission de la défense de la Douma, la Chambre basse du Parlement russe, cité par l'agence Ria Novosti.

« Mise en scène »

Pendant ce temps, la chaîne de télévision publique Rossia martelait que *« l'agression »* occidentale n'avait pas d'autre but que de *« détruire les preuves »* d'une *« mise en scène »* orchestrée, selon la Russie, par les casques blancs syriens, le 7 avril, dans la ville de Douma où une attaque chimique, imputée par l'Occident au régime syrien, aurait provoqué la mort de dizaines de personnes.

« D'abord le "printemps arabe" a mis le peuple syrien à l'épreuve, puis l'Etat islamique, maintenant les roquettes américaines », a fustigé Maria Zakharova, porte-parole du ministère russe des affaires étrangères sur Facebook. *« Ceux qui sont derrière cela revendiquent le leadership mondial et son caractère exclusif. Il faut être anormal pour attaquer la capitale syrienne à un moment où le pays avait une chance de paix »*, a-t-elle ajouté en faisant référence à la reddition de la Ghouta orientale. En annonçant elle-même, jeudi, la chute de cette enclave dans la banlieue de Damas encore aux mains des insurgés, la Russie avait tenté de prendre de vitesse les Etats-Unis et leurs alliés.

Vendredi, une certaine fébrilité semblait s'être emparée de Moscou. Les commentaires dans les médias et les comptes officiels sur les réseaux sociaux sur les *« conséquences »* des frappes occidentales, accompagnés d'images d'explosions nucléaires de fin du monde, se sont multipliés. En fin de journée, le QG de l'armée s'était livré à une ultime démonstration. *« Le ministère de la défense dispose d'éléments selon lesquels une provocation bien préparée a bien eu lieu le 7 avril dans le but de tromper la communauté internationale »*, avait affirmé son porte-parole, Igor Konachenkov, en s'appuyant sur des vidéos de *« témoins »* syriens.

Cette fois, un *« élément »* nouveau a cependant été introduit, et pas des moindres puisque Moscou n'a pas hésité à impliquer dans cette *« mise en scène »* la Grande-Bretagne avec laquelle les relations sont au plus bas depuis l'affaire de l'empoisonnement par un gaz innervant de l'ex-agent Sergueï Skripal et de sa fille Youlia sur le sol britannique.

« Aujourd'hui, a déclaré M. Konachenkov, *le département militaire de la Russie a en sa possession des preuves qui témoignent de l'implication directe du Royaume-Uni dans cette provocation dans la Ghouta orientale. Nous savons exactement que, du 3 au 6 avril, de grandes pressions ont été exercées par Londres sur les soi-disant casques blancs pour une rapide exécution de cette provocation préparée d'avance. »*

« Conséquences imprévisibles »

Quelques heures plus tôt, le bref échange téléphonique entre le chef du Kremlin, Vladimir Poutine, et le président français, Emmanuel Macron, avait pris les apparences d'un dialogue de sourds si l'on en juge les comptes rendus publiés des deux côtés. Selon le Kremlin, le président russe a mis en garde son interlocuteur contre *« toute action dangereuse qui violerait grossièrement la charte des Nations unies et entraînerait des conséquences imprévisibles »*, tout en soulignant que les *« deux parties se sont déclarées satisfaites de la décision d'envoyer des experts de l'OIAC* [Organisation pour l'interdiction des armes chimiques] *à l'invitation du gouvernement syrien »*.

L'Elysée n'en a fait aucune mention, soulignant, au contraire, les regrets de M. Macron concernant *« le nouveau veto russe au Conseil de sécurité* [de l'ONU] *qui a empêché une réponse unie et ferme pour mettre en place un mécanisme international d'établissement des responsabilités, prévenir l'immunité et empêcher toute velléité de récidive du régime syrien »*. ■

ISABELLE MANDRAUD

La ministre française de la défense, Florence Parly, a assuré que les forces russes avaient été averties afin d'éviter que leurs hommes ne soient touchés et tout risque d'escalade. *« Aucun des missiles de croisière tirés par les Etats-Unis et par leurs alliés n'est entré dans la zone de responsabilité des défenses aériennes russes qui protègent les installations à Tartous et à Hmeimim »*, a reconnu le ministère russe de la défense. Les Russes n'ont donc pas utilisé leur puissant système de défense antiaérien, notamment leurs missiles S-400. Les forces occidentales ne se sont heurtées qu'à la défense antiaérienne syrienne.

James Mattis a affirmé que les sites avaient été déterminés également pour éviter des risques collatéraux pour les populations civiles. Aucun bilan matériel ou humain de ces frappes n'était disponible samedi à l'aube. Interrogé à propos du produit utilisé à Douma le 7 avril, le secrétaire à la défense a fait part de ses certitudes concernant le chlore, abondamment utilisé ces derniers mois contre les zones rebelles, tout en se refusant d'exclure à ce point la présence d'un agent neurotoxique.

Le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres a appelé samedi, tous les Etats membres de l'ONU *« à faire preuve de retenue dans ces circonstances dangereuses et à éviter tous les actes qui pourraient entraîner une escalade de la situation et aggraver les souffrances du peuple syrien »*. La veille, la Russie avait imposé la tenue d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour tenter de dissuader les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni de recourir à des frappes en Syrie qui paraissaient inéluctables.

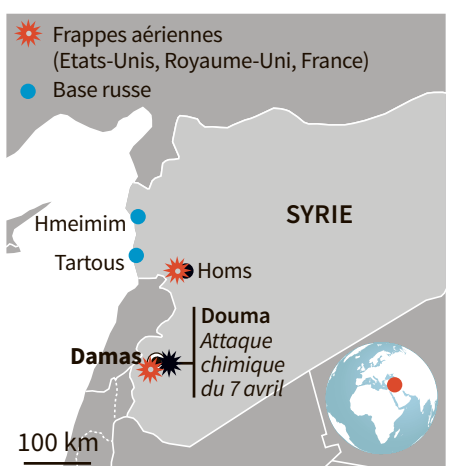

Avant d'entrer en séance, Nikki Haley, la représentante américaine à l'ONU, a indiqué que Washington, Londres et Paris détenaient la preuve de l'utilisation de gaz toxiques à Douma. *« A un moment donné, vous devez faire quelque chose. Vous devez dire : c'en est assez »*, a-t-elle justifié. Son pays a comptabilisé *« pas une, pas deux, mais pas moins de cinquante attaques chimiques »* menées par le régime de Damas. L'ambassadrice a aussi souligné les douze veto russes utilisés depuis le début de la guerre pour empêcher à ses yeux toute action de l'ONU en Syrie. Cette supposée attaque chimique *« n'est qu'un prétexte »*, a balayé le représentant russe à l'ONU, Vassily Nebenzya, qui a répété avoir reçu des rapports d'habitants de Douma qui *« n'ont rien vu »*. Le bombardement chimique incriminé serait selon lui *« une provocation des services de renseignements de certains pays »*.

« RESTAURER LE DROIT »

François Delattre, l'ambassadeur français à l'ONU a indiqué que Paris n'avait *« aucun doute sur la responsabilité de Damas dans cette attaque »*. Il a motivé la riposte occidentale par le risque d'effondrement du régime de non-prolifération, les nombreuses violations du droit international et de la convention sur l'interdiction des armes chimiques. *« Laisser se banaliser* [les armes chimiques] *sans réagir, c'est laisser le génie de la prolifération sortir de sa bouteille »*, a-t-il plaidé avant d'estimer que *« le 7 avril, le régime a atteint un point de non-retour »*. Ces frappes doivent permettre de *« restaurer l'interdiction absolue des armes chimiques qui est gravée dans le marbre des conventions internationales, et consolider ce faisant la règle de droit »*.

Un certain nombre de diplomates ont souligné pourtant la contradiction de vouloir *« restaurer le droit »* tout en s'affranchissant des bases légales pour justifier une attaque : un mandat de l'ONU, la légitime défense selon l'article 51 de la charte des Nations unies ou l'invitation du pays hôte. La coalition qui a frappé en Syrie dans la nuit du 13 au 14 avril ne disposait d'aucune des trois, sans de surcroît être assurée de parvenir durablement à ses fins. ■

MARIE BOURREAU, GILLES PARIS ET MARC SEMO (À PARIS)

L'impact sur le régime syrien et sur le conflit devrait être limité

L'opposition n'est plus en mesure de bénéficier des frappes occidentales

BEYROUTH - *correspondant*

Le ciel de la capitale syrienne s'est embrasé vers 4 heures. Les missiles lancés sur le Centre d'études et de recherches scientifiques (CERS), le complexe chargé du programme chimique militaire du régime Assad, situé à Barzeh, un quartier de la périphérie nord-est de Damas, ont réveillé en sursaut les habitants. Pendant un peu plus d'une heure, bombardements et tirs en riposte de la défense aérienne syrienne se sont succédé, enveloppant la ville dans un tonnerre assourdissant.

L'agence de presse SANA, porte-voix du pouvoir syrien, a dénoncé *« une agression et une violation flagrante du droit international »*. La présidence syrienne a publié un message elliptique : *« Les âmes honorables ne seront pas humiliées. » « La Syrie fera face à l'agression américaine, française et britannique avec la même détermination qu'elle a fait face aux terroristes, et cette agression échouera »*, a déclaré une source officielle à l'agence gouvernementale.

En plus du CERS, qui avait déjà été visé par l'aviation israélienne en 2013, et de quelques autres structures de stockage et de production d'armes chimiques, des bases militaires ont été visées, notamment des locaux, à Damas, de la garde républicaine, une unité d'élite de l'armée syrienne, et une base aérienne, à Al-Dimas, près de la frontière libanaise. En comparaison, la frappe américaine d'avril 2017, consécutive à l'attaque chimique contre la localité de Khan Cheikhoun, s'était limitée à un seul site, l'aérodrome militaire d'Al-Chaayrate.

Pour autant, comme en 2017, ces frappes de représailles ne devraient pas bouleverser le cours du conflit. Elles pourraient, dans le meilleur des cas, inciter le pouvoir syrien à cesser les attaques au chlore qui se sont multipliées ces derniers mois, à une petite échelle, sauf dans le cas de Douma, où une cinquantaine de personnes ont péri le 7 avril. Elles pourraient évidemment aussi conforter le régime Assad dans l'idée qu'il est dans son intérêt de ne pas employer son stock résiduel de sarin – l'usage à Douma de cet agent très toxique fait encore l'objet de débat, alors que le recours au chlore est à peu près avéré.

Galvaniser les troupes

Mais le renoncement au chlore n'aura guère d'incidence sur l'évolution du champ de bataille. Son usage à Douma a certes eu raison des dernières résistances de Jaych Al-Islam, le groupe armé aux commandes de la ville. Quelques heures après l'attaque, les rebelles se sont résolus à accepter l'accord d'évacuation élaboré par l'armée russe, qu'ils rejetaient opiniâtrement depuis plusieurs semaines. Ce revirement a certes dispensé l'armée syrienne de lancer une ultime attaque, qui aurait pu lui être coûteuse en soldats. Mais, avec ou sans attaque chimique, la chute de Douma était programmée, tant la disproportion des forces était grande.

Contrairement à août 2013, lorsque Washington avait renoncé à la dernière minute à punir Damas pour le bombardement au sarin de la banlieue de Damas, l'opposition syrienne n'est plus en mesure de récolter les fruits de l'attaque occidentale. A l'époque, celle-ci disposait de milliers d'hommes armés, massés aux portes de la capitale, qui, dans l'hypothèse de frappes, auraient pu investir les sites détruits.

Aujourd'hui, le cœur névralgique du régime syrien est de nouveau sanctuarisé. A l'exception de quelques faubourgs dans la banlieue sud, Damas et ses environs ont été nettoyés de toute présence rebelle. Dans le reste du pays, l'insurrection a aussi beaucoup reculé, comme l'a montré la perte d'Alep-Est, en décembre 2016. La Syrie utile, c'est-à-dire l'épine dorsale du pays, de Damas à Alep, est sous le solide contrôle des forces gouvernementales et surtout de leurs alliés russes et iraniens, que les frappes américaines, françaises et britanniques ont a priori épargnés.

Si Washington, Paris et Londres en restent là, le régime Assad n'aura guère de mal à tourner l'attaque à son avantage. Elle pourrait lui servir à galvaniser ses troupes pour poursuivre, et même accélérer, son opération de reconquête des derniers bastions rebelles. ■

BENJAMIN BARTHE

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

James Comey défie Trump, au nom de la « vérité »

L'ex-patron du FBI décrit dans un livre de mémoires ses relations avec le président, qui l'a limogé en mai 2017

NEW YORK - *correspondant*

James Comey contre Donald Trump : c'est un peu le combat d'Eliot Ness contre Al Capone pendant la prohibition transposé au XXIe siècle. Un combat qu'Eliot Ness aurait perdu, au moins provisoirement, puisque l'ex-patron du FBI a été limogé brutalement par Donald Trump le 9 mai 2017. C'est ce qui ressort à la lecture des mémoires (*Mensonges et vérités, une loyauté à toute épreuve*, Flammarion, 379 pages, 22 euros) de l'ancien chef de la police fédérale, publiés mardi 17 avril aux Etats-Unis et en France.

La presse américaine se régale du récit des rencontres du patron du FBI avec Donald Trump, mais c'est le début du livre qui éclaire le match actuel. James Comey, c'est l'homme intègre américain, face aux forces sombres qui prospèrent sur un mal, le mensonge. L'ancien patron du FBI, qui fut assistant du procureur fédéral de New York, commence son récit par sa traque des patrons de la Mafia de New York dans les années 1990.

Et le lien est immédiatement fait avec le président Trump, qui lui demanda, à peine élu, lors d'un dîner en tête à tête, de la *« loyauté »*. *« Vous obtiendrez toujours de l'honnêteté de ma part »*, répondit simplement M. Comey, qui découvrit vite le système Trump à la Maison Blanche : *« Aspiré dans l'orbite de Trump, j'avais des flash-back qui me ramenaient au début de ma carrière, lorsque j'étais procureur et que je luttais contre la Mafia. Le consentement par le silence, le parrain qui contrôle tout. Les serments d'allégeance. La mentalité du "eux contre nous". Les mensonges à tous les étages au service d'un code de loyauté qui plaçait l'organisation au-dessus des lois, de la morale et de la vérité. »*

Vérité, clé de voûte de la pensée de James Comey, qui estime que *« le FBI est une institution consacrée à la vérité »* et *« pour que le système fonctionne, les citoyens doivent craindre les conséquences de leur mensonge face à la justice »*. L'homme a le pedigree du parfait Américain : il fut agressé à 16 ans, pistolet sur la tempe, dans la maison de ses parents par un violeur en série ; il a une femme aimante et a subi une épreuve douloureuse avec la mort d'un nourrisson ; il s'est attaqué aux puissants – la milliardaire Martha Stewart, qui avait commis un petit délit d'initié mais avait menti –, et il a étudié en plus du droit la théologie, avant d'être appelé au ministère de la justice par l'équipe Bush en 2003.

Là, il eut à lutter contre l'usage de la torture par la CIA et à enquêter contre l'entourage du président Bush, qui avait donné à la presse le nom d'une espionne, Valerie Plame – ce qui est un crime fédéral –, pour se venger de son mari qui dénonçait les mensonges de l'équipe Bush sur des ventes d'uranium du Niger à l'Irak.

De cette expérience, M. Comey apprend que le FBI doit être indépendant du pouvoir, notamment de la Maison Blanche. C'est pour cela que son patron est nommé pour une période de dix ans. Barack Obama le lui rappela juste avant sa nomination en 2013. *« Une fois que vous serez devenu directeur du FBI, nous ne pourrons plus converser ainsi »*, lui confia M. Obama. De fait, M. Comey ne revit seul M. Obama qu'en 2015, après que de jeunes Noirs eurent été tués par la police – l'épisode permet de vanter les capacités d'écoute de Barack Obama –, et enfin, après la défaite d'Hillary Clinton, en 2017.

Rien de tel avec Donald Trump, qui eut trois face-à-face glacials avec M. Comey. Le premier eut lieu à la Trump Tower de New York, le 6 janvier 2017, alors que les patrons des agences de renseignement américains viennent informer l'équipe entrante des interférences russes dans la campagne américaine. *« Trump a écouté sans prendre la parole, mais il n'a ensuite posé qu'une seule question, plus comme une affirmation, centrée sur lui et non sur la nation : "Mais vous avez trouvé que ça n'avait pas eu d'impact sur le résultat, n'est-ce pas ?" »*

> **« J'avais des flash-back qui me ramenaient au début de ma carrière, lorsque je luttais contre la Mafia »**
> JAMES COMEY
> ancien patron du FBI

Puis James Comey s'isole avec Donald Trump pour l'informer de l'allégation selon laquelle il aurait été filmé avec des prostituées s'urinant dessus lors d'un voyage à Moscou en 2013. Le livre revient à plusieurs reprises sur l'épisode de la « golden shower », sans qu'on puisse conclure quoi que ce soit sur la réalité de l'affaire, et fait une description physique peu flatteuse du président, au risque d'affaiblir le propos : *« Sa veste laissait apparaître sa cravate trop longue, comme d'habitude. Son visage semblait légèrement orange… et son impressionnante tignasse blond clair, qui, inspectée de près, a l'air bien réelle. »*

La seconde visite fut celle du dîner à la Maison Blanche du 27 janvier, où M. Trump demanda de la *« loyauté »*. La dernière se tint dans le bureau Ovale, le 14 février. Donald Trump fait sortir son gendre, Jared Kushner, et le ministre de la justice, Jeff Sessions, pour lui parler du cas de Mike Flynn, son conseiller à la sécurité nationale qui avait dû démissionner pour avoir menti au FBI sur ses contacts avec l'ambassadeur de Russie.

« Ça me rend malade »

« J'espère que vous laisserez tomber tout cela, que vous lâcherez Flynn. C'est quelqu'un de bien », dit M. Trump. *« Je n'ai pas interrompu le président pour lui signaler que sa requête était inappropriée… J'ai admis que Flynn était "un type bien" »*, regrette M. Comey. Pour savoir si Donald Trump a voulu entraver la justice – crime fédéral –, tout tient dans l'interprétation de ce « j'espère » présidentiel.

Puis, le 30 mars, M. Trump lui téléphone pour lui *« dire que l'enquête russe était un "nuage" qui gênait sa capacité à prendre des décisions au nom de la nation »*. La sanction tombe le 9 mai, alors que M. Comey visite ses troupes à Los Angeles. Sur les télévisions s'affiche le bandeau *« Comey licencié »*. Dans la foulée, un procureur spécial, l'ancien patron du FBI Robert Mueller, est nommé par le ministère de la justice pour reprendre l'enquête russe.

La publication des extraits du livre dans la presse a déclenché la colère de M. Trump. Qualifiant l'ex-patron du FBI de *« menteur avéré »*, le président s'est justifié : *« Ce fut mon grand honneur de limoger James Comey ! »*

Dans son livre, M. Comey se justifie longuement sur l'enquête ouverte contre Hillary Clinton, pour avoir échangé des mails confidentiels via un serveur personnel alors qu'elle était secrétaire d'Etat. L'affaire fut close en juillet 2016 avant d'être rouverte, quinze jours avant le scrutin, car le FBI avait découvert l'ordinateur d'un collaborateur susceptible de contenir des mails utiles à l'enquête : *« L'idée même que ma décision ait pu avoir un impact sur le résultat me donne légèrement la nausée… Ça me rend malade parce que j'ai consacré ma vie au service des institutions que j'aime précisément parce qu'elles ne jouent aucun rôle politique. »*

James Comey avait décidé d'être transparent pour sauver la crédibilité du FBI. *« Parler plutôt que dissimuler »*, ce fut son choix. Il décrit là sans doute sa plus grande faiblesse : *« La réflexion qui m'atteint le plus, c'est quand on dit que je suis amoureux de ma propre rectitude, de ma propre vertu… Je crois vraiment que ma façon de faire est bien meilleure que celle des partisans menteurs qui peuplent la vie publique de nos jours. Mais cette fierté risque de m'aveugler et de me braquer face aux autres points de vue concernant ce qui est bien. »* ■

ARNAUD LEPARMENTIER

Lewis « Scooter » Libby a été gracié

Donald Trump a gracié, vendredi 13 avril, Lewis « Scooter » Libby, un membre de l'administration de George W. Bush reconnu coupable d'avoir menti à la police fédérale (FBI) en 2007. M. Libby, ancien chef de cabinet du vice-président Dick Cheney, avait été reconnu coupable de parjure et d'obstruction dans une affaire touchant à la justification de la guerre en Irak et à la révélation de l'identité d'une agente de la CIA, Valerie Plame. *« Je ne connais pas M. Libby*, a expliqué le président, *mais, depuis des années, j'ai entendu dire qu'il avait été traité de façon injuste. »*

LIBYE

Le maréchal Haftar hospitalisé à Paris

L'homme fort de l'est de la Libye, le maréchal Khalifa Haftar, 75 ans, reçoit des soins dans un hôpital à Paris, a indiqué son porte-parole, vendredi 13 avril. Des informations contradictoires circulaient sur l'état de santé de M. Haftar, qui aurait subi une attaque, selon des médias libyens. Il n'a pas fait d'apparition publique ces derniers jours, nourrissant les rumeurs. Des médias ont même annoncé sa mort, malgré les démentis de ses proches. L'émissaire de l'ONU en Libye, Ghassan Salamé, dit lui avoir parlé vendredi. – *(AFP.)*

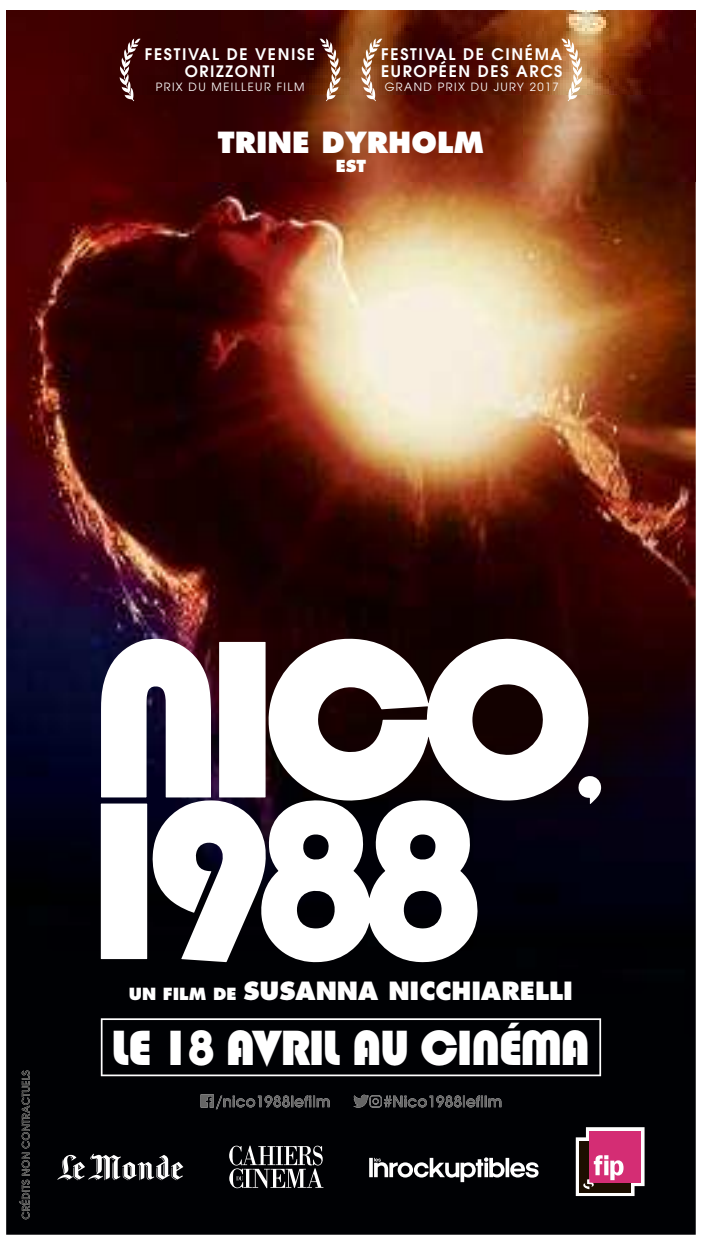

En Equateur, les dissidents des FARC ont assassiné deux journalistes et leur chauffeur

Enlevés le 26 mars, les otages étaient en reportage à la frontière avec la Colombie

BOGOTA - *correspondante*

Javier Ortega, journaliste, 32 ans. Paul Rivas, photographe, 45 ans. Efrain Segarra, chauffeur, 60 ans. Les trois hommes travaillaient pour le quotidien équatorien *El Comercio*. Ils avaient été enlevés le 26 mars dans le nord de l'Equateur, à la frontière avec la Colombie. Ils sont morts, assassinés. Vendredi 13 avril à midi, le président équatorien, Lenin Moreno, a confirmé leur décès au cours d'une brève allocution télévisée.

« Nous sommes en deuil, mais nous ne nous laisserons pas intimider », a déclaré le chef de l'Etat. Grave et déterminé, M. Moreno a annoncé *« le déploiement immédiat des unités d'élite de l'armée et de la police nationale à la frontière »*. Il a offert une récompense de 100 000 dollars pour qui donnerait des informations menant à la capture du *« narcoterroriste Guacho »*, l'ancien guérillero colombien responsable de l'enlèvement et de l'assassinat des journalistes, selon les autorités.

Pendant dix-huit jours, les manifestations de soutien aux otages ont été quotidiennes en Equateur. Vendredi matin, à Quito, leurs proches, leurs amis et leurs collègues se sont une fois rassemblés devant le palais de Carondelet, le siège de la présidence de la République. A l'annonce du triple assassinat, la foule a éclaté en sanglots. *« Le gouvernement savait qu'ils étaient morts,* s'indigne un des manifestants. *Depuis le début, la gestion de la crise a été lamentable. »*

Représailles militaires

A Lima, où se tient le sommet des Amériques, le président colombien, Juan Manuel Santos, a exprimé *« toute sa solidarité »* aux familles et au peuple équatorien. Il a dépêché à Quito son ministre de la défense, Luis Carlos Villegas, et le commandant en chef des armées pour coordonner avec la force publique équatorienne *« une opération militaire d'envergure »*.

Rentré jeudi soir précipitamment de Lima, M. Moreno avait lancé *« un ultimatum de douze heures »* aux ravisseurs, sommés de faire parvenir des preuves de vie des otages. Elles ne sont pas arrivées. En annonçant les représailles militaires, le président équatorien a demandé à ses compatriotes *« aujourd'hui plus que jamais de s'unir pour la paix »*.

En condamnant *« l'acte de lèse-humanité »* que constitue le triple assassinat, la délégation locale des Nations unies s'est inquiétée de la menace qu'il fait peser sur *« la stabilité de la région frontière entre la Colombie et l'Equateur et l'avancée de la paix »*. Longue de 586 kilomètres, la ligne qui sépare les deux pays traverse jungles et montagnes avant d'échouer, au nord, dans l'océan Pacifique. Depuis le retrait de la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, extrême gauche), qui s'est démobilisée en 2017, plusieurs groupes armés se disputent le contrôle de la région côtière, stratégique pour les trafiquants de drogue, d'or ou d'armes.

> **Des groupes armés se disputent le contrôle de la région côtière, stratégique pour les trafiquants de drogue, d'or ou d'armes**

Walter Artizala, alias Guacho, est à la tête d'un des groupes. Le Front Oliver Sinisterra réunit des dissidents des FARC qui ont refusé de rendre leurs armes, opère des deux côtés de la frontière et vit essentiellement du trafic de cocaïne. Il compterait une centaine de combattants selon les autorités. Un chiffre probablement sous estimé. Guacho est apparemment colombien – dans un premier temps, Bogota avait indiqué qu'il était de nationalité équatorienne.

Depuis deux jours tout espoir de retrouver les otages en vie avait pratiquement disparu. Mercredi, un communiqué signé du Front Oliver Sinisterra informait que les trois hommes avaient été tués à la suite d'un raid militaire. Le lendemain, la radio colombienne RCN recevait la photo des corps. Pendant plus de 48 heures, les autorités colombiennes et équatoriennes ont dit ne pas être en mesure de confirmer – ou de démentir – l'authenticité des documents. *« Nous avons été soumis à une attente insoutenable »*, résume le père de Javier Ortega.

Vendredi matin, dans un nouveau communiqué, le groupe armé demande aux organismes internationaux de venir récupérer les corps des trois otages. Le texte laisse penser qu'ils sont en territoire colombien, comme l'affirmaient depuis le début les autorités équatoriennes. A Bogota, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a confirmé qu'il avait été sollicité par les parties.

Dans ce communiqué, les anciens guérilleros réitèrent leurs accusations contre les deux gouvernements jugés *« responsables »* de la mort des otages pour avoir choisi *« la voie de la répression et non pas celle du dialogue »*. Quito et Bogota démentent avoir mené des opérations militaires dans la région. La Fondation pour la liberté de la presse a demandé aux deux gouvernements des informations détaillées sur l'activité de leurs troupes au cours des deux dernières semaines.

En Equateur, la mort des otages est vécue comme un drame national. La démobilisation des FARC, en 2017, avait fait croire aux 13 millions d'habitants du petit pays andin que le risque de contagion du conflit armé colombien était enfin écarté. Mais depuis le début de l'année, les attentats se sont multipliés. C'est pour enquêter sur les tensions et la violence à la frontière que les journalistes d'*El Comercio* s'y étaient rendus. Leur mort vient rappeler, si besoin en était, que la paix en Colombie n'est pas gagnée. ■

MARIE DELCAS

LE CONTEXTE

DES FRONTIÈRES POREUSES

Les guérillas colombiennes ont profité des frontières poreuses avec l'Equateur et le Venezuela pour se ménager des bases arrière ou des zones de repli pour leurs blessés et leurs chefs. Ainsi, en 2008, un des commandants des FARC, Raul Reyes, chargé des relations internationales, a été tué lors du bombardement de son campement, situé en territoire équatorien. Cette opération de l'armée colombienne, accompagnée d'une incursion terrestre, provoqua une crise diplomatique entre Quito et Bogota.

ROULER MOINS VITE, LA PRESSE A TESTÉ

55% des accidents mortels se produisent sur les routes à double-sens sans séparateur central. C'est pourquoi, à compter du 1er juillet 2018, la vitesse sur ces routes sera limitée à 80 km/h. Plusieurs titres de la presse régionale ont fait l'essai de parcourir un même trajet à 80 et à 90 km/h. Voici ce qu'ils en disent.

"Pas la mer à boire"

« Deux minutes de plus sur les 60 kilomètres entre Saint-Éloi et Château-Chinon, ***une minute de plus*** sur le trajet Saint-Éloi-Decize, ce n'est pas la mer à boire ! »

LE JOURNAL DU CENTRE

"Ce n'est rien"

« Pour résumer : pas de lutte contre l'endormissement ou l'ennui, simplement cette sensation de lenteur. Cette sensation, aussi, de me dire : "tu vas mettre 40 minutes pour rentrer alors qu'en fait, j'ai mis ***trois minutes de plus. C'est rien.*** C'est juste qu'il faut s'habituer. »

L'YONNE RÉPUBLICAINE

"Une minute de différence"

« Bilan : jusqu'à ***une minute*** de différence sur un trajet de 20 kilomètres. »

LE PROGRÈS

"Une différence presque insignifiante"

« Chronomètre lancé, nous sommes partis pour 19,8 kilomètres, dans une voiture contrainte à la vitesse maximum de 80 km/h et l'autre à 90 km/h. Mercredi 10 janvier, à 15 h, nous avons traversé les départementales 100, 4, et la 773. À l'arrivée, un temps de différence d'une minute et trente-six secondes.
La différence est presque... insignifiante. »

ouest france

"Pas de ralentissements significatifs"

« Les différences ne sont pas significatives. Tout simplement parce qu'***il est bien rare que l'on roule réellement à 90 km/h***.
Pas de quoi aboutir à des ralentissements significatifs. »

L'EST RÉPUBLICAIN

"Une expérience indolore"

« Avec le limiteur électronique qui rend impossible de dépasser 80 km/h, l'expérience se révèle très rapidement... indolore.
Au volant limité à 80 km/h, on se sent un poil plus serein. Avec une pointe de stress en moins et ***la certitude de pouvoir éviter un peu plus facilement n'importe quel danger qui pourrait se présenter soudainement.*** »

Le Parisien

"Déroutant, au début"

« La différence se situe davantage du côté des sensations de conduite, un peu déroutantes au début. »

Courrier picard

"Insignifiant"

« En conditions réelles, le second véhicule, à 80 km/h maximum, aura roulé précisément 20'30. Soit ***une trentaine de secondes de plus que la première auto. Insignifiant.*** »

Midi Libre

"Quatre secondes de perdues"

« On a testé : passer de 90 à 80 km/h ne change pas grand chose à vos déplacements en Auvergne.
Quatre secondes de perdues en roulant à 80 km/h. Au final, ***la différence est bien minime***. »

LA MONTAGNE

"La surprise est grande"

« La surprise est grande lorsque je regarde mon chronomètre à l'arrivée... 56 minutes et 2 secondes, soit ***seulement 32 secondes de moins !***
Si la limitation à 80 km/h peut parfois être frustrante sur certaines portions de route, il semble qu'elle ne change pas grand-chose sur un axe assez fréquenté. »

Le Pays d'Auge

ROULER MOINS VITE C'EST SAUVER PLUS DE VIES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

A Gaza, un troisième vendredi sous les balles

Un Palestinien est mort et 220 ont été blessés par des tirs israéliens. Les urgences sont saturées

REPORTAGE
GAZA - *envoyé spécial*

Le trophée du jour peut écorcher les mains. Il faut maîtriser son excitation et s'organiser pour le mettre à l'abri. Une quinzaine de jeunes Palestiniens tirent, au bout d'une corde, plusieurs mètres de barbelé arrachés à la frontière de Gaza, à l'est de Chadjaya. Cette pelote dentée si dérisoire leur procure une satisfaction intense en ce 13 avril, troisième vendredi de suite consacré à la « marche du grand retour » des réfugiés.

Le face-à-face avec les soldats israéliens se poursuit. Déjà, un autre groupe de quatre adolescents part vers l'avant. L'un porte un câble, un deuxième dissimule maladroitement de grandes pinces sous un tee-shirt moulant. On ne sait s'ils reviendront indemnes. La foule reste sagement à l'arrière, plus préoccupée par les stands de nourriture et de jus de fruits.

Dans la bande de Gaza, près de la frontière israélienne, vendredi 13 avril.
ADEL HANA/AP

« Rien à perdre »

Quelques centaines de jeunes s'enhardissent. Les 220 blessés par balles de la journée n'y changeront rien, pas plus que le nouveau mort, s'ajoutant à la trentaine déjà enregistrée depuis le 30 mars. Ceux qui défient les tireurs, avec des pierres n'atteignant jamais leur cible ou des pneus brûlés, utilisent leur seul capital, si peu coté : leur corps. Ils ne peuvent se satisfaire d'un drapeau palestinien hissé haut, ou d'un autre, israélien, piétiné, selon la scénographie proposée, vendredi, près de Jabaliya, au nord de la bande de Gaza.

On assiste à la collision déséquilibrée de deux volontés. *« Il faut éviter d'être des cibles faciles pour les snipers,* souligne Bassem Naïm, haut responsable du Hamas. *Mais les jeunes sont frustrés, en colère, sans rien à perdre ; 60 % sont au chômage, 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. On ne peut les contrôler. »*

Pourtant, si le mouvement islamiste avait voulu bloquer l'accès à la bordure frontalière, il aurait pu le faire. Au contraire, Bassem Naïm n'écarte pas un scénario dans lequel, le 15 mai, pour le pic de la marche, les factions palestiniennes pousseraient les manifestants, par milliers, à tenter de pénétrer en Israël. *« Pourquoi pas ? »,* lance-t-il. A cause des centaines de morts probables ? *« Etre tué à petit feu par le siège ou rapidement par les snipers... au final, le criminel est toujours israélien. »*

Mahmoud Aouad avance à travers champ sur ses béquilles, entouré de quelques amis du camp de Jabaliya. Il a 25 ans, il a perdu sa jambe droite dans un bombardement israélien en 2014. Il veut aller jusqu'à la clôture, au nom de ses aïeux et de terres perdues en 1948. *« Même s'ils découpent nos corps en morceaux, on continuera à avancer. »*

Mohammed Belaoui, 19 ans, confirme. Il porte des vêtements crasseux. Le matin, crâne-t-il, il est parvenu avec un ami jusqu'à la clôture. Il a sorti ses pinces de jardin et a tranché le métal, avant que les tirs israéliens ne les fassent fuir. Et il revient, en cette fin de matinée. Pour mourir ? *« Seul Dieu le sait. »* Une charrette passe, tirée par un cheval. Elle convoie des pierres vers l'avant, pour la suite de la journée.

Impossible de mesurer au trébuchet les motivations de ces jeunes soumis au blocus depuis onze ans : ce qui relève du mimétisme, de la haine, du deuil de proches, de la mémoire du sang. Sans oublier l'ennui existentiel le plus accablant. Sur cette langue de terre qu'est Gaza, certains vivants semblent à moitié morts, et les morts, eux, demeurent toujours vivants, perpétuant une martyrologie lugubre qui fonde un lien collectif.

« Dans le cadre d'un conflit militaire, on a les moyens de faire respecter un cessez-le-feu, plaide Daoud Shehab, porte-parole du Jihad islamique, deuxième grande faction à Gaza. *Là, c'est un mouvement populaire qu'on ne peut discipliner, c'est la spontanéité qui le caractérise. »* Au prix de tant de vies ? *« On veut les préserver, on dit qu'il ne faut pas approcher. Mais tout cela sert aussi à dévoiler la terreur israélienne. »*

Hôpital Al-Shifa, à Gaza, fin d'après-midi. Les ambulances se succèdent dans la cour, les proches s'agglutinent devant les urgences, à l'accès restreint. Parfois, c'est une vieille voiture familiale qui ramène un blessé, extrait péniblement de la banquette arrière. Le chef des urgences, le docteur Ayman Al-Sahbani, évoque le cas d'un père et de son fils de 8 ans, acheminés un peu plus tôt depuis le rassemblement à l'est de Chadjaya. Le premier a été touché par balle à la main, le second à la jambe.

> **« La nature des blessures montre une volonté de transformer les jeunes en handicapés »**
> MOHANA AHMAD
> directeur de l'hôpital Al-Awda

Ce 13 avril est moins catastrophique que les deux vendredis précédents, en termes de bilan. Le docteur Mohana Ahmad est le directeur médical de l'hôpital Al-Awda, dans le nord du territoire. L'établissement, de petite capacité, a vu défiler des dizaines de blessés chaque vendredi de la marche. *« La nature des blessures, aux genoux, aux chevilles, montre une volonté de transformer les jeunes en handicapés,* dit-il. *Les tireurs israéliens s'entraînent. »*

Médecins « épuisés »

L'ONG française Médecins sans frontières (MSF) joue un rôle précieux pour soulager le système hospitalier gazaoui, au bord de l'infarctus. Dans trois cliniques, elle prend en charge les traitements postopératoires. Depuis le 30 mars, 350 blessés par balles ont été accueillis.

« Moins de dix parmi eux ont été visés ailleurs qu'aux membres inférieurs », souligne Marie-Elisabeth Ingres, la chef de mission. Elle s'inquiète de l'état de ses collègues palestiniens. *« Le système hospitalier s'effondre peu à peu,* dit-elle. *Depuis le 30 mars, les médecins sont dans l'action, ils travaillent nuit et jour. Mais, dans trois semaines, ils seront totalement épuisés. »* MSF a dû procéder à des recrutements d'urgence, modifier les locaux et allonger ses heures d'ouverture, pour répondre à l'ampleur des besoins. Huit patients ont moins de 15 ans, deux ont 10 ans.

Dans l'entrée, les hommes attendent, béquilles en main, sur des chaises en plastique. Raouf Alouh, 32 ans, est assis sur un brancard. Il a été blessé dès le 30 mars, à l'est du camp de Boureij. *« Je savais bien que les tireurs israéliens pouvaient me tuer, si j'approchais. J'ai lancé des pierres, j'avais aussi des cisailles pour couper la clôture. »* Une balle l'a atteint à l'arrière de la cuisse, puis est ressortie. Il a déjà eu deux opérations. *« Quand je serai à nouveau en état, j'y retournerai. J'aurais aimé mourir, par la grâce de Dieu. »* Raouf Alouh est marié, il a quatre enfants. ■

PIOTR SMOLAR

« Nous ne souhaitons pas voir la militarisation du Pacifique »

La première ministre néo-zélandaise, Jacinda Ardern, est en visite à Paris lundi pour rencontrer Emmanuel Macron

ENTRETIEN
WELLINGTON - *envoyée spéciale*

Première ministre néo-zélandaise depuis octobre 2017, Jacinda Ardern effectue une visite officielle en France, lundi 16 avril, pour aborder notamment le climat et la sécurité dans le Pacifique.

Qu'attendez-vous de votre rencontre avec Emmanuel Macron ?

Il y aura trois points particulièrement intéressants à évoquer. D'abord, le changement climatique. La France et Emmanuel Macron ont fait montre d'un réel leadership sur ce dossier et nous cherchons à faire de même. En tant que pays du Pacifique, où les conséquences du changement climatique sont déjà réelles, il est de notre devoir d'agir.

Ensuite, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Nos échanges représentent déjà 15 milliards de dollars néo-zélandais *[8,9 milliards d'euros].* Nous pensons que dans l'environnement international actuel, il y a un réel besoin de démontrer que des traités de libre-échange progressistes, inclusifs, multilatéraux, sont plus nécessaires que jamais. Surtout dans un environnement de guerres commerciales, où c'est un prêté pour un rendu.

Le troisième point concerne les questions de sécurité internationale et régionale ainsi que la lutte contre le terrorisme.

Le Pacifique est un espace de plus en plus contesté. La Chine en particulier y étend son influence. Cette évolution est-elle une source de préoccupation ?

Notre relation avec les pays du Pacifique n'est pas seulement de proximité. Nous sommes liés. Nous voulons être sûrs de ne jamais prendre cela pour acquis et nous souhaitons la renforcer. Nous avons appelé cela le « Pacific reset ». Nous voulons notamment dépasser la relation donneur-bénéficiaire, pour la transformer en véritable partenariat.

Concernant d'autres acteurs, j'ai lu ce qui se dit dans les médias *[selon le groupe de presse australien Fairfax, la Chine aurait approché le Vanuatu afin d'établir une présence militaire dans le Pacifique Sud, ce qu'ont démenti les deux Etats].* Cette information n'a pas été confirmée et même si c'était le cas, il s'agirait de discussions entre deux nations souveraines. Mais nous avons très clairement exprimé notre position : nous ne souhaitons pas voir la militarisation du Pacifique.

Sous la présidence de Donald Trump, les Etats-Unis restent-ils des partenaires fiables pour la Nouvelle-Zélande ?

Les partenariats et les amitiés entre pays dépassent les dirigeants politiques. J'ai regretté que les Etats-Unis se retirent de l'accord de Paris sur le climat, je regrette les guerres commerciales, je ne suis pas d'accord avec la décision prise concernant l'aluminium et l'acier. Mais est-ce que cela va affecter notre capacité à avoir une relation et notre désir de la faire perdurer, étant donné l'histoire que nous avons ? Non.

En quoi la présidence de M. Trump affecte-t-elle le combat dans lequel vous êtes engagée contre le réchauffement climatique ?

Cela ne change en rien nos responsabilités et obligations. *(...)* Je me suis engagée à faire de la Nouvelle-Zélande un pays neutre en carbone d'ici 2050. Nous venons d'annoncer que nous ne donnerions plus de nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures offshore. Des travaux sont également menés dans le secteur agricole, qui est responsable d'environ 50 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons jouer un rôle moteur en montrant comment un pays avec un secteur agricole important peut diminuer ses émissions.

Vous avez été critiquée pour ne pas avoir expulsé de diplomates russes après l'empoisonnement chimique sur le sol britannique...

Nous avons dit notre solidarité avec la Grande-Bretagne. Ce qu'il s'est passé à Salisbury est odieux, contraire au droit international. Il n'y a pas d'autre explication plausible, concernant l'origine de cette attaque, que la Russie. Nous l'avons appelée, comme d'autres, à répondre aux questions que nous sommes en droit de nous poser.

En ce qui concerne l'expulsion de diplomates, nos partenaires nous ont demandé de cibler les agents du renseignement russe non déclarés. Il ne fait aucun doute qu'il y a des activités d'espionnage dans notre région du monde comme ailleurs. Quand cela se produit, nos agences réagissent au cas par cas. Néanmoins, lorsque cette demande nous a été faite, nos services nous ont informés qu'il n'y avait pas actuellement de personnes correspondant à ce profil en Nouvelle-Zélande. Mais toute personne expulsée d'un autre pays sera interdite d'entrée sur le sol néo-zélandais. Je dirais donc que ces critiques sont injustes.

En tant que femme candidate, puis en tant que première ministre enceinte, vous avez été confrontée au sexisme. Est-ce un problème persistant sur la scène politique ?

Je suis la troisième femme première ministre de notre pays et quand je compare nos expériences, je pense que nous avons déjà parcouru un long chemin même si, bien sûr, il reste une marge de progression. *[Lors de l'annonce de ma grossesse],* j'ai été très surprise et touchée en découvrant les réactions, qui ont été positives dans leur immense majorité. Donc oui, il y a encore du travail, mais je suis touchée par les progrès accomplis. Sur la scène internationale, je suis actuellement un cas unique. Je serai heureuse quand la grossesse d'une première ministre ne fera plus la une des médias, car elle sera considérée comme normale. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE DELLERBA

LE PROFIL

Jacinda Ardern
Jacinda Ardern avait pris la tête du Parti travailliste néo-zélandais deux mois et demi avant les élections de l'automne 2017, alors qu'il accusait plus de 20 points de retard sur la formation conservatrice. On évoque une « Jacindamania » pour qualifier sa remontée : son parti arrive deuxième, et il parvient à former en octobre une coalition avec le parti populiste et anti-immigration Nouvelle-Zélande d'abord. A 37 ans, la plus jeune dirigeante du pays depuis cent cinquante ans est particulièrement mobilisée sur les questions environnementales et a dit vouloir développer une économie qui fonctionne *« pour tous les Néo-Zélandais »* en restreignant notamment l'acquisition de logements par les spéculateurs étrangers.

Bonnes Adresses

Reproduction interdite

Tarifs 01/01/18 Tél. : 01 57 28 38 52

1 parution	Professionnels	Particuliers
Forfait 5 lignes	65€ HT	65€ TTC
Forfait 10 lignes	110€ HT	110€ TTC

Le plus grand *espace tables et chaises de repas* à Paris !

Tables extensibles, plateaux laque, bois, verre et céramique, procédés anti-rayures, fabrication française et européenne.

Espace© Topper
Maison familiale depuis 1926

CANAPÉS, LITERIE, MOBILIER : 3000 M² D'ENVIES !
Paris 15e • 7j/7 • M° Boucicaut • P. gratuit
Espace tables et chaises de repas :
147 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81
63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40
Canapés, literie, armoires lits, dressings, mobilier contemporain : toutes nos adresses sur www.topper.fr

Le Monde
Bonnes Adresses

Pour communiquer dans cette rubrique, appelez le :

01.57.28.38.52

Envoyer votre texte par e-mail :
nathalie.lavenu@mpublicite.fr

ANTIQUITÉS

ACHAT AU DESSUS DE VOS ESTIMATIONS ET EXPERTISES

« ART D'ASIE » :
CHINE, JAPON
ET MOYEN-ORIENT

06 07 55 42 30
P. MORCOS

EXPERT CNE
✶ Porcelaines et Bronzes
✶ Cristal de Roche
✶ Corail et Ivoires Anc.
✶ Jade blanc et couleurs
✶ Cornes et Laques
✶ Peintures et Tissus anc.
✶ Manuscrits et Estampes

DEPLACEMENT
PARIS – PROVINCE
morcospatrick@orange.fr

ACHÈTE

Mobilier de toutes époques
Pianos et billards anciens
Manteaux de fourrure
Sacs à main de marque
Foulards et vêtements de marque
Briquets Dupont, Cartier ...
Bijoux or, argent, fantaisies
Cuivres et étains anciens
Argenterie & Ménagères
Bibelots de vitrine & divers
Tableaux, gravures & lithos...
Livres, photos & papiers anciens
Sculptures et vases chinois
Bouddhas, coraux, Jades
Tapis et tapisseries
Trophées de chasse
Pendules et horlogeries
Vieux vins et champagnes

Maison Charles Heitzmann
01 40 55 46 15
DÉPLACEMENT ET ESTIMATION GRATUITS SUR TOUTE LA FRANCE
Paiement comptant immédiat
charlesheitzmann@free.fr
www.antiquaire-heitzmann.fr

JAMES le couturier de l'homme
Le prêt-à-porter à votre mesure

PRIX EXCEPTIONNELS SUR TOUT LE MAGASIN

CESSATION D'ACTIVITÉ

LIQUIDATION D'HIVER

Du mardi au vendredi de 14 h 30 à 19 heures,
Samedi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures
53, rue d'Avron - 75020 PARIS - Tél. : 01.43.73.21.03

LIVRES

ACHÈTE LIVRES ANCIENS
du 16e au 20e siècle, bibliothèques d'érudits , éditions originales, livres illustrés Chagall, Matisse, Buffet, Dali, Foujita, Miro etc.
Tél. 06 80 06 54 24
hubert.hoppenot@orange.fr

LIBRAIRE ACHÈTE
Services de presse, livres modernes, essais, beaux-arts, livres anciens, Pléiades, successions.
06 80 43 82 70

MUSIQUE

Nous achetons vos disques
vinyles tous genres, toutes quantités. Réponse assurée. Déplacement immédiat sur région parisienne.
Rens. : **06 23 76 20 87**
ou 06 52 05 41 50

PIÈCES DÉTACHÉES

Recherche lave-linge Bauknecht WA4818 même hors d'usage pour l'acheter ou relever la référence d'un composant appelé klixon. Recherche klixon et documentation pour réparer une machine de ce modèle. Une machine Bauknecht différente de 1987 environ pourrait convenir. **Tél. : 06 43 80 86 32.**

ACHÈTE VINS

ACHETE CHER
VINS ET CHAMPAGNES
Tout millésimes même abimés
SPIRITUEUX
PAIEMENT IMMÉDIAT
06 28 71 37 00
contact@jacqueslacombe.vin
www.jacqueslacombe.vin

BIJOUX

PERRONO-BIJOUX

Anciens. Occasions argenteries. Brillants. Pierres précieuses. Création & transformation réparations. Achats ventes. Echanges sélectionné par le guide PARIS PAS CHER

OPÉRA : angle bd des Italiens
4, rue de la Chaussée d'Antin
Tél : 01 47 70 83 61
ÉTOILE : 37, avenue Victor Hugo
Tél : 01 45 01 67 88
Ouverts les lundis

ARMOIRES LITS

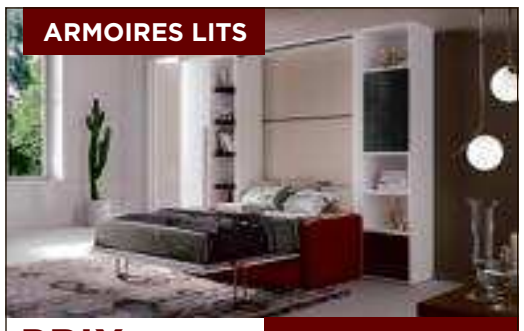

PRIX SACRIFIÉS SUR LES MODÈLES D'EXPOSITION
JUSQU'À **-40%**

Espace© Topper
Maison familiale depuis 1926

ede la Convention Paris 15e
01 45 71 59 49 • 7j/7
M° Boucicaut • P. gratuit • www.topper.fr

Célio MEUBLE & DRESSING

AU PRINTEMPS
RANGEZ EN BEAUTÉ !
À PRIX EXCEPTIONNELS
JUSQU'À **-20%***

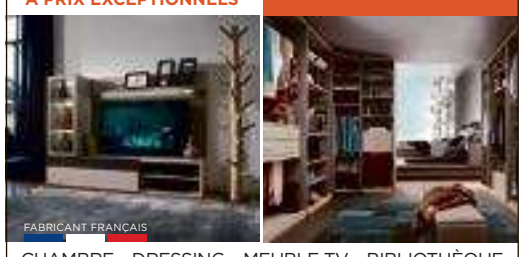

FABRICANT FRANÇAIS

CHAMBRE • DRESSING • MEUBLE TV • BIBLIOTHÈQUE
*Offre valable sur les collections Casting, Composium, Magik, Loft et Cosy sur-mesure

Espace© Topper
Maison familiale depuis 1926

143 rue Saint-Charles Paris 15e
01 45 79 95 15 • 7j/7
M° Boucicaut • P. gratuit • www.topper.fr

Immobilier

Reproduction interdite

ACHATS

L'IMMOBILIER 100% ENTRE PARTICULIERS
Acheteurs Français et Européens
Recherch. tous types de biens entre particuliers. **LMO**
0 800 141 160
Service & appel gratuits

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 6E

Daniel FEAU

« N.D. DES CHAMPS »
5P. 129m², 2°asc. Balcon
3 chambres - **2.490.000€**
« CHERCHE-MIDI »
5P. 133m², 3°asc., 3 chbres
+ service - **2.632.000€**
« AUGUSTE-COMTE »
6P. 177m², 2°asc., 4 chbres
- 4.180.000€
FEAU LUXEMBOURG
01.84.79.39.70
www.feau-immobilier.fr

LOCATIONS

AMÉLIE LES BAINS
(Pyrénées-Orientales), à 25 mn de la frontière Espagnole. Idéal curistes ou vacanciers. Studio de 30 m². **Mai, juillet, et décembre.**
Tout confort, au 5e ét. dans un immeuble avec asc., terrasse de 10 m² avec vitres coulissantes, vue sur la montagne. **Accès direct aux thermes par ascenseur, extérieur privatif.** 2 couchages max. (lit 140), linge non fourni, entièrement meublé et équipé (TV-Wi-Fi), salle de bain avec baignoire, WC séparé. Lave-linge. Stationnement gratuit facile au pied de l'immeuble. Photos supplémentaires sur demande. Mai et juillet : cure de trois semaines : 550 € CC. Décembre : cure de trois semaines : 500 € CC. Semaine : 200 € CC.
Tél. : 06 43 43 63 32

LE VIAGER VOUS INTERESSE ?

Hubert Thomassian
Expert en droit viager

Profitez dès 60 ans des avantages de la vente en viager occupé et libre, vente occupée avec capital sans rente

Estimation gratuite sur toute la France

VIAGER PREVOYANCE
189, rue de la Pompe, 75116 Paris
01 45 05 56 56
contact@viagers.net
www.viagers.net

Cette année, je m'informe !

FORMULE INTÉGRALE
3 MOIS
69€

BULLETIN **D'ABONNEMENT**
A compléter et à renvoyer à : *Le Monde* - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9
173EMQADCV

OUI, je m'abonne à la **FORMULE INTÉGRALE** du *Monde* pendant 3 mois pour **69€** au lieu de ~~224,90€~~ (prix de vente en kiosque).
soit l'accès à l'**Edition abonnés du Monde.fr** 7 jours/7
+ **6 quotidiens** + **tous les suppléments**
+ ***M le magazine du Monde***.

Je règle par :
○ Chèque bancaire à l'ordre de la Société éditrice du *Monde*
○ Carte bancaire : ☐ Carte Bleue ☐ Visa ☐ Mastercard
N° :
Expire fin :
Notez les 3 derniers chiffres figurant au verso de votre carte :
Date et signature obligatoires

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
E-mail :
@
☐ J'accepte de recevoir des offres du *Monde*
☐ J'accepte de recevoir des offres des partenaires du *Monde*
Tél. :

IMPORTANT : VOTRE JOURNAL LIVRÉ CHEZ VOUS PAR PORTEUR*

☐ Maison individuelle
☐ Immeuble
☐ Digicode N° _____
☐ Interphone : ○ oui ○ non
☐ Boîte aux lettres :
○ Nominative ○ Collective
☐ Dépôt chez le gardien/accueil
☐ Bât. N° _____
☐ Escalier N° _____
☐ Dépôt spécifique le week-end

*Sous réserve de la possibilité pour nos porteurs de servir votre adresse

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 80, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI - 75013 PARIS - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 124 610 348,70€. Offre réservée aux nouveaux abonnés et valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2018. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations vous concernant en vous adressant à notre siège.

ynfluence

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

Institution : les droits du Parlement contraints

La réforme constitutionnelle prévoit d'encadrer le droit d'amendement et l'ordre du jour de l'Assemblée

Les membres du Parlement réuni en Congrès, à Versailles, le 3 juillet 2017, écoutant Emmanuel Macron. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/FRENCH-POLITICS POUR « LE MONDE »

Droit d'amendement encadré, raccourcissement des navettes, maîtrise accrue de l'ordre du jour… Le gouvernement a introduit dans son avant-projet de loi constitutionnelle une série de dispositions qui limitent les pouvoirs du Parlement. Le texte, révélé par *L'Opinion* et que *Le Monde* s'est procuré, a été transmis au Conseil d'Etat ces derniers jours ; il sera présenté en conseil des ministres le 9 mai.

Dans ce document de dix-sept pages, l'exécutif assume sa volonté d'accroître sa domination sur le pouvoir législatif, au nom d'une plus grande *« efficacité »* et d'une *« rationalisation »* du travail parlementaire. Parmi les dix-huit articles, cinq d'entre eux visent à *« revisiter »* les procédures en vigueur à l'Assemblée nationale et au Sénat, afin de raccourcir le temps d'examen des réformes.

Des procédures parlementaires davantage encadrées L'article 3 de l'avant-projet vise à renforcer le pouvoir d'*« irrecevabilité »* du gouvernement sur les propositions de loi ou les amendements, en lui permettant d'écarter les *« propositions ou amendements qui ne sont pas du domaine de la loi »*, sont *« sans lien direct avec le texte »* ou sont *« dépourvus de portée normative »*. En outre, *« en cas de divergence d'appréciation entre le gouvernement et l'assemblée concernée »* sur l'irrecevabilité d'un amendement ou d'une proposition de loi, le Conseil constitutionnel n'aurait que trois jours pour se prononcer et non plus huit.

En revanche, le gouvernement a renoncé à instaurer deux mesures qu'il a un temps envisagées : un contingentement des amendements en fonction de la taille des groupes parlementaires et l'irrecevabilité des amendements déjà présentés en commission.

Le gouvernement veut aussi étendre les conditions dans lesquelles il pourrait modifier l'ordre du jour du Parlement. L'article 8 de l'avant-projet prévoit de modifier l'article 48 de la Constitution pour donner la possibilité au gouvernement d'*« inscrire plus facilement à l'ordre du jour des assemblées certains projets de loi jugés prioritaires »*, dans les domaines économique, social ou environnemental, afin de *« mener plus rapidement les réformes qu'il juge nécessaires »*, si les conférences des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ne s'y opposent pas. Jusque-là, seuls les projets de loi de finances (PLF) et les projets de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) – et certaines exceptions – peuvent être inscrits prioritairement par l'exécutif.

Pour raccourcir la procédure parlementaire, le texte prévoit encore de réduire à cinquante jours – au lieu de soixante-dix actuellement – les délais d'examen des PLF. Si le Parlement n'a pas statué au terme de ce délai, le gouvernement pourra légiférer par ordonnance. Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée sur un texte, il aura la possibilité de saisir le Sénat au bout de vingt-cinq jours, et non plus de quarante.

Un point semble potentiellement explosif à l'égard du Palais du Luxembourg : en cas de désaccord entre les deux chambres (Sénat et Assemblée nationale) et d'échec de la commission mixte paritaire à adopter un texte commun, *« le gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement »*. Sachant que cette dernière statuera sur son propre texte.

Ces mesures ont toutes les chances d'exacerber les critiques des parlementaires contre cette réforme voulue par Emmanuel Macron. Elles risquent surtout de braquer le Sénat, dont le soutien est pourtant indispensable pour l'adoption de cette révision constitutionnelle. Présentée *« en application de l'article 89 de la Constitution »*, celle-ci doit être votée dans les mêmes termes par les deux Assemblées puis obtenir une majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés au Parlement réuni en Congrès. Les deux autres projets de loi de la réforme (organique et ordinaire) prévoient, notamment, l'introduction d'une dose de 15 % de proportionnelle aux législatives et une réduction de 30 % du nombre des parlementaires.

Un assouplissement pour les collectivités territoriales Comme M. Macron s'y était engagé à Bastia, le 7 février, la spécificité de la Corse va être reconnue dans la Constitution. Mais sous une forme minimaliste, qui est loin de répondre aux attentes des nationalistes.

L'article 72-5, tel qu'il est rédigé dans l'avant-projet transmis au Conseil d'Etat, prévoit que *« les lois et règlements peuvent comporter des règles adaptées aux spécificités liées à son insularité ainsi qu'à ses caractéristiques géographiques, économiques ou sociales »*. Ces adaptations, en règle générale, s'effectueront à l'initiative du législateur. Certaines dispositions fiscales spécifiques pourront ainsi être proposées, *« pour tenir compte des coûts spécifiques engendrés par l'activité touristique saisonnière »*, selon l'exposé des motifs, ou maintenues, comme en ce qui concerne, par exemple, les droits de succession.

Ces adaptations, toutefois, pourront être décidées par la collectivité de Corse, *« dans les matières où s'exercent ses compétences et si elle y a été habilitée par la loi et le règlement »*. Une loi organique en fixera les conditions. Mais il n'y a pas, comme le réclamaient les élus nationalistes, un pouvoir d'adaptation pérenne : celui-ci demeure « au coup par coup », dans des domaines de compétence limités et sur habilitation législative ou réglementaire. Pour le conseil exécutif de la collectivité de Corse, présidé par l'autonomiste Gilles Simeoni, *« le maigre pouvoir d'adaptation conféré à la collectivité de Corse est si fortement encadré que le dispositif sera privé de tout effet utile »*.

Ces mesures risquent de braquer le Sénat, dont le soutien est pourtant indispensable pour l'adoption de cette révision

Il est introduit dans la Constitution, à l'article 72, un *« droit à la différenciation »* pour les collectivités territoriales. Elles pourront ainsi exercer, dans les conditions prévues par la loi, *« des compétences, en nombre limité, dont ne disposent pas l'ensemble des collectivités de la même catégorie »* ou *« déroger, pour un objet limité, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences »*. L'expérimentation telle qu'elle est jusqu'à présent prévue à l'article 72 ne conduira plus nécessairement à sa généralisation ou à son abandon.

Enfin, l'article 73 prévoit une nouvelle procédure permettant aux collectivités d'outre-mer d'être habilitées, à leur demande, par décret en conseil des ministres, à *« fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire dans un nombre limité de matières »*. Pour La Réunion, ces habilitations ne pourront porter que sur les matières relevant de sa compétence. ■

ALEXANDRE LEMARIÉ
ET PATRICK ROGER

Justice : le gouvernement opte pour une réforme a minima

EMMANUEL MACRON l'avait annoncé le 15 janvier devant la Cour de cassation, la réforme pour renforcer l'indépendance du parquet se ferait a minima. L'article 12 de ce texte prévoit que *« les magistrats du parquet sont nommés sur l'avis conforme de la formation du Conseil supérieur de la magistrature* (CSM) *compétente à l'égard des magistrats du parquet »*. Selon l'exposé des motifs, la mesure est destinée à conforter l'indépendance des membres du parquet. Elle ne fait qu'entériner une pratique que les gardes des sceaux successifs respectent depuis 2009 et le départ de Rachida Dati.

Les constitutionnalistes estiment néanmoins que « cranter » cette pratique dans la loi fondamentale est un progrès puisqu'elle dépendait du bon vouloir des gouvernements. Cela correspond au plus petit dénominateur commun auquel le projet de réforme constitutionnelle voulu par François Hollande lors de son quinquennat avait été réduit en 2016, au pied du Congrès de Versailles… qui n'avait pas été convoqué.

Autre disposition reprise de ce précédent projet, le transfert du pouvoir disciplinaire pour les membres du parquet au CSM, même si le garde des sceaux reste maître de la saisine de l'institution. Le premier président de la Cour de cassation et son procureur général avaient plaidé en janvier pour que, au minimum, le CSM puisse avoir l'initiative de proposer les nominations de procureurs et procureurs généraux, comme il l'a pour les hauts magistrats du siège. En vain. Le gouvernement garde la main.

Suppression d'un symbole

Autre promesse tenue, la suppression du siège offert aux anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel. Une survivance critiquée comme une marque de l'emprise du pouvoir politique sur l'institution chargée de juger la conformité des lois à la Constitution. M. Macron fait une fleur à Valéry Giscard d'Estaing avec une disposition transitoire lui permettant de continuer de siéger, Nicolas Sarkozy et François Hollande y ayant renoncé.

La Cour de justice de la République sera supprimée. Cette juridiction d'exception, composée de magistrats et de parlementaires, devait juger les crimes ou délits commis par les ministres dans l'exercice de leur fonction. Désormais, ils seront jugés par la cour d'appel de Paris. Les procédures seront filtrées en amont par une commission composée de trois magistrats du siège à la Cour de cassation, deux membres du Conseil d'Etat et deux magistrats à la Cour des comptes, afin de *« préserver l'exercice de la fonction de ministre écartant les procédures judiciaires abusives n'ayant pour seul but que de porter atteinte à cette fonction »*.

Afin d'exclure la mise en cause de la responsabilité pénale d'un ministre pour des délits involontaires, le projet de loi précise que *« leur responsabilité ne peut être mise en cause à raison de leur inaction que lorsque celle-ci résulte d'une décision qu'ils ont prise »*. L'idée reprend ce que le code pénal prévoit sur la responsabilité des élus qui rappelle qu'*« il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre »*. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Lycée : la réforme déçoit la communauté éducative

Aucun des trois projets d'arrêtés soumis par le ministre Jean-Michel Blanquer n'a été adopté

Peut-on mener une réforme du lycée sans l'appui de la communauté éducative ? La question se pose, alors que les engagements pris par le président de la République, Emmanuel Macron, semblent faire l'unanimité sur le fond – assurer une meilleure cohérence entre le secondaire et la licence –, mais pas sur les modalités qui ont été soumises, jeudi 12 avril, à l'avis consultatif du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Sur les trois projets d'arrêtés relatifs au nouveau lycée examinés par les syndicats d'enseignants, aucun n'a été adopté. Il n'empêche que les séries n'existeront plus, d'ici deux ans, remplacées par des matières *« de spécialité »*. Les élèves pourront en choisir trois en première (pour 4 heures de cours par spécialité et par semaine), deux en terminale (pour 6 heures dans chaque spécialité). Pour mémoire, le CSE n'avait pas mieux accueilli, le 21 mars, les textes sur le nouveau baccalauréat attendu à l'horizon 2021, quand les classes de seconde et de première doivent avoir fait peau neuve en 2019, celle de terminale en 2020.

« Les textes présentés jeudi sont très loin du rapport Mathiot », commente Alexis Torchet, du SGEN-CFDT, syndicat réformiste qui milite pour un *« lycée modulaire »* mais a voté contre les projets d'arrêtés. *« Le lycée tel qu'il est envisagé ne permet pas de construire le parcours des élèves vers le supérieur comme c'était l'ambition de cette réforme »*, déplore le syndicaliste. Notamment parce que les *« enseignements d'exploration »* en seconde deviennent optionnels, ne permettant plus, selon lui, d'accueillir comme il se doit les élèves et de les aiguiller dans leurs choix – ambition défendue par l'universitaire Pierre Mathiot dans son rapport remis le 24 janvier au ministre de l'éducation.

Vives crispations

Autre évolution, la transformation des heures hebdomadaires d'orientation préconisées dans le projet de réforme en heures *« d'accompagnement personnalisé »* et *« d'aide à l'orientation »* dont l'enveloppe horaire, désormais annualisée (54 heures), devra être prise sur la marge des établissements. Les plus rétifs, sur le terrain, évoquent même une possible *« externalisation »* aux régions de cette mission dévolue aux enseignants.

> **« On a le sentiment d'avoir été trompés »**
> NICOLAS FRANCK
> professeur de philosophie

Mais c'est la marge des établissements qui suscite le plus de crispations : les lycées disposeront de 12 heures hebdomadaires contre 10,5 aujourd'hui en seconde, 8 heures en première et en terminale. Celles-ci devront contenir les heures d'accompagnement et d'orientation, les dédoublements de classe… Et peut-être les heures d'option, avance Claire Guéville, du SNES-FSU. Il pourrait donc être laissé au libre arbitre du proviseur d'ouvrir une option ou de dédoubler une classe. *« On imagine bien qu'un lycée de centre-ville pourra ouvrir toutes les options qu'il veut, alors qu'un lycée difficile choisira en priorité de dédoubler une classe »*, assure Mme Guéville.

Pour le reste, la grille horaire n'a guère varié depuis les premières esquisses : 3 heures d'histoire en première et en terminale (il n'y en avait plus que 2 h 30 en première puis 2 heures en terminale S), 4 heures de français en première, 4 heures de philosophie en terminale. Ce nouveau tronc commun contient bien un « enseignement scientifique », à raison de 2 heures par semaine, mais dont on ne connaît toujours pas le contenu.

Les chefs d'établissement – dont les syndicats se déclarent favorables à la réforme – auront la responsabilité de répartir les heures entre les différentes disciplines qui composent deux des nouveaux enseignements dits « de spécialité » – « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » et « littérature, humanités et philosophie ». Mais à raison de combien d'heures ? Dans un communiqué, le 2 avril, les associations de professeurs d'histoire-géographie (APHG), de sciences économiques et sociales (Apses), de philosophie (Appep) et de lettres (APL) posent la question et réclament un arbitrage national. *« On nous met en concurrence avec les collègues de lettres tout en nous demandant de travailler avec eux »*, déplore Nicolas Franck, de l'Appep. Sans compter qu'il leur faudra corriger, ensemble, une épreuve commune au baccalauréat.

Contexte favorable

« On a le sentiment d'avoir été trompés. Cette double spécialité lettres-philo vient nier la spécificité de notre discipline », commente Nicolas Franck. Le sentiment est à peu près le même du côté de l'association des professeurs de SES, selon le président de l'association d'enseignants Erwan Le Nader : *« On nous demandera de corriger un exercice d'histoire-géo au bac. Mais est-ce qu'on demande aux profs de SVT de corriger de la physique-chimie, et inversement ? »*

« Le diable se niche dans les détails et les non-dits », avance une source qui a suivi le projet de réforme. Il semble qu'il n'y ait guère de projet d'arrêté en soute concrétisant la liste nationale de binômes d'enseignement évoquée par M. Blanquer en conférence de presse, en mars. *« Il était question de binômes plus attractifs dans les lycées difficiles, pour étoffer leur offre. On ne voit rien venir »*, regrette cette même source.

Et pourtant, ce « lycée Blanquer » retoqué au niveau syndical n'a guère fait descendre la foule dans la rue, en dépit des appels lancés par le SNES notamment. Pour nombre d'observateurs du monde scolaire, le contexte est plutôt favorable à la réforme.

Prochaines étapes : la remise en jeu des programmes du lycée et la répartition des moyens, établissement par établissement. Du côté des proviseurs, on espère aussi un positionnement plus clair des acteurs de l'enseignement supérieur, pour que les élèves puissent faire leur choix de spécialité *« sans attendre et en connaissance de cause »*, plaide Philippe Tournier, du SNPDEN-UNSA. ■

MATTEA BATTAGLIA ET VIOLAINE MORIN

CORRESPONDANCE

Une lettre de Sophia Chikirou

*A la suite de l'article « Les débuts tumultueux du Média "insoumis" » (*Le Monde *du 4-5 mars), nous avons reçu de Sophia Chikirou, la présidente de la société l'Entreprise de presse-Le Média, le courrier suivant :*

« Le Média compte aujourd'hui 18 145 socios membres de l'Association Le Média, laquelle détient l'Entreprise de presse-Le Média à 100 %. Les socios participent aux choix éditoriaux, ils émettent des critiques, sont force de proposition. Nous réaffirmons publiquement qu'il n'existe aucun lien de "subordination" du Média à un homme politique ou à La France insoumise. Le Média n'est pas un instrument de propagande. S'agissant de Sophia Chikirou, elle n'a pas passé "quelques années aux côtés du libéral JMB [Jean-Marie Bockel]", mais seulement cinq mois. Pour rappel, Sophia Chikirou a passé dix ans au PS entre 1997 et 2007, cinq mois à la Gauche moderne et dix ans à militer aux côtés de Jean-Luc Mélenchon, de Bernie Sanders, de Pablo Iglesias ou encore de Rafael Correa.

Ceci étant dit, nous souhaitons revenir sur trois informations inexactes : Sur la réponse à Emmanuel Macron sur l'annonce d'une loi visant à lutter contre les fake news. Ce sont les journalistes entre eux qui ont eu un débat sur la réaction à avoir face aux propos du président sur les médias en ligne ; il n'y a eu aucune contrainte.

Sur le JT du 23 février 2018 et le départ de Catherine Kirpach. Elle était absente depuis le jeudi 22 février pour raison médicale, sans rapport, donc, avec le JT du 23 février et Claude El Khal. Sur l'information délivrée par Catherine Kirpach sur le Venezuela. Celle-ci était en effet fausse en raison d'une dépêche AFP erronée. L'AFP a reconnu son erreur et a diffusé le jour même une dépêche rectificative. Le Média est le seul média à avoir publiquement corrigé une fausse information. Enfin, nous contestons avec force les graves accusations faites au Média quant au non-respect du code du travail.

D'une part, Mme *[Aude]* Rossigneux a participé à l'aventure dès le mois de septembre 2017, comme d'autres bénévoles de l'Association Le Média à ce moment-là, en aidant à la campagne de levée de fonds pour le financement d'un nouveau média citoyen.

D'autre part, elle n'a jamais exercé le métier de journaliste pour notre compte entre septembre et décembre 2017. Il est important de préciser que l'Association Le Média, créée le 10 octobre 2017, n'a eu aucun salarié ni aucune dépense. Son objet était la collecte de fonds et le financement d'un média. Dès que les fonds nécessaires ont été récoltés, l'entreprise de presse Le Média a été créée en vue de l'embauche des journalistes. S'agissant de la manière dont Aude Rossigneux a été informée de la fin de sa période d'essai, votre article fait état d'un "procès" prenant place dans le sous-sol du Média. La réunion du 19 février, qui a duré près de deux heures, s'est tenue, comme souvent, dans la cuisine autour de croissants, de café et de jus d'orange. Rien de très "solennel" donc. »

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

CRIMINALITÉ

La guerre discrète de la preuve numérique

Les éventuelles traces laissées sur la Toile par des victimes ou des auteurs présumés de crimes ou de délits sont si difficiles d'accès que certaines enquêtes sont paralysées. Après les Etats-Unis, la Commission européenne doit présenter mardi 17 avril un texte accélérant les délais d'obtention de ces preuves chez les géants du Web

C'est une bataille méconnue, discrète, et pourtant presque une *« guerre »*, pour reprendre la formule d'un magistrat spécialisé. Au quotidien, elle se joue dans l'ombre des bureaux des juges d'instruction, des parquetiers, entre les murs anonymes des services de police judiciaire. Dossier par dossier, nom par nom, attentat après attentat, à coups de formulaires et de demandes d'entraide pénale internationale. Au cœur de la bataille : l'accès à ce que les spécialistes appellent « la preuve numérique ». En clair, l'ensemble des traces éventuellement laissées sur Internet par toute victime ou auteur présumé d'un crime ou d'un délit : adresses IP, mails, échanges WhatsApp, Snapchat, comptes Facebook ou Instagram.

A l'heure du tout-Internet, ces données sont paradoxalement devenues très difficiles d'accès car jalousement conservées par les opérateurs privés du Web, à commencer par les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon). La justice évite de le crier sur les toits, mais des pans entiers de la lutte contre la délinquance (trafic de stupéfiants, criminalité organisée, etc.) sont aujourd'hui malmenés faute de moyens. *« De nombreuses enquêtes sont littéralement paralysées, au point que parfois nous sommes dans une forme d'autocensure »*, admet-on au parquet de Paris.

Le sujet est devenu si problématique qu'il fait l'objet, depuis fin 2016, de négociations au plus haut niveau, au croisement des couloirs feutrés de la direction des affaires criminelles et des grâces, du ministère de l'intérieur, de l'Elysée, et surtout des représentations diplomatiques de la France à Bruxelles et outre-Atlantique. Des négociations portées dans le cadre d'un « dialogue stratégique cyber » avec les Etats-Unis, piloté par l'ex-porte-parole de l'Elysée David Martinon.

Trop longtemps, aux yeux de ces acteurs, le rapport de force entre les opérateurs du Web et la justice est resté défavorable à cette dernière, au nom de la protection de la vie privée. Une collaboration s'est bien développée du fait de la menace terroriste. Mais les pesanteurs de la législation américaine en matière d'entraide internationale ont souvent servi de paravent. Or à l'heure où les données sont en train de devenir les nouvelles reines des preuves, devant le culte de l'aveu et de l'ADN, le vent pourrait tourner.

Le 23 mars, à la surprise générale, le Sénat américain a voté une loi dite *Cloud Act*. Elle ouvre la voie à une transmission simplifiée des données aux mains des plates-formes. Une condition à cela : la signature d'accords bilatéraux avec les Etats volontaires. Une porte ouverte à tous les marchandages, selon les détracteurs de cette loi. Le 17 avril, la Commission européenne a donc prévu de présenter sa contre-attaque dans le cadre d'un plan de lutte contre le terrorisme. Un texte en réalité en préparation depuis deux ans, et qui devrait lui aussi ouvrir une brèche dans la coopération judiciaire avec les GAFA.

Pressée par l'urgence terroriste, la France jouera-t-elle la carte du bilatéral ? Ou s'en remettra-t-elle au texte européen, malgré le risque d'enlisement – l'UE doit au préalable obtenir l'accord des 28 Etats membres ? A ce stade, Paris n'a pas dévoilé sa position officielle. Les Vingt-Huit ont un an pour parvenir à un accord, les élections européennes ayant lieu en mai 2019. Une année de négociations sensibles s'ouvre donc, dans un contexte de changement de paradigme majeur à l'égard des GAFA. Explications.

Des difficultés cornéliennes pour la justice A l'heure actuelle, si un magistrat français ou les enquêteurs sous son autorité souhaitent obtenir des informations sur le compte Facebook (souscription, métadonnées et contenu) d'un candidat présumé au djihad par exemple, la voie classique est la demande d'entraide pénale internationale. Or ce système très lourd met sur sa route près d'une dizaine d'interlocuteurs.

La demande du juge français doit d'abord passer le filtre du bureau de l'entraide pénale du ministère de la justice. Sa requête est transmise à son homologue américain, la plupart des plates-formes Internet étant basées aux Etats-Unis. Puis la demande est examinée par un procureur, qui doit lui-même la porter devant un juge indépendant. *« Ce dernier ne connaît souvent rien au dossier, mais il doit aller voir après l'opérateur Internet qui n'a lui-même aucun délai pour répondre »*, se désole un magistrat spécialisé.

Le dossier revient ensuite au FBI. Le principal service de police judiciaire aux Etats-Unis est chargé de faire le tri dans les données afin de vérifier que l'opérateur Internet n'a pas outrepassé la requête. *« Mais seulement six personnes se consacrent à cette charge et elles n'ont pas toujours les compétences pour traduire dans une autre langue que l'anglais. Il y a souvent des erreurs d'appréciation »*, poursuit-il. C'est seulement au terme de ce parcours, après être repassé par les ministères de la justice américain et français qu'un éventuel CD-ROM revient sur le bureau du juge.

TROIS ANS APRÈS LES FAITS, UN DOSSIER DE DISPARITION D'ENFANT EST TOUJOURS ENLISÉ, FAUTE DE RÉPONSE DE SNAPCHAT

Les enquêteurs français peuvent par ailleurs adresser des requêtes directes aux opérateurs. Mais celles-ci ne peuvent viser que certaines informations (les métadonnées). *« L'absence de réponse n'a pas à être motivée et l'utilisateur peut être prévenu que la justice s'intéresse à lui... »*, ajoute Youssef Badr, porte-parole du ministère de la justice, à Paris.

Ce que dit le « Cloud Act » Le texte adopté le 23 mars par le Congrès américain après des mois d'hésitations et différents avatars juridiques, a surpris tout le monde. A tel point qu'à la veille des débats, les diplomates français redoutaient un nouvel échec.

Outre simplifier les échanges entre GAFA et autorités judiciaires des pays tiers, ce texte solutionne l'accès aux données stockées dans les *Cloud*. Jusque-là, le sort de ces données faisait l'objet d'un casus belli. Les GAFA s'abritaient derrière la décentralisation de leurs lieux de stockage – en Irlande par exemple pour Microsoft – pour refuser l'échange d'informations.

Le *Cloud Act* vaut toutefois uniquement pour les enquêtes judiciaires, pas pour les enquêtes administratives (relevant du renseignement), qui ont leurs propres règles. Très encadré, il ne pourra concerner que des *serious crimes* (terrorisme, criminalité organisée, etc.). Et tout accord bilatéral signé ne permettra pas à un pays tiers de demander des données sur un ressortissant américain ou des individus résidant sur le sol américain.

Le Royaume-Uni devrait être le premier pays à signer un tel accord. Des négociations sont sur le point d'aboutir. De sa pertinence devrait en partie découler la position française. Car si la France s'engage dans cette voie, il lui faudra passer outre la règle de la compétence partagée sur la sécurité nationale. En principe, un Etat membre ne peut faire évoluer seul sa législation en la matière si l'UE a décidé d'exercer sa compétence. Un chemin étroit qui divise les juristes.

Ce que doit proposer la Commission européenne Le texte que doit proposer la Commission, le 17 avril, est une réponse directe au *Cloud Act*. Ce dernier interdit en effet toute signature d'un accord bilatéral avec une structure comme l'Union européenne. Celle-ci n'est pas nommée, mais elle est clairement visée. Parmi les arguments avancés en sous-main par les Américains, la montée des populismes dans certains Etats membres. Des pays avec lesquels sa diplomatie a beau jeu de plaider qu'elle n'a aucune envie de forcer ses géants du Web à coopérer.

A l'instar du *Cloud Act*, la Commission souhaite donner les moyens aux autorités judiciaires européennes d'obtenir des preuves électroniques dans des délais drastiquement raccourcis. Principale différence mise en avant selon elle : les *« garanties »* autour de ces accès. Fournisseurs, Etats membres et même personnes visées auront tous des possibilités de recours en cas de désaccord. Des garanties destinées à rassurer le Parlement et une partie des opinions européennes, très sensibles à la protection des données. *« Des mécanismes clairs seront établis pour empêcher les abus »*, défend-on à la Commission. Avec le *« risque de ne pas être à la mesure des enjeux opérationnels et de considérablement amoindrir la portée du texte »*, s'inquiète un observateur avisé.

Un espoir pour des dossiers de terrorisme en souffrance Que ce soit le *Cloud Act* ou le texte de la Commission, ils présentent un espoir pour beaucoup de dossiers en souffrance. Notamment ceux de terrorisme, où les prévenus prennent un soin particulier à dissimuler leurs préparatifs. Le parquet de Paris ne communique pas de chiffre sur ces affaires en péril. Mais les difficultés se devinent en creux du rallongement des durées d'enquête, de la correctionnalisation des affaires initialement ouvertes avec une qualification criminelle – ou tout simplement au regard des peines prononcées, pas toujours très élevées.

Or en matière de terrorisme, l'exploitation des téléphones et des comptes sur les réseaux sociaux est souvent le seul moyen dont dispose la justice pour étayer ses charges. Selon nos informations, une demande d'entraide concernant un individu soupçonné d'avoir eu un rôle de commanditaire dans l'un des attentats les plus meurtriers de ces dernières années en France est en attente de réponse depuis... mars 2017. Malgré les soupçons qui pèsent sur ce « revenant » de Syrie incarcéré, il pourrait de facto échapper à une condamnation lourde.

Même chose dans le dossier de Magnanville (Yvelines). La justice tente désespérément de savoir avec qui Larossi Abballa – le djihadiste qui a tué un policier et sa compagne – a été en contact avant de passer à l'acte en juin 2016. Plusieurs noms de suspects ont été envoyés aux GAFA : *« Il nous a été répondu qu'il n'y avait pas assez de liens directs entre l'auteur principal et ces personnes pour qu'un accès à leurs comptes soit accordé »*, déplore cette source. Deux des trois prévenus du dossier sont aujourd'hui sous contrôle judiciaire dans l'attente du procès.

« Cause probable » et marchandages Au cœur des réticences américaines, le concept de « cause probable ». En clair, *« l'injonction d'être quasiment certain que le compte Gmail auquel il est par exemple demandé d'accéder, contient bien la preuve du crime ou du délit recherché »*, tente d'expliquer un enquêteur. Une gageure. La justice américaine est aussi confrontée à ce concept de la cause probable, mais les barrières procédurales sont bien moins lourdes. *« Le souci, c'est que cette situation nous expose à tous les marchandages,* abonde le même enquêteur. *C'est régulièrement "file-moi ta procédure et je te filerai ta preuve électronique" ! »* ▶▶▶

LEXIQUE

Quand les opérateurs du Web acceptent de coopérer, ils peuvent transmettre trois types de données :

DONNÉES DE SOUSCRIPTION

Nom, prénom, date et lieu de naissance du titulaire d'un abonnement, adresse, durée de l'abonnement, ou encore l'appareil utilisé.

DONNÉES DE CONNEXION OU MÉTADONNÉES

Celles concernant le trafic de l'utilisateur (heure et durée des appels, numéros des correspondants), ou celles concernant sa localisation (coordonnées spatiales enregistrées lorsque le téléphone est utilisé).

DONNÉES DE CONTENU

Des messages vocaux, des textos, des vidéos, des photos échangées, voire des e-mails. Si le Cloud Act se transforme en accord bilatéral ou si la proposition de la Commission est votée par les Etats membres, le but de la justice est d'avoir plus facilement accès à cette troisième catégorie, considérée comme la plus essentielle, mais actuellement seulement délivrée au compte-gouttes.

Une nouvelle agence au cœur des enquêtes numériques

C'EST UN SERVICE qui fêtera son premier anniversaire le 24 avril : l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (Antenj). Son nom n'est pas encore très connu, ses missions sont sensibles, en partie classifiées. Mais avec l'explosion du numérique dans les procédures judiciaires, son rôle est appelé à croître.

Logée place Vendôme, au sein du ministère de la justice, et dirigée par l'ancien directeur adjoint de cabinet de Bernard Cazeneuve au ministère de l'intérieur, Damien Martinelli, l'Antenj gère principalement l'ensemble des écoutes téléphoniques diligentées en France. Une mission délicate qui passe par le pilotage à distance d'un outil longtemps controversé, onéreux, mais en phase de transformation profonde pour plus de rationalité : la plate-forme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ). Outre les appels, plus de 1 million de SMS transitent chaque semaine par cette PNIJ hébergée chez Thales, et de plus en plus de data Internet.

Le temps de réponse à une demande d'interception – autrefois de plusieurs heures ou jours – est de moins de trois minutes. Désormais, juges ou enquêteurs peuvent se connecter à la plate-forme depuis n'importe quel poste de travail habilité en France ou encore travailler en cosaisine. Par ailleurs, des améliorations sont en cours pour accroître la possibilité de recevoir des alertes sept jours sur sept sur téléphone afin d'être informé des avancées de l'enquête, ou écouter à distance des interceptions en temps réel. Le tout avec une traçabilité minutieuse.

Comité de contrôle

Alors que la bataille de la « preuve numérique » fait rage, l'Antenj a aussi la lourde tâche de gérer le stockage sur le long terme de ces preuves devenues si précieuses. Une sorte de *« rôle de gardien des scellés »*, comme le résume M. Martinelli. Ces « scellés » d'un nouveau genre ne doivent souffrir d'aucune altération tout en étant consultables par les parties habilitées du dossier (magistrats, enquêteurs, avocats de la défense, parties civiles).

Le rôle de l'Antenj est plus généralement de fournir les moyens aux juges – et enquêteurs sous leur autorité – de ne pas voir leurs investigations entravées par les évolutions technologiques. Début 2018, l'Agence a rendu possible la captation de MMS, méthode jusque-là réservée au renseignement. Charge à l'Antenj de rendre aussi opérationnelles, à la meilleure échelle possible, les nouvelles techniques octroyées par les lois adoptées depuis 2015 en raison de la menace terroriste. En particulier la géolocalisation, la captation des données Internet en temps réel et le déchiffrement des données cryptées.

La PNIJ est dotée à ce titre d'un comité de contrôle composé de personnalités qualifiées. Sa vigilance est relativement poussée, puisqu'il se réunit en moyenne tous les mois, et sa mission première est justement la protection des données. ■

M. U. ET E. V.

LA PREUVE NUMÉRIQUE

Le parcours du combattant de la justice française pour obtenir des données personnelles auprès des opérateurs privés du Web

10 MOIS durée moyenne de la procédure

Dans le cas d'un **attentat**, d'un **crime** ou d'un **délit**, les magistrats et les enquêteurs peuvent avoir besoin d'accéder aux données laissées sur la Toile par les victimes ou les auteurs présumés, pour faire avancer l'enquête.

1 Magistrat français
Le parquet (dans le cadre d'une enquête préliminaire) ou le juge d'instruction (dans le cadre d'une information judiciaire) formule une demande d'entraide pénale internationale

1 Enquêteur français
La police ou la gendarmerie s'adresse directement aux opérateurs du Web, aussi bien étrangers (notamment américains) que français (Orange, Free, etc.)

ENTRAIDE PÉNALE INTERNATIONALE
pour demander des :
- **Données de souscription** (date d'ouverture du compte, identité du titulaire, etc.)
- **Métadonnées** (localisation de l'utilisateur, data de trafic, etc.)
- **Données de contenu** (messages vocaux, vidéos, e-mails, etc.) : les plus dures à obtenir

sollicite

SYSTÈME DE REQUÊTE DIRECTE
pour demander des :
- **Données de souscription** (date d'ouverture du compte, identité du titulaire, etc.)
- **Métadonnées** (localisation de l'utilisateur, data de trafic, etc.)

sollicite

2 Ministère de la justice français Bureau de l'entraide pénale

transmet la demande

3 Ministère de la justice américain

transmet la demande

4 Procureur américain

porte la demande devant

5 Juge indépendant américain

sollicite

6 2 Opérateurs privés du Web américains
Le taux de réponse est très variable. Les opérateurs ne sont pas obligés de répondre ni tenus de respecter un quelconque délai.

En cas de réponse positive, ils transmettent les données

7 FBI
Un bureau de seulement six personnes fait le tri dans les données mises à disposition par les opérateurs à destination de la justice étrangère.

transmet les données

8 Ministère de la justice américain

livre les données

9 Ministère de la justice français

transmet les données

10 Magistrat français
Il reçoit un CD-Rom avec les informations fournies par les opérateurs. Si elles sont incomplètes ou non pertinentes, aucun recours n'est possible.

transmet les données

11 3 Enquêteur français

transmission des données

12 4 Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (Antenj)
Nouvelle agence qui gère notamment les écoutes téléphoniques. Elle déchiffre éventuellement les données fournies par les opérateurs privés et conserve sous scellés ces preuves numériques.

13 5 PROCÈS

INFOGRAPHIE *LE MONDE*
FRANCESCA FATTORI, AUDREY LAGADEC, ELISE VINCENT

SOURCES : MINISTÈRE DE LA JUSTICE ; *LE MONDE*

▶▶▶ **Un enjeu pour les victimes** La difficulté d'accès aux preuves numériques est enfin un souci pour les victimes et leurs proches, estime la justice. Au-delà du terrorisme, la plupart des demandes d'entraide auprès des GAFA concernent des gens ordinaires morts ou disparus. Or dans ces affaires, comme en matière de sécurité nationale, la justice n'a de chances d'être efficace que si les délais sont courts. Mais il faut en moyenne dix mois pour une réponse des opérateurs.

Trois ans après les faits, un dossier de disparition d'enfant est ainsi toujours enlisé, faute de réponse de Snapchat. *« Les adolescents sont tous sur ce type de réseau aujourd'hui, c'est important de pouvoir travailler vite sur leur environnement »*, pointe une magistrate, étonnée que les associations de victimes ne se mobilisent pas plus sur ce sujet.

La position des GAFA et la question de la protection des données Même si aux yeux du parquet de Paris, très mobilisé sur le sujet, le comportement des opérateurs du Web demeure trop *« disparate »*, les GAFA, eux, se disent officiellement satisfaits du *Cloud Act*. *« Ils y ont même beaucoup œuvré »*, assure une source diplomatique française. Le caractère chaotique de l'entraide pénale est très inconfortable pour eux, estime-t-elle. Encore plus dans la tourmente actuelle, où les enjeux d'image ont pris une importance cruciale.

« La surveillance massive des citoyens n'a aucun intérêt pour nous, nous n'avons rien à voir avec Snowden !, veut rassurer une source judiciaire. *Le renseignement vise à prévenir des crimes, nous on se situe après leur commission pour œuvrer à leur répression. On est là pour rechercher des données spécifiques, dans des démocraties, sous le contrôle de juges indépendants. »* Les données récoltées sont uniquement versées au dossier judiciaire, lui-même seulement accessible aux juges chargés de l'enquête, aux avocats, puis au tribunal lors du procès.

Enfin, que ce soit le *Cloud Act* ou la proposition de la Commission européenne, aucun des deux textes ouverts aux négociations ne contraint les opérateurs à fournir des données déchiffrées donc à insérer des *backdoors* (« accès privilégié ») au profit des autorités. La charge revient aux techniciens des autorités judiciaires concernées. A eux de tenter de les mettre au clair le cas échéant, comme l'autorise depuis peu la loi française. Un autre défi. ■

MARTIN UNTERSINGER ET ÉLISE VINCENT

Au quotidien, un vrai casse-tête pour les enquêteurs

L'entraide pénale internationale est un outil de justice très lourd qui dépend de la bonne volonté des entreprises

Mener à bien une enquête judiciaire à l'heure du tout-numérique est devenu au quotidien un véritable casse-tête pour nombre d'enquêteurs. Un terrain miné sur lequel sont en première ligne gendarmes et policiers en tant que bras opérationnel de la justice. *« Aujourd'hui, il y a un aspect numérique dans 100 % des enquêtes pour terrorisme, 100 % des enquêtes criminelles et 100 % des enquêtes pour homicide »*, relève l'un d'entre eux. Or pour espérer travailler sur l'environnement numérique d'une victime ou d'un coupable présumé (échanges de mails, post sur Facebook, Instagram, etc.), ils se retrouvent confrontés, comme les magistrats, aux aléas du secteur privé.

Depuis janvier 2015 et les attentats à Paris, les relations entre les géants américains du Web et les autorités françaises se sont nettement améliorées. Chez les opérateurs et au ministère de l'intérieur, on souligne à ce titre l'apport du Groupe de contact permanent (GCP) : une réunion régulière entre entreprises et autorités qui a mis de l'huile dans les rouages, notamment en permettant aux services de police et de gendarmerie de mieux formuler leurs requêtes. Mais l'avis diffère lorsque la même question est posée aux enquêteurs en prise directe avec le terrain. *« Tout le monde se fait des sourires, mais quand tu présentes une requête directe, il n'y a plus personne »*, tranche un participant régulier aux réunions du GCP.

Nœuds d'adresses

Actuellement, l'entraide pénale internationale est le principal outil de la justice pour accéder à des données stockées chez les opérateurs. Une procédure particulièrement lourde, elle-même dépendante de la bonne volonté des entreprises dont la coopération varie selon le type d'affaire. Pour contourner ce formalisme, les enquêteurs disposent donc d'un outil à eux, plus léger, dont l'usage a presque pris le pas sur l'entraide pénale avec certains opérateurs : la « requête pénale directe ». Il s'agit en clair de solliciter poliment par courrier à en-tête l'opérateur détenant les données recherchées. Une technique validée au grand soulagement des enquêteurs par la Cour de cassation en 2013 : dans le cadre d'une enquête pour dopage visant le mari et entraîneur de la cycliste multimédaillée Jeannie Longo, les enquêteurs avaient requis auprès de Google de nombreuses informations liées à un compte Gmail. Une technique validée donc par la plus haute instance judiciaire.

RIEN NE FORCE LES ENTREPRISES À RÉPONDRE AUX REQUÊTES DIRECTES, QUI SONT DES SORTES DE RECOURS GRACIEUX

Mais ces requêtes directes ont leurs limites. Elles obligent policiers et gendarmes à dévoiler de nombreux aspects de leurs investigations pour convaincre leur interlocuteur, sans garantie de résultat. De plus, rien ne force les entreprises à répondre à ces demandes, qui sont des sortes de recours gracieux. Les enquêteurs se heurtent souvent à ce qu'une source bien informée décrit comme *« la versatilité des acteurs, français y compris »*. Policiers et gendarmes font ainsi souvent face à des interlocuteurs muets, quand bien même l'entreprise aurait, quelques mois auparavant, répondu à une demande similaire. Et si réponse il y a, les délais peuvent varier de quelques heures à plusieurs semaines.

Ainsi, un enquêteur raconte avoir une fois contacté un hébergeur en Islande et s'être entendu répondre par le dirigeant de l'entreprise qu'il devait passer par l'entraide pénale internationale, longue et complexe. Quelques heures plus tard, son téléphone sonnait : au bout du fil, un employé de l'entreprise islandaise, choqué par le refus de son patron, se proposait de lui donner lui-même les données réclamées.

Autre exemple : YouTube fournit régulièrement aux enquêteurs français l'historique des connexions d'un compte sur leur service. Mais il ne s'exécute que si les adresses IP *[l'identification de connexion d'un appareil connecté à Internet]* sont enregistrées en Europe, sans explication sur la base légale retenue pour ce choix. De même, certains réseaux sociaux, notamment Facebook, ne répondent aux requêtes gracieuses que lorsque leurs services ont été directement utilisés pour commettre le crime ou le délit visé par l'enquête. Le problème concerne toutefois aussi les opérateurs de télécom français, pas toujours plus aidants. Ces dernières années et à des fins de gestion technique du réseau, des dispositifs permettant à plusieurs abonnés de partager une même adresse IP ont été déployés. Chez certains opérateurs, plusieurs milliers d'abonnés mobile se partagent donc une poignée d'adresses IP. Or cette dernière est souvent la seule trace de l'activité numérique d'un suspect et constitue à ce titre la clé de voûte de nombreuses investigations... Un cauchemar pour les enquêteurs. Tous les opérateurs ne mettent pas la même bonne volonté pour aider policiers et gendarmes à démêler ces nœuds d'adresses.

Gandi, emblématique

Le cas de l'hébergeur et vendeur de nom de domaines Internet français Gandi est emblématique. Après requête judiciaire, Gandi met en effet à disposition des enquêteurs de nombreuses données utilisées pour enregistrer un nom de domaine. Mais selon un document que *Le Monde* a pu consulter, cette entreprise française renvoie les enquêteurs à sa filiale luxembourgeoise pour tout ce qui touche aux données de paiement, pourtant cruciales car beaucoup plus difficiles, elles, à falsifier. Or obtenir des données de cette même filiale, impose de facto de passer par le lourd mécanisme du traité d'assistance mutuelle entre la France et le Grand-Duché...

Sollicité, Gandi explique passer par sa filiale pour *« facturer et contractualiser »* ses clients européens et être *« légalement tenu »* d'y rediriger les enquêteurs. *« Il ne s'agit donc pas de renvoyer l'ensemble des procédures vers une entité étrangère »*, d'après elle. En 2015, lors d'une nouvelle loi adoptée en France sur le renseignement, l'entreprise avait annoncé réfléchir à accélérer son développement au Luxembourg pour se mettre à l'abri. Mais le passage obligatoire par cette filiale serait antérieur de plusieurs années, selon Gandi.

Pour contourner toutes ces difficultés, il reste toujours aux enquêteurs en judiciaire le recours à l'enquête sous pseudonyme. Mais celle-ci est limitée à certains domaines criminels et est surtout utile pour démanteler des réseaux, pas pour enquêter a posteriori sur des faits commis. ■

M. U. ET É. V.

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

Canada Le drame occulté du féminicide autochtone

De longues années et plusieurs rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch sur les disparitions et assassinats dont sont victimes les femmes et les filles amérindiennes auront été nécessaires pour que le gouvernement accepte d'ouvrir une commission d'enquête

NICOLAS BOURCIER

MONTRÉAL, FORT ST. JOHN, PRINCE GEORGE, VANCOUVER - *envoyé spécial*

C'est une longue coulée d'asphalte bordée de villages et de forêts grises, un tronçon de 700 kilomètres de l'autoroute 16, qui sinue le long de hautes collines sous un ciel rétréci. En Colombie-Britannique, province de l'extrême ouest canadien, entre les villes de Prince George et Prince Rupert, les grands espaces sont à peine perturbés par une poussive procession de poids lourds. Sur le bas-côté, des croix et quelques bougies. Des photos aussi, avec des messages posés à même la neige. Plus loin, un premier panneau avec la photo d'une jeune femme au sourire éclatant. Madison « Maddy » Scott. Elle n'a plus donné de nouvelles depuis 2011. Elle avait 20 ans, et portait un petit oiseau tatoué sur l'avant-bras.

Maddy est l'une des 46 femmes disparues ou assassinées, depuis 1969, le long de cette « autoroute des larmes », comme les riverains l'ont surnommée. Des victimes jeunes dans leur très grande majorité ; les trois quarts d'entre elles étaient adolescentes. Autochtones aussi, ou *indigenous*, « indigènes » en anglais, comme on dit ici, pour se référer à la fois aux Amérindiens, aux Inuits et aux Métis. *« C'est dangereux d'être une femme ici, surtout une femme autochtone »*, souffle Brenda Wilson. Cette Indienne Sekani, à la voix basse et lente, emplie de colère contenue, dirige depuis une dizaine d'années une association d'aide et de prévention contre la violence faite aux femmes de la région. Elle-même a perdu sa sœur Ramona, un soir de juin 1994. Elle était partie rejoindre ses amis pour assister à un spectacle de danse. Son corps a été retrouvé dix mois plus tard, dans les bois, à quelques mètres de l'autoroute. Elle avait 16 ans.

PLUS DE LARMES QUE D'ENCRE

Comme la majorité des disparitions et des meurtres, l'assassinat de Ramona n'a pas été élucidé. *« On aurait dit qu'une chape de silence s'était abattue sur le sort de ces filles »*, se souvient Brenda Wilson. A l'époque, la faiblesse de la couverture médiatique a même incité plusieurs observateurs à dire que les larmes avaient plus coulé que l'encre. Il a fallu qu'une jeune femme non autochtone de 26 ans, Nicole Hoar, disparaisse le long de cette même autoroute, en 2002, pour que le public découvre progressivement l'ampleur du phénomène.

Deux ans plus tard, un rapport d'Amnesty International, intitulé « Sœurs volées », lève le voile sur les violences subies par les filles et femmes autochtones. Pour la première fois, cette tragédie nationale est exposée au public : l'« autoroute des larmes » n'apparaît plus que comme une partie émergée d'un immense iceberg. Le document dénonce des *« menaces omniprésentes et généralisées »*. Avec force détails et multitude d'exemples, déclinés sur une trentaine de pages, il jette une lumière crue sur l'*« isolement et la marginalisation sociale »* des femmes autochtones au Canada, sur le racisme, le sexisme, les *« préjudices culturels »*, la *« discrimination systémique »* et la *« violence de genre »* qu'elles subissent. Sur les négligences, aussi, dont se sont rendues coupables les autorités. Contre toute attente, le Canada, à la tradition de tolérance et de consensus social, renvoie soudainement l'image d'un pays en proie à une vague d'assassinats et de violences misogynes insoupçonnée.

A Vancouver, l'enquête d'Amnesty révèle que parmi les 60 femmes considérées comme disparues du Downtown Eastside, quartier miséreux et délabré de la ville, beaucoup sont autochtones. A Edmonton, dans l'Alberta, les dossiers de 18 meurtres inexpliqués de femmes laissent apparaître, là encore, une part disproportionnée d'autochtones. Des dizaines d'autres affaires sont recensées à Winnipeg, dans le Manitoba. Ailleurs, à l'ouest, au centre du pays, à l'est, dans les réserves amérindiennes, et en dehors aussi, dans l'Ontario, et au Québec.

En 2013, l'ONG Human Rights Watch publie une enquête sur les abus policiers et les lacunes dans la protection des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique. Les chercheurs sont frappés par *« la crainte de la police exprimée par les femmes interrogées, réaction comparable à celles de communautés qui sortent d'un conflit ou d'une période de transition, telles que l'Irak, où les forces de sécurité ont joué un rôle essentiel dans les violences d'Etat et l'application de politiques autoritaires »*. Certains témoignages évoquent des violences physiques, voire des viols, accompagnés d'insultes racistes et sexistes des forces de l'ordre à leur égard. De quoi nourrir une réticence à se rendre au poste de police en cas d'agression.

MADDY SCOTT EST L'UNE DES 46 FEMMES DISPARUES OU ASSASSINÉES, DEPUIS 1969, LE LONG DE CETTE « AUTOROUTE DES LARMES », COMME LES RIVERAINS L'ONT SURNOMMÉE

Il faut attendre le début de l'année suivante pour que la gendarmerie royale du Canada (GRC) rende public un rapport sur les femmes autochtones disparues ou assassinées. Enfin, la police publie ses propres chiffres. Et ils sont vertigineux, bien plus élevés que toutes les estimations diffusées jusqu'alors. Selon le rapport, 1 181 femmes autochtones ont disparu ou ont été assassinées entre 1980 et 2012. Ainsi, en 2012, ces crimes correspondent à près d'un quart des homicides de femmes, alors que les autochtones ne représentent que 4,9 % des femmes vivant au Canada. Proportionnellement, le nombre d'autochtones assassinées ou disparues équivaudrait à 7 000 Québécoises ou 55 000 femmes françaises. Un abîme, au sens propre comme au figuré. Au début des années 1980, précise le document, les femmes autochtones ne représentaient que 8 % des victimes.

Le nombre de meurtres de femmes diminue au Canada, observe sobrement la GRC, sauf lorsqu'il concerne les minorités indigènes. D'après ces statistiques effarantes, les filles et femmes amérindiennes, métisses et inuites courent sept fois plus de risques de mourir assassinées que les femmes non autochtones. Elles ont également trois fois plus de risques d'être victimes de violences. Rien que dans la province du Saskatchewan, 60 % des femmes disparues sont autochtones, alors qu'elles ne représentent que 6 % de la population. *« Compte tenu du nombre relativement peu élevé d'autochtones dans la population canadienne (1 million sur 34 millions d'habitants), et du faible taux de criminalité violente au Canada, ces chiffres sont véritablement effroyables »*, dénonce Amnesty International.

A la suite de la publication du rapport de la GRC, les critiques fusent, considérant notamment que les causes de ces violences n'ont pas été assez analysées – le texte ne les effleure qu'avec prudence. *« Il n'y a pas assez de données sur les femmes autochtones portées disparues pour tirer des conclusions fiables sur les facteurs de risque contribuant à leur disparition »*, indique le document, comme pour éviter d'entrer sur un terrain politiquement délicat. Le texte suggère toutefois un type d'environnement criminogène et violent dans lequel évoluent les femmes autochtones assassinées. Plus souvent que pour les victimes non autochtones, les infractions associées aux meurtres sont des agressions sexuelles. Leurs meurtriers sont aussi beaucoup plus nombreux à avoir consommé de l'alcool ou une drogue au moment du crime, et à avoir déjà commis des infractions avec violence. L'expression d'une impunité, en quelque sorte.

Des commissions d'enquête sont mises en place. Les associations de femmes autochtones, présentes sur le terrain bien avant la publication du rapport, redoublent d'effort pour se faire entendre. Un hashtag est créé, #MMIW (Missing and Murdered Indigenous Women). Des rassemblements et marches « en mémoire » des « sœurs disparues » se multiplient un peu partout sur le territoire. De nouvelles pétitions sont lancées, des avis de recherche réimprimés. En septembre 2014, cédant à une forte pression médiatique consécutive à l'assassinat de la jeune Tina Fontaine, 15 ans, retrouvée morte dans la rivière Rouge, à Winnipeg, le gouvernement fédéral publie un *« plan d'action pour répondre à la violence familiale et aux crimes violents contre les filles et femmes autochtones »*. Il consacre 25 millions de dollars canadiens (16,1 millions d'euros) au soutien aux familles, mais reste silencieux sur les causes profondes de la tragédie.

« Les femmes autochtones disparues ou assassinées ne sont pas victimes de faits divers, mais bien d'un drame collectif auquel le pays refuse de se confronter », insiste la militante autochtone Brenda Wilson, à la tête de son association. Comme d'autres observateurs locaux, elle évoque pêle-mêle l'héritage du colonialisme, la culture machiste et violente de ce pays de pionniers, le mépris du gouvernement et des intérêts privés pour les traités et les territoires autochtones, l'insécurité économique, la pauvreté et le délitement social qui caractérisent les réserves. Le manque de subsides fédéraux, le nombre insuffisant de foyers d'accueil et la nécessité d'une police plus attentive... *« Tout est inextricablement lié »*, dit-elle.

Selon plusieurs études, près de 70 % des meurtriers de femmes autochtones étaient connus de leurs victimes : membres de la famille, proches, habitants du quartier ou de la communauté. Les autres sont des hommes venus d'ailleurs, jeunes et moins jeunes, parfois des travailleurs temporaires dans le secteur lucratif mais rude de l'industrie pétrolière, gazière, ou minière. Des récidivistes, des pervers sexuels. Des tueurs en série, aussi.

NÉGLIGENCE GOUVERNEMENTALE

Pour la journaliste française Emmanuelle Walter, installée à Montréal, l'identité autochtone apparaît *« comme étant à la fois un des facteurs de vulnérabilité et la cause même de toutes ces vulnérabilités »*. Dans son livre, magistral et bouleversant, *Sœurs volées. Enquête sur un féminicide au Canada* (éd. Lux, 2014), elle ajoute : *« Quand des femmes meurent par centaines pour l'unique raison qu'elles sont des femmes et que la violence qui s'exerce contre elles n'est pas seulement le fait de leurs assassins mais aussi d'un système ; lorsque cette violence relève aussi de la négligence gouvernementale, on appelle ça un féminicide. »*

Le mot est lâché. Il renvoie aux assassinats sordides et répétés en Amérique latine, à Ciudad Juarez en particulier, cette ville mexicaine à la frontière des Etats-Unis, où les meurtres non résolus de centaines de femmes avaient poussé, au début des années 2000, les écrivains et journalistes Roberto Bolaño (dans son roman posthume *2666)* et Sergio Gonzalez Rodriguez (*Des os dans le désert)* à décrire l'horreur. A Montréal, Emmanuelle Walter écrit : *« Voici maintenant l'angle mort d'un pays prospère. C'est le point d'interrogation qui*

Ci-dessus, une croix commémorative se dresse à l'endroit où Pamela Napoleon, 20 ans, a été assassinée et brûlée, en 2014. A gauche, Vanessa, sa sœur, sur le porche du cabanon où Pamela passa les deux dernières années de sa vie, dans la réserve Blueberry, au nord de Fort St. John. YOANIS MENGE POUR « LE MONDE »

vrille l'estomac des mères, des pères, des frères, des sœurs et des cousins ; les familles se débattent, enquêtent parfois en lieu et place des policiers, protestent contre le peu d'attention qui leur est accordé, mais leurs cris sont comme absorbés par un Canada ouaté, feutré, qui s'accommode de la misère des autochtones. »

En août 2016, le premier ministre libéral, Justin Trudeau, élu l'année précédente après une décennie de gouvernement conservateur, crée une commission d'enquête nationale sur les femmes disparues. Il en avait fait une promesse électorale. Des cinq commissaires désignés par le gouvernement, il n'en reste aujourd'hui que quatre. Les enquêteurs ont demandé que les travaux, initialement prévus pour une durée de deux ans, se poursuivent deux années supplémentaires. Fin 2017, la police a admis que le nombre des disparues ou assassinées autochtones était *« vraisemblablement beaucoup plus élevé »* que le chiffre avancé en 2014. Il dépasserait désormais les 3 000 victimes, selon plusieurs sources.

SURVIVANTE D'UNE GUERRE SILENCIEUSE

Connie Greyeyes, elle, a perdu quinze de ses proches, quinze femmes de son entourage, cousines, tantes et amies, disparues ou assassinées. *« Parfois, j'ai l'impression de vivre en guerre,* dit-elle. *Une guerre silencieuse où je me sens comme une survivante. »* Elle admet ne pas attendre grand-chose de la commission d'enquête. *« L'idée de départ était bonne, mais elle manque de moyens »,* tranche-t-elle. Militante de longue date pour la cause des femmes autochtones, Indienne Cree brillante, d'une sincérité nue, sans pathos, Connie partage son temps entre ses enfants, sa petite entreprise de pipeline installée à Fort St. John, cité rurale de 20 000 habitants située à 400 km au nord de Prince George, et les dizaines de cas de meurtres et de disparitions dont elle a fait son cheval de bataille.

L'écouter, c'est s'immerger dans la noirceur, plonger au-delà de tout entendement. Elle-même a 8 ans lorsque l'amie de la famille, Sandra Calahesen, *« une femme tellement jolie qu'elle me faisait penser à Priscilla Presley »,* est retrouvée assassinée sur la route 101. L'homme arrêté sera seulement accusé d'avoir profané un cadavre. A 16 ans, Connie perd sa première amie, Stacey Rogers. C'était en 1988, et cette dernière n'avait qu'un an de plus qu'elle. *« Elle était drôle. Nous avons fait toutes sortes de folies ensemble. Elle a disparu, du jour au lendemain. »* Cinq ans plus tard, sa cousine Joyce Cardinal, *« une femme magnifique »,* est tuée à Edmonton. *« On l'a battue et aspergée d'essence,* confie-t-elle. *Quand les policiers sont arrivés, ils ont cru que c'était un feu d'ordures parce que les flammes montaient à près de 2 mètres de haut. On l'a laissée pour morte, là. »* Connie reprend à peine son souffle. *« Toutes étaient des femmes aimées et qui aujourd'hui nous manquent. »* La dernière en date est sa nièce Molly. Elle a été tuée en janvier 2018. Elle avait à peine 16 ans.

Connie est venue plusieurs fois au Parlement d'Ottawa, où elle a évoqué avec force la situation de Fort St. John et ses environs. Lors d'un sit-in de protestation dans la capitale, elle fait la connaissance de Jackie Hansen, d'Amnesty International, et l'invite à entreprendre des recherches dans sa ville. De cette collaboration découlera une enquête minutieuse, implacable, rendue publique en 2016 et qui donne l'étendue du désastre. Reprenant à son compte certaines enquêtes locales, le document établit que 93 % des femmes autochtones de Fort St. John et des réserves alentour ont subi des violences au moins une fois dans leur vie. Sur la base de centaines d'entretiens et de recherches sur place, le rapport précise que ces violences sont perpétrées à la fois par des membres de l'intérieur des communautés autochtones et des individus de l'extérieur.

> **« LES POLICIERS SONT ARRIVÉS, ET ILS ONT CRU QUE C'ÉTAIT UN FEU D'ORDURES. JOYCE CARDINAL, 16 ANS, A ÉTÉ LAISSÉE POUR MORTE, LÀ »**
>
> **CONNIE GREYEYES**
> cousine de Joyce

Sur plusieurs pages, l'étude revient sur l'héritage du colonialisme où, pendant plus d'un siècle, jusque dans les années 1990, 150 000 enfants autochtones ont été enlevés à leur famille par la police et placés dans des pensionnats explicitement conçus pour « tuer l'Indien en eux ». Les parents de Connie ont eux-mêmes été enfermés dans ces institutions destinées à scolariser, évangéliser et assimiler les enfants autochtones. Comme tant d'autres, Connie mettra longtemps à comprendre l'impact de cette expérience traumatique qui a vulnérabilisé des communautés entières. C'est notamment dans ces pensionnats, lieux d'agressions et d'aliénation identitaire, que la violence a pris racine dans les communautés autochtones. C'est aussi là qu'au moins 4 134 enfants sont morts – de maladies non soignées, de maltraitance, de suicides et même de faim.

A cela est venu s'ajouter l'essor de l'industrie minière qui touche, depuis le début des années 2000, toute cette région du nord-est de la Colombie-Britannique. Une dynamique sociale et économique qui a augmenté les risques, souligne l'enquête. Les prix des loyers ont flambé. L'environnement s'est transformé, au point qu'il n'y a plus une seule réserve à plus de 500 mètres d'une installation ou infrastructure industrielle. Le nombre de travailleurs temporaires a explosé, avec son corollaire : des ouvriers de l'ombre souvent non recensés, plutôt bien payés, mais dont le labeur est exténuant et où la prise de drogues est courante.

Et puis, les chiffres, implacables, que Connie égrène sur un ton monocorde. Les femmes autochtones ont une espérance de vie de cinq à dix ans plus courte que les non-autochtones. Des revenus inférieurs de 30 %. Elles sont deux fois plus touchées par le chômage. Deux fois plus souvent mères célibataires. Trois fois plus susceptibles d'être contaminées par le sida. Quatre fois plus susceptibles d'être enceintes entre 15 et 19 ans.

En ce début de mois d'avril, Connie est venue assister au quatrième jour de procès d'un certain Leon Wokeley, meurtrier présumé de Pamela Napoleon. Cette jeune Indienne Cree avait 20 ans quand son corps a été retrouvé calciné sur la neige, en 2014, devant un cabanon de chasse situé à un peu plus d'une heure de route, au nord de Fort St. John. Comme elle, l'homme habitait la réserve Blueberry, en contrebas de la petite maison en bois de Pamela.

Dehors, dans ce petit village, la vie semble suivre son cours, comme si de rien n'était. Les chiens errants courent après les rares voitures de passage. Les familles autochtones profitent des premiers rayons de soleil. Restent ces photos de « sœurs » disparues ou assassinées accrochées sur les murs des salons. Les Napoleon en ont trois dans leur maison. Une manière de dire la mort, l'absence de sens, mais aussi l'amour. ■

Une enquête nationale brise « le silence » sans apaiser les esprits

DANS UN GRAND HÔTEL de la banlieue de Vancouver a débuté, le 4 avril, l'une des dernières audiences publiques de l'« Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées ». Durant cinq jours, ils ont été une centaine à défiler devant le micro pour raconter leur histoire : celle d'une mère, d'une fille, d'une sœur, tuées dans des circonstances obscures ou disparues sans laisser de traces.

Les yeux embués, l'une des commissaires chargées de l'enquête, Qajaq Robinson, rappelle les *« choses terribles »* vécues par les victimes et leurs familles : *« Vous avez cogné aux portes, sans succès, pour être entendues. Aujourd'hui, nous sommes là pour vous et avec vous. »* La commissaire en chef, Marion Buller, les encourage à *« partager* [leur] *vérité pour se donner des forces communes »,* pour *« réclamer le droit de vivre en paix, dans des lieux sûrs ».*

Des témoignages poignants, la commission en a entendu plus d'un millier depuis neuf mois, en sillonnant le Canada pour donner la parole à des autochtones, survivantes de violences en tout genre ou proches de femmes assassinées ou disparues.

Le nombre des victimes reste incertain. En 2014, la police en recensait 1 200 pour la période de 1980 à 2012, mais fin 2017 elle avouait que *« leur nombre véritable était vraisemblablement beaucoup plus élevé ».* Pour que lumière soit faite sur cette *« tragédie nationale »,* les chefs autochtones ont réclamé pendant des années une enquête nationale indépendante. Après le refus catégorique du premier ministre conservateur Stephen Harper, le libéral Justin Trudeau a accepté, fin 2015. Lancée en septembre 2016 et dotée d'un budget de 34 millions d'euros, l'« Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées » dispose d'un mandat de deux ans, qui devait s'achever le 31 décembre 2018. Plusieurs demandes de prolongation ont été formulées ces derniers mois par les enquêteurs. Le premier ministre, en visite à Paris, du 15 au 17 avril, pourrait prendre une décision sur le sujet, dans les prochaines semaines.

Le mandat des commissaires inclut la révision de certaines enquêtes policières et la possibilité d'en relancer si nécessaire, *« d'examiner et d'établir un rapport sur les causes systémiques de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles autochtones au Canada »,* avec recommandations au gouvernement fédéral. L'entreprise est vaste. En novembre 2017, la commission se plaignait de *« nombreux obstacles bureaucratiques ». « Nous manquons toujours de réponses aux questions posées au système judiciaire ou à la police »,* soulignait la commissaire Michèle Audette. Principale recommandation de l'époque, restée sans réponse d'Ottawa : la création d'une *« escouade policière nationale »* pour rouvrir des dossiers.

Justin Trudeau pris à partie

Les déceptions se sont multipliées autour de l'équipe d'enquête. Les critiques ont poussé à des démissions en série : 14 en moins de deux ans. Les autochtones eux-mêmes se montrent divisés. Certains appuient l'enquête, tandis que plusieurs chefs ont réclamé – et obtenu – en 2017 la démission de la commissaire en chef, Marion Buller. M. Trudeau a lui aussi été pris à partie. Le 4 octobre 2017, devant le Parlement d'Ottawa, lors d'un rassemblement à la mémoire de femmes autochtones assassinées ou disparues, plusieurs intervenants l'ont pressé de passer *« de la parole aux actes ».* Laurie Odjick, dont la fille Maisy a disparu en 2008, avait alors qualifié la Chambre des communes de *« chambre des promesses brisées ».*

Les responsables de l'Enquête nationale estiment pour leur part n'avoir pas – et de loin – terminé leur travail. Le 6 mars, ils ont demandé au gouvernement deux ans supplémentaires pour entendre de nouveaux témoignages et procéder à des *« audiences institutionnelles avec des experts ».* Objectif : étudier en profondeur des questions telles que *« la traite de personnes, l'exploitation sexuelle, la disponibilité de services de santé, le système de justice criminelle et les systèmes institutionnels de violence coloniale ».*

La criminologue Mylène Jaccoud, professeure à l'université de Montréal, s'en désole : *« On passe à côté de l'essentiel, qui serait d'enquêter sur les pratiques des services de police, connus pour leur discrimination à l'égard de populations vulnérables telles que les autochtones, hommes ou femmes, et de rouvrir les enquêtes criminelles. »*

La prolongation du mandat est aussi controversée chez les autochtones. Certains la souhaitent ; d'autres craignent que cela ne *« revictimise »* celles et ceux qui témoignent. Selon Denise Stonefish, présidente du Conseil des femmes à l'Assemblée des Premières Nations, principale organisation autochtone au Canada, poursuivre l'enquête est pourtant le seul moyen de *« soutenir les survivants et leurs familles et d'appuyer leur cheminement vers la guérison et la réconciliation ».*

D'autres invitent M. Trudeau à la prudence. *« Nous avons de sérieuses préoccupations quant à la direction de cette enquête »,* souligne Pamela Palmater, avocate micmac, représentant une coalition d'organisations autochtones, qui exige des commissaires *« un plan de travail précis et une clarification des objectifs »* de l'enquête avant qu'Ottawa ne leur accorde plus de temps et d'argent. ■

ANNE PÉLOUAS
(MONTRÉAL, CORRESPONDANCE)

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

Les autochtones, citoyens canadiens de seconde zone

Alors que les Amérindiens représentent près de 5 % de la population, ils sont relégués dans les quartiers déshérités des villes ou dans des territoires réservés

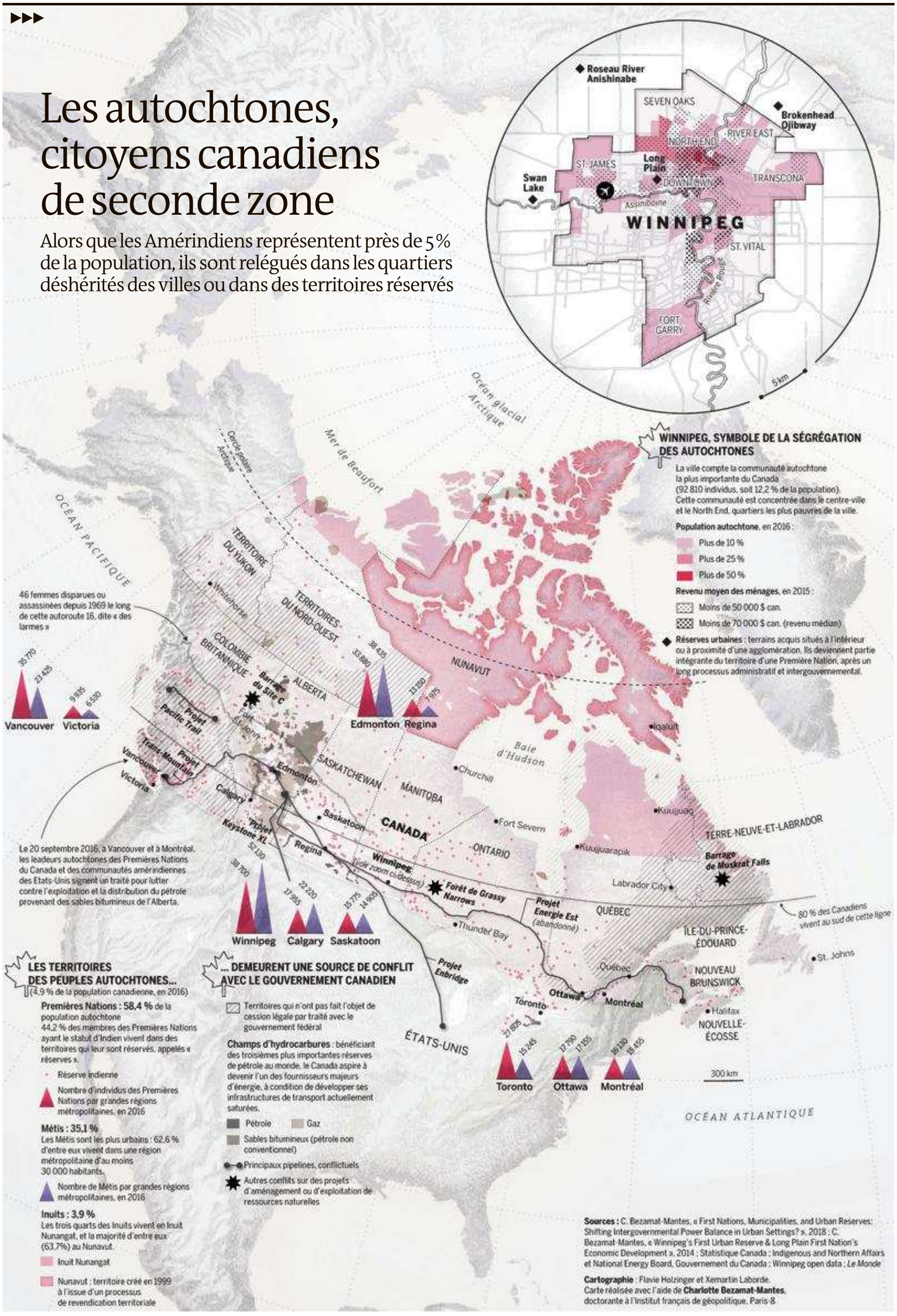

Benjamin Hautecouverture « Les armes chimiques, un moyen pour Poutine de tester les démocraties »

L'obstruction russe systématique à propos de l'usage d'armes chimiques en Syrie est, selon le chercheur, significative d'une volonté d'évaluer la détermination des gardiens du droit international

« Houla, 25 mai 2012 », de Fares Khachouq

Fares Khachouq
Né à Homs, en Syrie, dans une famille modeste, ce Franco-Syrien a étudié l'informatique à l'université d'Alep. Il part ensuite à Paris, où il obtient un doctorat en art numérique et communication visuelle, mais c'est aux Emirats arabes unis qu'il va enseigner les arts graphiques. Quand, en 2011, éclate le soulèvement en Syrie, il décide de rentrer dans son pays natal. « Je n'arrivais plus à me concentrer, (…) une partie de ma famille était assiégée sous les bombes à Homs. J'ai alors quitté mon travail », se souvient-il. Dès lors, il met son art au service de la révolution, en créant des affiches en trois couleurs et au trait stylisé. L'affiche ci-dessus fait référence au massacre d'Houla, village situé à quelques kilomètres au nord d'Homs. Le 25 mai 2012, ses habitants sont victimes d'une tuerie de masse, qui fait 108 morts, dont 34 femmes et 49 enfants. Un rapport de l'ONU a, depuis, établi la responsabilité des milices du gouvernement de Bachar Al-Assad. La diffusion d'une vidéo du massacre, montrant des corps d'enfants, certains démembrés à la hache, a soulevé l'indignation internationale

ENTRETIEN

Spécialiste des questions de sécurité internationale, de prolifération des armes de destruction massive et de dissuasion, Benjamin Hautecouverture est maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) à Paris.

Pourquoi est-il impossible de rester sans réaction face à l'usage d'armes chimiques en Syrie ?

En réalité, il est tout à fait possible de rester passif face aux dernières allégations d'emploi de ces armes au cours de l'offensive sur Douma le 7 avril, une année après les attaques sur Khan Cheikhoun *[le 4 avril 2017, un bombardement chimique de l'aviation syrienne sur la ville rebelle provoque la mort d'au moins 100 civils]*. C'est bien le cas depuis 2013, lors de la transgression de la première *« ligne rouge »* tracée par le président Obama dans le cadre du conflit syrien. Mais s'en contenter aujourd'hui devient très périlleux, non seulement au regard des victimes, mais également au regard de la crédibilité de la sécurité collective *[le Conseil de sécurité des Nations unies]*, du droit international *[la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, CIAC]*, de la parole donnée par la démocratie libérale *[Etats-Unis, Union européenne, etc.]*.

Au fond, l'usage des armes chimiques en Syrie est en train de concentrer stratégiquement, politiquement et symboliquement l'ensemble des attaques contre la norme du droit international dans le monde depuis le début de notre décennie. C'est à ce niveau que se situe désormais l'enjeu de la réaction face à l'usage des armes chimiques en Syrie. La France et les Etats-Unis sont en première ligne, mais ne sont pas les seuls concernés.

Quand Emmanuel Macron dit qu'il y a une « ligne rouge », sans agir, cela l'affaiblit-il ?

L'usage politique de la « ligne rouge » est une forme risquée de dissuasion. En l'espèce, s'il est déclaré que la ligne rouge est l'utilisation d'armes chimiques, telles que définies par la CIAC, quand ces armes tuent, et que l'utilisateur peut être identifié de manière multilatérale, la ligne rouge est contre-productive. De fait, il n'y a plus de mécanisme conjoint d'enquête au sein des Nations unies depuis qu'en novembre 2017 la Russie a mis son veto à tout renouvellement de son mandat. Il reste, certes, les enquêtes de l'OIAC *[Organisation pour l'interdiction des armes chimiques]*, mais elles visent seulement à établir des faits, pas des responsabilités.

Pourquoi l'utilisation supposée du gaz Novitchok au Royaume-Uni contre l'ancien agent russe Sergueï Skripal et sa fille a-t-elle surpris ?

YOUTUBE

Il convient de s'en remettre à ce que nous disent pour l'heure les autorités britanniques, qui ont saisi l'OIAC pour des expertises complémentaires. Il s'agirait de Novitchok, un gaz innervant neurotoxique – il s'attaque au système nerveux central– de quatrième génération, inconnu non seulement du grand public, mais aussi du tableau 1 de l'annexe sur les produits chimiques de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ce gaz a été conçu entre les années 1970 et 1980 dans l'ex-URSS. On ne lui connaît pas d'autre origine, d'où la rapidité avec laquelle les Britanniques ont mis en cause les Russes. Sauf que l'on parle de l'ex-empire soviétique et de ses républiques devenues indépendantes, dans lesquelles se trouvaient possiblement ces agents. Après la désintégration de l'URSS, on peut imaginer qu'une partie des stocks d'agents chimiques de type militaire a été dispersée. Les gaz Novitchok n'ont pas été répertoriés. Il sera donc très difficile de prouver que l'agent utilisé, même s'il s'agit bien de Novitchok, est la propriété de l'Etat russe.

Des experts ont-ils éclairci l'affaire, outre le Dr Vil Mirzayanov, réfugié aux Etats-Unis, qui a décrit les tonnages et les lieux de production des variantes du Novitchok ?

Aucun renseignement complet sur ce sujet n'a été produit. Seules des personnes physiques sont revenues avec des témoignages indirects. Rien de consolidé. Il n'y a pas eu de communication scientifique dans les années 1980, pas d'échanges de recherche. Même les scientifiques n'ont pas grand-chose à dire de l'affaire Skripal : les structures chimiques du produit ne sont pas entièrement connues.

Les substances dont on parle ne faisant pas partie de la liste de l'OIAC, certains se demandent si elles sont interdites…

Oui, elles le sont, comme toutes les armes chimiques. L'utilisation du chlore en Syrie a soulevé les mêmes questions. Le chlore en tant que produit n'est pas prohibé, mais quand il devient une arme chimique il n'y a aucun doute *[quant à son caractère illégal]*. Selon le texte même de la CIAC, les tableaux de l'annexe sur les produits chimiques *« ne constituent pas une définition des armes chimiques au sens de la Convention »*. Peu importe, donc, que les gaz Novitchok n'y figurent pas : ils sont interdits.

Depuis que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques est entrée en vigueur, en 1997, quelle est l'évaluation des résidus de stocks dans le monde ?

On a une photographie précise uniquement sur ce qui a été déclaré par les Etats. La Russie a adhéré à la Convention et s'est soumise à un calendrier de destruction de ses stocks. On sait ainsi que 39 967 tonnes, soit 100 % du stock russe, ont été détruites. Pour autant, les Russes n'ont jamais déclaré de Novitchok. La fin de leur désarmement chimique a été célébrée en grande pompe au siège de l'OIAC à La Haye, en novembre 2017. Pour le reste, on ne sait pas ce qui a fuité dans les années 1990. Il y a eu du trafic. De manière individuelle, des chimistes ont su faire des agents chimiques pour des organisations telles que la secte japonaise Aum, à l'époque. Nul ne sait en quelle quantité. On a la certitude qu'il existe un marché noir du chimique. Les Nord-Coréens en savent quelque chose : il est excessivement probable qu'ils alimentent ce marché en ce moment même, ce que les derniers rapports du Conseil de sécurité de l'ONU confirment.

Pourquoi les Russes auraient-ils caché le Novitchok, hormis pour de mauvaises intentions, et pourquoi l'utiliser ?

Ils pouvaient effectivement vouloir utiliser un jour cette quatrième génération d'agents inconnus, extrêmement efficaces. La Russie fait preuve d'un talent remarquable pour jouer avec la norme, alors que ce pays était, avec les Etats-Unis, parmi les plus grands producteurs d'armes chimiques, et qu'il est censé s'être désarmé. Le régime du président Poutine joue avec la Convention sur les armes chimiques et avec le principe d'interdiction, de la même manière qu'indirectement il joue avec les armes chimiques en empêchant en Syrie le travail des inspecteurs chargés d'établir des responsabilités. Je ne crois pas à une coïncidence. C'est un choix délibéré, pour défier un échafaudage de sécurité internationale fondé sur une conception universaliste des rapports interétatiques établie par le droit international et traduite dans un maillage de normes.

Le 5 mars, un rapport du comité de l'ONU sur la mise en œuvre des sanctions contre la Corée du Nord a affirmé que les coopérations clandestines entre la Corée du Nord et la Syrie existent toujours, y compris en matière chimique… Ce rapport comprend sept pages complètes sur ces coopérations militaires totalement interdites depuis 2010. Les Nord-Coréens fournissent très probablement du matériel de production aux Syriens.

Quel serait le jeu de la Russie ?

Vladimir Poutine montre, depuis l'annexion de la Crimée en 2014, qu'il se moque résolument du droit international, de ses gendarmes, du multilatéralisme, des injonctions des grandes démocraties mondiales à se comporter comme l'exigent les conventions internationales. Cela est très clair dans l'attitude du Kremlin vis-à-vis du traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), comme du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI). C'est évident dans le manque de collaboration à propos de la crise nord-coréenne au Conseil de sécurité de l'ONU. C'est évident à travers l'obstruction russe systématique dans le dossier syrien. Ce patient travail de déconstruction est cohérent. Il s'agit de provocations permanentes, qui se situent toujours à la limite de ce qui est licite. Dans les cas de comportements illicites, la charge finale et définitive de la preuve ne peut être apportée. Le régime russe teste les démocraties libérales sur la limite. A ce titre, la Russie a pu constater en Syrie que les « lignes rouges » établies par les gardiens du droit international sont des lignes orange qui jaunissent année après année. Dans ces conditions, les provocateurs n'ont aucune de raison de se retenir.

La Convention sur les armes chimiques est-elle en train de mourir ?

La situation est paradoxale. Cette Convention est quasiment universelle, ratifiée par 192 Etats. Seuls trois ne l'ont pas fait. Elle est unanimement saluée. L'OIAC a obtenu le prix Nobel de la paix en 2013. Mais l'on observe de manière concomitante une évidente recrudescence de l'emploi des armes chimiques par les Etats. Elles sont de plus en plus utilisées comme armes de terreur, voire, comme c'est le cas en Syrie dans la Ghouta, comme armes tactiques.

De la part de Damas comme de Moscou, mais aussi de la Corée du Nord, qui n'est pas signataire et continue très probablement à fournir le marché syrien, c'est une manière de saper l'autorité de la norme, et plus précisément de l'architecture de sécurité internationale réputée être la plus efficace au monde. C'est davantage qu'un symbole. La CIAC est un traité d'interdiction. Elle ne discrimine pas les Etats dotés des autres. Le système fonctionne, mais pour quoi ? Pour rester une garantie de sécurité, le droit international sur l'interdiction des armes de destruction massive doit s'appuyer sur la menace du recours à la force, quelles qu'en soient les modalités.

Quelles peuvent être les conséquences ?

Quand les solutions préventives telles que l'interdiction, le désarmement, la non-prolifération échouent, le droit s'efface toujours devant l'exercice unilatéral de la force, comme l'a montré Israël, en 1981, en prenant l'initiative de détruire le réacteur nucléaire irakien Osirak, ou en septembre 2007, en détruisant l'installation nucléaire syrienne d'Al-Kibar. La logique est implacable. Faute d'y prendre garde, le problème que pose aujourd'hui l'utilisation des armes chimiques se posera demain dans le champ autrement plus périlleux du nucléaire militaire. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE GUIBERT ET MARC SEMO

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

LA REDÉCOUVERTE DE LA DISCO DE L'EST

Baltes populaires du temps des Soviets

Tandis que la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie célèbrent le centenaire de leur indépendance, des DJ se passionnent pour la musique de danse produite dans ces pays à l'ère de l'URSS

Dans une boîte de nuit de Svencionys (Lituanie), en 2000, sous l'œil de Lénine. Image extraite du livre « Disko », d'Andrew Miksys (Arök, 2013).
ANDREW MIKSYS

REPORTAGE
VILNIUS ET KAUNAS (LITUANIE) - *envoyé spécial*

Sa fine mèche châtain en frissonne encore : pour DJ Weedska, le 16 février restera comme la soirée du siècle. La Lituanie célébrait ce jour-là le centenaire de la déclaration d'indépendance de 1918. A cette occasion, l'hurluberlu mixait au Turgus, une boîte de nuit de Vilnius, la capitale. *« Paradoxalement, je n'ai passé que des disques datant de l'ère soviétique*, se marre le gaillard de 37 ans, de son vrai nom Vytautas Verseckas. *La période disco est la seule durant laquelle notre pays a produit des morceaux vraiment dansants. »*

Au Turgus, ses tourneries furent au goût du public – de jeunes adultes, pour la plupart : *« Je n'ai jamais rencontré un tel succès !*, s'exclame DJ Weedska, par ailleurs spécialiste de salsa. *Dans les années qui ont suivi l'indépendance de 1990, il était impossible d'apprécier la disco lituanienne à sa juste valeur : c'était d'abord vu comme le travail de gens qui avaient collaboré avec l'URSS. Avec le temps, le développement du Web et la reconnaissance de cette musique à l'étranger, notre regard a évolué. »*

Le DJ ne croit pas si bien dire. Au creux du café cosy où il a donné rendez-vous, près de la gare de Vilnius, les enceintes diffusent *Little Dark Age*, quatrième album du groupe américain MGMT, parmi les plus estimés de la pop contemporaine. A sa sortie, en février, son chanteur, Andrew VanWyngarden, racontait au *Monde* comment il s'était passionné pour la disco et la new wave baltico-soviétique : *« En fouillant dans les entrailles du Web, je passais de playlist en playlist, comme dans une boucle infinie. Je me suis pris de passion pour les premiers tubes de groupes lettons ou lituaniens de l'ex-URSS, au premier rang desquels Rondo. »*

Ce n'est pas la première fois que la « hype » frappe les pays baltes, devenus une halte obligée pour les DJ à l'affût de vieilleries du meilleur aloi. En 2012, le producteur de hip-hop américain The Alchemist, qui a réalisé plusieurs morceaux de cadors du genre – Snoop Dogg, Eminem, Nas… –, publiait *Russian Roulette*. Un album gorgé de « soviet grooves », comme les Anglo-Saxons dénomment les tubes les plus pulsatiles de l'ex-URSS : parmi les échantillons musicaux prélevés par The Alchimist, les Lettons Raimonds Pauls et In Spe figuraient en bonne place. En 2017, les producteurs canadiens BadBadNotGood – derrière certains morceaux du rappeur star Kendrick Lamar – sacrifiaient au rituel des LateNightTales, une collection qui invite les musiciens pop les plus en vue à compiler leurs morceaux préférés : la reprise de *Feel Like Makin'Love*, de Roberta Flack, par Velly Joonas, vedette estonienne des années 1970 et 1980, sortait du lot.

CEPELINAI ET YOUTUBE

Camouflé sous divers pseudonymes, Gaetano Scognamiglio dirige en orfèvre hors pair l'orchestre italo-disco Fitness Forever. Il est assez épris de la styliste lituanienne Maria Popadnicenko pour la faire poser sur la pochette du dernier album de sa formation, *Tonight* (2017), dont elle assure de surcroît certaines parties vocales. Chaque fois qu'il visite sa belle-famille, à Klaipeda – principal port de Lituanie –, le Napolitain se protège du froid par deux subterfuges : l'ingestion de cepelinai (spécialité à base de patate, porc et crème fraîche) et l'écoute prolongée, à plat ventre dans le salon des Popadnicenko, de deux chefs-d'œuvre de disco lituanienne, *Discophonia* (1980), d'Argo, et *Disko Muzika* (1982), de Teisutis Makacinas. Comme bien des mélomanes, le maestro a découvert ces trésors sur YouTube avant de dénicher les originaux chez des disquaires locaux.

« L'intérêt pour les "soviet grooves" coïncide avec la montée en puissance de YouTube, en 2011, affirme le Berlinois Günter Stöppel, coauteur, sous le pseudonyme DJ Scientist, de la compilation *The Soviet Tape Vol. 1* (2015), qui enfile quelques perles de son imposante collection de 33-tours soviétiques. *Bien sûr, pour des oreilles occidentales, la magie de ce courant procède, en grande partie, de son exotisme. »* Dans son ouvrage de référence sur les passions passéistes à l'heure numérique, *Rétromania* (2011), le Britannique Simon Reynolds écrit : *« Les voyages dans le temps que nous permet YouTube ne nous mènent pas du tout en arrière, mais à côté. »* A l'appui de sa démonstration, le critique musical évoque un show télévisé letton des années 1970, où des danseuses en petite tenue se déhanchent au son d'un *« ersatz soviétique de Tom Jones »* : sur YouTube, soutient-il, cette vidéo partage *« le même espace-temps »* qu'une chorégraphie d'adolescentes de Chicago se trémoussant sur les sons d'aujourd'hui.

> **« EN UN SENS, LA DISCO EST DEVENUE UN PROGRAMME D'ÉTAT, AU MÊME TITRE QUE LA CONQUÊTE SPATIALE ! »**
> **WEEDSKA**
> DJ lituanien

« En 1982, lorsque Disko Muzika *est sorti, ce fut un flop*, prétend le journaliste lituanien Karolis Vysniauskas. *En 2007, un DJ norvégien influent, Rune Lindbaek, est tombé sur cet album incroyable. Trois ans plus tard, il en a parlé dans une émission de radio, à New York. Des Lituaniens s'en sont rendu compte et l'ont aussitôt mis en ligne sur YouTube. »* Quelques centaines de milliers de vues plus tard, Arturas Franckevicius, patron de Vinilas, l'un des principaux disquaires de Vilnius, a fini par le rééditer. Il le cède pour dix euros en format CD, et 30 en vinyle – avant la réédition, le prix moyen des originaux avoisinait les 300 euros.

« En ce qui concerne les droits d'auteur, nous sommes en pleine zone grise, reconnaît DJ Weedska. *Jusqu'en 1990, tous les disques étaient publiés par l'unique label autorisé en URSS, Melodiya, aux ordres de Moscou. Depuis qu'elle est devenue privée, cette compagnie se désintéresse de son catalogue. Par ailleurs, la Russie et la Lituanie n'adhèrent pas aux mêmes conventions de protection des droits d'auteur. De ce fait, les droits de la réédition de* Disko Muzika *sont directement versés à Makacinas ; Melodiya ne touche rien. »*

Peu à peu, pouvoirs publics et commerçants ont pris conscience du tas d'or sur lequel ils étaient assis. A Vilnius, l'entrée des bars les plus branchés, comme le Metro Underground Music Club, est criblée de 33-tours estampillés Melodiya. Plus près du centre, les échoppes pour touristes sont saturées d'antiques vinyles et d'exemplaires du magazine édité, en anglais et en lituanien, par le Music Information Centre. Sur son site, cette institution financée par l'Etat s'est lancée, à son tour, dans la mise en ligne de vieilleries, avec quelques trains de retard sur les YouTubeurs.

Car le modèle de ces orpailleurs nordiques est ailleurs : à Tallinn, capitale de l'Estonie. Pour l'heure, Frotee est la seule maison de disques spécialisée dans l'exhumation des *« beats baléariques des pays baltiques »*, fanfaronne Martin Joela, l'un de ses deux cofondateurs, en clin d'œil aux fameux night-clubs d'Ibiza. *« Aucune de nos rééditions n'est issue du catalogue Melodiya*, poursuit-il. *Nous ne publions que des archives inédites de la radio estonienne ou des musiciens eux-mêmes. »*

MAESTRIA TECHNOLOGIQUE

Si Lituanie, Lettonie et Estonie ont pris le virage disco au tournant des années 1980, elles le doivent tant à leur histoire qu'à leur géographie. Intégrées relativement tard à l'URSS, après la seconde guerre mondiale, elles bénéficiaient d'une relative liberté, notamment lorsque les vents de la perestroïka, au début des années 1980, ont commencé à souffler. La télévision finlandaise était captée dans le nord de l'Estonie ; les radios luxembourgeoises et polonaises, dans le sud de la Lituanie ; des cargaisons de 33-tours occidentaux étaient acheminées, sous le manteau, sur les docks de Klaipeda.

A Riga, la capitale lettone, qui comptait l'une des trois plus grosses usines de vinyles d'URSS, des pressages d'Abba ont fini, au dé-

Justinas, YouTubeur avec 33 tours dans son sac

POUR UN PEU, avec son tee-shirt délavé et sa tignasse filasse, il ressemblerait au défunt chanteur américain Elliott Smith. En ce début d'avril frisquet, comme tous les jours ou presque, Justinas farfouille parmi les bacs désuets de son échoppe favorite, Plokstelіu Parduotuve. Ouvert en 2015, c'est le principal disquaire de Kaunas, la deuxième ville de Lituanie. *« Sous l'URSS, chaque album était diffusé en trois formats : 33 tours, cassette et bande magnétique, avec une tracklist différente en fonction du support*, informe cet étudiant en japonais de 20 ans. *Parallèlement, beaucoup de groupes, comme Rondo, vendaient leurs disques à la sauvette sur des marchés, pour éviter le processus hyperbureaucratique de validation par les autorités de Vilnius et de Moscou. Voilà pourquoi les pays de l'ex-URSS sont devenus le paradis des collectionneurs ! »*

A la vérité, ils ne sont qu'une dizaine, en Lituanie, à squatter ce créneau mélodieux. Non contents de mettre en ligne leurs pépites sur leurs chaînes YouTube aux noms évocateurs (Obscure Little Beasties, Funked Up East, Ultradiskopanorama…), ces mélomanes assidus s'échangent toutes sortes de données – pochettes, crédits – sur tous types de plates-formes : des blogs, tel Sovietgroove.com, mais aussi des sites de revente de disques d'occasion, comme Discogs, que s'apprête à racheter Apple.

« On se connaît tous : le mec d'Obscure Little Beasties vient de Klaipeda, par exemple », rigole Justinas, qui dispose lui aussi d'une chaîne YouTube, dont il finira par nous révéler le nom malgré ses désirs d'anonymat : Omoshiroisounds. *« Pour ma part, je mets en ligne ce qui me plaît, sans thème précis : des cassettes pirates de groupes de mariage lituaniens des années 1980, des raretés japonaises… Mon Graal, ce sont les premiers disques compacts sortis juste après l'indépendance de 1990 : eux sont vraiment introuvables ! »* ■

A. TO.

Les pochettes originales de quelques perles du groove de la Baltique.
DR

but des années 1980, par être autorisés : d'Eolika à Laine ou Elektra, des hordes de clones baltes du quatuor suédois purent prospérer en paix. Parallèlement, le succès phénoménal, dans toute l'URSS, du groupe de disco instrumentale Space, mené par le Marseillais Didier Marouani, provoqua une contre-attaque locale, *Disco Alliance* (1980), du vaisseau amiral letton Zodiac. Sa popularité ouvrit la voie aux expérimentations discoïdes d'Argo et de Makacinas. *« Comme aurait dit Trotski, l'arrivée de Zodiac fut pour nous une manne providentielle »*, nous déclarait Makacinas fin mars, en marge d'une conférence sur *Disko Muzika*, organisée à la Bibliothèque nationale de Vilnius.

Souvent associée, en Occident, au libéralisme le plus débridé, la disco rencontra, contre toute attente, les faveurs de Moscou. *« L'hédonisme est parfaitement soluble dans le capitalisme d'Etat*, s'amuse Martin Joela. *La disco était populaire partout dans le monde, il aurait été impossible pour le régime de bannir sa diffusion. Et puis, contrairement au rock et à ses dangereuses déclinaisons – prog, punk, etc. –, les paroles étaient souvent banales et innocentes. »* A l'image de la pochette de *Discophonia*, qui montre une braguette s'ouvrant sur un arc-en-ciel, le genre est expurgé de ses atours les plus sexuels, pour exalter, sur un mode presque abstrait, la maestria technique et technologique de l'Union.

« En un sens, la disco est devenue un programme d'Etat, au même titre que la conquête spatiale ! », ose DJ Weedska. Les meilleurs orchestres, systématiquement accolés à une institution officielle – radio, télévision, théâtre, usine –, sont réquisitionnés : à la baguette, des compositeurs issus des musiques dites savantes, tels Teisutis Makacinas ou Raimonds Pauls – qui finira ministre de la culture de Lettonie. Les centres culturels soviétiques, implantés jusque dans les plus petits villages, ouvrent des pistes de danse. Le jargon officiel, qui prohibe les termes anglo-saxons, recycle des terminologies d'un autre temps : les groupes sont des *« ensembles d'instruments vocaux »*, la disco, une musique *« d'estrade »*.

En un sens, le modèle balte est pareil aux « pattes d'eph » alors en vogue sur les gambettes du monde entier : serré sur le haut, plus évasé sur le bas, mélange de contraintes strictes et de souplesse. Dans le livret qui accompagne la réédition de *Disko Muzika*, l'arrangeur Laimis Vilkoncius – auteur d'un autre chef-d'œuvre, *Dainos* (1985), sous son nom –, rappelle combien les limites matérielles ont stimulé sa créativité. Rudimentaires, les deux synthétiseurs à sa disposition, de marques japonaise (Yamaha CS15) et italienne (Crumar), ne permettaient guère de jouer plusieurs notes en même temps, ni de mémoriser de quelconques réglages. Aussi a-t-il demandé aux membres du chœur de doubler leurs parties, de manière à occuper l'espace vacant : étrange alliage, qui confère au disque tout son attrait, comme si les Beach Boys avaient croisé Giorgio Moroder dans une grotte balte.

Du reste, c'est sur la singularité du studio d'enregistrement, alors niché en plein cœur de Vilnius, face au château médiéval, que l'octogénaire Teisutis Makacinas préfère insister : une salle de 280 m² disposant de 32 mini-pyramides pendues au plafond, comme autant de stalactites, offrant, selon le maestro, une *« acoustique excellente »*. *« Par ailleurs, l'équipement, plutôt moderne, permettait d'enregistrer les voix en multipiste. »*

CHANT ET TRADITION POLYPHONIQUE

Si les Baltes ont si bien embrassé le disco, c'est qu'ils l'ont fait avec la langue, la leur, si douce, rythmique et musicale. *« Les Lituaniens sont un peuple musicien, le chant fait partie de notre âme,* s'enflamme Makacinas. *La structure grammaticale et phonétique permet de réaliser 140 millions de combinaisons qui font sens. »* La linguiste Danguolé Melnikiené, auteure de *L'Onomatopée ou le « monstre hybride »* (Hermann, 2016), va plus loin : *« Le lituanien est la seule langue indo-européenne à considérer l'onomatopée comme une classe grammaticale, d'où son extrême musicalité. »*

De fait, du Letton Arvo Pärt au Lituanien Mikalojus Konstantinas Ciurlionis, les plus grands compositeurs « classiques » de la région n'ont cessé de se frotter à la tradition polyphonique, qu'elle soit liturgique ou folklorique. *« La leadeuse du groupe Elektra, Kadri Hunt, a étudié le chant, et dirige aujourd'hui une chorale spécialisée dans la musique d'Arvo Pärt*, souligne Martin Joela. *Les Baltes sont plus introvertis que les autres nations soviétiques, dont la pop est souvent pompeuse, presque opératique. »*

Derniers peuples européens à avoir été christianisés, les Baltes ont gardé de leur passé païen un penchant pour le chant qui ne s'exprime jamais mieux qu'en début d'été, lors du festival de la chanson, qui a lieu tous les quatre ans. Entre 2000 et 2010, Andrew Miksys a photographié les discothèques de villages lituaniens, installées dans d'ex-centres culturels soviétiques. *« La jeunesse y danse au milieu des débris d'un passé brutal et omniprésent*, explicite cet Américain d'origine lituanienne, qui vit depuis 1998 à Vilnius. *Sur certaines de mes photos, on peut voir des bustes de Lénine, mais aussi les parois d'une ancienne synagogue que les Soviétiques ont transformée en centre culturel après l'Holocauste... »* Selon lui, des fantômes plus lointains encore miroitent sur les facettes des discothèques baltes : *« Pour ma part, je ne peux m'empêcher d'y voir un écho aux astres qu'invoquent depuis des siècles, à chaque solstice d'été, les Lituaniens, qui profitent de la Saint-Jean pour folâtrer en forêt... »*

En 2013, le photographe a recueilli ses images dans un livre intitulé *Disko*. Disko : n'en déplaise à Makacinas et à ses 140 millions de combinaisons, le mot insiste, persiste, flanqué au front des moteurs de recherche, des bacs, des pochettes et des night-clubs. A l'heure de la profusion des sons, qui semblent tous à portée de *stream*, c'est peut-être ce fantasme d'unicité qui fascine tant à la ronde ; « disko », mot soleil, mot boule à facettes, mot aimant, intensément étincelant. ■

AURELIANO TONET

L'Académie suédoise s'enfonce dans la crise

Sara Danius, la secrétaire perpétuelle de l'institution qui attribue le prix Nobel de littérature, a été évincée par ses collègues

MALMÖ (SUÈDE) - *correspondance*

La crise qui secoue l'Académie suédoise, chargée d'attribuer le prix Nobel de littérature depuis 1901, a atteint un nouveau paroxysme, jeudi 12 avril. A la sortie de la réunion hebdomadaire des Immortels, dans les locaux l'ancienne Bourse située au cœur de Stockholm, Sara Danius, la secrétaire perpétuelle de l'institution depuis 2015, a annoncé devant un parterre de caméras et de micros qu'elle venait d'être démise de ses fonctions.

Une annonce qui a secoué. *« On pensait qu'on avait touché le fond,* remarque Lisa Irenius, chef des pages culture du quotidien *Svenska Dagbladet*. *Et pourtant, les choses ne font qu'empirer. »* Le premier ministre suédois, Stefan Löfven, a même enjoint aux académiciens de se ressaisir, rappelant que le Nobel et l'Académie étaient *« très importants pour la Suède »* et qu'il était *« indispensable que l'institution fonctionne »*.

L'affaire a débuté le 21 novembre 2017, avec la publication, dans le quotidien *Dagens Nyheter*, des témoignages de 18 femmes accusant une *« personnalité culturelle de premier plan »* de viols et d'agressions sexuelles. En cause, le Français Jean-Claude Arnault, 71 ans, né à Marseille, et mari de l'académicienne Katarina Frostenson. Ensemble, ils dirigent le Forum, un lieu d'événements culturels très prisé de l'élite stockholmoise, en partie financé par des subventions versées par l'Académie. Selon *Dagens Nyheter,* M. Arnault aurait également ébruité les noms de plusieurs lauréats du prix Nobel avant qu'ils ne soient rendus publics et se serait vanté du rôle qu'il aurait joué dans leur sélection.

Faire la lumière

A la suite de ces révélations, la secrétaire perpétuelle de l'Académie, Sara Danius, a demandé à un cabinet d'avocats stockholmois de faire la lumière sur les relations entre le Français et les académiciens. Si leurs conclusions n'ont pas été rendues publiques, Mme Danius en a dévoilé une partie du contenu dans un entretien accordé au quotidien *Svenska Dagbladet*, le 7 avril. Selon elle, les avocats pointaient des irrégularités financières dans la gestion du Forum, ainsi qu'un conflit d'intérêts manifeste, car l'Académie verse des subventions au Forum alors qu'un de ses membres (Katarina Frostenson) en détient la moitié des titres de propriété. Ils recommandaient à l'Académie de porter plainte contre le Forum.

Une majorité des Immortels s'y est opposée. Les mêmes ont aussi voté, le 6 avril, contre l'éviction de Katarina Frostenson. On aurait pu ne jamais rien en savoir, puisque les académiciens ont un devoir de réserve. Mais le lendemain, trois d'entre eux, favorables au départ de Mme Frostenson, annonçaient avec fracas leur démission.

Une période totalement inédite dans l'histoire de l'institution, fondée en 1786 sur le modèle de l'Académie française, s'est alors ouverte. Les académiciens se sont mis à s'invectiver, par médias interposés, devant des Suédois médusés. Il est vite apparu que deux camps s'opposaient : celui des partisans de Katarina Frostenson contre ceux qui soutiennent la secrétaire perpétuelle, Sara Danius.

Finalement, jeudi, Sara Danius a donc été poussée vers la sortie. Katarina Frostenson, elle, annonçait qu'elle faisait une pause : elle reste académicienne, mais ne participera plus aux délibérations. Le professeur de littérature Anders Olsson, désormais secrétaire perpétuel par intérim, explique que le compromis a été proposé en accord avec le roi, Carl XVI Gustave, protecteur de l'institution. Sauf que le lendemain, vendredi 13 avril, la Cour a démenti formellement avoir joué un rôle dans l'éviction de Sara Danius...

Sara Danius voulait faire la lumière sur les relations entre Jean-Claude Arnault, accusé de viols, et des académiciens

Une « grossière erreur »

Entre-temps, des dizaines de Suédois, célèbres et anonymes, se sont mobilisés sur les réseaux sociaux en faveur de Sara Danius. Derrière le hashtag #Knytblusförsara (« chemisier à nœud lavallière pour Sara »), ils publient des autoportraits dans la tenue favorite de l'académicienne. Parmi eux, la ministre de la culture, Alice Bah Kuhnke. *« Un nouveau jour se lève. Le combat féministe a lieu tous les jours, on le sait bien »*, écrit-elle sur Instagram, faisant écho aux critiques qui remarquent que, une fois de plus, les hommes restent, tandis que les femmes sont *« sacrifiées »*, selon le terme de l'écrivain et académicien Per Wästberg.

Pour la journaliste Lisa Irenius, les académiciens qui ont voté l'éviction de Sara Danius ont commis une *« grossière erreur, en sous-estimant le soutien dont elle bénéficiait »*. Car si son style était critiqué, elle était *« porteuse d'une valeur symbolique fondamentale »* : première femme à occuper les fonctions de secrétaire perpétuelle de l'Académie, elle incarnait *« l'ouverture et le modernisme »*. Dès le début de la crise, Sara Danius s'est montrée intraitable, rompant toute relation avec Jean-Claude Arnault et son Forum, assurant que toutes les accusations seraient prises au sérieux. *« Pendant ce temps-là, certains académiciens, dont des ex-secrétaires perpétuels proches de M. Arnault, faisaient preuve d'une arrogance incroyable, minimisant les problèmes et refusant d'assumer leur responsabilité,* note Mme Irenius. *Eux sont toujours là, ce qui est extrêmement démoralisant. »*

D'autant que les problèmes sont loin d'être résolus. Le règlement requiert la présence de douze des dix-huit Immortels pour nommer de nouveaux académiciens. Or ils ne sont plus que onze. La romancière Kerstin Ekman a claqué la porte en 1989, pour protester contre le refus de l'Académie de condamner la fatwa de l'ayatollah Khomeyni contre l'écrivain britannique Salman Rushdie. Son fauteuil est resté vacant, les académiciens étant élus à vie et ne pouvant être remplacés qu'après leur mort. Et l'écrivaine Lotta Lotass, élue en 2009, n'a plus participé aux délibérations depuis 2015, ne supportant pas l'ambiance.

Autre casse-tête : en plus du Nobel de littérature, l'Académie remet chaque année une cinquantaine de prix et distribue 17 millions de couronnes (1,63 million d'euros) sous forme de bourse. *« Après cette période empoisonnée, pendant laquelle beaucoup d'écrivains ont pris position,* remarque Lisa Irenius, *une question se pose : comment l'Académie va-t-elle pouvoir prendre des décisions impartiales sans être remise en cause ? »* Une solution serait sans doute de renouveler tous ses membres. Au risque de ne pouvoir attribuer le prix Nobel de littérature en 2018. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

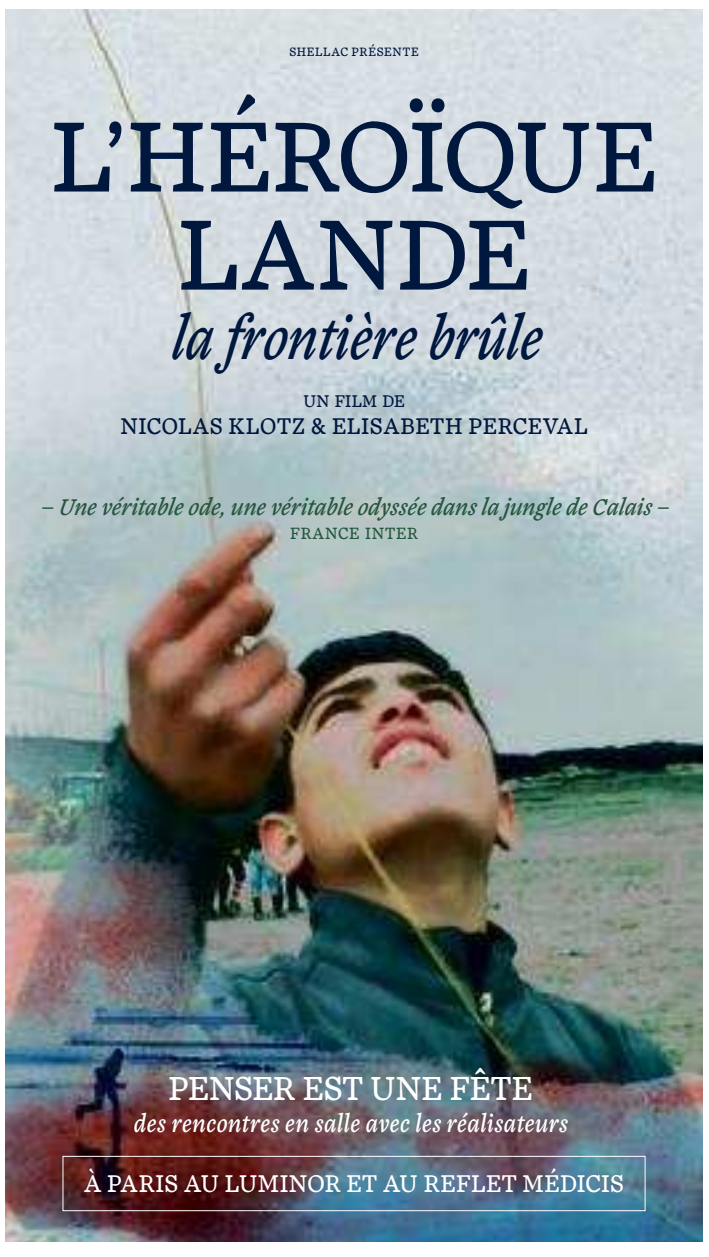

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

Affaire Hallyday : la justice ordonne le gel des biens

Le tribunal a refusé d'accorder un droit de regard à David Hallyday et Laura Smet, les aînés de l'artiste, sur l'album posthume

Le tribunal de grande instance de Nanterre a prononcé, vendredi 13 avril, le gel des avoirs immobiliers français de Johnny Hallyday – ses deux résidences de Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine) et de Saint-Barthélemy – et a placé sous séquestre les droits d'artiste du chanteur. Il a en revanche refusé d'accorder à ses deux aînés, David Hallyday et Laura Smet, le droit de regard qu'ils demandaient sur l'album posthume de leur père.

Cette décision est prononcée à titre conservatoire avant la procédure au fond, qui devra trancher sur la validité du testament du chanteur, par lequel il a exclu ses deux aînés de son héritage en application du droit californien.

A l'audience, le 30 mars, l'avocat de Warner Music avait opposé une fin de non-recevoir à cette demande, affirmant que le chanteur avait lui-même *« validé l'ensemble des compositions musicales »* qui figurent sur cet album. Les avocats de David Hallyday et Laura Smet avaient d'ailleurs laissé entendre qu'ils n'exigeaient plus explicitement un « droit de regard » sur cet album mais une simple possibilité de l'écouter avant qu'il soit rendu public.

Un point important marqué

Cette décision représente une première victoire pour les deux aînés du chanteur, qui se sont engagés dans une longue bataille juridique pour faire valoir leurs droits dans la succession de leur père. La question de fond est de savoir si Johnny Hallyday était soumis au droit français selon lequel il est interdit de déshériter ses enfants, ou s'il pouvait se prévaloir du droit californien, qui permet de disposer librement de ses biens.

En obtenant un premier jugement d'un tribunal français, dont la compétence n'a pas été contestée par les avocats de Laeticia Hallyday, les conseils de David Hallyday et Laura Smet marquent un point important. Ils entendent en effet s'appuyer pour la suite sur un règlement européen de 2012, applicable aux successions ouvertes à partir du 17 août 2015, qui, pour déterminer la loi applicable en la matière, ajoute au critère de « résidence habituelle » celui des « liens » qu'entretenait le défunt avec tel ou tel pays. L'appréciation de ce lien est laissée aux juges à partir d'un faisceau d'indices. Lors de l'audience du 30 mars, les avocats de David Hallyday et de Laura Smet avaient ouvert ce débat. *« Où Johnny, malade, a-t-il décidé de se faire soigner ? En France ou aux Etats-Unis ? Où Johnny vend-il ses disques ? En France ou aux Etats-Unis ? Johnny est une part de la France, Johnny est un destin français »*, avait observé Me Emmanuel Ravanas. *« Tout a été fait pour que la France n'ait plus accès à quoi que ce soit alors que le patrimoine de Johnny est français »*, avait renchéri Me Pierre-Jean Douvier. ■

PASCALE ROBERT-DIARD

Chris Dercon quitte la Volksbühne de Berlin

L'ancien directeur de la Tate Modern de Londres, dont la nomination à la tête du théâtre avait fait polémique, jette l'éponge

THÉÂTRE

Annoncée vendredi 13 avril au matin, la nouvelle fait grand bruit dans les milieux de la culture berlinois, mais elle ne surprend pas : Chris Dercon démissionne de son poste de directeur de la Volksbühne, sans même attendre la fin de la première saison qu'il avait mise en place. Le communiqué qui annonce son départ ne tourne pas autour du pot. Il indique que les deux parties – Klaus Lederer, le ministre de la culture du Land de Berlin, et Chris Dercon lui-même – conviennent que *« la Volksbhüne a besoin d'un nouveau départ »*, les projets de Chris Dercon n'ayant pas donné les résultats espérés.

Ces projets s'annonçaient comme une révolution dans l'histoire de la Volksbühne. Située dans l'ex-Berlin-Est, cette scène historique édifiée au début du XXe siècle était un fleuron du théâtre d'art. Frank Castorf, le prédécesseur de Chris Dercon, s'inscrivait dans la tradition. Nommé en 1992, ce metteur en scène de génie qui a su accompagner les années de la réunification, est resté en poste jusqu'en 2017. Chris Dercon ne lui a pas succédé dans un contexte favorable.

Violemment attaqué

Dès l'annonce de sa venue à Berlin, deux ans avant de prendre son poste, le Flamand a été violemment attaqué, au motif qu'il n'avait jamais dirigé de théâtre. Né en 1958, historien de l'art, Chris Dercon avait jusqu'alors mené une belle carrière à la direction de musées en Europe, dont la Haus der Kunst (Maison de l'art), à Munich, de 2003 à 2011, puis la très prestigieuse Tate Modern de Londres. Chris Dercon n'a pas su désarmer les milieux de la culture et la gauche berlinoise, malgré l'opération de charme à laquelle il s'est livré en annonçant son projet : ouverture à toutes les disciplines artistiques, renforcement de la dimension internationale de la programmation, et rattachement à la Volksbühne du hall 5 de l'aéroport désaffecté de Tempelhof, au sud de Berlin, pour y présenter des spectacles.

Ce projet a été contesté en raison de la rupture qu'il apportait. Accusé de renoncer à l'exigence artistique au profit de la rentabilité financière et d'une politique de « coups », Chris Dercon a tenu bon, et a mis en place la programmation qu'il ambitionnait. La première (et maintenant dernière) saison a ouvert, en septembre 2017, avec *Fous de danse*, une invitation, lancée aux Berlinois par le chorégraphe français Boris Charmatz, à danser à Tempelhof. Elle s'est poursuivie d'une manière chaotique, alignant des spectacles et des propositions qui n'ont pas tenu leurs promesses, comme *Liberté*, du cinéaste Albert Serra, qui travaillait pour la première fois au théâtre et réunissait sur le plateau Helmut Berger, Anne Tismer et Ingrid Caven. Ce fut un échec, moins grave sur le fond puisque c'était une création, que celui de l'invitation de *Rêve et folie*, de Georg Trakl, le spectacle créé par Claude Régy en France à l'automne 2016, qui a rempli tout au plus un tiers de la salle.

Cette désaffection du public, avec les conséquences financières qu'elle entraîne, a sûrement joué dans la décision d'évincer Chris Dercon. A sa charge, il faut reconnaître qu'il est arrivé à Berlin sûr de lui, et qu'il n'a pas su prendre la mesure de la Volksbühne, en proposant une programmation de type festivalier dans un théâtre qui ne s'y prêtait pas. A sa décharge, il faut pointer le fait que personne n'a été tendre avec lui : on ne lui a pas laissé beaucoup de chances de réussir – c'est le moins que l'on puisse dire.

Vendredi, Chris Dercon s'est adressé à son équipe. Aucune conférence de presse n'est prévue, mais on en saura plus dans les jours qui viennent sur les modalités de son départ. L'homme ne manque pas de cordes à son arc. Le 2 octobre 2017, Jack Lang, le directeur de l'Institut du monde arabe, annonçait dans *Le Monde* que Chris Dercon travaillait *« à un projet d'exposition sur l'art contemporain en Arabie saoudite »*. ■

BRIGITTE SALINO

CINÉMA

Milos Forman, réalisateur d'« Amadeus », est mort

Le réalisateur d'origine tchèque Milos Forman est mort à 86 ans le 14 avril. Né dans l'ancienne Tchécoslovaquie en 1932, devenu orphelin à la suite de la déportation et de la mort de ses parents à Auschwitz, le cinéaste avait quitté son pays d'origine après l'écrasement du « Printemps de Prague » par les troupes soviétiques, en 1968, et avait pris la nationalité américaine en 1977. Il a connu son premier gros succès en 1975 avec le film *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, adapté d'un roman de Ken Kesey, avec Jack Nicholson incarnant le meneur d'une rébellion dans un hôpital psychiatrique, remportant l'Oscar du meilleur réalisateur en 1976. Il en a reçu un autre pour son film sur Mozart, *Amadeus*, en partie tourné à Prague. Il aussi signé une adaptation des *Liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos, *Valmont* (1989), ainsi qu'un biopic sur le magnat américain de la presse pornographique, *Larry Flint* (1996), récompensé d'un Ours d'or à la Berlinale. Vous pourrez retrouver notre nécrologie consacrée au réalisateur dans notre édition du mardi 17 avril. – *(AFP.)*

MUSIQUE

Les Chorégies d'Orange reprises par les collectivités locales

Les Chorégies d'Orange, dont l'édition 2018 était menacée par de graves difficultés financières, seront reprises par la région PACA, le conseil départemental du Vaucluse et la mairie d'Orange. Lors d'une conférence de presse jeudi 12 avril, le président de région, Renaud Muselier, a annoncé la création d'une société publique locale (SPL) pour reprendre le festival. Il a promis que la SPL présenterait *« une offre de reprise qui garantira les emplois, la marque et l'apurement des dettes »*. Un audit financier sera confié à la société EY. La SPL sera dirigée par la région, qui la détiendra à 51 %, contre 33 % pour la ville d'Orange, dirigée par le maire d'extrême droite Jacques Bompard, et 16 % pour le département. Renaud Muselier a assuré que la SPL ne toucherait pas à la programmation 2018, concoctée par le directeur Jean-Louis Grinda. Les Chorégies, qui emploient cinq personnes à plein-temps, sont financées à 80 % par la billetterie, le reste des recettes étant apporté par l'Etat et les collectivités locales. – *(AFP.)*

SÉLECTION ALBUMS

DIVERS ARTISTES
Jazz from Carnegie Hall : 1er octobre 1958

Nous n'y étions pas, mais cette édition d'un enregistrement réalisé en 1958 à l'Olympia par la radio Europe N°1 nous permet de remonter le temps et de découvrir un concert enthousiasmant, organisé par Frank Ténot et Daniel Filipacchi, étape parisienne d'une tournée européenne de plusieurs musiciens réunis sous le nom Jazz From Carnegie Hall. Pensez, les deux trombonistes J.J. Johnson et Kai Winding (pour les cinq derniers morceaux), l'altiste Lee Konitz (sur le seul *Star Eyes*) et surtout le trio composé de l'époustouflant pianiste Phineas Newborn, de l'immense contrebassiste Oscar Pettiford – qui allait rester en Europe et y mourir deux ans plus tard, à 37 ans – et du plus parisien des Américains, le batteur Kenny Clarke. Les arrangements de J.J. Johnson sont remarquables et Pettiford est impressionnant, en particulier sur sa composition *Laverne Walk* et son interprétation en solo de *Stardust*. Seul regret, deux bandes ont été perdues, qui contenaient le reste de la prestation de Lee Konitz et celle du ténor Zoot Sims. ■ **PAUL BENKIMOUN**
1 CD Frémeaux & Associés, collection « Live in Paris »/Socadisc.

FRANÇOISE HARDY
Personne d'autre

Les plus belles chansons de Françoise Hardy (de *Mon amie la rose* en *Partir quand même*) ne se sont jamais singularisées par leur joie de vivre et leur allégresse. Le temps n'arrange rien à l'affaire, et moins encore la maladie, ce vingt-huitième album intervenant pour cette raison après plus de cinq années de silence – du moins discographique puisque la chanteuse a publié en 2016 un livre sur son combat. Dans ces circonstances particulières, *Personne d'autre* est une déception : à la mélancolie douce-amère que distillent toujours les mots de la parolière (avec messages subliminaux à Jacques Dutronc) se substitue un sentiment de monotonie, que renforce la lisse réalisation d'Erick Benzi, cador de la variété hexagonale, privilégiant guitares éthérées, claviers atmosphériques et nocturnes au piano. De cet ensemble manquant de relief se distinguent *Le Large*, le single écrit par La Grande Sophie et, forcément, la sublime mélodie de *Seras-tu là ?*, pour une sage reprise du classique de Michel Berger. ■ **BRUNO LESPRIT**
1 CD Parlophone/Warner Music.

BARCELLA
Soleil

Quatrième album de Barcella, *Soleil* porte bien son nom. Un soleil qui ne serait pas seulement dans l'illumination et la chaleur du plein été, mais tout en nuances, à l'image de la diversité des approches du chanteur, guitariste et auteur-compositeur. En douze chansons, douze mélodies à la belle lisibilité, dans un traitement pop-variété, avec des textes simples, mais pas simplistes, une diction précise, par laquelle chaque mot se détache. A chaque chanson une idée d'arrangement, un motif original, une fantaisie musicale : *Passe passe* avec le léger rebond de quelques notes de piano, *Les Chevaux sauvages* où un claquement de doigts se transforme peu à peu en frappe des mains, *Améthyste,* qui pour chanter *« ces mots qui rusent d'espièglerie »*, mêle banjo, tuba et cordes, *Tatiana* avec sa touche rock par la guitare, l'ambiance jazz fanfare de *Soleil 2.0* qui relie Barcella à Charles Trenet… En lien de chanson en chanson, des chœurs de voix enfantines et adolescentes bien dosés. ■ **SYLVAIN SICLIER**
1 CD Ulysse maison d'artistes/Sony Music.

AMEN DUNES
Freedom

Entre nonchalance enfumée et tension paranoïaque, le New-Yorkais Damon McMahon, démiurge d'Amen Dunes, habite ses chansons en conteur indie-rock, capable de vous persuader que le genre peut encore susciter de l'envoûtement. *Blue Rose* introduit ce cinquième album en chaloupant gracieusement au son d'un synthétiseur, mais les narrations de *Freedom* confient généralement leur doux venin à des tournoyeries de guitare élaguée, basse sombre et batterie minimale (*Believe*, *Satudarah*) évoquant l'héritage des anti-héros de la Big Apple (Lou Reed, Tom Verlaine, Richard Hell…). Même si une voix au vibrato de prêcheur et la moiteur de nombre de ces bandes-son suintent plus au sud (*Calling Paul The Suffering*, où Johnny Cash semble jouer avec des Jamaïcains) ou hallucinent du côté de la Californie (*Miki Dora*, *L.A.*). ■ **STÉPHANE DAVET**
1 CD Sacred Bones/Differ-ant.

Lire aussi sur Lemonde.fr « Makrokosmos » de George Crumb (Stephanos Thomopoulos (piano), « '66-'76 » de Hugh Masekela.

« Show », d'Hofesh Shechter, au Théâtre des Abbesses, à Paris, jusqu'au 21 avril. GABRIELLE ZUCCA

La cavale tribale d'Hofesh Shechter

Le chorégraphe israélien noue ensemble trois de ses pièces et en tire un spectacle survolté et envoûtant

DANSE

C'est rond, ça mouline en boucle, ça vient par vagues, et ça emporte irrésistiblement. C'est le ventre qui parle, les tripes qui réagissent jusqu'au bout des neurones. Ce kidnapping est signé Hofesh Shechter. Une fois de plus, huit ans après son premier passage en 2010 au Théâtre de la Ville, à Paris, le chorégraphe israélien met dans le mille en une heure top chrono avec *Show*, spectacle pour huit danseurs.

Show rassemble trois pièces courtes que Shechter a bien fait de nouer : *Clowns,* créé en 2016 pour le Nederlands Dans Theater, *The Entrance* et *Exit*. De cette triplette, il presse un jus organique survolté par les percussions métalliques de son cru. Aucune séparation dans ce spectacle qui souligne, peut-être un peu trop d'ailleurs, l'un des motifs chorégraphiques de Shechter : les entrées et apparitions permanentes sur le plateau, scènes flashées comme issues d'un rêve et sans cesse relancées au gré d'un montage sec.

Cette cavale tribale qu'est *Show* – quasiment une marque de fabrique Shechter depuis ses premières pièces majeures en 2006 – offre une belle synthèse de son style. Elle se révèle un sauf-conduit parfait pour la bande d'interprètes âgés de 18 à 25 ans de la compagnie junior Shechter II. Présentée pour la seconde fois à Paris, cette troupe, créée en 2015, sept ans après le lancement de son premier groupe, résulte d'une audition qui a rassemblé plus de 1 000 danseurs du monde entier. C'est dire l'attrait du chorégraphe qui tient exceptionnellement l'affiche des Abbesses à Paris jusqu'au 21 avril.

Bizarre farandole

Il y a de la transe comme toujours chez Shechter, de l'esprit chaman, dans ce *Show* qui a tout d'un rituel contemporain circulant comme une sarabande sur le plateau. Il y a aussi de la parade de cirque, du bal baroque, de la rave techno, du carnaval et de la guérilla avec clowns killers en pochettes-surprises. Tout ça en cristaux liquides coulant d'une chorégraphie qui traverse les références picturales en survolant les siècles. La violence en est le fil sanglant, cycle de la vie où tuer et être tué se répète. Curieusement, en dépit de la bizarrerie parfois des corps qui se déchaînent, la douceur et le jeu règnent, même si une menace plane.

Qu'est-ce qui emporte si fort chez Shechter ? Au-delà de la musique qui n'est pas pour rien dans son impact, son écriture s'impose. Elle trame différentes influences – contemporain, tradi israélien, baroque, classique – dans un seul flow et une silhouette reconnaissable. Légèrement voûtée, les bras souples souvent en hauteur, les jambes élastiques jouant les pistons, elle se referme sur le ventre, moteur d'explosion. Viscérale, la danse agit aussi d'un point de vue visuel avec son design en farandole, ses unissons qui accrochent l'imaginaire du spectateur. La première image des interprètes immobiles, se tenant par les mains comme une guirlande de papier découpé, laisse une impression rétinienne persistante.

Depuis ses premières pièces majeures comme *Uprising* (2006) ou *Political Mother* (2010) en passant par *Barbarians,* à l'affiche du Festival d'Avignon en 2015, la touche addictive du chorégraphe s'est affirmée. Son jeu d'alternance entre apparitions spectrales et passages au noir, son nuancier atmosphérique avec fumigènes enclenchent un effet cyclothymique que les hausses et baisses de sons accentuent. L'imprévisibilité est un facteur puissant de l'envoûtement Shechter.

Même si sa stratégie de l'électrochoc s'est adoucie (pas besoin ici de bouchons d'oreilles comme il en distribuait auparavant), il sait jongler avec les sensations. La vraie fausse fin de *Show* a encore une fois fait son effet. Longue suite de saluts, de citations express de scènes, de retours sur images, elle a déclenché les cris du public et des salves d'applaudissements longue durée. Conclusion ou introduction ? Envie que ça reparte encore ? Une queue de comète épatante.

Né en Israël, installé à Londres en 2002, Hofesh Shechter, 42 ans, a créé sa compagnie en 2008 et signe d'un même mouvement la chorégraphie et la musique de ses spectacles. Passé par l'apprentissage du piano qu'il a pratiqué de 6 à 13 ans, il a intégré ensuite une troupe folklorique, comme nombre de jeunes Israéliens.

Là, il a la révélation de la danse, dont il dit qu'elle lui a donné confiance dans son corps lorsqu'il était ado. Le voilà ensuite à l'Académie de danse et de musique de Jérusalem, puis embauché comme interprète à la Batsheva, dirigée par Ohad Naharin. En 2002, à Londres, il devient batteur dans un groupe de rock. Pour mieux revenir à la chorégraphie en 2003, en tissant gestes et sons. Et faire de ce double élan le maillage d'un trip ardent. Il sera à l'affiche de l'Opéra national de Paris pour la première fois du 18 mai au 8 juin. ■

ROSITA BOISSEAU

Show, d'Hofesh Shechter.
Théâtre des Abbesses, Paris.
Jusqu'au 21 avril. 20 h 30.
Tél. : 01-42-74-22-77.

GALERIE

FRANCK SCURTI
Galerie Michel Rein

Il suffit de peu de choses à Franck Scurti pour travailler : le souvenir des *Mangeurs de pommes de terre* de Van Gogh, un chromo de soleil couchant, des grillages tordus, une tringle à rideau et une vieille table trouvées dans la rue, des emballages alimentaires, des bouts de bois, des boules de terre et tout ce qui encombre son atelier. Peu à peu, les éléments se mettent en place, et les métamorphoses commencent. Le vieux meuble est revêtu d'une cuirasse d'aluminium cuivrée luisante comme un miroir. Le filet à pommes de terre se change en résille d'or. Le contreplaqué griffé prend la forme d'une palette de peintre. Une planche cassée trouve exactement sa place. Par ces procédés empiriques et lents, Scurti obtient des sortes de reliquaires muraux et de sculptures-objets où s'inscrivent la mémoire de l'histoire de l'art et les stéréotypes de la publicité et du numérique. Très déconcertants au premier regard – ce qui est en soi bon signe –, ils révèlent ensuite leur véritable définition : ce sont des pièges où images et références se trouvent prises comme dans une glace invisible et indestructible. ■ **PHILIPPE DAGEN**
The Potato Eaters/Sunset Stories, de Franck Scurti. Galerie Michel Rein, 42, rue de Turenne, Paris 3e. Tél. : 01 42-72-68-13. Du mardi au samedi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 mai.

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

Une femme en mal d'émancipation

Ambitieuse et soignée dans sa mise en scène, la série « Speakerine » dessine la chronique des années pré-Mai 68

FRANCE 2
LUNDI 16 – 20 H 55
SÉRIE

Speakerine et vedette du petit écran – une seule chaîne, en noir et blanc, diffuse quelque trois heures de programmes quotidiens –, Christine Beauval fait la couverture du magazine *Jours de France,* en ce mois de juillet 1962. Mais à 42 ans, tout en aimant son métier, elle souhaite *« faire autre chose que la plante verte »,* jouer un rôle autre que celui de *« l'idiote de service »,* de *« la potiche publique »,* pour reprendre ses termes. Depuis des mois, elle attend que le vieux crocodile à la tête de la Radiodiffusion-télévision française (RTF) lui accorde le droit de monter son émission de télévision, « Portraits de femmes ».

Son mari, qui, pour sa part, dirige l'information à la RTF, n'est pas plus favorable que cela au nouveau projet professionnel de sa femme. D'autant que son passé d'ancien combattant pour la France libre le promet à de plus hautes fonctions encore, dans l'audiovisuel public ou au gouvernement, un jour ou l'autre, en tout cas dès que le général de Gaulle en décidera ainsi. Ce qui devrait amplement suffire à sa femme.

Leurs deux enfants, bien qu'encore mineurs, se montrent eux aussi tentés de prendre leur envol. Colette, lycéenne, amoureuse d'un ami de la famille de quinze ans son aîné, rêve d'une vie de couple. Son frère, Jean-Claude, étouffant dans le cocon familial et en butte à son gaulliste de père, cherche à comprendre les circonstances de la mort de ses deux amis, torturés et assassinés en Algérie – alors que sa mère a tout fait pour qu'il n'y parte pas.

Marie Gillain et Guillaume de Tonquédec dans la série « Speakerine ». PHILIPPE LE ROUX/FTV/MACONDO

S'enracinant dans la France du début des années 1960, autoritaire, corsetée et figée dans un machisme ordinaire, *Speakerine* bouillonne d'envies de faire sauter les carcans. De désirs d'émancipation. A commencer par ceux de Christine Beauval, une femme qui, sans être animée d'une ambition démesurée, ni prête à oublier son rôle bien codifié d'épouse et de mère, ne consent plus à sacrifier sa carrière au profit de celle de son mari.

Fond politique

Il en va de même pour une nouvelle génération de journalistes, révoltés par la mainmise de l'Etat sur l'information télévisée – sans qu'ils soient pour autant *« communistes »,* comme le pouvoir les qualifie. Cela vaut pour la police judiciaire, certains s'y indignant (en silence et en secret) que leurs enquêtes puissent être téléguidées ou brusquement interrompues par le ministère de l'intérieur, au gré des intérêts de la classe dirigeante. Rares sont les séries françaises dont le fond politique est aussi présent, sans être pesant.

Il y a fort à parier, pour autant, que *Speakerine* n'attirera guère que le public qui a lui-même connu l'air du temps révolu de ce début des années 1960. Au moins pour la reconstitution de cette époque, une mise en scène soignée – avec des voitures astiquées à souhait, des intérieurs sombres et une grande attention apportée aux coiffures, costumes et accessoires. Ce même public risque malgré tout de ne pas se passionner pour la trame dramatique, parfois empesée et alambiquée, tissée au détriment de la caractérisation des personnages. Il n'en reste pas moins que cette série a presque valeur de témoignage de ce qui allait être mis en cause par le mouvement de Mai 68. ■

MARTINE DELAHAYE

***Speakerine,** série créée par Nicole Jamet, Véronique Lecharpy, Sylvain Saada, Valentine Milville et José Caltagirone. Avec Marie Gillain, Guillaume de Tonquédec, Christiane Millet (Fr., 2018, 6 × 52 min).*

Douce et triste balade dans un cimetière de Vienne

Sur les traces de son grand-père, Robert Bober propose une traversée dans l'histoire de la capitale autrichienne

ARTE
LUNDI 16 – 00H25
DOCUMENTAIRE

Musique de Schubert en fond sonore, Vienne s'offre entre ombres et lumières. Le décor est planté, avec des endroits attendus (la Grande Roue du Prater, la place des Héros, le Café Central) et d'autres qui le sont moins, comme ce grand cimetière déserté par les humains mais où des biches viennent jouer près des tombes. Pour Robert Bober, né en 1931, c'est un émouvant voyage qui débute. Ecrivain, documentariste (on lui doit notamment *Récits d'Ellis Island*, coréalisé avec Georges Perec, 1980), Robert Bober est à Vienne pour retrouver la trace d'un homme qu'il n'a jamais connu mais qui ne cesse de le hanter.

Né en Pologne en 1853 et mort à Vienne en 1929, Wolf Leïb Fränkel était son arrière-grand-père maternel, ferblantier de métier et père de onze enfants. De lui, il a gardé deux chandeliers et retrouvé des photos. En retraçant sa vie, en nous plongeant dans cette quête identitaire nourrie de nombreux extraits littéraires (Joseph Roth, Thomas Bernhard, Stefan Zweig, Arthur Schnitzler, Paul Celan…), Robert Bober réalise un documentaire poignant, oscillant entre nostalgie, tendresse et tristesse. *« Obliger les morts à être encore présents ! »,* comme le dit la voix off.

Temps troublés

Wolf Leïb Fränkel, la cinquantaine venue, quitte l'Europe pour l'Amérique. Mais refoulé à Ellis Island, il est contraint de regagner le Vieux Continent. Il s'installe alors à Vienne, dans le quartier juif de Leopoldstadt. A travers son destin, Robert Bober en rappelle d'autres, ceux d'écrivains ou de dramaturges juifs qui connurent Vienne en des temps souvent troublés.

« Si je suis venu à Vienne, ce n'est pas seulement pour retrouver la tombe de mon arrière-grand-père. Mais aussi parce que le passé à besoin de notre mémoire, les morts de notre fidélité », souligne-t-il. La Vienne impériale, juive, nationale-socialiste, la Vienne des temps troublés et des oublis, tout est évoqué. Après de longues recherches dans les allées silencieuses du grand cimetière, Robert Bober va trouver ce qu'il était venu chercher. Sur la tombe de l'arrière grand-père, entourée de lierre, on peut lire une inscription : *« Que son âme soit reliée au faisceau de la vie ».* Pas de tombe en revanche pour son épouse et ses onze enfants, morts en Pologne. ■

ALAIN CONSTANT

***Vienne avant la nuit,** de Robert Bober (Fr.-Aut., 2016, 74 min).*

VOTRE SOIRÉE TÉLÉ

DIMANCHE 15

TF1
21.00 Taxi
Film d'action de Gérard Pirès (Fr., 1997, 105 min).
France 2
21.00 Lolo
Comédie de Julie Delpy (Fr., 2015, 100 min).
France 3
20.55 Les Enquête de Morse
Série. Avec Shaun Evans (GB, 2018 et 2016, 2x95 min).
Canal+
21.00 Football
PSG-Monaco
33e journée de la Ligue 1.
France 5
20.55 C'était écrit
Les Dix Derniers Jours de Marine Le Pen
Documentaire de Bruce Toussaint et Yannick Adam de Villiers (Fr., 2018, 90 min).
Arte
20.55 Guet-apens
Thriller de Sam Peckinpah (EU., 1972, 120 min).
M6
21.00 Capital
Fraudes et abus : enquête sur la France qui triche
Magazine présenté par Bastien Cadéac.

LUNDI 16 AVRIL

TF1
21.00 Clem
Série (Fr., 2018, S8, ép. 9 et 10/10).
France 2
20.55 Speakerine
Série (Fr., 2018, S1, ép. 1 et 2/6).
France 3
20.55 Le Monde de Jamy
En France, des plus hauts sommets au littoral : ils défient pour nous les milieux extrêmes
Documentaire de François Ducroux et Mathieu Dubosc (Fr., 2018, 120 min).
Canal+
21.00 Cardinal
Série (Can., 2018, S2, ép. 5 et 6/6).
France 5
20.55 Les Désaxés
Drame de John Huston (EU., 1961, 120 min).
Arte
20.50 Le Dossier Odessa
Film d'espionnage de Ronald Neame (GB-All., 1974, 125 min).
M6
21.00 Wild, la course de survie
Jeu présenté par Stéphane Rotenberg.

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 18 - 089
PAR PHILIPPE DUPUIS

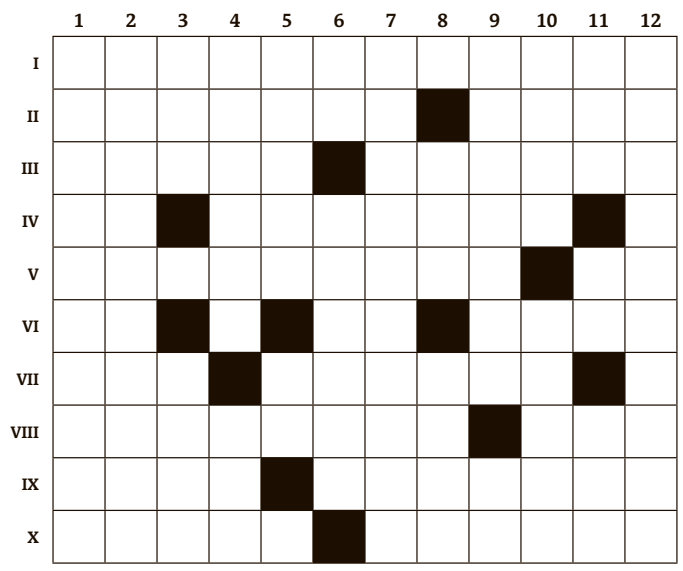

HORIZONTALEMENT

I. Amusement d'hier, petite balade d'aujourd'hui. **II.** Des ânes bons lanceurs. Un prince à l'opéra. **III.** Instrument de force. Finis par gonfler tout le monde. **IV.** Dans tout. Victime de ses illusions. **V.** Marquèrent en surface. Deux points en opposition. **VI.** Rayonnait sur les pyramides. Armé chez Donald. Critiqua durement. **VII.** Grogne du verbicruciste. Capitale au pied des Rocheuses. **VIII.** Douteux dans son commerce. D'inspiration lyrique. **IX.** Maîtrisa le sauvageon. Souteneur et gros porteur. **X.** Cippe commémoratif. Laissent sur place.

VERTICALEMENT

1. Des vers sur commande. **2.** Firent part de leurs remarques. **3.** Comme un pinson. Au théâtre dans les décors. **4.** A sinistrement inspiré Dante. Durcit la main du travailleur. **5.** Cours de la Mayenne. Renforce l'accord. **6.** Bien arrivé. Ne permet pas de perdre son temps. **7.** Chères condamnations des retards. **8.** Enchaînement de nucléotides. Lâche et méprisable. **9.** Pour les grandes réception enfantines. Tour de cadran. **10.** Ange amoché. Agréable au nez et en bouche. **11.** Etat de l'Inde. Numéroté pour classer les notes. Avantage. **12.** Dressaient bien droit.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 18 - 088

HORIZONTALEMENT I. Invérifiable. **II.** Muid. Lampion. **III.** PME. Carminés. **IV.** Le. CH. Do. Esu (usé). **V.** Artois. Ls. Si. **VI.** Coincerais. **VII.** Attelée. Cuir. **VIII.** Ber. Elie. Ara. **IX.** Lean. Activai. **X.** Essouchement.

VERTICALEMENT 1. Implacable. **2.** Numérotées. **3.** Vie. Titras. **4.** Ed. Cône. Nô. **5.** Chiclé. **6.** Ila. Seélac (calées). **7.** Fard. Reich. **8.** Immola. Eté. **9.** Api. Sic. Im. **10.** Bine. Suave. **11.** Loess. Iran. **12.** Ensuivrait.

SUDOKU
N°18-089

							4	1
			3	4			2	5
		4						
	8			9				
		5			7	9	6	
	5	7						
	3	6			2	8		9
	9				6	1	5	

6	7	9	3	8	1	5	4	2
3	1	2	9	4	5	8	7	6
5	8	4	6	7	2	1	3	9
9	2	1	4	3	8	7	6	5
7	6	8	1	5	9	3	2	4
4	5	3	7	2	6	9	8	1
2	4	7	5	1	3	6	9	8
1	3	6	8	9	4	2	5	7
8	9	5	2	6	7	4	1	3

Expert
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (`https://about.me/yangeorget`)

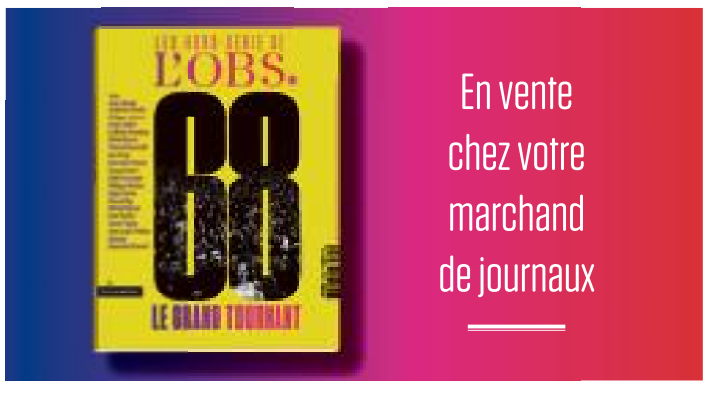

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000.
Capital social : 124.610.348,70 €.
Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).
Rédaction 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13 Tél. : 01-57-28-20-00
Abonnements par téléphone : de France 3289 (Service 0,30 €/min + prix appel) ; de l'étranger : (33) 1-76-26-32-89 ; par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr.
Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €
Courrier des lecteurs
blog : http://mediateur.blog.lemonde.fr/ ;
Par courrier électronique :
courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Médiateur : mediateur@lemonde.fr
Internet : site d'information : www.lemonde.fr ;
Finances : http://finance.lemonde.fr ;
Emploi : www.talents.fr/
Immobilier : http://immo.lemonde.fr
Documentation : http ://archives.lemonde.fr
Collection : Le Monde sur CD-ROM :
CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0722 C 81975 ISSN 0395-2037
publicité
Présidente :
Laurence Bonicalzi Bridier
PRINTED IN FRANCE
80, bd Auguste-Blanqui, 75707 PARIS CEDEX 13 Tél : 01-57-28-39-00 Fax : 01-57-28-39-26
L'Imprimerie, 79 rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Toulouse (Occitane Imprimerie)
Montpellier (« Midi Libre »)
Origine du papier : France. **Taux de fibres recyclées :** 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Ecolabel européen sous le N°FI/37/001.
Eutrophisation : PTot = 0.009 kg/tonne de papier

Rossy de Palma

« Je crois en la force de la sororité »

Lors du Festival international du cinéma, à Toronto, en 2016. HENNY GARFUNKEL/ REDUX-REA

JE NE SERAIS PAS ARRIVÉ LÀ SI... « Le Monde » interroge une personnalité en partant d'un moment décisif de son existence. Cette semaine, Rossy de Palma raconte comment et pourquoi elle est devenue actrice

Egérie du cinéaste espagnol Pedro Almodovar et artiste engagée, l'actrice Rossy de Palma participait récemment à Lausanne au programme « Women in motion » lancé par Kering, pour mettre en lumière la contribution des femmes au cinéma. Attendue dans trois films (dont *L'homme qui tua Don Quichotte,* de Terry Gilliam), elle évoque ici son parcours et son credo féministe.

Je ne serais pas arrivée là si...

Si je n'avais pas fait preuve d'audace et même de rébellion. Oser ! Je crois que c'est vraiment ce qui me caractérise. Oser sortir des rails. Oser remettre en cause l'ordre établi. Oser refuser le packaging de la vie tel qu'on nous le propose. Oser transformer les choses à ma convenance plutôt que de me couler dans le moule. Prendre mes droits, tous mes droits, sans demander la permission, et inventer ma vie. Sans subir !

Votre mère était-elle un modèle de ce point de vue ?

Elle était moderne et très cultivée par rapport à mon père. C'est même elle qui lui a appris à lire, lui qui avait grandi tout seul, sans connaître son père, petit gardien de vaches dans la montagne des Asturies, au nord de l'Espagne. A 14 ans, il avait remarqué des maçons qui construisaient une maison et s'était dit que ce métier était à sa portée. Eh bien, à 18 ans, c'était fait : il commandait des ouvriers de 40 ans, portait un costume, conduisait une moto et gagnait sa vie. C'était un bosseur et il s'est vite installé à Majorque pour suivre le boom de l'immobilier. Je ne l'ai jamais vu s'arrêter. S'il lui arrivait de rentrer malade à la maison, il mélangeait du lait, du rhum et du miel, transpirait un bon coup et repartait au labeur le lendemain. Il était très doué de ses mains et réalisait, sans s'en rendre compte, des constructions qui ressemblaient à de l'art africain ou à des créations de Gaudi. Mais sa simplicité s'est heurtée à la complexité de ma mère, et le mélange n'a pas fonctionné.

Qu'entendez-vous par « complexité » ?

C'était une artiste. Elle écrivait, brodait, peignait des aquarelles, s'intéressait aux plantes, chantait merveilleusement. Elle avait un potentiel formidable, mais elle a fui son talent et n'a exploité aucun de ses dons. Les disputes avec mon père qui lui faisait payer le fait d'être plus cultivée que lui étaient incessantes. Elle a connu des dépressions, et son catholicisme l'a sûrement empêchée de commettre l'irréparable. Mais cela ne l'a pas empêchée d'essayer de nous donner le maximum de chances à moi et à mes deux frères, malgré le manque cruel d'argent. Elle m'a mise à la danse classique pendant huit ans, elle qui avait toujours rêvé de danser. Elle nous a inscrits au solfège. Elle a passé un accord avec l'épouse britannique de son agent bancaire pour qu'elle nous donne des cours d'anglais. Et puis elle nous parlait vrai. Je la vois encore nous expliquer, à mon frère aîné et à moi, qui devais avoir 11 ans, les cycles menstruels, l'utérus, les ovaires, la masturbation. Les autres filles de ma classe ne savaient rien de ces choses-là !

Aviez-vous la même sensibilité artistique ?

J'étais impatiente et en perpétuelle recherche d'un ailleurs. Un autre monde m'attendait, j'en étais sûre. Un monde où tout serait plus intense, plus magnifique et où l'on comprendrait que je suis un cygne, et non pas le vilain petit canard que voyait mon entourage. J'éventrais toutes mes poupées pour savoir ce qu'il y avait à l'intérieur. Il n'y avait rien, bien sûr, et j'étais chaque fois déçue. Mais j'étais si curieuse ! Je sais maintenant que la vie est comme un oignon qu'il ne faut pas se précipiter d'éplucher, car il n'en reste rien que l'humidité des larmes versées pour le dépouiller...

La poésie a, semble-t-il, joué un grand rôle dans votre éveil artistique.

C'est la mère de tous les arts. Toute petite, j'écrivais des poèmes, des histoires, des chansonnettes. Ma tante les dactylographiait et ma mère les a conservés. Il y avait notamment un poème déchirant où une femme, contrainte de partir à Paris, disait au revoir à son amant aveugle ! Les mots... Les mots me permettaient d'exprimer tant de choses dans mon environnement difficile. Un jour, je suis tombée sur un poème dadaïste qui m'a illuminée. Et j'ai compris que l'art propulsait dans une autre dimension où sensibilité, beauté et émotions avaient toute leur place. Puis, vers 13 ans, j'ai traversé une phase mystique. Une cousine m'avait offert un livre intitulé *Sainte à ton âge* et j'ai ressenti un besoin de grandeur et d'utilité. La certitude d'avoir été élue, moi aussi, pour quelque chose d'immense.

Comment viviez-vous cette singularité ?

Ces yeux de formes et de couleurs différentes ? Ce nez, parfait jusqu'à ma communion, mais qui a soudain pris son autonomie – comme la Catalogne – et s'est tordu sans même me consulter ? Mon physique n'a jamais été un problème, même quand des ados en ont fait un sujet de moquerie à l'école. Mon nez m'a même servi de bouclier, me forçant à analyser ce qui pouvait conduire certains à reprocher aux autres des choses auxquelles ils ne pouvaient rien. Il m'a fait mûrir. Et je savais de toute façon que mon étrangeté venait d'ailleurs. De ce bouillonnement intérieur, de ce fatras de questions, de cette quête d'intensité... N'ayant pas fait d'études, je manquais d'outils pour me comprendre. *« Mais qui va donc t'aimer avec toute ta complexité ? »,* m'a dit un jour ma mère. Et la question m'a hantée : qui va m'aimer en effet ? Il y avait de la douleur là-dedans. Mais la neurolinguistique m'a aidée, plus tard, à formuler et à évacuer tout ça. Et l'art, je le sais maintenant, est une formidable thérapie. J'en ai fait un spectacle : *Résilience d'amour.* Et j'ai remercié un jour Boris Cyrulnik d'avoir développé ce concept que j'avais expérimenté avant même d'en connaître le mot. Oui, d'une grande tristesse peut naître quelque chose de très beau.

A 19 ans, en pleine movida, vous quittez Palma pour Madrid, et vous vous produisez sur scène avec un groupe de musiciens et artistes pop-punk...

Le groupe s'appelait Peor Impossible (« pire n'est pas possible ») et réunissait des jeunes gens créatifs, musiciens, danseurs, plasticiens, performeurs. C'était délirant, spontané, inconscient, tellement pur ! Pas d'Instagram. Pas de followers. Il n'était question ni de gloire ni d'argent, mais d'envie de partager des expériences et d'unir nos désirs. Quelle époque géniale et explosive, celle de l'après-Franco ! Quelle fête !

Mais aussi que de dangers !

Oui. Madrid, dans les années 1980, était un lieu de perdition. Les gens s'y droguaient beaucoup, le sida est arrivé. La plupart de mes amis ont plongé dans la drogue, mais moi, quelque chose m'a retenue. Un sentiment de responsabilité que n'avaient pas les autres. Le fait d'avoir abandonné à Majorque mon petit frère que j'avais aidé à élever. Le fait de recevoir parfois de ma mère les quelques pesetas qu'elle réussissait chichement à économiser... Je ne me sentais pas le droit de perdre mon temps. J'étais là pour construire quelque chose. Et même si j'étais une fumeuse de cannabis et si j'ai cédé à bien des tentations, je restais la raisonnable du groupe. La cartésienne. Celle qui protégeait, réparait les bêtises, maintenait de l'ordre. La maman en quelque sorte. La maman qui, après avoir sillonné l'Espagne pour nos spectacles, partagé des chambres et des maisons, supporté la dèche ou les excès des autres, a fini par en avoir un peu marre. Je n'en pouvais plus de voir les gens s'abîmer et en arrivais à refuser de servir un deuxième gin tonic à quelqu'un qui me le réclamait.

Et Pedro Almodovar a croisé votre route...

Il suivait nos concerts, on se côtoyait tout le temps dans les nuits madrilènes. Et un jour il m'a proposé un petit rôle de journaliste télé dans *La Loi du désir*. Mais à condition que je reste moi-même, c'est-à-dire habillée, coiffée, maquillée telle qu'il m'avait remarquée. C'était si peu un rôle de composition que je ne me suis pas sentie comédienne. Mais quelque chose a pris. Le film, sorti en 1987, a fait scandale. Mon personnage de journaliste est devenu mythique. Des gens se sont fait tatouer sa silhouette. Et j'ai alors été confrontée à ce drôle de phénomène qu'est la célébrité. Quel piège ! Je ne pouvais plus chercher du travail n'importe où. Je dépendais soudain du désir des autres et devais attendre que l'on m'appelle.

Le fait est que, sur scène comme sur un plateau de cinéma, vous étiez immédiatement à l'aise et dépourvue de trac...

C'est vrai. La scène est pour moi l'endroit où il est enfin licite d'attirer l'attention, contrairement à la rue, où les regards insistants sur moi ou sur ma mère – qui a aussi un grand nez, c'est notre ADN basque ! – ont pu être embarrassants. Il se trouve aussi que ma peau attire la lumière, il y a des peaux comme ça. Le chef opérateur a beau essayer d'illuminer les autres comédiens, je donne l'impression d'absorber toute la lumière. *« C'est dingue*, protestait Victoria Abril. *Tu as avalé une ampoule ? »*

Et les films se sont donc enchaînés.

Oui. Des films et des spectacles. Près d'une soixantaine. Le travail, la recherche, la créativité forment ma structure vitale. Je ne me suis jamais arrêtée, même à la trentaine, lorsque, après une séparation, j'ai décidé soudain de vivre mon adolescence, et je me suis accordé trois années de folie, confiante dans mon destin.

Comment avez-vous réussi à échapper au regard normatif des metteurs en scène ?

Certains m'ont sûrement engagée avec de mauvaises intentions. Mais je suis forte et j'ai rangé mes placards. Je ne suis pas dans la vanité, mais dans la vérité et la simplicité. J'ai décidé une fois pour toutes que le regard de l'autre, c'est sa responsabilité, pas la mienne. A moi de savoir m'en protéger, et de n'absorber ni sa perversité ni son malaise. Et je vous assure qu'un regard de compassion, au lieu d'un regard de colère, change totalement le rapport.

Que signifie « ranger mes placards » ?

Travailler sur soi. Investiguer, lire, réfléchir, analyser pourquoi on a réagi comme ça, comment on s'est mis dans telle impasse. Penser sa propre responsabilité à l'égard du monde. Refuser d'être victime et de blâmer les autres en geignant : *« Le monde est injuste envers moi ! »* Cela reviendrait à se mettre soi-même des menottes. J'ai beaucoup lu Krishnamurti *[un philosophe indien, adepte de la pensée positive].* Et Pessoa qui, sans sortir du Portugal, avait une compréhension universelle du monde, et assurait que le sens du ridicule n'existe que pour les autres.

Etes-vous féministe ?

Bien sûr ! Comment pourrait-on être une femme sans être féministe ? Je trouve d'ailleurs que cette époque est fascinante. Il y a évidemment urgence pour la parité et l'égalité salariale. Mais il faut désormais penser bien au-delà et écrire enfin notre histoire, à nous, les femmes. Nous avons tellement grandi qu'il faut ajuster le costume du féminisme : les coutures craquent. Il faut donner une autre ampleur à notre mouvement. Trouver un autre langage. Le vocabulaire actuel est trop restreint, affreusement daté et ne nous correspond pas. Il faut inventer notre langue, à nous qui avons tellement servi les autres, en nous effaçant, en nous oubliant, et sans prendre le temps de nous connaître. Nous sommes en dette avec nous-mêmes ! Alors il faut certes continuer de nous déployer, comme les poupées russes qui grandissent, grandissent infiniment, fortes de toutes les autres, qui constituent leur noyau. Mais sans oublier le voyage intérieur, l'exploration de notre substance. Faisons preuve de curiosité envers nous-mêmes. Travaillons notre estime de soi. J'ai l'impression qu'on vient de naître !

Avec la libération de la parole dans le sillage de l'affaire Weinstein ?

Oui. Dans le cinéma comme dans tous les milieux. On a toutes eu des expériences difficiles. Des types m'ont dit : *« Si tu n'es pas gentille, tu ne travailleras plus jamais. »* Et je répondais : *« Je suis arrivée là sans vous, Monsieur. Je continuerai sans vous ! »* J'ai toujours pensé que j'avais le choix. Et j'ai souvent eu recours à l'humour pour m'en sortir. A un metteur en scène qui voulait que je couche avec le chef opérateur afin *« qu'il connaisse mieux ton corps »,* j'ai répondu : *« C'est vous qui devriez coucher avec lui, il vous connaîtrait ainsi parfaitement ! »* Mais j'ai connu des comédiennes qui ont été violées par un acteur ou un metteur en scène en plein tournage. Oui ! Lors d'une prise ! Devant tout le monde ! Et quand, effarée, je leur demandais : qu'avez-vous fait ? La réponse était : *« Rien. J'avais tellement honte. J'étais paralysée. »* Je comprends.

Croyez-vous en la solidarité des femmes ?

Mieux que cela : je crois en la sororité ! J'en vois la force et l'incroyable beauté. Entre femmes, pas besoin de masques, d'artifices, de mensonges. On est transparentes. Spirituellement connectées. Et ça donne une merveilleuse liberté. Je me suis toujours méfiée des femmes qui disaient : *« Je n'ai pas trop de copines, je m'entends mieux avec les mecs. »* Moi, mes copines sont essentielles et viendraient à mon secours au bout du monde. Il faut développer ce lien entre femmes. La sororité nous donne des ailes. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNICK COJEAN

LE MONDE en vente actuellement

En kiosque

Hors-série

Hors-série

Hors-série

Collections

GÉNIES MATHÉMATIQUES

Dès jeudi 12 avril, le volume n° 4 *LEIBNIZ*
L'invention du calcul infinitésimal

Une collection Le Monde

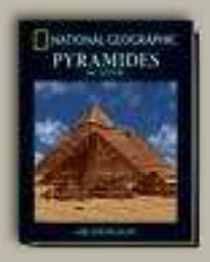

Dès mercredi 11 avril, le volume n° 12
PYRAMIDES DE GIZEH

PINK FLOYD LA COLLECTION REMASTERISÉE

Dès mercredi 11 avril, l'album n° 13
A SAUCERFUL OF SECRETS

Nos services

Lecteurs

Abonnements
3289 Service 0,30 € / min + prix appel
www.lemonde.fr/abojournal

Boutique du Monde
www.lemonde.fr/boutique

Le Carnet du Monde
Tél. : 01-57-28-28-28

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.sourcesure.eu

Le Monde
Le Carnet

Vos grands événements

Naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, anniversaires de naissance, anniversaires de mariage

Avis de décès, remerciements, messes, condoléances, hommages, anniversaires de décès, souvenirs

Colloques, conférences, séminaires, tables-rondes,

portes-ouvertes, forums, journées d'études, congrès, projections-débats, nominations, assemblées générales

Soutenances de mémoire, thèses, HDR, distinctions, félicitations

Expositions, vernissages, signatures, dédicaces, lectures, communications diverses

Pour toute information Carnet :
01 57 28 28 28
01 57 28 21 36
carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Naissances

Etienne VAUCHEZ
et **Marie-Cécile ZINSOU VAUCHEZ,**

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Ayodele VAUCHEZ ZINSOU,

né le 5 avril 2018, à Paris.

46, rue Jacob,
75006 Paris.

Françoise et **Bernard MEUNIER,**
Danielle et **Gérard MOREAU,**

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Lise,

chez

Cécile et **Pierre.**

33, rue des Chaufourniers,
75019 Paris.

Décès

Francine Moussu et Mireille Jouasset,
ses sœurs,
Jean Moussu,
son beau-frère
et leurs enfants
Ainsi que les enfants
de Sylvie Pomier Layrargues,
sa sœur jumelle disparue en 2007,

ont la tristesse de faire part du décès de

Anne CAZALIS,

survenu le 10 avril 2018,
à l'âge de quatre-vingt-onze ans,
à la maison de retraite protestante
de La Muette.

Elle est inhumée au cimetière du Montparnasse, Paris 14e, ce 14 avril, à 14 h 45.

Un service d'action de grâce sera célébré en l'Eglise réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris 6e, le 28 avril, à 14 h 30.

« Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté. »
Alain.

MRP La Muette,
43, rue du Sergent-Bauchat,
75012 Paris.
Aude Pomier Layrargues,
332, rue Lecourbe,
75015 Paris.
Carole Jouasset,
6, rue Guy-de-la-Brosse,
75005 Paris.

Monique Defrançais,
sa mère,
Jacques Defrançais,
son père,
Philippe et Laurent,
ses frères,

ont la tristesse de faire part du décès de

Lucile DEFRANÇAIS,

survenu le 5 avril 2018,
à l'âge de quarante-huit ans.

La bénédiction d'adieu aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e, le lundi 16 avril, à 16 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Jacqueline GLUCKSTEIN,
née **SZYNDLER,**

nous a quittés,
entourée de l'affection de tous les siens.

L'enterrement aura lieu le lundi 16 avril 2018.

On se retrouvera à 16 heures, à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux.

Paris. Riyad.

M. et Mme François Gouyette
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice GOUYETTE,

le 11 avril 2018, à Paris,
dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 16 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris 16e, suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux.

6, rue Rosa-Bonheur,
75015 Paris.

Jacques et Michel Lefebvre Peña,
ses enfants
et leurs compagnes, Martine
et Dominique,
Camille, Antoine, Antoine, Thomas
et Marie,
ses petits-enfants,
Ernestine et Isadora,
ses arrière-petites-filles,

ont la tristesse de faire part du décès de

Simonne LEFEBVRE PEÑA,

survenu le mardi 10 avril 2018, à Paris.

Elle rejoint ainsi son mari,

Mariano PEÑA HERNANDO,

qu'elle a tant aimé.

L'inhumation aura lieu le lundi 16 avril, à 15 h 45, au cimetière intercommunal de Clamart (Hauts-de-Seine).

Le docteur Jean-Louis Regi,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,
Les familles Pascal, Bernard, Regi,
Pongi,

ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de

Annette PASCAL-REGI,
ancienne interne
des hôpitaux de Montpellier,
neuropsychiatre, psychanalyste,

survenu le 9 avril 2018,
dans sa soixante-dix-huitième année.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condom (Grazimis).

Véronique, Catherine, Frédéric et Stéphane,
ses enfants et ses petits-enfants,
Marie-Ange et Françoise,
ses sœurs,
Parents,
Alliés et amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Monique PELLERIN,
née **JOUIN,**

survenu à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Les obsèques religieuses auront lieu lundi 16 avril 2018, à 14 h 30, en l'église de Grazimis, à Condom, suivies de l'inhumation, au cimetière de Grazimis.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

PFD Novarini,
Belle Rose,
32100 Condom.
Tél. : 05 62 28 31 36.

Christophe Péry,
son fils,
Martin, Victor et Joseph,
ses petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jean PÉRY,
architecte DESA,

survenu le 7 avril 2018,
dans sa quatre-vingt-treizième année.

Christophe Péry,
56, rue Cambronne,
75015 Paris.

Sailly-Laurette (Somme).
Creil. Paris.

Les obsèques religieuses de

M. Raoul ROUSSEL,
directeur administratif à l'APCA,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,
officier dans l'ordre du Mérite agricole,

décédé le mercredi 11 avril 2018,
dans sa quatre-vingt-dix-septième année,

seront célébrées le mardi 17 avril, à 14 h 30, en l'église de Sailly-Laurette, où l'on se réunira, suivies de l'inhumation au cimetière du village.

Catherine Crouzet-Mennesson,
Marion Crouzet et Noël Jarrige,
Pierrette Crouzet-Daurat,
Sylvia Crouzet (1955-1974),
Lise et Marwan Alchami,
ses filles,

David et Hélène, Amandine et Jérémie, Nausicaa et Sylvain, Antoine, Ella, Nour, Zélie, Suzanne, Pierre,
ses petits-enfants,

Ses arrière-petits-enfants,

Lilla Mérigaud,
sa sœur,
Annette Sauvageot,
sa belle-sœur,
épouse de son frère, Jacques Sauvageot (1923-1997),

Ses neveux et nièces,

ont la tristesse d'annoncer que

Jacqueline SAUVAGEOT,
née le 2 mai 1928,
professeur à l'université de Corte,

s'est éteinte, chez elle, à Calvi,
le 8 avril 2018.

cath.crouzet@gmail.com
marion.crouzet@orange.fr
pierrette.crouzet@laposte.net
alchamilise@gmail.com

Anne Granval,
sa compagne,

M. et Mme du Closel,
Fabienne Servan-Schreiber
et Henri Weber,
Marie-Christine
et François Chatellier,
Pierre et Virginie Servan-Schreiber,
Guillaume Servan-Schreiber,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Claude SERVAN-SCHREIBER,
journaliste,
homme politique,
commandeur
de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés,
croix du combattant volontaire
1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
médaille des internés résistants,
Legion of merit,

survenu le 11 avril 2018,
le jour de ses cent ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 16 avril, à 10 h 30, en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, Paris 7e.

Ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, à Montfrin (Gard), le mardi 17 avril.

Remerciements

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées à l'occasion de la disparition de

Mme Simone LEHOCZKY,

Esther, Elise, Massimo
Et toute sa famille,

remercient sincèrement les personnes qui par leur présence, leurs pensées, les fleurs et la musique, se sont associées à leur peine.

Jacqueline Pitié,
son épouse
Et sa famille,

ont été touchées par les différentes et nombreuses marques de sympathie, de soutien et d'amitié, exprimées lors du décès de

Jean-Marc PITIÉ,

survenu le 26 mars 2018.

Souvenirs

Au

docteur Jean-Louis FRASCA,

tué à trente-six ans,
le samedi 14 septembre 1996.

Jean-Jacques Baudouin-Gautier,
ton ami.

Olivier ISABELLE,
1938-2015.

Le temps n'efface rien.

Conférences

Mai 68, c'était il y a 50 ans.
Le monde reste à réinventer.
Le 4 mai 2018,
Télérama
invite seize artistes
et penseurs décapants,
pour qui l'on n'est jamais aussi
imaginatifs qu'au bord du vide.

Une journée de rencontres et d'échanges avec

les essayistes :
• Pascal Chabot
• Anastasia Colosimo
• François Cusset
• Antoine Garapon
• Olivia Gazalé
• Paul Jorion
• Thierry Kühn
• Baptiste Morizot
• Richard Rechtman
• Juliette Rennes

les artistes :
• Isabelle Carré
• Chloé Dalbert
• Françoise Huguier
• Monica Sabolo

pour répondre aux urgences
de notre époque, l'esprit grave
mais le tempérament joyeux.

De 10 heures à 20 heures,
venez occuper le lycée avec nous !

Programme complet sur Télérama.fr

Entrée libre
inscription obligatoire :
debats@telerama.fr
Lycée Jacques-Decour,
12, avenue Trudaine, Paris 9e.

Conférence publique
organisée dans le cadre
des Rencontres du Droit Humain
- Fédération Française -

« Droit Humain, droits humains »,
samedi 21 avril 2018, à 14 heures,
9, rue Pinel, Paris 13e.

Intervenants :
Geneviève Garrigos,
présidente Amnesty International France
(2008-2016),
Michaël Foessel,
philosophe.

Inscription obligatoire
accueil@apfdh.org
Tél. : 01 44 08 62 62.
www.droithumain-france.org

Communication diverse

SOS AMITIE
Envie d'être utile ? Venez nous rejoindre
dans un centre proche de chez vous !

Les bénévoles de SOS Amitié écoutent
par téléphone et par internet
ceux qui souffrent de solitude, mal-être
et pensées suicidaires.

Nous ne répondons qu'à 1 appel sur 7
et **recherchons des écoutants bénévoles.**
L'écoute peut sauver des vies
et enrichir la vôtre.

Horaires flexibles, formation assurée.
RDV sur www.sosamitieidf.asso.fr

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Direction adjointe de la rédaction Philippe Broussard, Alexis Delcambre, Benoît Hopquin, Franck Johannes, Marie-Pierre Lannelongue, Virginie Malingre, Caroline Monnot, Cécile Prieur
Direction éditoriale Gérard Courtois, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédaction en chef numérique Philippe Lecœur, Michael Szadkowski
Rédaction en chef quotidien Michel Guerrin, Christian Massol
Directeur délégué au développement du groupe Gilles van Kote
Directeur du développement numérique Julien Laroche-Joubert
Rédacteur en chef chargé des diversifications éditoriales Emmanuel Davidenkoff
Chef d'édition Sabine Ledoux
Directeur artistique Aris Papathéodorou
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Delphine Papin
Médiateur Franck Nouchi
Secrétaire générale du groupe Marguerite Moleux
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Jean-Louis Beffa, président, Sébastien Carganico, vice-président

Le Monde
Le Carnet

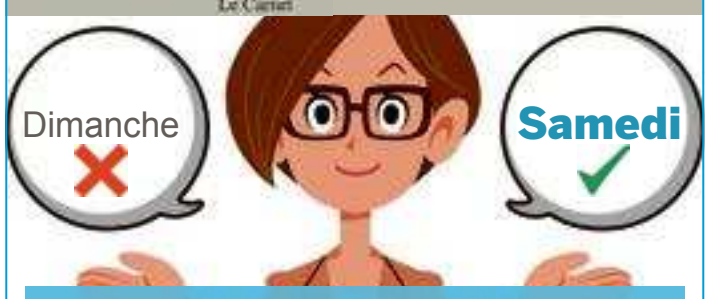

CARNET DU MONDE
NOUVEAU RENDEZ-VOUS DU WEEK-END : SAMEDI 9H-13H

À compter du 5 mai prochain,
le Carnet du Monde sera ouvert le samedi au lieu du dimanche.

Pour toute information
01 57 28 28 28 - carnet@mpublicite.fr

Fête des mères
Faites des mer(veilles)!

OFFRE SPÉCIALE
FÊTE DES MÈRES
Votre annonce dans le Carnet du *Monde*
27-28 mai 2018 • Forfait 89 €HT les 10 lignes
Un cadeau pour votre maman
dans la collection *Musée du Monde*
carnet@mpublicite.fr / 01 57 28 28 28

La colère de la jeunesse va bien au-delà des universités occupées

Le mouvement des étudiants exprime leur exaspération envers un monde dont les règles ne leur offrent que la sélection comme horizon, estime l'universitaire François Cusset

Par FRANÇOIS CUSSET

Rennes-II va-t-elle s'enflammer ? Paris-VIII, céder ? Les quartiers et les collectifs ruraux, rejoindre le mouvement ? La répression fait rage, mais en face, chez les jeunes, l'impression est celle d'une colère qui monte, d'une résolution nouvelle. C'est qu'aucune jeunesse au monde ne tend spontanément l'autre joue. Car le message du pouvoir est clair, en ce cinquantenaire convenu des soulèvements du printemps 1968 : aux jeunes que reprendrait ce prurit du refus, cette construction d'alternatives en acte ou juste ce folklore de la contestation, la réponse sera la gifle, plus ou moins brutale.

Métaphore des mesures draconiennes, qui claquent comme une baffe, ou coups effectifs de la matraque et des rangers sur les côtes ou le crâne, la gifle en question vient toujours rappeler la jeunesse au souvenir de l'ordre social en place, lui rappeler ses lois iniques, et la stricte place à laquelle elle doit se tenir. La gifle, ces jours-ci – telle l'impossible fin d'un triste hiver, cet hiver politique des années 1980 dont on ne voit pas le bout –, peut prendre la forme des coups de poing et de bâton assénés sur les étudiants en droit de Montpellier ou leurs cadets du lycée autogéré de Paris par des groupuscules fascistes qu'on laisse entrer, qui viennent défendre à coups de Taser le droit de ne pas s'opposer.

La gifle revêt aussi l'aspect, plus familier, des nasses policières et des harcèlements préventifs (manifestants fouillés, fichés, survolés, leurs banderoles ou tracts détruits d'emblée), qui empêchent de manifester en solidarité avec les étudiants passés à tabac – de Lyon à Nantes, où le fil Twitter des écrasés d'un jour notait que *« lutter pour ses droits expose à des dommages physiques »*, mais aussi que *« lorsqu'une répression aussi ridiculement disproportionnée est mise en place pour mater l'opposition dans un pays comme la Russie, les médias* [hurlent] *à l'autoritarisme »*.

AUCUNE JEUNESSE AU MONDE NE TEND SPONTANÉMENT L'AUTRE JOUE

A Nanterre, la gifle du 9 avril a pris un double visage : celui, brutal et casqué, des CRS appelés par la présidence pour expulser d'un hall les étudiants réunis en assemblée – au prétexte, toujours le même, d'éléments « extérieurs », dont le fantasme sert à opposer gentils étudiants et méchants cagoulés, bons manifestants et dangereux casseurs, et à cacher que ce sont souvent les mêmes – et celui du message envoyé par la même présidence pour justifier la gifle. Elle y rappelle qu'un *« local a été mis en permanence à disposition des étudiants mobilisés »* : un local rien que pour eux – rendez-vous compte ! – comme on intime aux enfants l'ordre de rester jouer dans leur chambre pendant que les adultes traitent d'affaires sérieuses.

BLITZKRIEG SOCIAL

Mais la gifle à la jeunesse va bien au-delà de la vingtaine de campus occupés, de cet *« avis de déferlante étudiante »*, qu'anticipe un dessin de la fameuse vague de Hokusai au fond de l'amphi jonché de matelas de la fac de sciences de Marseille. Elle va au-delà d'un mouvement étudiant qui s'ébroue, se réveille interloqué, entre démesure policière et menaces des phalanges brunes (la Manif pour tous de 2013 les ayant, elles aussi, *« dédiabolisées »*). Elle est durement à l'œuvre dans l'offensive militaire, avec blindés légers et cabanes détruites à la pelleteuse, lancée pour évacuer le bocage de Notre-Dame-des-Landes, comme bientôt la ZAD de Bure, dans la Meuse, ou les squats de quartier dans les villes paupérisées. Car derrière la distinction officielle, brandie pour diviser, entre opposants *« légalistes »* et *« radicaux »*, ce qui se trouve puni, éradiqué, avec l'évacuation violente des ZAD (comme avec la mise en examen pendant dix ans du « groupe de Tarnac »), c'est le choix de la sécession, le bricolage, coopératif et écologique, agricole et politique, de formes d'existence alternatives sur un terrain concret.

Les jeunes, car ils le sont aussi, qui défendent au Rojava kurde une alternative séculière et égalitaire aux despotismes en vigueur alentour, comme ceux, qui ne le sont pas moins, soulevant leur communauté indienne d'Amérique latine contre prédation des ressources et Etat corrompu, le savent tous très bien : la gifle chez eux ira, s'il le faut, jusqu'au tapis de bombes ou aux raids paramilitaires pour empêcher par tous les moyens, aujourd'hui autant qu'hier, la jeunesse du monde d'inventer autre chose, qui pourrait faire tache d'huile. Car avant d'être celle des politiques haineuses ou des répressions d'Etat, la gifle, telle que la ressentent les millenials, du campus en émoi jusqu'au village autonome, est celle d'un monde dont les règles comme les réformes les écrasent, les acculent, les humilient.

Si la sélection qu'impose à l'entrée en licence la double réforme en cours (ORE et ParcourSup) a mis le feu aux poudres, c'est qu'elle résume à elle seule, tel un lapsus de manageur, le monde qu'ils découvrent, consternés. Et dont beaucoup ne veulent pas, déclinant le terme à l'envi pour pointer la sombre cohérence de l'époque : évaluation et contrôle, de la maternelle à la retraite ; sélection « naturelle » des plus aptes à la lutte économique, contractuels contre salariés, carriéristes contre victimes du burn-out ; sélection, par le marché, des lignes ferroviaires et de leurs employés, gardés ou supprimés ; sélection, ailleurs, des minorités locales ou des ébauches démocratiques, qu'on sacrifie au réalisme géopolitique ; parmi les migrants, sélection des si rares demandeurs d'asile admis et de la majorité endiguée, soupçonnée d'avoir pour motif la survie économique.

Les jeunes opposants de ce printemps 2018, eux, accueillent des réfugiés, discutent avec les cheminots, font cause commune pour quelques heures avec des sécessionnistes plus rodés ou moquent le coaching auquel on les soumet pour les préparer à des entretiens d'embauche sans espoir. Ils sont nombreux à voir dans la politique agressive du gouvernement Macron un Blitzkrieg social, une guerre menée contre eux et tous les fragiles, sous prétexte de « réussite ». Et plus nombreux encore, faute d'avoir quelque chose à perdre, à ne pas vouloir plier à la première volée de gifles. Face à la double violence, systémique et policière, qui leur est infligée, ils ne croient plus au monde « pacifié » que leur vendent leurs aînés. ■

¶
François Cusset, *historien des idées, est professeur à l'université Paris-Ouest-Nanterre. Il a écrit « Le Déchaînement du monde. Logique nouvelle de la violence » (La Découverte, 240 p., 20 €)*

Cyril Dion « Il n'y a pas d'espace apaisé pour discuter de NDDL »

Les violences de ces derniers jours entre les forces de l'ordre et une minorité de zadistes sont le signe d'un dysfonctionnement démocratique, estime le réalisateur et cofondateur du mouvement Colibris

Par CYRIL DION

De tout temps, il y eut les faits et l'interprétation des faits. Les êtres humains agrègent des observations, des émotions et les transforment en opinions, en interprétations. Notre-Dame-des-Landes (NDDL) en est un exemple frappant. Pour les uns, il est inconcevable que des individus occupent, parfois illégalement, des terres, alors que la raison première de cette occupation – empêcher la construction d'un aéroport – n'a plus lieu d'être. Pour d'autres, il est insupportable que l'Etat veuille déloger les zadistes par la force.

Il me paraît inacceptable de faire usage d'une telle violence. Celle qui consiste à envoyer 2 500 gendarmes avec des pelleteuses, des bulldozers pour détruire des habitations en bois, des yourtes, chasser des agriculteurs, des utopistes, projeter des grenades, matraquer. Mais également celle d'une minorité des zadistes qui incendient, utilisent de l'acide ou autres projectiles avec l'intention de blesser. Je ne parle pas tant du comportement des gendarmes ou zadistes qui sont emportés dans une histoire qui souvent les dépasse, mais plus de la mécanique qui conduit à cette situation. C'est elle que nous ne devrions pas accepter.

ÉCHEC DU DIALOGUE

En tant que société, notre rôle n'est pas d'observer ou de commenter cette violence, comme cela est fait à longueur de journée dans de nombreux médias, mais de comprendre ce qui en est la cause et de nous organiser pour qu'elle n'ait pas lieu. Elle traduit une réalité : il n'existe pas d'espace apaisé dans lequel nous, en tant que société, pouvons parler des enjeux que NDDL soulève. En toutes circonstances, la violence éclate là où le dialogue échoue.

Si des centaines de personnes occupent partiellement ce lieu depuis 1974, si l'attention médiatique à son propos est incessante, ce n'est pas pour rien. Ce lieu, qui cristallise une part de la résistance écologique française et européenne, est le symbole de deux logiques antagonistes. L'une qui prétend poursuivre le développement économique du XXe siècle, fait de grands projets, d'industrialisation, et l'autre qui croit fermement que cette logique conduit l'humanité à sa perte.

Or, malgré des centaines d'articles, de reportages, il me semble que les vraies questions ne sont pas posées. Faut-il continuer à bâtir des aéroports, à doper le trafic aérien alors qu'un aller-retour Paris-New York coûte trois mètres carrés à la banquise ? Faut-il continuer à artificialiser des terres, à bétonner des espaces naturels pour y faire pousser des centres commerciaux et des autoroutes, alors que les scientifiques nous alertent sur la disparition des oiseaux, des insectes et des animaux vertébrés ? Quels modèles économiques devons-nous adopter pour sauver notre espèce et les autres ?

Voilà quelques interrogations fondamentales. Mais où pouvons-nous avoir cette conversation ? Qui en parle sur les radios et sur les plateaux des journaux télévisés ? Quasiment personne. En tout cas pas dans les proportions où nous entendons parler des expulsions ou des militants radicalisés de la ZAD. J'imagine que, pour une partie de l'exécutif, la question de NDDL est réglée. Le problème a été tranché et il est temps de rétablir l'« Etat de droit ». Ces gens sont dans l'illégalité, il faut les expulser. Nous discuterons après. De mon point de vue, rien n'a encore été discuté. La décision de ne pas construire l'aéroport a été vécue comme une victoire par beaucoup de militants. Mais faire cela et continuer à doper les ventes d'Airbus, est-ce vraiment aller au fond de la question ?

EN FRANCE, NOUS SEMBLONS BLOQUÉS DANS UNE LOGIQUE DE PERPÉTUELLE CONFRONTATION

Bien sûr, les responsables politiques se tiennent au milieu d'injonctions paradoxales. D'un côté, il faudrait arrêter des activités économiques, industrielles, fatales aux écosystèmes et, de l'autre, il faut assurer à la population des emplois, des infrastructures d'accès à l'énergie, etc. Et les priorités des uns ne sont pas celles des autres.

C'est pour cette raison qu'il est plus que jamais indispensable de mettre ces sujets sur la table et d'engager une conversation avec l'ensemble de la société. Nous devons réfléchir et choisir ensemble quelle voie nous voulons emprunter. Quelques responsables politiques vous diraient que c'est à cela que servent les élections. Les candidats présentent un programme, ils sont élus pour l'appliquer, il n'y aurait donc plus de discussions à avoir pendant la mandature. Mais ce serait se voiler allègrement la face sur l'état moribond de notre démocratie.

Premièrement, le président – et par extension son gouvernement – ne bénéficie que d'une légitimité populaire très faible (Emmanuel Macron a été élu avec 20,7 millions de voix, moins d'un tiers de la population française et a directement rassemblé l'adhésion de 8,66 millions de Français sur son programme au premier tour). D'autre part, il est élu sur des critères souvent plus irrationnels et émotionnels que programmatiques. De son côté, l'Assemblée nationale, de par le scrutin majoritaire, n'est pas non plus représentative des opinions de la population. Le modèle même de démocratie représentative autorise fort peu d'expression et de dialogue entre les élus et les citoyens, contrairement à des modèles mêlant démocratie représentative et démocratie directe, comme en Suisse, où l'initiative populaire permet aux citoyens de proposer des modifications constitutionnelles et des textes de loi ou de s'opposer à des lois.

En France, nous semblons, malgré les mantras appelant à la concertation, bloqués dans une logique de perpétuelle confrontation. Notre démocratie ne fonctionne plus si bien. Pourtant, face à un péril écologique aux conséquences dramatiques, il nous faudra bien parvenir à la restaurer. Comme le disait Martin Luther King, *« nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots »*. Cela n'a jamais été si vrai. ■

¶
Cyril Dion *est cofondateur du mouvement Colibris, coréalisateur du documentaire « Demain » (avec Mélanie Laurent), auteur de « Demain et après… » (Actes Sud, 2016) et, à paraître le 23 mai, « Petit manuel de résistance contemporaine » (Actes Sud)*

CARTE BLANCHE – SERGUEI | **Robotisation**

PLANÈTE | CHRONIQUE

PAR STÉPHANE FOUCART

L'Etat, monstre froid face aux zadistes

De passage à Paris, un universitaire israélien regarde à la télévision les images de l'intervention des forces de l'ordre, à Notre-Dame-des-Landes. *« Tout ça pour quelques gars qui veulent monter un kibboutz… »*, dit-il, goguenard. Plus votre adversaire est minuscule, plus son écrasement doit être spectaculaire. Dans le bocage nantais, 2 500 gendarmes mobiles, bottés et casqués, équipés de toutes sortes de grenades et d'armes de jet, appuyés de bulldozers et de pelleteuses, de véhicules blindés et d'hélicoptères, ont offert le spectacle d'une certaine forme de faiblesse – celle qui vous fait rouler des épaules devant les plus petits que vous. Nul ne songerait à nier qu'il y avait, cette semaine dans la « zone à défendre » (ZAD), agrégée aux agriculteurs et à la majorité paisible des zadistes qui vivent là, une population avide d'en découdre. Nul ne songerait non plus à nier que les affrontements furent violents et que, de part et d'autre, plusieurs dizaines de blessés sont à déplorer.

Mais, finalement, de quoi s'est-il agi ? Il s'est agi, pour l'Etat, de déloger d'une petite zone humide quelque deux cents personnes désireuses de liberté et d'autonomie. La majorité n'est pas constituée de forcenés radicalisés et « ultraviolents », comme on l'a lu et entendu ici ou là, mais plutôt de femmes et d'hommes engagés dans des projets, formels ou informels, d'agriculture, d'artisanat, etc. Comme l'ont montré les reportages de notre confrère Rémi Barroux, ce qui se joue là-bas est une expérience sociale et politique, la recherche et l'invention de nouvelles formes d'organisation et de vie collectives, d'une autre relation à l'environnement, d'une autre façon d'habiter et d'utiliser le monde.

Le bénéfice de la marge

Dans un livre magnifique (*Zomia, ou l'art de ne pas être gouverné*, Seuil, 2013), l'anthropologue américain James Scott a raconté l'histoire des peuples nichés dans la Zomia – du nom de cette longue chaîne montagneuse qui traverse l'Asie du Sud-Est – et qui tentent, depuis deux millénaires, d'échapper au joug des « Etats rizières » installés dans les plaines. James Scott montre comment cette âpre et opiniâtre volonté de se soustraire à l'autorité des Etats a forgé la culture et les modes de vie de ces peuples, mais il montre aussi comment ces gens des marges ont apporté un bénéfice à ceux du centre. Par l'entretien et la connaissance de leur environnement, par le savoir-faire qui leur permettait de l'exploiter, ces montagnards ont parfois offert aux plaines étatisées des biens rares qui ont fait leur richesse (calambac, ébène, ambre, poivrier long, bois de sapan, santal, gomme-gutte, graines de krabao…).

L'Etat est un monstre froid, disait Nietzsche, il est aussi un monstre idiot. Il cherche sans répit l'assujettissement de ses périphéries, leur domination, leur mise en coupe réglée, et enfin leur destruction par le nivellement, quand celles-ci peuvent lui apporter bien plus lorsqu'elles demeurent libres. Cela valait pour la Zomia comme cela vaut pour Notre-Dame-des-Landes. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une source de matières premières, bien sûr, mais d'une source d'inspiration et d'invention. Car il est probable qu'au moins en germe l'expérience de la ZAD contienne des éléments de solutions à nombre de grands problèmes auxquels nous sommes confrontés.

POURQUOI VOULOIR À TOUT PRIX QUE CESSE CETTE EXPÉRIENCE EN COURS À NOTRE-DAME-DES LANDES ?

Un collectif d'une centaine d'architectes et de paysagistes le dit avec force dans un texte publié le 6 avril sur *Mediapart*. *« La ZAD, c'est aussi l'aventure de ses constructions. Ce sont des corps de ferme rénovés lors de grands chantiers collectifs, de nouveaux hangars agricoles aux charpentes impressionnantes ; c'est aussi la force poétique des nombreuses cabanes dans les arbres, au milieu d'un lac, au coin d'une friche, ou d'un champ* (…), écrivent-ils. *Hors norme, multiples, divers, poétiques, adaptés, bidouillés, légers, sobres, précaires, faits de matériaux locaux ou de réemploi, en terre, en bois, en paille ou en récup, ces constructions répondent à leur échelle aux enjeux écologiques et énergétiques, à rebours du monde que l'industrie du béton et de l'acier est en train de construire partout sur la planète. »* Ce sont ces maisons, faites d'imagination, d'huile de coude, et de bric et de broc, que, pour flatter la part de son électorat qui n'aime que le bitume et les angles droits, le gouvernement a fait raser.

Nous pouvons mépriser, déplorer ou moquer ce qui se passe à Notre-Dame-des-Landes, mais pourquoi vouloir à tout prix que cesse cette expérience en cours ? Pourquoi ne pas attendre, par simple curiosité, d'observer toute l'étendue de ce qui peut en sortir ? *« Des jeunes qui veulent vivre sans Etat, ça ne me choque pas*, a confié Daniel Cohn-Bendit à Rémi Barroux. *La question que l'on doit se poser, c'est pourquoi n'y a-t-il pas des espaces où l'on puisse vivre autrement ? »*

Pour le gouvernement, vider l'abcès de Notre-Dame-des-Landes a donc consisté à donner raison aux défenseurs de l'environnement en opposant un coup d'arrêt au projet d'aéroport, mais à engager ensuite une normalisation de la zone épargnée par le béton. Or, pour tous ceux qui doutaient de l'intérêt du projet aéroportuaire, l'important est autant la nature préservée du bocage que l'expérimentation que ses occupants y mènent. Le gouvernement ne l'a pas compris. Il veut garder l'écrin et jeter le joyau. ■

foucart@lemonde.fr

Tirage du *Monde* daté samedi 14 avril : 217 680 exemplaires

TARNAC : LES LEÇONS D'UN NAUFRAGE

ÉDITORIAL

Il y aurait une certaine commodité à considérer le naufrage judiciaire de l'affaire de Tarnac comme un épisode isolé. Il serait rassurant et confortable de n'y voir qu'un accident de l'histoire déclenché, en 2008, par la guerre des polices ou par les emballements fantasmatiques de responsables politiques, au premier rang desquels la ministre de l'intérieur de l'époque sarkozyste, Michèle Alliot-Marie. Mais le jugement prononcé jeudi 12 avril par le tribunal correctionnel de Paris envers huit personnes, militants de la gauche radicale ou supposés l'être, nous tend au contraire un miroir édifiant sur dix années de dérives ininterrompues de l'antiterrorisme français.

Car la juge Corinne Goetzmann, en relaxant les prévenus des accusations de sabotage d'une ligne TGV et d'association de malfaiteurs – la dimension *« terroriste »* avait été abandonnée avant le procès mais elle a accompagné toute l'instruction –, n'a pas uniquement accablé une enquête menée en dépit du bon sens, dénoncé les *« stratagèmes »* utilisés lors de l'instruction et enterré une dernière fois la *« fiction »* du groupe de Tarnac. Elle a aussi rappelé les bases de l'Etat de droit.

En substance, ce jugement rappelle que les services de renseignement ne peuvent s'immiscer dans une enquête judiciaire. Ces policiers étant protégés par le secret-défense, le juge judiciaire ne peut *« contrôler et vérifier* [leurs] *constatations »*, et les éléments qu'ils fournissent sont donc *« dépourvus de toute valeur probante »*. Or, dans le dossier Tarnac, il ne fait pas de doute que l'utilisation excessive de la toute neuve direction centrale du renseignement intérieur (DCRI, devenue DGSI depuis) a biaisé l'enquête judiciaire. Non, assène la juge, une bibliothèque, si radicaux soient les ouvrages qui la composent, n'est pas un *« élément de preuve »*. Non, enfin, *« le fait de se concerter sur l'organisation d'une manifestation* (…) *ne caractérise pas en soi un projet de commettre un délit »*.

Principes battus en brèche

Or ces grands principes ont été battus en brèche par l'arsenal antiterroriste mis en place ces dernières années. La loi du 30 octobre 2017, dans la lignée de l'état d'urgence, permet au ministre de l'intérieur d'assigner à résidence et de perquisitionner sur de simples renseignements, sous le contrôle minimal et bienveillant du juge administratif ou, au mieux, sous celui, superficiel, du juge des libertés et de la détention. On pourrait également citer les multiples condamnations pour « apologie du terrorisme » sur la foi du contenu d'un ordinateur ou les poursuites pour « association de malfaiteurs » visant des manifestants à Rennes en 2016 ou autour du site d'enfouissement de Bure, dans la Meuse, en 2017.

Le débat récurrent relancé encore une fois après les attentats du 23 mars à Carcassonne et Trèbes (Aude), sur la rétention des « fichés S », qui revient à dévoyer un simple outil de renseignement *« dépourvu de toute valeur probante »*, pour reprendre les mots de la juge Goetzmann, démontre qu'en la matière les risques de surenchère sont sans fin.

Il ne fait pas de doute que la lutte – évidemment nécessaire et légitime – contre un terrorisme meurtrier et aveugle a rendu difficilement audible la moindre opposition, fût-elle fondée sur l'invocation de principes élémentaires. C'est le mérite du jugement rendu le 12 avril. Il rappelle que la fin ne justifie pas tous les moyens et que le juge judiciaire est un maillon essentiel de la démocratie. Il invite les responsables politiques et le législateur à toujours inscrire leur action dans le respect de l'Etat de droit. ■

Le Monde
l'époque

6 BANC D'ESSAI
Platines vinyles
Paradoxalement, le numérique a relancé le marché du bon vieux 45-tours et celui des tourne-disques. Et on remet le son !

8 UN APÉRO AVEC…
Guillaume Meurice
L'humoriste d'investigation de France Inter met sa plume au service d'un premier roman sur un homme libre, comme lui

ENQUÊTE

2

L'éternel masculin

La virilité ? Un cliché, gravé dans le marbre depuis des générations. Le sexe « fort » donne sa vision de ce que signifie être un homme aujourd'hui

ALDO SPERBER/HANS LUCAS

ALDO SPERBER/HANS LUCAS

ENQUÊTE

Etre un homme libéré, c'est pas si facile

Les clichés ont la peau dure : on répète aux garçons depuis des générations qu'il faut être fort, ne pas pleurer. Un modèle considéré par les intéressés comme pesant et archaïque.

Par Zineb Dryef

Hiver 2018. Collège Henri-Matisse, dans le 20e arrondissement de Paris. On a poussé les tables au fond de la classe et installé les chaises en demi-cercle. Le cours de SVT, c'est exceptionnel, est remplacé ce matin par l'intervention de Nordine Benkhodja, un membre de l'association Je.tu.il... qui intervient depuis 1981 auprès des jeunes sur le thème des relations filles-garçons.

Pendant deux heures, les adolescents vont parler d'amour et d'amitié, de sexe et de consentement. La discussion s'engage sur des questions aussi difficiles que *« c'est quoi être amoureux ? »* ou *« comment faire le premier pas ? »*. Certains pouffent quand Nordine Benkhodja demande : *« Quelles différences faites-vous entre un garçon et une fille ? »* Parce qu'ils n'osent pas prononcer le mot « sexe » (c'était la réponse attendue par l'animateur), les élèves répondent : les vêtements, les jeux, la barbe... Un garçon lève la main et suggère que, *« contrairement aux filles, les garçons ne pleurent pas »*. L'intervenant s'arrête : *« Ah oui ? Jamais ? »* L'adolescent réfléchit quelques secondes avant de concéder qu'il y a bien une circonstance lors de laquelle il peut être admis qu'un homme pleure : *« Quand on va à un enterrement. »*

C'est dans un cimetière qu'Immanuel Mifsud a vu pour la première fois son père pleurer. Il se recueillait sur la tombe de sa mère. Cette larme discrète qui a coulé derrière les verres sombres et épais de ce père – un soldat trempé dans l'acier qui lui répétait : *« Tu ne pourras pas devenir un homme si tu pleures. Comment peux-tu pleurer, toi qui serais capable de tout mettre en pièces ici ? Tu ne peux pas pleurer, tu piges ? »* –, cette larme l'a tellement remué que le romancier maltais, né en 1950, en a tiré un texte, *Je t'ai vu pleurer* (Gallimard, 2016), dans lequel il s'interroge sur la masculinité et sa transmission. *« Je pensais que j'étais le seul qui pleurait, le seul qui faisait ce qu'il ne fallait pas faire »*, découvre-t-il à l'âge adulte.

« Sois un homme, ne pleure pas » : ce commandement qu'on croyait archaïque, dépassé, semble être une redoutable constante de l'éducation des garçons. Dans le documentaire américain *The Mask You Live In* (Jennifer Siebel, 2015), des hommes racontent ce moment où on leur a dit : *« Sois un homme »* – et il s'agit rarement d'une discussion intime et sensible sur leur condition d'homme. Plus souvent d'une injonction à être fort, à se faire respecter, à ne pas parler de ses émotions, à avoir des couilles. A être un homme, un vrai. *« C'est l'une des phrases les plus destructrices de notre culture »*, résume l'un d'entre eux.

Depuis quelques mois, depuis la tempête Weinstein, quelque chose semble changer autour de la représentation de la masculinité. Ce n'est pas un mouvement, pas une revendication collective, mais des prises de parole individuelles ici et là qui réclament de déconstruire le modèle de virilité. En Islande, des témoignages publiés sous le hashtag #karlmennskan (« masculinité ») dénoncent les injonctions faites aux hommes à être

CHARLES INGALLS & CIE

« Les Confidences du pénis » ou la masculinité mise à nu

Dans son ouvrage *Mâles d'hier, hommes d'aujourd'hui : les confidences du pénis* (Seuil, 144 pages, 17 euros), le journaliste et réalisateur Ismaël Khelifa a recueilli la parole d'hommes « normaux » pour comprendre le grand chamboulement de la virilité et tenter de dessiner *« une virilité débarrassée des postures héroïques, plus complète, plus apaisée et, finalement, plus joyeuse et bienveillante »*. Ce travail fait suite à son documentaire, *Les Confidences du pénis* (2016), qui donnait la parole aux hommes sur le sexe, les femmes, la virilité… en rejetant les discours masculinistes, nostalgiques d'un patriarcat tout-puissant, qui voudraient que les hommes soient les victimes d'un nouveau système social dominé par les valeurs féministes.

forts, puissants et impassibles – un père raconte, par exemple, s'être planqué plusieurs jours de suite dans sa voiture pour pleurer après la fausse couche de sa femme. En France, Eddy de Pretto, jeune chanteur à succès de 24 ans, dénonce dans son tube *Kid* cet impératif qu'il a subi toute son enfance : *« Tu seras viril mon kid/Je ne veux voir aucune larme glisser sur cette gueule héroïque/Et ce corps tout sculpté pour atteindre des sommets fantastiques/Que seule une rêverie pourrait surpasser. »* Au *Monde*, Eddy de Pretto expliquait récemment avoir été surpris par la réception de son morceau : *« On m'a dit : "*Kid *est un hymne homosexuel." Moi, je ne crois pas. Est-ce que parler de la masculinité et de la virilité est réservé aux homosexuels ? Est-ce que les hétérosexuels n'ont pas le droit, eux aussi, de revendiquer une sensibilité qu'on qualifie à tort de féminine ? Ça n'a pourtant rien à voir avec le féminin et le masculin. Vivement qu'on puisse être sans limites, sans archétypes et sans modèles. Qu'on soit libres. »*

« Il n'y a pas de guerre, le duel n'existe plus. Les jeux violents ou les sports extrêmes sont de nouveaux rituels de la virilité »

Olivia Gazalé, philosophe

De la même manière que les féministes se battent pour en finir avec le mythe de la féminité, des hommes vont-ils s'élever contre une virilité qui les étouffe ? Cette intuition de la philosophe Olivia Gazalé a été confirmée par le destin de son livre *Le Mythe de la virilité* (Robert Laffont, 2017). La semaine même de sa sortie éclatait l'affaire Weinstein. L'intérêt très vif suscité par cet essai dense et exigeant a étonné la philosophe qui, lorsqu'elle travaillait à sa rédaction, observait plutôt autour d'elle un désintérêt poli, voire de la défiance : voulait-elle vraiment relancer une guerre des sexes ? Sa thèse est aussi originale que saisissante : la virilité fonctionne comme un piège pour les deux sexes. Les femmes sont victimes de ce grand récit de la supériorité virile qui légitime la domination et la violence masculines, mais les hommes en souffrent également : *« Cette construction est aussi une violence pour le sexe masculin, sommé de se conformer à des canons virils coercitifs et discriminatoires. »*

Elle nomme *« complexe viril »* l'inquiétude permanente des hommes qui les condamne à *« devoir sans cesse prouver et confirmer qu'ils sont bien des hommes »*. Le crépuscule de la virilité triomphante se poursuit pourtant depuis plus d'un siècle : après l'effondrement du mythe guerrier (les conflits de la première moitié du XXe siècle destituent la figure du soldat héroïque, fort et victorieux), suivi de celui du travailleur (*« pensez à Jean Gabin dans* La Bête humaine *[Jean Renoir, 1938], virilisé par ses muscles et par la suie sur son visage »*), la figure du paterfamilias a été progressivement déboulonnée. Les hommes ont pu se sentir déboussolés. *« La culture de la violence et de la castagne est au fondement de la virilité,* ajoute Olivia Gazalé. *Cette violence n'a plus d'exutoire licite dans la société – il n'y a pas de guerre, le duel n'existe plus. Les jeux violents ou les sports extrêmes sont de nouveaux rituels de la virilité. Les hommes sont trois fois plus exposés au burn out, aux conduites à risque et aux addictions. Le malaise est réel, mais il y a une incapacité à l'analyser comme un problème du masculin. »*

Les choses bougent. A la suite de la fusillade dans un lycée de Parkland, aux Etats-Unis, le 14 février, l'acteur Michael Ian Black a publié, dans le *New York Times,* un long texte intitulé « Les garçons vont mal », dans lequel il observe que les auteurs de fusillade sont presque toujours des garçons. L'acteur souligne que, si *« les filles bénéficient aujourd'hui de décennies de conversations sur les complexités de la féminité »,* les garçons, eux, n'ont rien à quoi se raccrocher. Pas de mouvement qui parle des hommes aux hommes, pas de modèle, rien d'autre que ce *« modèle suffocant et dépassé de masculinité, où la virilité est mesurée en force, où il n'y a aucun moyen d'être vulnérable sans être émasculé, où la virilité consiste à avoir du pouvoir sur les autres ». « Les garçons américains sont brisés. Et ça nous tue »,* écrit l'acteur de 46 ans, qui appelle à libérer les hommes de l'idéal viril archaïque.

En quelques heures, le quotidien a été inondé par les réactions, plus de 2 000. Des lecteurs choqués par ce qu'ils ont pris pour une stigmatisation des hommes, d'autres qui qualifient Michael Ian Black de *soy boy,* expression péjorative pour désigner un type généralement de gauche, émasculé par le féminisme, les études de genre et le végétarisme, bref, qui manque de testostérone. Beaucoup, enfin, parlent de la difficulté d'être un homme dans une société qui a idéalisé la virilité.

Mais de quoi parle-t-on ? Tapons « virilité » dans Google Images. On voit : Marlon Brando ; des hommes le torse nu, large et luisant ; des statues grecques ; Rambo ; une publicité pour un produit promettant des *« érections plus grandes et plus fortes qui durent plus longtemps »,* etc. Pour résumer, tout ce que l'imaginaire collectif associe au triptyque de la virilité : force physique, courage et puissance sexuelle. C'est ce que les historiens Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello ont défini, en 2011, dans leur ample *Histoire de la virilité* (trois tomes pour un objet longtemps ignoré par les sciences humaines), comme *« la construction culturelle des attributions du masculin »,* ou un *« modèle archaïque dominant »,* selon la formule de l'anthropologue Françoise Héritier, et toujours extrêmement prégnant dans l'imaginaire occidental.

On s'intéresse désormais à la virilité non pas seulement pour la regretter – comme le font régulièrement les mouvements dits « masculinistes », qui accusent les femmes d'avoir dévirilisé les hommes –, mais pour ▶▶▶

« Est-ce si grave de voir s'effondrer le royaume historique des hommes ? », interroge l'auteur, qui a choisi de donner la parole à *« des témoins à l'aise dans leur costume d'hommes du XXIe siècle* [parce que] *la tristesse, voire la rancœur des hommes nostalgiques a déjà été largement documentée et très régulièrement portée dans le champ médiatique »*.

A la question « c'est quoi la virilité ? », Guillaume, 43 ans, a répondu que c'était un truc *« pas intellectuel »,* un truc physique de force et de courage. *« Pour moi, les hommes virils sont architecturaux, ce sont les grands sportifs. Je pense aux rugbymen, et surtout à Sébastien Chabal avec sa grosse barbe, ses cheveux longs, la lutte physique qu'il impose à ses adversaires. »* En résumé : *« Un homme viril, c'est un homme qui en a. »* Un homme comme Gabin, Ventura et Depardieu, *« des hommes qui ont une carapace, qui ne montrent pas leurs émotions »*.

Noman, 35 ans, quant à lui, est fasciné par Charles Ingalls qui, dans « La Petite Maison dans la prairie », ramasse le jour le maïs en transpirant sous sa chemise et, le soir, joue du violon pour toute sa famille. Ni Guillaume ni Noman ne s'estiment eux-mêmes vraiment virils – ils jouent avec leurs enfants, discutent longuement de ce qu'ils ressentent avec leurs femmes et leurs amis, ne sont pas très costauds, ont des métiers plutôt intellos… De quoi se sentir un peu perdu, raconte Nicolas, 38 ans, dont la copine le soumet à des injonctions contradictoires : *« C'est super que tu me laisses libre. Mais je veux aussi un mec qui serre la bride. » « Serrer la bride… Jamais de la vie! On est le fruit d'une éducation où on nous a parlé un million de fois du féminisme, de l'égalité… »*

Les hommes interrogés ne semblent avoir aucun mal à prendre leur part au partage des tâches ménagères – *« Quand je fais le ménage en calbute avec mon casque d'iPhone dans les oreilles, je n'ai pas l'impression de ne pas être viril,* explique Alexandre, 45 ans. *Tout cela n'a rien à voir. D'ailleurs, le premier qui me dit que je suis une gonzesse, je lui mets une bonne patate dans la gueule. Après, je reprends mon balai, parce que, bon, il faut bien que je finisse le ménage. C'est autant à moi qu'à ma femme de le faire » –,* mais beaucoup paraissent encore tétanisés à l'idée de vivre avec une femme qui gagne plus d'argent. *« Une femme qui gagnerait plus que moi, ça me ferait chier,* admet Vincent, 35 ans. *Je ne sais pas pourquoi, car c'est possible et, en fait, on s'en fout. Pourtant, au fond de moi, ça m'emmerderait un peu. Je ne l'ai jamais vécu, mais je pense que ça me déstabiliserait. Je suis pour que les femmes gagnent plus car, au même niveau d'études et de poste, elles ne sont toujours pas payées autant que nous. Pour moi, c'est une aberration! Mais après, dans mon couple, ça m'embêterait vraiment. Peut-être que ça tient à l'image de ce qu'est un mec, le paterfamilias qui doit gagner de l'argent et qui construit. C'est le pilier. Il y a sûrement de ça. Pourtant, une femme aussi peut être un pilier. »*

BAO BAO
ISSEY MIYAKE

baobaoisseymiyake.com
©2017 ISSEY MIYAKE INC.

▶▶▶ déconstruire le mythe et les modèles qui en découlent. Aux Etats-Unis, l'intérêt universitaire pour une histoire de la masculinité date des années 1990 et a abouti à la création du premier master d'études des masculinités en 2015, à l'université de Stony Brook, dans l'Etat de New York. En France, depuis l'automne 2017, de nombreux ouvrages paraissent sur ce que signifie « être un homme ». *Descente au cœur du mâle,* de Raphaël Liogier (Les liens qui libèrent, 144 pages, 12,50 euros), un sociologue qui travaille sur les transformations majeures de l'identité humaine au XXIe siècle, est né d'une urgence et d'un malaise : face au déferlement #metoo, l'auteur a d'abord ressenti du dégoût à l'égard de tous ces porcs, les autres. Mais, rapidement, une question s'est imposée : et si, lui aussi, en tant qu'homme, avait à voir avec cela, avec la *« plus grande injustice de l'humanité » ?*

Comme Françoise Héritier, Raphaël Liogier analyse la virilité dominatrice comme un sentiment d'impuissance des hommes face à la capacité reproductive des femmes. Il va plus loin et juge que le désespoir masculin vient du fantasme d'une force sexuelle débordante des femmes, de leur formidable capacité de jouissance : *« L'homme se construit donc en infériorisant les filles,* affirme-t-il. *Elles sont devenues une domesticité. Une chose à disposition de l'homme dont il tire prestige et pouvoir. C'est ce que j'appelle le capitalisme sexuel. Entre hommes, on joue à qui sera le plus viril, et celui qui refuse ce jeu est une tapette. Voyez ce qui s'est passé avec Macron, qui refuse cette virilité archaïque. Les gens se sont conduits comme des gamins dans une cour d'école : il est avec une femme plus âgée, ambitieuse, autonome, qui n'est plus en âge de se reproduire, donc il est une tapette. »*

Selon Raphaël Liogier, le succès planétaire de #metoo sonne le début de la fin de cet *« empire viril »*. Le masque de la *« mâlitude »* est tombé : *« Les femmes ne veulent plus de ce regard que les hommes portent sur elles, le corps féminin réduit à un objet de jouissance. »* Aux hommes d'apprendre à changer de regard sur leur corps. Un apprentissage difficile.

L'écrivain norvégien Karl Ove Knausgaard raconte, dans son autobiographie, combien son congé parental l'a assommé. Résidant à l'époque en Suède, où il n'y a rien de plus normal et courant qu'un père qui prend soin de ses enfants pendant que sa femme travaille, Knausgaard se sent miné dans sa virilité – son père lui enseignait l'idéal viril des sagas du Moyen Age. *« Et je déambulais, moderne et féminisé, dans les rues de Stockholm, alors qu'en moi bouillait l'homme du XIXe siècle »*, écrit-il dans *Un homme amoureux* (Denoël, 2014). Il s'en veut parce qu'il se souvient qu'enfant il passait du temps avec sa mère qui, elle, lui apprenait à exprimer ses sentiments. Il ne cesse, depuis, d'être tiraillé entre les deux : *« Je n'ai pas l'impression d'être un homme à 100 %, mais je crois que c'est justement la question : personne ne l'est. »* ●

« Ma façon de m'engager, ça commence par ranger mes souliers et éplucher les patates »

« Chester Denis » est l'auteur du blog « Singulier masculin ». Ce n'est pas son nom, c'est un pseudonyme. C'est à plus de 70 ans que ce retraité, qui a longtemps travaillé dans le monde associatif, s'est intéressé au féminisme. En ce moment, il lit avec intérêt plusieurs livres sur la masculinité.

« Je me suis longtemps cru féministe. Dès les années 1970, j'ai ressenti de la sympathie pour ce mouvement, mais je ne me sentais pas concerné en tant qu'homme. Pour moi, l'avortement, la pilule, les inégalités de salaires, c'était des problèmes de femmes. Je trouvais ça injuste, mais, dans le fond, ça ne m'interrogeait pas sur mon comportement ou ma sexualité, ça ne m'empêchait pas de dormir. Ça ne changeait pas mon attitude en tant que père et en tant qu'époux. Depuis que je suis à la retraite, je passe du temps à lire des livres et des blogs sur le féminisme. J'étais lecteur du site Crêpe Georgette (une référence de la blogosphère féministe). Avec un petit groupe d'hommes, on discutait de tout cela dans les commentaires. On se disait : "Il faut que, nous aussi, nous nous emparions de ce sujet." L'un d'entre nous a proposé qu'on se retrouve, qu'on forme une sorte de groupe de réflexion sur la virilité, mais ça n'a pas marché.
C'est dommage. Il y a toujours eu des groupes de revalorisation du masculin, d'hommes qui se réassurent, qui s'affirment dans leur masculinité mais contre le féminisme. Nous voulions faire quelque chose de différent : se demander comment on travaille sur soi-même pour être un homme différent. Je pense qu'il manque une parole, un récit, un discours qui s'adresse aux hommes à partir des positions du féminisme. Quelque chose de pratique, de pédagogique.
L'injonction de la virilité qui pèse sur les petits garçons ne vient pas uniquement des mamans qui les éduquent. Elle vient aussi des pères. Elle vient des bandes qui se constituent à l'adolescence autour d'une identité masculine forte. C'est une souffrance, bien sûr, mais il ne faut pas oublier que ce ne sont pas les hommes les victimes : ils sont encore dans une position de domination et de jouissance de leur domination. C'est pour ça que #metoo, c'est un événement important, aussi important que l'a été la pilule pour les femmes. Parce que #metoo nous renvoie à cette position de domination.
Aujourd'hui, ma façon de m'engager, ça commence par ranger mes souliers et éplucher les patates : ce sont les tâches ménagères. C'est compliqué parce que je suis imparfait et que ça conteste la manière de s'organiser de ma femme. Pour elle aussi, c'est compliqué, ce changement. Ça demande une volonté, une coordination. Mais c'est une question majeure. Par exemple, on dit beaucoup que les hommes d'aujourd'hui paternent. Ils s'occupent des bébés, c'est très bien. Mais s'ils ne s'impliquent pas dans les tâches ménagères, s'ils ne partagent pas les responsabilités qui incombent encore beaucoup aux mères, ils pourront paterner, mais n'en seront pas moins machos. Je crois profondément que c'est par la pratique qu'il faut changer. C'est vrai que, quand je dis que je m'intéresse au féminisme, ça rencontre peu d'échos autour de moi. Il reste sans doute une forme de tabou entre les hommes... En tout cas, ce n'est pas encore un sujet banal de conversation. »

Les « badass », ces femmes qui « en ont »

Souvenez-vous : les années 1990, Bruce Willis dans n'importe lequel de ses rôles. Il était fort, puissant, courageux, musclé, sexy, héroïque et conquérant. Il était la figure du héros masculin hyperviril, gros dur et mauvais garçon. Un *badass*, un « dur à cuire ». Mais, depuis peu, ce terme ne semble plus s'appliquer seulement aux hommes, aux vrais. En s'appuyant sur l'utilisation du mot *badass* dans les médias féministes anglophones, Marie-Anne Paveau, professeure en sciences du langage à l'université Paris-XIII, observe dans un texte intitulé « "Badass". Petite note lexicoculturelle » qu'il s'attache désormais surtout de manière flatteuse aux femmes, souvent en contexte de militantisme ou de sympathie féministes : *« Dans une première approximation, une femme* badass, *ou une* badass *tout court, serait une femme remarquable pour ses qualités de courage, de force et d'énergie, jusqu'au défi ou la transgression parfois, voire la violence, traits et qualités plutôt attribués aux hommes en général »*, écrivait-elle dans ce texte publié en 2015.
Dans le top des filles *badass*, on retrouve les super-héroïnes de l'écran : Katniss Everdeen, de la tétralogie *Hunger Games* (2012-2015), Starbuck, de la série *Battlestar Galactica* (2004-2009), Arya Stark, de *Game of Thrones* (2011-2019). *« L'héroïne* badass *typique c'est Buffy, dans* Buffy contre les vampires (1997-2003), relève Marie Kirschen, coresponsable de la rubrique Meufs du site BuzzFeed. *Cette série inverse le cliché de la blonde ingénue qui se fait attaquer par un monstre dans une ruelle sombre : c'est Buffy qui attaque les monstres. »* La journaliste explique que si BuzzFeed use et abuse de ce mot, c'est parce qu'il n'existe pas d'équivalent français pour décrire une personne à la fois courageuse, intrépide, forte et qui n'a pas peur d'être casse-cou. *« Une* badass, *c'est un personnage libéré des qualités de passivité et de douceur généralement attribuées à la féminité. »*
Quand l'équipe féminine de football américaine a remporté la Coupe du monde face au Japon, en 2015, Barack Obama a salué des *« joueuses* badass ». Mais ces super-héroïnes ne jouent pas forcément des poings. Le terme *badass* vient aussi désigner des femmes qui se distinguent dans un domaine habituellement considéré comme masculin. Hillary Clinton a été qualifiée de *« grand-mère la plus* badass *de la nation »* pendant la campagne présidentielle américaine de 2016, et Simone Veil a été consacrée, sur les réseaux sociaux, icône *« badass »* au lendemain de sa mort. *« Il ne s'agit pas de valoriser uniquement des femmes ayant un comportement qui, en termes de clichés de genre, se rapproche du masculin,* souligne Marie Kirschen. *Une mathématicienne timide peut être* badass. »
Le site BuzzFeed propose donc régulièrement des listes de personnalités *badass* méconnues : scientifiques, sportives, militantes féministes, sportives, intellectuelles... *« Ces listes sont intéressantes pour les informations qu'elles apportent, mais aussi, et surtout, pour la relecture de l'histoire et du présent qu'elles proposent, relecture attentive au destin des femmes,* remarque Marie-Anne Paveau. *Ça n'est donc pas étonnant qu'il y existe désormais une sorte de "devenir* badass", *désirable, valorisé et objet d'un savoir-faire transmissible. »*

« Il y a la virilité et il y a l'infection virile, avec ses millénaires de possession, de vanité et de peur de perdre »

Romain Gary, « Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable » (1975)

Dans ce roman, l'écrivain raconte le désespoir de l'homme qui craint de perdre son érection – donc sa virilité et son pouvoir. Invité d'« Apostrophes », le 13 juin 1975, il évoquait l'homme *« victime du mythe de la virilité, qui nous empoisonne depuis des millénaires »* et de la bêtise de cette injonction à la puissance. Son livre avait été accueilli chez certains critiques, dont celui de *L'Express*, par des sarcasmes : *« Gary est devenu impuissant. Il ne peut plus bander ! »* Le journaliste André Asséo a raconté dans ses souvenirs que Gary, en voyant entrer à la brasserie Lipp le critique de *L'Express,* s'était dirigé vers lui tranquillement et lui avait flanqué une paire de gifles.

BUREAU-TICS

Etes-vous « cantinarien » ou « poucitarien » ?

Par Nicolas Santolaria

Aujourd'hui, de nombreux régimes alimentaires proposent une alternative au traditionnel modèle omnivore. En plus du régime végétarien qu'auraient déjà adopté 3 % des Français (sondage Terra eco 2016), on trouve les végétaliens (ni viande, ni poisson, ni fruit de mer, ni beurre, ni œuf, ni miel, ni fromage), les pescetariens (pas de viande mais du poisson et des fruits de mer) ou encore les flexitariens (des végétariens souples qui ne disent pas non, à l'occasion, à une bonne côte de bœuf). A tous ces profils émergents s'ajoutent d'autres, spécifiquement liés à la vie en entreprise. Le « cantinarien » se caractérise par le fait d'avoir son rond de serviette chez Sodexo et sa carte de cantine toujours chargée (à l'occasion, il lui arrive de dépanner des collègues par pur prosélytisme pour ce mode génial d'alimentation).

Une fois sur zone, le cantinarien s'offre des montagnes de carottes râpées, comme si une vaste pénurie alimentaire venait d'être annoncée le matin à la radio. Les carottes râpées sont également un alibi diététique. Comme il a tout à profusion, cet adepte du combo entrée + plat + fromage + dessert + café gourmand doit réussir à se faire oublier à lui-même qu'il mange trop. Ces légumes à la texture de copeaux de bois, toujours ingurgités sans sauce, sont comme un écran de fumée masquant un repas quotidien qui cumule environ 3500 calories. Vous reconnaîtrez le cantinarien à l'odeur de ses habits, qui sentent fort les relents de cuisine industrielle. Cet individu au caractère fonctionnel vit dans une hallucination professionnelle continue, dont la cantine constitue le sommet masticatoire. Certes les salsifis ne sont pas de l'ayahuasca, mais les néons mal réglés et les bruits incessants de couverts contribuent à produire sur son cerveau un effet de transe inédit.

Les néons mal réglés et les bruits de couverts contribuent à produire sur le cerveau du cantinarien un effet de transe inédit

Le « poucitarien », lui, mange en général sur le pouce, un assortiment de noix de cajou et de fruits secs. Pressé, il a également compris que la vie de bureau n'était pas un festival gastronomique. Son hygiène alimentaire serait proche de celle du chasseur-cueilleur s'il ne concluait pas ce repas frugal par l'ingestion d'un paquet d'Oreo.

Enfin, vient le plus étrange et sans doute le plus intéressant de tous les cas : le « japchitarien ». A midi, entre collègues, le japchitarien décidera le plus souvent de « se faire un jap'». Là, il fera étalage de son pouvoir d'achat en prenant sushis ET brochettes, devisant sur les grandes orientations stratégiques de la boîte au milieu des estampes. Le soir venu, le japchitarien poussera la porte d'un traiteur chinois. C'est une option rapide et économique qui correspond à un moment de la journée où l'on peut enfin tomber le masque. On vient là pour une raison simple et prosaïque : s'alimenter. Dans ce décorum réduit à la portion congrue, tout comme y est famélique la part de la représentation sociale, l'esprit ailleurs, le comédien en relâche pourra se pencher tranquillement sur son assiette de poulet aux champignons noirs. Il n'est pas rare que la journée du japchitarien ait, pour point final, une perle de coco fumante.

MATHIEU FREAKCITY

S'AIMER COMME ON SE QUITTE

Deux jours dans la vie des amoureux. Le premier parce que tout s'y joue, le dernier parce que tout s'y perd. Lorraine de Foucher a recueilli ces moments-clés d'une histoire. A chacun de deviner ce qui s'est passé entre-temps. Cette semaine, Maxime, 25 ans, se souvient

« Elle revient toujours, par la porte, la fenêtre, les canalisations »

MCBESS

Le premier jour

« C'était peut-être un 1er mai. Il faisait beau et frais, jour de manifestation. Le syndicalisme, je suis né dedans, je battais déjà le pavé en poussette, à 6 mois, avec mes parents. J'ai mon drapeau sur les épaules, mon appareil photo en bandoulière. Je suis assez timide, un peu geek, j'ai du mal à tisser des liens avec les gens, mais la photo m'aide beaucoup. Je fais un petit reportage pour le syndicat, je capture des images des participants. Le cortège arrive sur un pont qui surplombe les canaux de Strasbourg. Je monte sur une pile du pont pour photographier un groupe. Je la vois, ou plutôt je vois son regard, un regard brun et vert, un regard insondable. Je suis incapable de deviner s'il est joyeux ou triste. Les regards sont des reflets de l'âme, mais là, c'est le brouillard. Autour de ses yeux, tout se floute, toute la scène disparaît, je ne vois plus qu'eux.

C'est l'archétype du coup de foudre, ce moment où tout se fige. Je suis intrigué, touché, entre l'incompréhension et la curiosité. Mais elle ne me regarde pas, traverse la rue, et me laisse planté là, moi et mon manque de courage sur ma pile de pont. Le soir, derrière mon écran, la reconnaissance faciale de Facebook compense ma lâcheté. Le logiciel, une fois la photo de son regard scannée – une photo si banale, en fait –, me propose un profil. Je veux la taguer, alors je lui envoie une demande, simple : depuis quand manifeste-t-elle avec nous ?

Pas d'ambiguïté, un message sobre, efficace. *"Je cherche pas de plan cul, pas la peine d'essayer"*, me répond-elle aussi sec. Je ne m'attendais même pas à une réponse, alors celle-là… Je ne comprends pas sa violence, je suis un mec gentil, un petit soldat qui tombe au front de tous ces hommes qui l'ont abîmée et rendue si méfiante. Je refuse de payer pour les autres, je veux lui montrer qu'on n'est pas tous comme ça. Elle est froide, distante, imprévisible.

Je passe des semaines à discuter avec elle, lui propose qu'on se voie, elle annule à la dernière minute, me teste tout le temps. Je rame avec mon petit amour, finis par la revoir pour la prendre en photo dans les rues de Strasbourg. J'arrive à peine à lui décrocher un sourire, alors que je n'arrête pas de lui dire que je ne suis pas un danger, qu'elle est belle. On s'embrasse de temps en temps, je lui propose de se mettre en couple, elle ne me répond pas. Le soir, elle soumet l'idée sur Facebook, en faisant un sondage auprès de ses amis. La réponse tombe : oui, on peut se mettre ensemble. *"C'est pratique le statut couple, comme ça, je suis moins sollicitée"*, m'avouera-t-elle plus tard. »

Le dernier jour

« J'étouffe. Je me suis fait une nouvelle amie, une qu'elle ne contrôle pas. On s'écrit beaucoup, c'est ma confidente, je peux lui raconter mes déboires de couple. Sauf que ma copine ouvre mon ordinateur quand je ne suis pas là, se connecte sur mon compte, lit les messages que j'échange avec mon amie et fond de jalousie. Elle explose par messages interposés, mais, cette fois-ci, je décide de lâcher, de ne pas me gâcher la journée et j'éteins mon portable.

Le soir, je rentre dans notre appartement. Elle est là, sur le canapé, en train de hurler. Elle ne se bat pas pour que je reste, mais me reproche des choses inventées. Sur la table, des assiettes, des couverts, des boîtes en plastique traînent. Au fil de la discussion, elle les lancera dans ma direction. Je suis devenu champion de rattrapage d'objets volants depuis le temps. C'est la banalité de ses crises, le quotidien de son hystérie et de mon incapacité à calmer les choses. Elle finit par s'épuiser, va se coucher dans la chambre, pendant que je rends les armes, éreinté, sur le canapé.

Le lendemain matin, nous vidons les placards, remplissons des sacs de vêtements, je suis un observateur passif de la scène, comme au théâtre. Je n'étais pas amoureux d'elle, mais de la personne qu'elle pouvait devenir. Elle est bourrée de talent mais invivable, je me disais tout le temps qu'elle allait changer, cramponné que j'étais à une potentialité. Je cherchais à neutraliser la personne violente pour faire ressortir l'autre, bien enfouie.

Ma petite 206 démarre pour l'appartement de sa famille, je transvase les sacs sous le regard silencieux de son père. Sur le pas de la porte, elle croit que je reviendrai encore : *"C'est pratique, je vais pouvoir faire le tri dans mes affaires, comme ça il y aura plus de place à l'appartement quand j'y retournerai"*, me dit-elle. Sur l'instant, je m'étonne à peine de sa remarque, pense qu'elle fait un "déni de rupture". De mon côté, je ne ressens que soulagement et commence un travail de reconstruction.

Aussitôt interrompu par des dizaines de messages agressifs qui imposent une réponse. Des accusations comme autant de hameçons auxquels je me fais harponner plusieurs fois. Avec toutes ses petites injustices, elle me remet le grappin dessus. Contacte mes proches, mes amis, ne me lâche pas. J'essaie, pourtant, de mettre de la distance. De contractualiser nos échanges, on établit des règles, qu'elle signe même : pas plus de trois messages par jour, pas de messages pendant trois jours d'affilée et elle n'a pas le droit de parler de ma nouvelle compagne. Ces limites, au nom de sa souffrance de me perdre, elle va sans arrêt les dépasser. Contacter ma petite amie pour devenir sa meilleure amie, s'immiscer partout…

J'ai beau la bloquer, elle revient toujours, par la porte, la fenêtre, les canalisations. Elle utilise des numéros d'amis que l'on a en commun pour m'atteindre, retrouve dans les tréfonds de Facebook des contacts que l'on partage, tisse sa toile autour de moi. Je tente, pourtant, de déposer une main courante au poste de gendarmerie de mon village. Imaginez la tête des gendarmes devant un mec harcelé par son ex : faits pas assez caractérisés. Le dernier jour est peut-être celui-là, celui où, accompagné de ma nouvelle compagne, les policiers prendront enfin ma déposition. En même temps, je ne veux pas vraiment porter plainte, pas donner d'importance à quelqu'un qui va trop loin. J'ai eu un vrai premier jour, un beau coup de foudre. Je n'ai jamais su si elle avait eu le même. Je suis incapable de savoir si elle m'a aimé, même si elle se bat encore pour garder le lien. Je ne suis pas quelqu'un d'influençable, mais c'est violent, la folie. »

LES MOTS DU SEXE

Parfum

Par Maïa Mazaurette

Dans le roman de Patrick Süskind, les parfums procurent au héros Grenouille des émotions sensuelles tellement violentes qu'elles le poussent au crime. Une idée pas si fictionnelle : au XIXe siècle, l'Espagnol Manuel Blanco Romasanta a avoué treize meurtres, essentiellement de femmes, dont il retirait la graisse pour en faire du savon. Les odeurs auraient-elles des propriétés érotiques incontrôlables ? C'est le fonds de commerce des parfumeurs (Absolutely Irresistible, Desire Me…). Sur les forums de conseil religieux, on débat : la bonne musulmane exsudant Allure sensuelle attire-t-elle l'œil fornicateur de l'homme ? La juive modèle peut-elle embaumer L'Extase pendant Pessah ? La chrétienne sérieuse se vautrera-t-elle dans le Guilty sans rendre hommage à la première carrière de Marie Madeleine… ou devrait-elle exhaler l'encens sacré ? (Note : le mâle religieux peut se contenter de sentir le chien mouillé comme tout le monde). Le grand capital s'est évidemment jeté sur ce marché littéralement juteux (sous-entendant au passage que nous puons) : Amazon propose 130 références de parfums aux phéromones, auxquels on ajoutera des pilules altérant l'odeur naturelle et autres déodorants génitaux. Le site japonais KanojoToys vend, quant à lui, 37 déclinaisons de sprays pour fétichistes, de l'odeur « jeune épouse enceinte » aux effluves de « sous-vêtements tachés d'une vieille tante ménopausée » (on n'est jamais trop précis). Cependant, la plus grande nouveauté dans ce business millénaire nous vient de la réalité virtuelle, dont certains acteurs comme FeelReal ou CamSoda créent des masques diffusant des senteurs érotiques – sueurs, parties intimes – ou tout simplement aphrodisiaques. Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ?

BANC D'ESSAI

Des platines en or

Chez les nostalgiques et/ou les audiophiles, le vinyle tourne à plein tube. Les fabricants de tourne-disques n'arrêtent pas le progrès

Joël Morio

La plus chère

Technics SP-10OOR, la Rolls pour les audiophiles

Il faut le dire tout de suite, nous n'avons pas pu tester cette Rolls-Royce à plus de 16 000 euros. D'abord parce que ce modèle ne devrait pas être disponible en France avant l'été, ensuite parce qu'il sera produit sur commande et à la main. Nous l'avons néanmoins retenu car la SP-1000R s'inspire du mythique SP-10, l'un des produits phares de Technics dans les années 1970, qui introduisit l'entraînement direct, c'est-à-dire sans courroie sur le plateau où l'on pose les disques, permettant une lecture presque parfaite. La SP-1000R devrait devenir une référence sur ce marché en plein boom des platines (120 000 pièces vendues en France chaque année). Plateau en laiton, bras en magnésium, aluminium taillé dans la masse, technologie de compensation des mouvements... Les matériaux et les techniques les plus performants ont été sélectionnés pour cet appareil dont une déclinaison nue (sans cadre ni bras de lecture) est proposée à moitié prix. Technics est une marque qui n'est pas accessible à toutes les bourses, son modèle de base, la SL-1200 GR, coûte déjà 1 500 euros.

Env. 16 000 €, disponible dans le courant de l'été

La plus psychédélique

Teac TN-400BT, l'outsider du bon son

Teac est une marque japonaise qui n'a peut-être pas la même aura que ses consœurs mais qui conçoit de bonnes platines vinyles. Comme la plupart des modèles que nous présentons, la TN-400BT vous permet d'écouter un disque sur un ampli récent (qui ne traite pas le signal venant d'une platine vinyle) grâce à un égaliseur phono – il peut être désactivé facilement si vous souhaitez la relier à votre vieille chaîne. Autre fonction proposée dans la plupart des appareils, il est possible de convertir sa musique à partir de disques vinyles vers votre Mac ou PC, en utilisant le port USB. La TN-400BT se distingue par une connexion Bluetooth qui envoie la musique sur une enceinte sans fil. Ce modèle est par ailleurs livré avec une – bonne – cellule phono Audio Technica AT 100E. Enfin, la TN-400BT soigne son look avec sa finition mate déclinée en plusieurs coloris, dont un aux motifs psychédéliques.

Env. 399 €

La plus pro

Pioneer PLX-5OO, des performances de DJ

Ressortez les 78-tours de l'arrière-grand-mère! La PLX-500 est l'une des rares platines à proposer cette vitesse de lecture un peu désuète (les derniers disques sortis datant des années 1970). Un détail presque anecdotique, car les atouts de cet appareil sont ailleurs. Le modèle est en effet la version grand public de la PLX-1000 destinée aux DJ professionnels. Pour rentrer dans un budget plus serré, la PLX-500 est équipée d'une cellule standard, est un peu moins lourde que sa grande sœur – et donc un peu moins stable – et son moteur est moins puissant. Ces différences ne sont toutefois pas une raison de bouder ce modèle accessible détenant des performances plus que satisfaisantes.

349 €

La plus épurée

Sony PS-HX5OO, un convertisseur de vinyles

D'aspect, la PS-HX500 de Sony est austère, avec son gris anthracite, un peu terne – un look qui n'est pas sans rappeler certaines platines de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Pourtant, malgré son côté imposant, son poids de 7 kg est relativement léger par rapport à d'autres modèles, ce qui peut avoir des conséquences sur la stabilité du produit et donc la qualité d'écoute. Ces considérations mises à part, la PS-HX500, qui a signé le grand retour de la marque sur ce marché, possède un son propre et limpide. Surtout, elle permet de se brancher sur un ampli classique mais aussi de convertir ses bons vieux vinyles en fichiers numériques haute définition, notamment dans le format DSD (Direct Stream Digital), qui offre une qualité audio supérieure à celle d'un CD.

Env. 499 €

La plus rétro

Bigben Interactive TD79NM, accessible et polyvalente

C'est par son prix imbattable et son look vintage, plus que par ses qualités sonores, que ce modèle se distingue: la platine disque qui y est intégrée ne transcendera pas forcément vos vieux vinyles stockés dans une cave depuis votre adolescence, la moindre vibration risquant de rendre la lecture acrobatique. Outre son aspect, le principal atout de cet appareil est sa polyvalence. Il est en effet équipé d'un lecteur CD et d'un tuner radio. Il est par ailleurs possible de numériser ses vinyles sur une carte mémoire ou une clé USB. Attention toutefois, la conversion se fait de façon sommaire. Autres plus, une fonction « bass boost », qui permet de gonfler les graves, et une connexion possible avec une chaîne classique.

99 €

CUISINE

Du cœur dans les épinards

Oubliez le hachis informe de la cantine. Tout au long de l'année, crues ou à peine cuites, ces pousses révèlent leur subtilité

Stéphanie Noblet

REIN JANSSEN POUR « LE MONDE »

Il y a autant de raisons de les aimer que de les détester. Tout dépend, là aussi, de la manière dont les présentations ont été faites. Si l'initiation a eu lieu au self de la cantine, sous forme d'un magma sombre plein de flotte ou noyé sous la béchamel, il n'y a pas à s'étonner que les épinards suscitent le dégoût. Au point de rivaliser avec le céleri ou le chou-fleur pour remporter la palme du légume le plus honni des enfants. Chez moi, ça s'est passé différemment : je conserve une vidéo d'une de mes filles réclamant, poings sur la table et couverts dressés, *« des pinards, des pinards ! »* pour le dîner d'anniversaire de ses 3 ans. Sans renier cet appétit végétal, elle découvre aujourd'hui d'autres « pinards » à l'aube de sa majorité avec au moins autant d'enthousiasme – grâce à la vitalité de l'épinard, sûrement.

Ceux qui ont eu la chance de les croquer crus ou peu cuits, gardant de la texture, de la fraîcheur et de la couleur, ont découvert en effet un légume feuille bien plus intéressant qu'un hachis informe, dont la saveur végétale affirmée éveille les papilles – il suscite ainsi une adhésion franche ou un rejet parfois encore, mais, au moins, le produit aura eu l'opportunité de fourbir ses armes de séduction…

A propos d'arme, il en est une autre à double tranchant : la prétendue haute teneur en fer des épinards, au nom de laquelle des générations de parents bien intentionnés ont tenté d'en imposer au menu. Cette légende martiale, largement amplifiée par le personnage de Popeye ingurgitant des tonnes d'épinards en boîte (beurk !) pour nourrir ses biscoteaux, serait liée à une erreur décimale dans un tableau du XIXe siècle dressant la composition nutritionnelle des aliments : l'épinard s'étant vu attribuer une valeur dix fois supérieure à la réalité, il est devenu durablement le champion toutes catégories de la lutte contre l'anémie… Aujourd'hui, l'erreur est rectifiée, et l'épinard rentré dans le rang, celui d'un aliment contenant certes du fer, mais bien moins que les viandes rouges, abats, foies, boudin noir et palourdes, moins aussi que les lentilles ou les haricots secs.

Son intérêt nutritif demeure réel, puisque cette plante potagère de la famille des chénopodiacées (comme la betterave et le quinoa) se révèle à la fois très pauvre en calories et riche en eau, minéraux, vitamines (A, C, B9…) et fibres. Elle dispense ses bienfaits toute l'année. Pendant l'hiver, ce sont les variétés rustiques à grandes feuilles vert foncé, lisses ou cloquées, qui occupent le terrain avec leurs noms mégalos : géant d'hiver, monstrueux de Viroflay, viking matador, merveille de Versailles… Au printemps, ce sont les humbles variétés à petites feuilles et aux noms mélodieux (symphonie, polka…) qui prennent le relais : jeunes et tendres, plus claires et parfois légèrement sucrées, elles s'apprécient crues ou à peine cuites, pour préserver au mieux leurs précieux nutriments.

Bon compagnon du cuisinier flemmard, l'épinard ne requiert ni épluchage ni découpe, mais un nettoyage en règle à l'eau claire pour chasser les résidus de terre. On élimine à cette occasion les feuilles flétries ou jaunies, ainsi que les tiges les plus grosses, en les détachant à la main. Rincées et essorées, les feuilles sont prêtes à être consommées crues s'il s'agit de jeunes pousses (en salade, dans un *green smoothie*…) ou à passer à la casserole. Plutôt que de les plonger dans l'eau – elles en ont à revendre –, la technique la plus adaptée consiste à les faire tomber, c'est-à-dire fondre, dans une sauteuse ou un faitout à feu modéré, au naturel, avec une noix de beurre fondu, ou encore un filet d'huile d'olive et une gousse d'ail (cuisson à l'italienne). C'est là que ces fanfarons, tout viking ou géant qu'ils soient, révèlent leur vraie nature, puisqu'ils se recroquevillent et pleurent toutes les larmes de leur corps en moins de cinq minutes : le sac de 1 kg qui occupait tout le cabas au retour du marché peine maintenant à remplir un petit saladier… Tout ça pour ça ? La déception peut être amère la première fois, surtout si l'on est habitué à décongeler des épinards qui réservent moins de surprise.

Cette transformation opérée, reste à éliminer toute l'eau de végétation rendue par ces pleurnichards : sans cruauté ni ménagement, je les presse habituellement dans un chinois avec une grande cuillère ou une écumoire, surtout s'ils sont destinés à intégrer une recette (tarte ou autre) qu'ils pourraient détremper. Dans leur plus simple appareil ou agrémentés d'une touche de beurre, de crème, de sauce (mornay ou hollandaise), ils accompagnent parfaitement veau, porc et volailles, tous les poissons, ainsi que l'œuf – les apprêts dits à la florentine induisent leur présence. Se liant volontiers aux fromages (feta, brousse, ricotta, chèvre…), ils intègrent fréquemment farces, gratins et chaussons, que ce soit sous forme de raviolis, cannellonis, lasagnes, de samoussas à l'indienne ou *spanakopita* (feuilletés grecs). Sans jamais nous lasser ni se dégonfler.

Nouilles soba aux épinards et foies de volaille

– Pour 4 personnes –

Préparez **300 g de foies de volaille :** séparez les lobes et dénervez-les si besoin avec un couteau d'office. Pelez et émincez **2 échalotes.** Faites cuire **400 g de nouilles soba** (à défaut, de spaghettis complets) selon les instructions du paquet. Pendant ce temps, rincez abondamment **400 g de jeunes pousses d'épinards** puis essorez-les. Dans une sauteuse antiadhésive, faites blondir 3 minutes les échalotes avec un filet d'**huile d'olive.** Ajoutez les foies de volaille et faites-les revenir 5 minutes. Salez, poivrez, déglacez avec **3 cl de vinaigre de Xérès,** en remuant pour récupérer les sucs de cuisson. Ajoutez les pousses d'épinards essorées. Laissez sur feu moyen 2 à 3 minutes, le temps qu'elles se flétrissent. Egouttez les pâtes. Versez-les dans un saladier, ainsi que le contenu de la sauteuse. Mélangez bien et parsemez de quelques **noisettes concassées.** Ajoutez un filet d'huile d'olive si besoin. Servez tiède.

LES ENFANTS D'ABORD

« Viens me faire un câlin »

Marlène Duretz

Il a bien grandi, celui qu'on couvrait de baisers de la tête aux pieds, celui qu'on berçait, qu'on réconfortait les nuits de cauchemar ou les jours de grosse fièvre. Elle a bien grandi, celle qu'on prenait par la main pour traverser, et qu'on portait jusqu'à son lit lorsqu'elle s'était endormie. Ce temps-là est révolu. *« Te faire un câlin ? Mais m'man, j'suis plus un bébé »,* a lancé ce grand dadais de 13 ans, se dérobant à notre affectueuse requête. Désormais adolescent, il ne mange plus de ce pain-là. Tout petit, les contacts physiques étaient une évidence. Mais, depuis qu'il a basculé dans « l'âge ingrat », l'adolescent répugne à tout contact physique.

Est-on plus ou moins tactile d'un âge à l'autre ? C'est indéniable. Mais le degré de tactilité fluctue aussi d'un individu à l'autre, d'une famille à l'autre, d'une culture à l'autre… *« Parce que le nourrisson ou l'enfant en bas âge n'a pas encore acquis le langage, il est peau à peau avec ses parents, on le tient dans une relation très tactile qui vaut communication »,* explique Emmanuelle Piquet, auteure, notamment, de *Te laisse pas faire !* (Payot, 2014). Plus les années passent, plus le langage et la pudeur prennent l'ascendant. *« Au moment de la préadolescence et de l'adolescence, le contexte est plus conflictuel sur le plan interrelationnel, et cela a des incidences sur le langage tactile,* poursuit la psychopraticienne. *On ne peut décorréler les émotions du tactile. »*

Inutile de forcer ce lien, ce qui constituerait une intrusion, car c'est un langage en soi sur lequel les interlocuteurs doivent s'entendre : si un parent sollicite un baiser ou un câlin de son enfant, ou caresse ses cheveux ou son bras pendant qu'il s'adresse à lui alors que celui-ci n'y tient pas, il instaure un lien de subordination. Inutile non plus de céder au « câlin-récompense » pour le réconforter à l'issue d'une grosse colère ou d'une brouille.

> « AU MOMENT DE LA PRÉADOLESCENCE ET DE L'ADOLESCENCE, LE CONTEXTE EST PLUS CONFLICTUEL SUR LE PLAN INTERRELATIONNEL, ET CELA A DES INCIDENCES SUR LE LANGAGE TACTILE »
>
> *Emmanuelle Piquet, psychopraticienne*

Inversement, un parent qui n'est pas tactile et se forcerait est vite débusqué par son enfant. *« On peut être tactile avec l'un de ses enfants, et moins avec l'autre, comme un enfant peut être moins enclin aux câlins. Cela ne dit rien de l'intensité de la relation. Ce qui importe, c'est de respecter le tempérament de chacun »,* estime Emmanuelle Piquet. Evidemment, le parent tactile peut continuer à solliciter son enfant ou son adolescent sans outrepasser cette épineuse frontière invisible, tout en se préparant au non. Pas en public bien sûr, ce qui constituerait une injonction. Mais dans des moments opportuns, susceptibles de permettre à l'enfant de s'abandonner. Lorsqu'il est en situation de vulnérabilité, par exemple, être pris dans les bras parentaux reste très apaisant et réconfortant.

UN APÉRO AVEC... GUILLAUME MEURICE

Chaque semaine, « L'Epoque » paie son coup. L'humoriste d'investigation de « Par Jupiter » sur France Inter a opté pour un demi. C'était notre moment Meurice

« Je souhaite garder ma liberté de tacler »

Guillaume Meurice au café Le Départ Saint-Michel, à Paris. IORGIS MATYASSY POUR « LE MONDE »

Par Sandrine Blanchard

« Le quartier Saint-Michel, ça peut être sympa. » Les choses sont simples, avec Guillaume Meurice. Son choix se porte sur Le Départ Saint-Michel, un café-brasserie ouvert 24 h/24, à deux pas de Notre-Dame. Non loin de La Nouvelle Seine, une péniche-salle de spectacles où j'avais découvert, en 2015, cet humoriste devenu le chroniqueur le plus podcasté de France Inter.

Il arrive pile à l'heure, commande un demi. Son choix se veut *« pratique : c'est direct en transport en commun depuis la Maison de la radio »*. Une demi-heure auparavant, l'envoyé (très) spécial de l'émission « Par Jupiter » prenait congé de ses complices radiophoniques – Charline Vanhoenacker et Alex Vizorek – avec lesquels il officie quotidiennement sur France Inter depuis septembre 2014. Le trio est allé jusqu'à déposer mi-mars un projet au CSA pour succéder à Mathieu Gallet à la tête de Radio France.

« C'était une idée collective, raconte Guillaume Meurice. *Gallet nous a filé huit pages de son ancien brouillon de candidature et on s'en est inspiré. On avait le plan le plus honnête parce qu'on ne cache pas qu'on va démanteler la radio publique. C'est ce qui va finir par arriver, non ? Si j'étais membre du CSA, j'aurais pris quinze minutes pour nous écouter. »* Cette candidature coluchienne n'a évidemment pas fonctionné, mais peu importe. *« On s'est bien amusés »,* résume-t-il. D'ailleurs, Guillaume Meurice se définit comme *« un humoriste qui s'amuse et qui aime dire ce qu'il pense »*.

Que ce soit sur scène, dans son one-man-show *Que demande le peuple ?,* ou, à la radio, dans « Le Moment Meurice », ce Bourguignon âgé de 36 ans ne dissimule pas ses penchants politiques – franchement à gauche et très écolo – et s'en prend régulièrement aux institutions *« dominantes »* et aux communicants. *« J'ai une vision horizontale du monde,* explique-t-il. *Personne ne m'impressionne et j'espère n'impressionner personne. J'en veux aux structures qui écrasent les gens. »* Lui, dont le père fut cheminot avant de tenir une maison de la presse dans le village de Jussey, en Haute-Saône, n'est *« pas surpris »* par le mouvement de grève à la SNCF. Et le soutient.

A l'image d'un Olivier Besancenot, il considère qu'*« on a monté les travailleurs les uns contre les autres en leur disant "regardez, c'est la faute de ceux qui ont du rab à la cantine". Et, pendant ce temps, les autres sont à la Tour d'Argent. C'est cynique »*. Ce qui le *« fascine le plus,* dit ce lecteur du *Discours de la servitude volontaire,* d'Etienne de La Boétie (1576), *c'est à quel point on peut manipuler les gens, leur faire changer d'avis. Dans ce domaine, Macron est en ligue des champions. J'aimerais bien discuter avec lui »*. Guillaume Meurice, en guerre contre les « éléments de langage » qui influencent notre manière de penser, se demande, perplexe : *« Jusqu'à quel point on va se laisser faire, jusqu'où ça va aller ? »*

En attendant, il profite de la *« liberté totale »* que lui offre France Inter pour balader son micro de comique d'investigation au gré des meetings politiques, salons en tout genre et autres terrains d'actualité, interrogeant les *« gens de la base »*. *« Je ne suis ni journaliste ni sociologue, je donne mon point de vue sur ce qui se passe en le traitant de manière humoristique. »* Le « gauchiste » de France Inter a décliné une proposition de chronique sur Le Média, le *pure player* proche de La France insoumise : *« Je n'avais pas le temps et je souhaite garder ma liberté de tacler Jean-Luc Mélenchon. Quel gâchis, cette outrance, alors qu'il avait un vrai programme de défense des classes populaires. »*

Sa plume, Guillaume Meurice a préféré la mettre au service d'une histoire qui lui tenait à cœur. Il vient de publier son premier roman : *Cosme* – prononcer « cossmé » – (Flammarion, 336 p., 19,90 €), comme le prénom d'un de ses amis, fils d'immigrés espagnols, passionné par la lecture et le jeu d'échecs, qui dit avoir trouvé la clé du poème *Voyelles,* de Rimbaud (1872). *« Factuellement, tout est vrai. Cela me plaisait de mettre en lumière le côté quête inutile de Cosme et le parcours de cet homme épris de liberté. »* Ils se sont rencontrés il y a dix ans, Cosme était son régisseur dans un petit café-théâtre parisien. Dans le récit de cette vie de nomade solitaire, on comprend, en filigrane, pourquoi ces deux-là sont devenus potes : ils partagent le même rapport conflictuel avec l'autorité, considèrent tous deux que *« la vraie richesse, c'est d'avoir le temps »* et aiment *« faire plein de trucs dans la vie »*.

Jamais à court d'idées, Guillaume Meurice vient ainsi de créer un groupe de musique qui sera sur scène fin mai. Il en est le parolier. Son nom : The Disruptives, *« un groupe de rock en marche, macroniste,* s'amuse-t-il. *L'objectif est d'être rigolo avec de la bonne musique »*. Taquin, souriant, Guillaume Meurice est un humoriste sincèrement engagé – mais non encarté – et qui ne se met jamais en colère. Ce calme n'est pas une posture, c'est une seconde nature. *« Je ne suis jamais déçu par les êtres humains, parce que je n'en attends rien. »*

De ses bientôt quatre années à renouveler l'exercice du micro-trottoir, le chroniqueur garde en mémoire ce lundi postattentat du Bataclan où, au milieu des bougies et des messages place de la République, il a cru qu'il n'y arriverait pas. *« J'étais sur un fil. »* Finalement, il a concocté une chronique intitulée « Reporter de guerre en terrasse » en interrogeant *« les résistants de la caféine »*. Un exutoire de quatre minutes. Il se souvient aussi d'un meeting du Front national pendant la campagne présidentielle. *« Je me rappelle le peu de haine des gens. En fait, ils étaient guidés par une peur irrationnelle. »*

En homme libre, Guillaume Meurice s'attache à *« ne pas faire trop de compromis »*. A ses débuts d'humoriste, cet ancien du théâtre de rue a refusé de participer à l'émission « On ne demande qu'à en rire ». *« Je ne fais pas de l'humour pour avoir une bonne note ou un coup de buzzer de Jean Benguigui. »* Et, désormais, il décline toute participation à « On n'est pas couché » et à « Salut les terriens ! », parce que ces émissions sont enregistrées, coupées et montées. Jugeant *« indécents »* ces artistes populaires dont les places de spectacle atteignent 60 euros, il limite à 20 euros la somme à débourser pour assister à son one-man-show.

Pas dupe de sa notoriété et relativisant avec lucidité l'impact de son métier, Guillaume Meurice ne sait pas combien de temps durera son aventure de chroniqueur sur la radio publique. Mais ne s'en inquiète pas. Le départ de Mathieu Gallet le laisse de glace : *« Il ira manager ailleurs. Et puis je n'ai pas l'esprit d'entreprise. Ce n'est pas étonnant, c'est cohérent. »* Pour l'heure, il a écrit à des littéraires et des universitaires rimbaldiens pour savoir ce qu'ils pensent de la découverte de son ami Cosme.

> 14 JUIN 1981
Naissance à Chenôve (Côte-d'Or)

> 2007
Premier one-man-show (intitulé *Annulé*, puis *Mort de rire*, puis *Tout le monde y passe*)

> 2012
Débuts sur France Inter (« On va tous y passer »)

> 2014
Nouveau spectacle *Que demande le peuple ?,* toujours en tournée

> 2018
Cosme (Flammarion, 304 p., 19,90 €), son premier roman

PENDANT CE TEMPS-LÀ... À LA ROCHE-POSAY

Les gendarmes étaient en camping-car

Par Frédéric Potet

Le gendarme et le camping-car. Ce n'est pas le titre d'un improbable épisode de la série cinématographique bien connue des fans de Louis de Funès et des autres (*Le Gendarme de Saint-Tropez, Le Gendarme et les Extraterrestres, Le Gendarme et les Gendarmettes*...). Mais une situation bien réelle dont l'action se déroule loin de la Côte d'Azur : au milieu du Poitou.

La gendarmerie de la Vienne vient d'acquérir un camping-car d'occasion qu'elle a transformé en brigade mobile. Les couchettes ont été supprimées pour laisser place à deux bureaux équipés d'ordinateurs pouvant enregistrer des plaintes. Son but : tourner quotidiennement dans les petites communes du département, là où les hommes en bleu viennent rarement, sauf en cas de problème. *« L'idée est de renouer le contact avec la population en milieu rural et de prendre le temps d'écouter les gens »,* explique le général Jean-Jacques Taché, à l'origine du projet.

Le véhicule – de marque Fiat, 110 000 km au compteur, acheté à un concessionnaire de Niort (Deux-Sèvres) – fait halte, ce matin-là, sur le marché de La Roche-Posay, petite commune des environs de Châtellerault connue pour sa station thermale. Quatre gendarmes, dont deux réservistes, sont à disposition des passants intrigués. Les premiers à s'arrêter sont des propriétaires de camping-car – *« le même que le vôtre, ou quasi »* – en vacances dans la région. La discussion va vite tourner autour de deux sujets d'actualité : l'opération entreprise par d'autres gendarmes, depuis le début de la semaine, à Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), la limitation de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire, attendue pour juillet.

F. P.

Arrive un jeune de 17 ans qui n'en revient pas de voir une maréchaussée sur roues posée au milieu des vendeurs de gariguettes et de chabichou. Le garçon confie avoir commis quelques *« bêtises »* dans le passé, qui l'ont conduit au poste. *« Faites attention : vous serez majeur à la prochaine bêtise, vous risquerez alors la prison »,* fait, paternaliste, l'adjudant-chef Pascal Baloge, un retraité de la brigade voisine de Pleumartin.

Aussi paisible qu'elle paraisse, La Roche-Posay a été la cible d'incivilités au cours de l'été 2017 (tapage nocturne, dégradation de mobilier urbain, bagarres...), la plupart commises par un désœuvré de 24 ans. La maire, Pascale Moreau (divers droite), est venue saluer le quatuor en uniforme (deux hommes, deux femmes) : *« La présence de la gendarmerie rassure, c'est culturel »,* appuie-t-elle, dans l'habitacle décoré d'affiches contre le vol à la roulotte et le djihadisme.

Sans affluer, les curieux continuent de converger. Des retraités racontent comment un automobiliste malfaisant a usurpé leur plaque d'immatriculation afin d'échapper aux contraventions. Une dame demande ce qu'elle doit faire des munitions de la seconde guerre mondiale que son fils a trouvées dans un bois voisin à l'aide d'un détecteur de métaux. Un habitant des Deux-Sèvres épanche sa colère contre un locataire qui multiplie les dégradations. Un jeune affirme être victime d'une arnaque à l'assurance montée par un opérateur de téléphonie mobile. Chacun y va de sa petite histoire et de ses soucis du quotidien. De sa relation au code de la route également. *« Au bout de cinq minutes, la discussion débouche mécaniquement sur la question des radars »,* avait prévenu l'adjudant-chef Baloge.

Un dernier visiteur, venu de Nouvelle-Calédonie pour s'installer, à la retraite, dans le Poitou. L'homme sort son permis de conduire, obtenu dans les années 1960 aux Nouvelles-Hébrides (ex-condominium franco-britannique devenu le Vanuatu). *« Faut-il que je le repasse ? »,* demande-t-il, vaguement inquiet. *« Non, la Nouvelle-Calédonie, c'est la France »,* assure la gendarmesque.

A la SNCF, les états d'âme des non-grévistes

▸ Bien que majoritaires, les cheminots non grévistes se font discrets pour ne pas jeter d'huile sur le feu ou par crainte de s'exposer

▸ Restés en marge du conflit par conviction ou par nécessité, ils s'en prennent souvent à l'attitude de l'exécutif et à sa réforme

▸ Vendredi, le taux de grévistes était en baisse, mais la mobilisation reste à un niveau élevé

PAGE 3

Jumia se rêve en Amazon africain

Ce site d'e-commerce se déploie sur tout le continent, malgré de nombreux obstacles : infrastructures déficientes, faible pénétration d'Internet... PAGE 2

Au centre de logistique de la société Jumia, à Lagos (Nigeria). AKINTUNDE AKINLEYE/REUTERS

INTERNET
COMMENT FACEBOOK PISTE TOUS LES INTERNAUTES

Grâce à son bouton « like », présent sur d'innombrables pages Web, le réseau social aspire vos données, même si vous n'y êtes pas inscrit. Les contacts des utilisateurs sont aussi scrutés. PAGE 8

MONDIALISATION
QUATRE EXPERTS ANALYSENT LES ATOUTS DE L'UE

Pascal Lamy (ex-OMC), Benoît Cœuré (BCE), Claudia Buch (BuBa) et Kalypso Nicolaïdis (université d'Oxford) décryptent les désordres du commerce mondial

PAGES 6-7

MATIÈRES PREMIÈRES
L'ALUMINIUM RUSSE SENT LE ROUSSI

Fin janvier, à Davos, la station huppée des Alpes suisses, banquiers, investisseurs et patrons se pressaient à l'invitation d'Oleg Deripaska. Prêts à partager avec l'oligarque russe champagne et caviar, sur fond de musique d'ambiance, Enrique Iglesias poussant la chansonnette. Nul ne sait combien d'entre eux iraient à la prochaine sauterie du milliardaire. La fête est finie. Du moins pour le moment.

Donald Trump, qui, à Davos, juste avant la folle soirée, prônait l'*« America First »*, a sorti l'artillerie lourde. Après la Chine de Xi Jinping, la Russie de Vladimir Poutine est dans son viseur. Vendredi 6 avril, des sanctions américaines ont été prononcées contre 24 oligarques et responsables politiques russes et 14 entreprises. Tous accusés « d'activités malveillantes ». En tête de liste, Rusal, l'empire du « tsar de l'aluminium », M. Deripaska. Dès l'ouverture de la Bourse de Moscou, lundi 9 avril, près de 13 milliards d'euros partaient en fumée. L'aluminium russe sent le roussi. M. Trump a plombé l'ambiance.

La balle, par ricochet, pouvait toucher Glencore. Le puissant groupe suisse de négoce de matières premières ne peut manquer d'être en affaires avec Rusal. Il en est même actionnaire. Immédiatement, son patron, Ivan Glasenberg, a annoncé qu'il ne souhaitait plus se retrouver à la table de M. Deripaska. En tout cas à la table du conseil d'administration de Rusal. Se disant prêt à respecter toutes les sanctions. De quoi amortir le choc pour Glencore.

Et chacun désormais d'éviter de partager la soupe avec l'oligarque diabolisé. Les agences de notation se pressent d'effacer toute référence à son entreprise. Les deux grands opérateurs de marché, le London Metal Exchange (LME) et le Comex, ont, quant à eux, décidé de fermer les portes de leurs entrepôts au métal estampillé Rusal. Deripaska, persona non grata.

Un marché déstabilisé

A la Bourse, les spéculateurs se frottent les mains. « Bons baisers de Russie ! », s'exclament-ils, voyant le cours de l'aluminium s'enflammer. Car Rusal pèse près de 6 % des ventes de ce métal dans le monde. Tout barrage endiguant ce flux peut déstabiliser le marché. Après s'être approchée d'un sommet atteint en décembre 2017, la tonne d'aluminium se négociait, jeudi 12 avril, à 2 220,50 dollars (1 800,55 euros) sur le London Metal Exchange. Le cours a gagné environ 12 % en une semaine. Du jamais-vu en une quarantaine d'années.

Le métal léger s'était déjà envolé en 2017, porté par les déclarations martiales de M. Trump. Des menaces concrétisées, en mars, par une taxe douanière de 10 % sur les importations de Chine, la plus grande pourvoyeuse mondiale de ce métal.

Cette envolée ne doit guère être du goût d'Apple, qui a donné un nouveau lustre à ce métal poids plume et résistant. L'habillage en aluminium a longtemps été la marque de fabrique de l'iPhone. Mais la firme à la pomme n'est pas la seule à le plébisciter : constructeurs automobiles, concepteurs de carlingues d'avion et, bien sûr, fabricants de canettes dopent la demande. Tous regardent, inquiets, le cours jouer les montagnes russes... ■

LAURENCE GIRARD

RECHERCHES | CHRONIQUE PAR ANTOINE REVERCHON
Ford, la micro-histoire d'un futur géant

La Chine serait donc en train de changer de place dans la chaîne de la mondialisation : elle monte en gamme à coups d'avancées technologiques et scientifiques, délaissant l'exportation de produits low-tech. D'où l'intérêt de se pencher sur le cas des Etats-Unis qui, dans la seconde moitié du XIXe siècle, sont passés d'un rapport économique de périphérie coloniale avec l'Europe – exportations de matière première, importations de produits manufacturés – à un rapport d'égal à égal, puis d'économie dominante. En 1913, juste avant la première guerre mondiale, les exportations américaines comptaient 50 % de produits manufacturés, contre seulement 20 % en 1890...

Les explications ne manquent pas : un marché interne immense, l'afflux de capitaux européens, une inventivité technique et financière apte à transformer les abondantes ressources locales (pétrole, charbon, minerai, blé, viande) plutôt que de les exporter... Mais d'autres pays présentaient alors les mêmes caractéristiques : le Brésil, l'Argentine, la Russie. La « destinée manifeste » des Etats-Unis tiendrait donc à des facteurs socio-culturels, ont plaidé les économistes libéraux : l'esprit d'entreprise, la libre concurrence sur le marché, le rationalisme scientifique, la sécurité juridique de la propriété, la non-intervention de l'Etat – érigés en recettes du développement pour le monde entier.

Le revers de ce beau récit est la critique marxiste du même phénomène : le prix à payer est l'écrasement du mouvement ouvrier, le génocide des indigènes, le pillage des ressources naturelles, la corruption du politique, le règne de l'avidité – érigés en tares de l'impérialisme...

Brevets contestés

Stefan Link, chercheur à Dartmouth College (New Hampshire) et spécialiste du fordisme, a choisi une démarche d'historien pour comprendre un lieu et un moment de cette mutation américaine : il travaille sur les premiers pas de l'entreprise Ford à Detroit (Michigan), à la charnière des XIXe et XXe siècles. La firme naît sur un territoire où fleurissent des centaines de petits ateliers de mécanique. Ils fabriquent des machines agricoles en tous genres pour les immenses fermes du Wisconsin en quête de productivité.

Les brevets qu'Henry Ford dépose sont contestés, non sans raison, puisque souvent puisés dans les revues techniques européennes, que tous copient alors : c'est « l'open source » de l'époque ! Mais l'industriel sait séduire les politiques locaux par sa promesse de faire sillonner les rues de Detroit par ses automobiles ; les juges lui laissent le monopole sur ses procédés.

Les ouvriers qu'il recrute sont souvent issus de l'immigration allemande, qui fournit abondamment ouvriers qualifiés et ingénieurs séduits par la modernité technologique du projet. Ils forment une collectivité technique où circulent en interne les savoir-faire. La taylorisation ne viendra que plus tard. Les conflits sociaux, alors nombreux dans la région, leur permettent d'obtenir des salaires et des conditions de travail améliorés, parfois avec l'appui des élus lorsqu'ils veulent préserver la tranquillité de leurs circonscriptions contre les tensions sociales. Les municipalités favorisent également à coups de taxes ou de réglementations l'implantation de telle ou telle entreprise, ou au contraire dissuadent par les mêmes moyens leurs concurrentes.

Lecture politique

On est ici loin des principes du libre marché, et même de la définition des « bonnes » institutions favorisant le développement ou la croissance. On a plutôt affaire à des configurations différentes d'une localité à l'autre, mouvantes dans le temps et réversibles au gré de l'actualité des débats et des enjeux de tous les acteurs concernés. Il ne s'agit pas de nier les « lois générales » de l'économie, mais de recombiner leurs effets dans l'espace et le temps de l'histoire, bref d'en faire une lecture véritablement politique. Car c'est ainsi que naissent les puissances économiques. ■

reverchon@lemonde.fr

ACTUELLEMENT EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

Centre de logistique de Jumia au Nigeria, en 2017. JUMIA

Jumia se rêve en Amazon africain

Fondée par deux anciens consultants français de McKinsey, l'entreprise de commerce en ligne opère dans 14 pays du continent. Ses résultats témoignent d'une stratégie de conquête rapide de parts de marché au détriment de la rentabilité

Des kilomètres de voitures pare-chocs contre pare-chocs… Au printemps, les violentes averses qui s'abattent presque chaque jour sur Nairobi gèlent aussitôt un trafic déjà chaotique. Un défi – un de plus ! – pour Vishal Haria, responsable au Kenya de la logistique chez Jumia, leadeur de l'e-commerce en Afrique. *« La gestion des délais de livraison est un challenge quotidien »*, confirme le jeune Indien. Pas de quoi lui faire perdre son flegme, pourtant. Dans une ville dont les rues n'ont quasiment jamais de nom, sa mission ressemble à un parcours du combattant. Chaque jour, tous les clients sont appelés pour vérifier les adresses. *« On a besoin de repères comme la couleur de la maison d'à côté*, explique-t-il. *Il faut aussi leur rappeler d'avoir de quoi payer sur eux, car la plupart ne le font pas en ligne. »* Parce qu'ils n'ont pas de carte de crédit, redoutent les fraudes ou veulent pouvoir examiner les produits, plus des deux tiers des acheteurs règlent à la livraison, en espèces ou grâce au paiement mobile

Infrastructures déficientes, problèmes de sécurité, sous-bancarisation de la population, faible pénétration d'Internet… La complexité est au cœur même de l'ADN de Jumia. Un constat qui vaut au Kenya comme dans les treize autres pays du continent où l'entreprise opère : de l'Egypte à l'Afrique du Sud, en passant par la Côte d'Ivoire et, surtout, le gigantesque Nigeria (190 millions d'habitants), son vaisseau amiral et principal marché. *« Toutes ces difficultés, ce sont les briques de construction. On n'a pas découvert en arrivant qu'il y avait des nids-de-poule en Afrique »*, plaisante Jérémy Hodara, 36 ans, qui a démarré l'aventure Jumia en 2012, en tandem avec Sacha Poignonnec, un autre « Frenchy » de sa génération. Ces deux anciens consultants de McKinsey ont été mis sur orbite par Rocket Internet, l'incubateur allemand des frères Samwer, connu pour lancer des start-up copiant des succès américains.

DE GROS COÛTS LOGISTIQUES

Au jeu des comparaisons, Jumia se rêve donc en Amazon africain. Le groupe, qui emploie 3 500 personnes, rassemble des sites proposant des services divers, de la réservation d'hôtel (Jumia Travel) à la livraison de repas (Jumia Food). Mais le gros de ses affaires lui vient du Jumia Mall, un portail de commerce en ligne par lequel ont transité 8 millions de colis l'an dernier. Les deux jeunes patrons ont déjà connu de grosses tempêtes avec les crises économiques qui ont laminé le Nigeria et l'Egypte, en 2016 et 2017. Mais, assurent-ils, le projet un peu fou fait désormais ses preuves, en surfant sur l'essor des classes moyennes et leur appétit de consommation.

Nouvelle étape vers la maturité, le 13 avril, le groupe a communiqué pour la première fois sur ses résultats. Avec de bonnes nouvelles : le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 11 % en 2017 à 93,8 millions d'euros et le site a dépassé les 550 millions de visites. Pour autant, la rentabilité demeure un horizon très éloigné : l'ebitda (équivalent du résultat brut d'exploitation) est négatif de 120 millions d'euros. La rançon d'une stratégie de conquête rapide de parts de marché, fait valoir Jumia. Amazon et le chinois Alibaba n'ont-ils pas mis une bonne décennie à gagner de l'argent ?

La faute revient aussi aux coûts logistiques. En Afrique, le déficit d'infrastructures fait exploser le prix du transport de marchandises, cinq à huit fois plus élevé qu'au Brésil ou au Vietnam, selon McKinsey, alors qu'un tiers seulement des Africains vivent à moins de deux kilomètres d'une route pavée. Jumia s'engage pourtant à livrer partout, dans les pays où il est présent, dans un délai allant d'un à dix jours. En 2017, un tiers des colis sont partis vers des zones situées hors des grandes villes, y compris dans les régions les plus instables et reculées. Le groupe gère lui-même ses entrepôts, soit 30 000 m³ répartis entre Lagos, Dakar, Nairobi, etc. Mais l'acheminement est confié à une flopée de partenaires locaux, de la grosse plate-forme au simple entrepreneur possédant quelques motos.

En cinq ans, l'organisation s'est rodée et transformée. *« Au début, on emballait nous-mêmes les paquets et on faisait parfois la livraison »*, se souvient Bastien Moreau, qui a piloté Jumia en Egypte et au Maroc, avant de partir, fin 2017, créer sa propre start-up consacrée aux problèmes d'importation des PME africaines. *« Et puis, on n'était pas une pure "marketplace" : on achetait nous-mêmes les produits. »* Aujourd'hui, 50 000 détaillants écoulent des marchandises grâce à Jumia Mall. Le hit-parade des ventes n'est pas le même selon les pays. Vêtements et chaussures s'arrachent au Nigeria. Ailleurs ce sera l'électronique, les meubles ou les couches pour bébé. L'ambition est de pouvoir proposer un assortiment toujours plus large. *« Lors d'une opération spéciale organisée pour le Black Friday, on a même vendu des chèvres »*, s'exclame Sam Chappatte, directeur de Jumia au Kenya. Près de 300 animaux vivants sont partis en une journée…

> **« LORS D'UNE OPÉRATION SPÉCIALE ORGANISÉE POUR LE BLACK FRIDAY, ON A MÊME VENDU DES CHÈVRES »**
>
> **SAM CHAPPATTE**
> directeur de Jumia au Kenya

« PREMIÈRE LICORNE AFRICAINE »

Pour l'avenir, le groupe voit grand. Pourquoi pas une introduction en Bourse, si les conditions le permettent ? Quasi inconnue en France, Jumia a été classée, en 2016 et 2017, par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) parmi les 50 entreprises mondiales les plus innovantes. Une distinction partagée avec Alphabet, Tencent, Apple et Tesla. Son tour de table, outre Rocket Internet, rassemble des grands noms français comme Orange et Axa, mais aussi l'américain Goldman Sachs, l'opérateur télécoms suédois Millicom et le sud-africain MTN. Au fil des différentes levées de fonds – une nouvelle vient d'être engagée –, le groupe a gagné le titre de « première licorne africaine », réservé aux start-up dont la valorisation dépasse 1 milliard de dollars.

Etrange destin, murmurent certains, pour une société dirigée par deux Français et soutenue par des actionnaires majoritairement occidentaux… *« Le story-telling africain ne tient pas la route, c'est en fait une histoire de financiers blancs biberonnés à Rocket Internet »*, grince un bon connaisseur de la distribution en Afrique de l'Ouest. *« Allez voir les équipes, 98 % sont locales*, rétorque Jérémy Hodara, au téléphone depuis Dubaï, où il réside, entre deux allers-retours sur le continent. *Notre seul objectif, c'est d'être toujours là dans vingt ans. »* L'histoire n'est pas écrite, tant l'imprévisibilité est la marque d'un continent où la croissance ne cesse d'osciller entre pics et creux. Certains concurrents se sont d'ailleurs cassé les dents, tel CDiscount (Casino), parti en 2016 après avoir tenté de se lancer au Cameroun, au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Les ex-McKinsey, eux, croient dur comme fer au potentiel du marché. Selon leur ancienne maison, d'ici à 2025, le commerce en ligne pourrait constituer 10 % des ventes de détail des principales économies africaines, contre moins de 1 % aujourd'hui. Avec, à la clé, un chiffre d'affaires estimé à quelque 75 milliards de dollars (60,7 milliards d'euros)… *« Grâce au mobile, il y a 400 millions d'internautes en Afrique, plus que dans toute l'Union européenne. Et le secteur de la distribution est underdevelopped* [sous-développé], souligne, lors d'un récent passage à Paris, Sacha Poignonnec, dans une démonstration truffée de franglais. *Tout est réuni pour qu'on puisse cracker le marché. »* La directrice de Jumia Nigeria, Juliet Anammah, en parle en termes plus concrets : à Lagos, mégapole de près de 20 millions d'habitants, *« il n'y a même pas dix hypermarchés et si je veux aller faire un achat, je risque de passer deux heures coincée dans un embouteillage. Avoir le choix du produit et être livré chez soi, c'est un confort inespéré »*.

Jumia peut-il réussir son pari ? *« C'est un modèle économique qui nécessite beaucoup d'investissements mais le créneau – la transformation numérique du continent – est stratégique »*, juge Bruno Mettling, président d'Orange Afrique. Son groupe, qui y a investi 75 millions d'euros en 2016, espère en tirer les dividendes. Déjà, 15 % des transactions qui ont lieu sur le site se font grâce au service de paiement mobile Orange Money, note M. Mettling, et Jumia devient l'un de ses principaux canaux de ventes de terminaux et cartes SIM.

A mesure qu'elle grossit, la licorne est confrontée à de nouveaux enjeux. La gestion des talents en est un. De l'aveu de M. Hodara, les profils de chefs d'équipe autonomes et déjà expérimentés ne sont pas faciles à dénicher. Une fois formés, certains s'en vont lancer leur propre aventure. Comme Mamadou Niane, ancien de Jumia au Sénégal et cofondateur d'Afrimalin. Ce site de petites annonces en Afrique francophone, créé en 2016, se positionne déjà en concurrent. La compétition, d'ailleurs, commence à s'étoffer. Celle d'acteurs locaux (Konga au Nigeria, Safaricom au Kenya…) ou de géants, tel Amazon qui a racheté Souq, une grosse plate-forme d'Afrique du Nord. Même pas peur, jure-t-on chez Jumia. Voire tant mieux, car le principal défi pour l'e-commerce en Afrique ne consiste pas tant à vaincre les embouteillages et les chaussées défoncées qu'à *« éduquer »* le marché. ■

MARIE DE VERGÈS

A la SNCF, des non-grévistes critiquent la réforme

Parmi les cheminots qui ne sont pas en grève, beaucoup dénoncent l'attitude de l'exécutif

TÉMOIGNAGES

Un petit groupe de Japonais s'avance dans le hall, presque désert, de la gare Montparnasse à Paris. Dans un anglais balbutiant, l'un des touristes ose : *« Are you on strike ? »* (*« Etes-vous en grève ? »*). Et le « gilet rouge » qui répond que non, qu'il est *« là pour aider les voyageurs »*, se retrouve immortalisé par plusieurs flashes de téléphone. *« Les gens pensent qu'on est tous grévistes, mais c'est loin d'être vrai »*, soupire ce quinquagénaire, qui s'éloigne rapidement pour *« ne pas en dire plus »*, tout simplement *« parce qu'*[il n'a] *pas le droit »*.

A la SNCF, les consignes en interne sont claires : *« Il faut se taire, faire profil bas pour éviter de jeter de l'huile sur le feu »*, dit Romain (le prénom a été modifié), 41 ans, conducteur de train. *« On a l'habitude de laver notre linge sale en famille »*, reconnaît celui qui est entré à l'âge de 22 ans dans l'entreprise. Lui, comme tous les non-grévistes qui ont répondu à un appel à témoignages lancé sur *Lemonde.fr*, a requis l'anonymat par crainte *« des répercussions »*, dit-il. Vendredi 13 avril, au sixième jour de grève des cheminots, ils étaient pourtant majoritaires, avec environ 38 % de grévistes sur les quelque 150 000 salariés du groupe.

Si Romain continue à rouler, il ne soutient pas pour autant la réforme ferroviaire, qu'il juge *« nocive pour les salariés comme pour les usagers »*. Mais avec son divorce en cours, il *« ne peut juste pas* [se] *permettre »* d'être gréviste. *« Je passe pour un jaune »*, regrette, amer, celui qui a fait jusqu'à trois semaines de grève dans le passé. Mais la lutte sociale a un coût : *« 90 euros par jour. »*

Parmi les conducteurs, ils étaient plus de 75 % en grève au début de la mobilisation. *« C'est énorme »*, estime Romain, qui confesse quelques insomnies, surtout quand il reçoit *« des SMS bien énervés de certains collègues syndiqués »*. *« Mais on est obligés d'être égoïstes, surtout que, là, la réforme ne va rien m'enlever à moi, concrètement »*, ose le cheminot.

C'est aussi *« par pragmatisme »* que Damien (le prénom a été modifié), 28 ans, aiguilleur dans une zone rurale, continue de travailler. Toujours en formation, il est à la disposition de l'entreprise pendant encore deux ans, avec *« le risque d'être muté n'importe où »*. Le jeune homme a déjà dû quitter sa région natale en 2017, et ne voit son épouse qu'*« un week-end sur trois »*. Si sa petite gare de campagne et les emplois qui vont avec risquent d'être *« les premiers menacés par la réforme »*, avec leur *« manque de rentabilité évident »*, il préfère ne pas *« se mettre à dos les mauvaises personnes »*.

« Un cas de conscience »

« L'entreprise est très créative pour faire payer les conflits aux grévistes après-coup », confirme Antoine (le prénom a été modifié), 44 ans, manageur de terrain dans le centre de la France. Parmi les cadres, seuls 9 % sont grévistes. Farouchement opposé à une réforme qu'il estime *« destructrice »*, Antoine reconnaît être *« face à un cas de conscience »*. *« S'il n'y avait que moi, je ferais grève*, dit celui qui est entré en 1997 à la SNCF, *mais je ne peux pas laisser les non-grévistes seuls au front face aux clients. »* Alors il temporise : *« Si le gouvernement continue de refuser le dialogue, je franchirai le pas, tant pis. »* Parce que cette grève *« est différente »* : *« Ce sont les valeurs fondamentales de l'entreprise qui sont en jeu. »*

Dans l'unité de Marie (le prénom a été modifié), dirigeante d'équipe de 40 ans, *« d'habitude, les grèves sont un non-événement »*. *« Mais pas cette fois »*, avec près d'un tiers de grévistes, contre moins de 5 % d'ordinaire. Si elle soutient la réforme, elle trouve *« trop facile »* l'attitude du gouvernement qui *« met toute la responsabilité des difficultés financières de l'entreprise sur le dos des cheminots »*. Comme beaucoup, Marie n'en peut plus de ce *« SNCF bashing »*, qui fait *« tant de mal aux salariés »* et *« radicalise tout monde »*. Chez le coiffeur, elle n'ose plus dire son emploi, pour *« éviter d'avoir à s'expliquer »*. *« Il y a tellement d'instrumentalisation »*, soupire la cadre, qui se dit *« prise en étau entre ceux qui veulent un nouveau Mai 1968 et ceux qui cherchent un bouc émissaire »*. Et de rappeler que, parmi les petites lignes accusées d'être si déficitaires, *« il y en a beaucoup qui ont été réclamées par les élus »*.

Marie n'en peut plus de ce « SNCF bashing », qui fait « tant de mal aux salariés » et « radicalise tout monde »

« Politique de la terre brûlée »

« L'erreur, ça a été d'être dans l'humiliation », insiste Victor (le prénom a été modifié), 30 ans, chef d'équipe conduite, qui trouve que la réforme peut aider *« à faire bouger les lignes »*, mais juge que le gouvernement *« joue la politique de la terre brûlée »*. *« En écoutant les infos, on a presque l'impression que le conflit israélo-palestinien, c'est la faute de la SNCF »*, ironise-t-il, déplorant que cela fasse *« monter l'agressivité des clients »*.

La semaine précédente, un voyageur a dit à Emma (le prénom a été modifié), 34 ans, qu'il *« espérait qu'on allait tous crever »*. Contractuelle, cette agent d'escale dans les Pyrénées n'a pas le statut de cheminot. Pour elle, *« la SNCF a besoin de changer »*. Mais c'est *« douloureux au quotidien d'être toujours traitée de branleuse »*, alors qu'elle bosse *« bien plus que quand* [elle] *était dans le privé »*. *« Tout le monde aime tellement nous détester »*, soupire-t-elle.

Entre *« tensions orchestrées »* et *« désinformation permanente »*, Patrick, conducteur de 50 ans, avoue *« ne même plus comprendre pourquoi il y a cette grève »*. *« Dire non à l'ouverture de la concurrence, c'est prendre les gens pour des andouilles »*, répète celui qui a pourtant participé à nombre de grandes grèves de la SNCF, y compris en 1995, *« l'année de la patate »*.

« C'est un crève-cœur de voir le statut de cheminot disparaître, mais il faut être lucide, on ne peut pas se permettre de le garder », dit-il, faisant le parallèle avec son forfait téléphone : *« 30 euros chez Orange ou 2 euros chez Free, j'ai pas pensé aux anciens de France Télécom. » « On n'est pas tous passéistes et contre le changement »*, lance Patrick. Reste à savoir combien de temps va durer le mouvement, qu'il *« attend de voir passer »* en *« faisant le dos rond »*. *« A la SNCF, on dit souvent que tant qu'il y a un gréviste, il y a grève. »* ■

CHARLOTTE CHABAS

La mobilisation est-elle en train de s'essouffler ?

L'INFLÉCHISSEMENT EST SENSIBLE. Pour la cinquième journée de la grève en pointillé, lancée depuis le 3 avril et destinée à lutter contre le projet de réforme ferroviaire du gouvernement, le taux de grévistes connaît un nouveau recul.

Vendredi 13 avril, la direction de la SNCF a diffusé un taux (calculé en fin de matinée) de 22,5 % de grévistes, en baisse de 2,4 points par rapport au 9 avril, et de 11,4 points par rapport à la première journée de grève dite « perlée ». Le taux de grévistes chez les personnels indispensables à la circulation (conducteurs, contrôleurs, aiguilleurs) s'établit à 38 %. Il était de dix points supérieur au début de la grève. Chez les conducteurs, pour la première fois, le repli est sensible. Ce léger essoufflement s'est d'ailleurs vu dans les prévisions de trafic, lequel est un peu moins perturbé.

« Il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives de cet effritement, mais il est réel, constate un acteur des négociations qui a souhaité garder l'anonymat. *Cela ne signifie pas pour autant que l'adhésion à la réforme progresse chez les cheminots, mais il est indéniable que le pays n'est pas bloqué. Le plan de transport de substitution mis en place par la SNCF fonctionne sans retard ni annulation. »*

Nouvelle phase

Une analyse que ne partage pas Florent Monteilhet, représentant des conducteurs pour le syndicat UNSA Ferroviaire. *« Le retour que nous avons aujourd'hui des assemblées générales montre un mouvement qui ne faiblit pas. Il n'y a aucune démobilisation chez les conducteurs, ils sont même galvanisés. »*

Si certains syndicalistes signalent qu'il existe peut-être un effet week-end, d'autres voient dans l'amélioration légère des circulations la capacité de la direction à optimiser les non-grévistes. De fait, même en recul, la mobilisation reste à un haut niveau pour une cinquième journée.

Au-delà des chiffres, le mouvement des cheminots entre dans une phase nouvelle. La discussion à l'Assemblée nationale est terminée. Un premier jet de la loi créant un « nouveau pacte ferroviaire » est désormais écrit avant son passage devant le Sénat. Cela constitue une étape importante qui peut contribuer à un étiolement de la mobilisation. La ministre des transports a d'ailleurs écrit à l'UNSA et à la CFDT pour souligner que plusieurs amendements ont tenu compte des revendications cheminotes. ■

ÉRIC BÉZIAT

« Bonjour, c'est nous les fainéants de cheminots »

Dans l'Aveyron, les grévistes en ont assez d'être traités de « nantis »

REPORTAGE

SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU (AVEYRON) - *envoyée spéciale*

Les portes de la gare de Sévérac-le-Château (Aveyron) étaient fermées, les rideaux des guichets baissés et pas un voyageur n'errait sur les quais. Aucun des huit trains quotidiens de la petite ligne Béziers-Neussargues ne circulait lundi 9 avril, au quatrième jour de grève nationale. Une quarantaine de cheminots, massés sur le parvis, se mettaient en scène avec un train factice et une immense banderole, proclamant *« privatisation = train en carton »*, allusion au remplacement des petites lignes ferroviaires par des bus. Le décor est planté et les troupes remontées.

L'assemblée générale (AG), tenue quelques minutes plus tôt, avait voté à l'unanimité la reconduction pour la journée de vendredi 13 avril et préparé ses actions futures. Pour ces hommes et femmes du rail, l'enjeu est de changer leur image. Au fil des discussions, l'incompréhension le disputait à la colère contre cette étiquette de *« nantis »* qui leur colle à la peau depuis le début du conflit.

L'AG s'est ainsi transformée, quelques instants, en thérapie collective où beaucoup racontent avoir eu des repas de famille *« compliqués »* et des discussions entre amis houleuses. *« Faut que cela cesse, c'est pas normal qu'on laisse dire tout ça ! »*, s'écrie un roulant, en parlant des *« contre-vérités de BFM »* ou des *« mensonges »* du gouvernement sur leurs conditions de travail. Un murmure de colère se fait entendre. On sent le collectif à fleur de peau.

« Il y a un manque de considération par rapport à notre métier qui me choque. On doit se justifier en racontant qu'on se lève à 4 heures du matin, qu'on rate Noël, qu'on ne voit pas nos enfants », s'agace Paul, aiguilleur de Lozère, 36 ans, dont onze à la SNCF. Frédéric, lui, agent de circulation, ne comprend pas ce *« manque de respect »* : *« Quand on bosse quarante dimanches par an, payés seulement 4 euros de plus par heure alors que c'est le double dans le privé, c'est ça être nanti ? »*, s'agace ce délégué CGT. Il ajoute en aparté qu'il gagne 2400 euros par mois après vingt-trois ans de maison et que sa retraite ne s'élèvera qu'à 1500 euros à 59 ans.

« Il faut encore tenir »

Les salaires, les horaires, les retraites, les billets gratuits, autant de sujets sur de prétendus privilèges qui font enrager les troupes.

Les plus jeunes étaient les plus remontés. Laurent Sévenne n'est pas un habitué des grèves mais il a tenu à en être cette fois-ci. *« On a beaucoup à perdre : les quelques avantages et la garantie de l'emploi mais aussi le maintien des petites lignes comme les nôtres qui vont disparaître avec le privé »*, lâche ce trentenaire, agent d'entretien des voies, dans un sourire timide. Le rail irrigue encore un peu ce territoire et il est aussi un des derniers employeurs. *« Si notre ligne ferme, on n'aura aucune possibilité de reclassement. Ma femme ne va pas lâcher son travail pour me suivre, c'est ma vie qui est ici »*, glisse Yannick Plenecassagne, conducteur de train.

La discussion aborde les prochaines actions et l'opportunité de bloquer le viaduc de Millau. Certains s'enthousiasment, mais il faudrait plus de monde. Peut-être lors de la journée interprofessionnelle appelée par la CGT le 19 avril, propose Frédéric Laur, secrétaire du syndicat des cheminots. *« En attendant, il faut qu'on se rende visibles et qu'on montre qu'on est déterminés. Il faut désintoxiquer les citoyens »*, argumente le syndicaliste. Décision est prise de sortir au carrefour de la nationale, pour expliquer la grève en distribuant leur journal.

Durant l'heure de déjeuner, les quatre voies du rond-point à la sortie du bourg sont filtrées par les agents en gilet orange. Le train en carton trône au milieu. Deux véhicules de gendarmes surveillent de loin.

« Bonjour, c'est nous les fainéants de cheminots », tente Tony. *« Je suis revenu exprès de Thaïlande pour la grève »*, rigole un autre jeune. Les passants sont surpris mais chaleureux : *« Bon courage »*, *« bonne continuation »*, *« j'ai un fils cheminot, alors tenez bon »*, soufflent les automobilistes. Les roulants n'en reviennent pas : *« Ça passe bien, hein ? »*

Au moment de la pause, auprès du barbecue, le délégué syndical galvanise encore ses troupes : *« Je sais que c'est dur de perdre de l'argent mais ça va pas durer jusqu'en juin car les entreprises et hôteliers gueulent qu'ils perdent du pognon. Et puis il y a la caisse de solidarité des écrivains. »*

Emeline Polge acquiesce. Cette agente de régulation de 29 ans a calculé que les neuf jours de grève prévus lui coûteront 900 euros. *« C'est dur avec le crédit sur la maison, mais j'ai mis un peu de côté. » « Il faut encore tenir,* martèle-t-elle. *C'est important pour ceux qui entreront après. »*

Vendredi 13 avril, pour la cinquième journée d'action, aucun train ne devait rouler. ■

SYLVIA ZAPPI

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

TRANSPORT
Air France : appel à la grève maintenu
L'intersyndicale d'Air France a maintenu vendredi 13 avril ses quatre prochains appels à la grève, dont ceux de mardi et mercredi prochains. La décision a été annoncée à l'issue de deux jours d'une négociation salariale avec la direction de la compagnie aérienne, qui doit reprendre lundi matin. – *(AFP.)*

ACIER
ArcelorMittal propose de céder des sites pour acheter Ilva
ArcelorMittal a annoncé vendredi 13 avril avoir proposé à la Commission européenne des cessions d'actifs en Europe pour lever les inquiétudes liées aux effets sur la concurrence de son projet d'acquisition du sidérurgiste italien Ilva. ArcelorMittal entend céder les sites de Piombino en Italie, Galati en Roumanie, Skopje en Macédoine, Ostrava en République tchèque, Dudelande au Luxembourg, ainsi que plusieurs lignes de production à Liège (Belgique).

ÉNERGIE
Trois fournisseurs d'électricité assignés en justice
L'association de consommateurs CLCV a annoncé, vendredi 13 avril, avoir assigné en justice trois fournisseurs d'électricité, CDiscount, Total et Engie pour des *« pratiques commerciales trompeuses »*. L'association estime que ces sociétés promettent des rabais plus avantageux que le montant réel des économies réalisées. – *(AFP.)*

Vélos, location, VTC… Uber veut vous faire abandonner votre voiture

A la recherche de relais de croissance, le groupe américain diversifie son offre de transport

SAN FRANCISCO - *correspondance*

Des vélos électriques en libre-service, des voitures de location et même des tickets de bus et de métro. Mercredi 12 avril, Uber a donné un coup d'accélérateur à sa stratégie de diversification en annonçant l'arrivée de nouveaux services de transport au sein de son application mobile. Objectif : *« Devenir une alternative à la voiture personnelle »*, explique Dara Khosrowshahi, le directeur général de la plate-forme américaine de voitures avec chauffeur (VTC).

Si cette mission avait été fixée dès le départ par Travis Kalanick, le fondateur d'Uber poussé à la démission, en juin 2017, après une accumulation de scandales et de polémiques, l'approche est nouvelle. L'ancien patron misait, en effet, uniquement sur une baisse drastique du prix des courses, en particulier grâce au développement des voitures autonomes.

Mais *« tous les trajets ne peuvent pas être effectués avec Uber »*, reconnaît désormais Jahan Khanna, responsable de la division mobilité de la société. *« Sans ces nouvelles offres, notre plate-forme ne peut pas véritablement rivaliser avec la proposition de valeur d'une voiture personnelle »*, poursuit-il dans un entretien accordé au site *The Verge*.

Pour atteindre son but, Uber estime ne plus pouvoir se contenter de ses célèbres voitures à la demande, même déclinées en plusieurs offres (véhicules de luxe, trajets partagés…) et positionnements tarifaires. La plate-forme doit permettre de *« choisir l'option la plus rapide ou la moins chère, que ce soit une voiture, un vélo, le métro ou autre »*, souligne M. Khosrowshahi.

« Vélos flottants »
Jusqu'à présent, Uber avait mené sa diversification d'activités sur des marchés annexes, mettant à profit les outils technologiques développés pour le transport de passagers. La société a lancé des services de coursiers, récemment fermés, ou de livraison de repas. Elle expérimente aussi, depuis 2017, une plate-forme destinée au transport routier.

Dans un premier temps, l'entreprise va déployer trois nouveaux services dans quelques villes américaines. A San Francisco et à Washington, elle propose déjà de louer des vélos électriques grâce au rachat, officialisé lundi 9 avril, de la start-up Jump. Le prix est fixé à 2 dollars (1,62 euro) pour les trente premières minutes. Chaque minute supplémentaire est ensuite facturée quelques centimes. Une fois le trajet terminé, le deux-roues peut être attaché sur n'importe quel arceau pour vélo public.

Cette stratégie intervient à un moment charnière : Uber espère mener son introduction en Bourse en 2019

Contrairement aux Vélib' parisiens, le système ne repose pas, en effet, sur les traditionnelles bornes de stationnement. A la place, les vélos sont équipés d'un GPS, ce qui permet aux clients de les localiser puis de les réserver avec leur smartphone. Ce modèle, dit de « vélos flottants », s'est développé en Chine. Il gagne désormais l'Europe et les Etats-Unis, même si de nombreux défis restent à relever. En France, Gobee. bike, société hongkongaise de vélos en libre-service qui avait déployé 2 000 vélos dans Paris, a arrêté son service, invoquant de trop nombreux vols et dégradations.

Uber suit ainsi la voie tracée par certains de ses concurrents asiatiques, comme le chinois Didi Chuxing, le singapourien Grab et l'indien Ola. La société américaine espère ne pas perdre le marché des petits trajets – en moyenne, les usagers de Jump parcourent 4,5 kilomètres –, ce qui pourrait avoir des répercussions sur son niveau d'activité. Elle promet d'étendre le service à d'autres villes.

Fin avril, Uber va par ailleurs tester à San Francisco une plate-forme de location de voitures pour une heure ou quelques jours. L'entreprise s'est associée avec la start-up Getaround, qui permet à des particuliers de louer leur véhicule lorsqu'ils ne l'utilisent pas. Elle entend offrir cette option ailleurs aux Etats-Unis, peut-être en nouant des partenariats avec d'autres acteurs car Getaround n'est pour le moment présent que dans dix villes.

Enfin, Uber s'est associée avec Masabi, une société britannique qui vend des titres de transport en commun sur smartphone. Le service est disponible dans une trentaine de métropoles en Europe et aux Etats-Unis, dont New York et Los Angeles. *« Nous voulons que les gens puissent prendre un Uber pour se rendre jusqu'au métro, puis qu'un autre Uber les attende quand ils en sortent »*, résume M. Khosrowshahi. Les détails de cette future intégration n'ont pas encore été précisés.

Cette nouvelle stratégie intervient à un moment charnière pour Uber, qui espère mener son introduction en Bourse en 2019. En outre, M. Khosrowshahi s'est engagé à atteindre la rentabilité avant la fin de l'année 2022, alors que la société de VTC a accusé une perte nette de 4,5 milliards de dollars en 2017. Pour réduire son déficit, elle vient de céder ses activités en Asie du Sud-Est. Elle avait déjà quitté la Chine en 2016 et fusionné avec un concurrent en Russie l'année suivante, afin de concentrer ses investissements dans les pays où sa position est plus favorable.

A terme, Uber espère convaincre les habitants des grandes villes de ne pas acheter de voiture. Mais la route reste longue, reconnaît M. Khosrowshahi. Aux Etats-Unis, l'achat et l'entretien d'un véhicule reviennent à un dollar par mille (1,6 kilomètre) parcouru. Utiliser Uber coûte en moyenne 2,50 dollars. Seules les voitures sans conducteur permettront de combler cet écart. Déjà parti en retard, Uber a subi un sévère contretemps : fin mars, l'entreprise a dû suspendre tous ses essais après le décès d'une piétonne percutée par l'un de ses prototypes.

Ces nouvelles activités doivent également permettre de compenser la croissance moins forte que prévu des plates-formes de VTC. Selon le site spécialisé *The Information*, les dirigeants d'Uber auraient nettement abaissé leurs prévisions pour le marché américain. Ils doivent donc trouver de nouvelles sources de chiffre d'affaires. ■

JÉRÔME MARIN

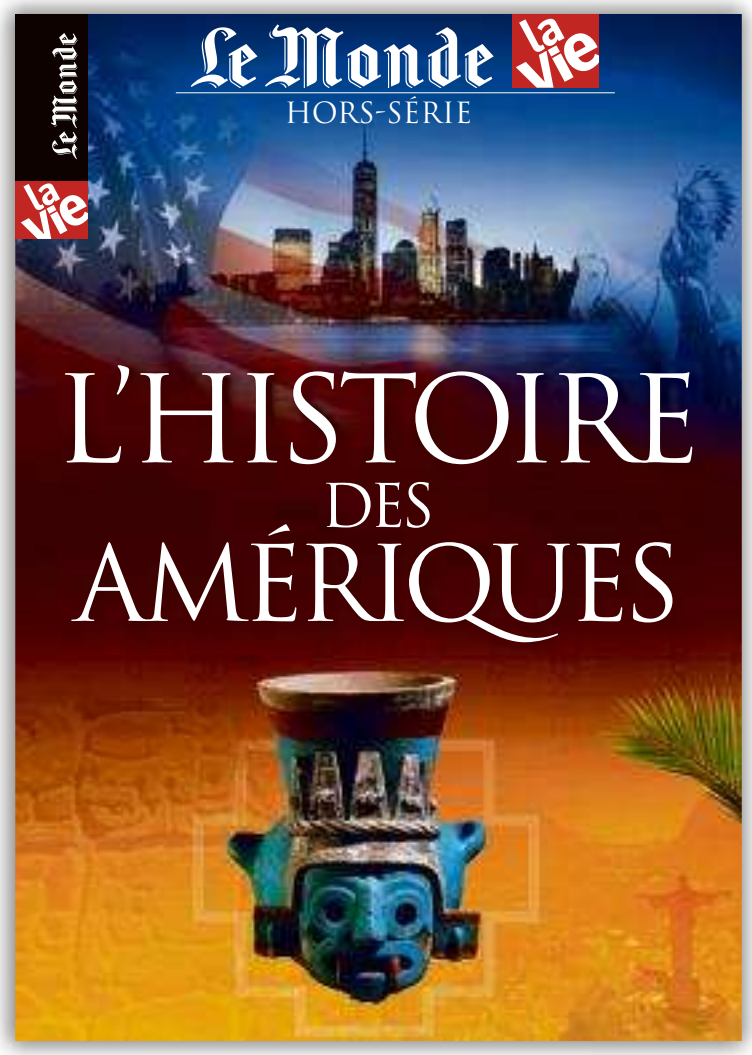

De l'Alaska à la Terre de Feu, de la préhistoire à aujourd'hui, de Toronto à Ushuaia, l'épopée de ce continent est fascinante et bouleversante. Marquées par le faste des civilisations précolombiennes, la colonisation européenne, l'esclavage, la discrimination raciale, les Amériques c'est aussi, le tango, le cinéma, le jazz ou les chefs-d'œuvre de la littérature sud-américaine : un insatiable esprit de liberté et de conquête.

Une invitation inédite à explorer, avec les meilleurs spécialistes, les lointains et nouveaux méandres de l'éternel « rêve » américain.

L'HISTOIRE DES AMÉRIQUES

Un hors-série Le Monde la vie - 188 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux et sur Lemonde.fr/boutique

En Allemagne, les salariés des services publics font monter la pression

Les grèves d'avertissement se sont multipliées cette semaine, avant la négociation de dimanche 15 et lundi 16 avril

BERLIN - *correspondance*

En Allemagne, les syndicats ont intensifié leur pression pour l'augmentation des salaires dans les services publics. Vendredi 13 avril, plusieurs régions allemandes ont subi d'importantes perturbations dans divers secteurs, à la suite de grèves d'avertissement à l'appel du syndicat Verdi avant la négociation de dimanche 15 et lundi 16 avril, qui sera sans doute décisive.

Vendredi, des milliers de salariés ont cessé le travail durant quelques heures. L'Allemagne avait rarement connu une telle mobilisation des employés des services publics ces dernières années. Les transports en commun de plusieurs grandes villes ont été très perturbés dans la semaine, ainsi que les crèches, les agences nationales pour l'emploi et les services d'enlèvement des ordures ménagères. A Düsseldorf, la capitale du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, aucun métro ou tram ne circulait mercredi.

Même scénario en Rhénanie-Palatinat, où aucun train régional ne roulait dans la région du confluent du Rhin et du Neckar, une des zones les plus industrialisées du pays. Dans cette région, l'activité de certains hôpitaux était très touchée. A Hambourg, jeudi, les ordures n'ont pas été enlevées. Et, mardi, une grande partie du trafic aérien a été bloquée par la grève de certains membres du personnel de sécurité couverts par une convention collective du secteur public régional.

Bien qu'ils affectent de façon importante son quotidien, ces mouvements ne suscitent pas de protestation dans la population. Selon un sondage de la chaîne ZDF, les trois quarts des Allemands accordent leur soutien aux grévistes. Le syndicat Verdi et la fédération des fonctionnaires en ont profité pour montrer leur potentiel de perturbation en cette semaine décisive. Depuis le 26 février, ils tentent d'obtenir pour les 2,3 millions de salariés de la fonction publique des hausses de traitement : entre 6 % et 11 % selon les groupes tarifaires. Et ils accusent leurs employeurs – en l'occurrence, les négociateurs de l'Etat fédéral et de la fédération des communes – de n'avoir pas fait de proposition.

« Nos membres ne se satisferont pas d'une augmentation de plus ou moins 2 % comme les années précédentes. Au cas où ils continuent à faire barrage et préfèrent la confrontation, nous réagirons en conséquence », a menacé Frank Bsirske, le président de Verdi. Le syndicat est confiant : il a obtenu vendredi pour les 62 000 salariés de Deutsche Telekom une hausse des salaires de 5,2 %, assortie d'une garantie d'emploi jusqu'en 2020 et de jours de congé supplémentaires. Dans l'industrie, IG Metall a décroché en février une augmentation de 4,3 % et une plus grande flexibilité du temps de travail.

Le conflit actuel dans la fonction publique ne porte que sur les salaires. Ces grèves, dites « d'avertissement », se tiennent durant quelques heures dans le contexte particulier de la négociation d'une nouvelle convention collective. Chaque secteur négocie un accord salarial pour une période déterminée, durant laquelle le recours à la grève pour demander des hausses de salaires n'est, en principe, pas autorisé. Une grève peut être interdite par le tribunal du travail si cette condition n'est pas respectée ou si une entreprise touchée dépose un recours et que le mouvement est jugé disproportionné ou qu'il est établi que les autres voies de négociation ont été épuisées.

Le syndicat Verdi est confiant : il a obtenu vendredi une hausse des salaires de 5,2 % chez Deutsche Telekom

Des conflits plus durs
Certaines années sont donc plus mouvementées que d'autres : 2017 a été très calme, a calculé l'institut économique de Cologne, alors que 2018, marquée par l'arrivée à échéance de plusieurs grandes conventions collectives, comme dans l'industrie, avec des conflits plus durs, affiche déjà beaucoup de jours de grève. *« Globalement, les négociations des dernières années ont été plus conflictuelles »*, note Hagen Lesch, auteur de l'étude publiée en mars.

Il sera en tout cas difficile, pour l'Etat fédéral, d'arguer d'une faiblesse de ses moyens. En 2017, l'Allemagne a dégagé un excédent budgétaire historique de près de 62 milliards d'euros, a annoncé, mercredi, l'institut national de statistiques Destatis. Soit plus du double de celui de 2016, grâce à la contribution des grands groupes énergétiques au fonds public du nucléaire – qui doit gérer le démantèlement des centrales à long terme. Même sans ce versement exceptionnel, l'excédent de 2017 s'établit à 30,6 milliards d'euros. ■

CÉCILE BOUTELET

La justice russe ordonne le blocage de Telegram

En cause, le refus de la messagerie cryptée de fournir aux services de sécurité les clés de déchiffrage

Le service de messagerie était menacé depuis plusieurs semaines par les autorités russes. DADO RUVIC/REUTERS

MOSCOU - *correspondante*

Le cofondateur de la messagerie Telegram, Pavel Dourov, avait interdit à ses avocats de se rendre au tribunal de Taganski, un arrondissement du centre de Moscou, où, disait-il, *« tous les principes élémentaires* [du droit] *ont été violés »*.

C'est donc devant des bancs vides, côté accusés, que la justice russe a ordonné en à peine vingt minutes, vendredi 13 avril, le blocage *« immédiat »* de la messagerie sur tout le territoire du pays. En cause : le refus de Telegram de fournir au FSB, les services russes de sécurité, les clés permettant de déchiffrer les messages.

Sur 200 millions d'utilisateurs de la messagerie dans le monde, 10 millions sont Russes, dont de nombreuses administrations et officiels eux-mêmes, au Kremlin comme au sein du gouvernement. Quelques minutes après le verdict, le ministère russe des affaires étrangères signalait d'ailleurs sur son site Internet : *« Chers abonnés, vous pouvez toujours nous suivre sur Viber, et d'autres réseaux sociaux, Facebook, Vkontakte, Twitter, Instagram... »*

Ironie du sort, M. Dourov, d'origine russe, cofondateur de Telegram avec son frère Nikolaï en 2013, est aussi celui qui a donné naissance à l'application Vkontakte, le Facebook russe, dont il fut le directeur général jusqu'à son éviction, en 2014, année où il a décidé de quitter la Russie *« sans retour »*.

Sur une liste noire

Vendredi, le vice-ministre de la communication, Alexeï Voline, s'est voulu rassurant : *« Le blocus de Telegram ne nuira pas à ses abonnés*, a-t-il déclaré. *Ils utiliseront d'autres ressources ou contourneront l'interdiction. »*

Sa remarque est parfaitement exacte. Dès le début de son bras de fer avec les autorités russes, commencé en 2017, les dirigeants de Telegram ont ajouté dans la messagerie la possibilité de contourner un blocus grâce à des serveurs relais, et l'Internet russe est déjà inondé de conseils pour briser l'embargo. Un rapide sondage organisé sur le site de la radio Echo de Moscou a conclu dans le même sens : 82 % des personnes qui ont répondu ont déclaré qu'elles éviteraient le blocus.

« Le tribunal Taganski de Moscou (...) *a prouvé que le "bureau"* [le FSB] *n'arrive pas à lire les messageries qui utilisent un chiffrement complet, il a ainsi montré que Telegram est la plus sûre »*, a ironisé Pavel Chikov, l'un des avocats russes de la société. *« Il a augmenté la quantité d'ennemis du pouvoir de quelques millions*, a-t-il poursuivi. *Il a démontré que le système judiciaire sert fidèlement ses intérêts et inscrit la Russie dans la liste des pays en guerre contre le progrès et la liberté. »* Pavel Dourov a également réagi. *« Chez Telegram, nous avons le luxe de ne pas dépendre d'une source de revenus ou de la vente de publicité*, a-t-il déclaré sur son compte Telegram. *La vie privée n'est pas à vendre, et les droits humains ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la peur ou de la cupidité. »*

Telegram rejoint, en effet, d'autres réseaux inscrits sur une liste noire en Russie et interdits, comme LinkedIn ou Dailymotion.

Ce blocage est un nouvel *« assaut »* contre la liberté d'expression, selon Amnesty International. Les autorités russes, souligne l'organisation de défense des droits humains dans un communiqué, *« ont bloqué les sites d'information qui les critiquent, imposé des règles de stockage de données draconiennes et déclaré les médias enregistrés en dehors de la Russie comme des "agents étrangers". Maintenant, ils ciblent l'une des applications de messagerie les plus populaires en Russie simplement pour avoir le courage et l'intégrité de respecter la vie privée de ses utilisateurs »*.

> **« Les droits humains ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la peur ou de la cupidité »**
> PAVEL DOUROV
> cofondateur de Telegram

Saisie par Roskomnadzor, l'agence fédérale russe des télécommunications, la justice n'a pas reculé. *« Les informations diffusées par Telegram peuvent contenir des données utilisées par des terroristes et des extrémistes »*, a une nouvelle fois plaidé, vendredi, sa représentante en décrivant une *« menace »* pour la Russie. En juin 2017, Roskomnadzor avait averti la messagerie d'un possible blocage en lui intimant l'ordre de s'inscrire dans le registre des diffuseurs d'information, une injonction à laquelle Telegram avait fini par se plier.

M. Dourov a cependant opposé un *« niet »* catégorique à la demande de fournir les clés de déchiffrement aux services de sécurité, s'attirant à nouveau les foudres des autorités. Cette fois, avertissait-il en mars, les menaces de blocage *« ne porteront pas leurs fruits »*. ■

ISABELLE MANDRAUD

L'Iran tente d'enrayer la chute de sa monnaie face au dollar

Un taux de change fixe a été instauré entre le rial et le billet vert

TÉHÉRAN - *correspondance*

Mercredi 11 avril, pour le deuxième jour d'affilée, des files d'attente se sont formées devant les bureaux de change à Téhéran sans que pratiquement aucun échange n'ait lieu. Depuis que le gouvernement a instauré, le 10 avril, un taux de change fixe entre le dollar et le rial, la monnaie nationale, il est devenu impossible pour les Iraniens d'échanger leurs devises contre des billets verts.

Le gouvernement a pris cette décision pour enrayer la chute de sa monnaie, qui a perdu plus de 30 % de sa valeur face au dollar en six mois. La raison de cette dégringolade ? Les Iraniens craignent un effondrement encore plus marqué si Donald Trump met à exécution sa menace de retirer en mai les Etats-Unis de l'accord international sur le nucléaire iranien.

Depuis mardi, l'Iran n'autorise plus que les échanges au taux de 1 dollar pour 42 000 rials iraniens, contre 60 000 la veille. Espérant acheter des billets verts au nouveau taux plus avantageux, et sécuriser ainsi leurs avoirs, les Iraniens se sont rués dans les bureaux de change. En vain... Malgré les déclarations du vice-président iranien, Eshagh Jahangiri, qui assurait, le 9 avril, que *« tous les besoins du pays seront satisfaits à ce taux de change* [unifié] *par la banque centrale »* iranienne, les dollars promis n'ont pas été fournis, obligeant certains bureaux de change à baisser le rideau. Sur le marché noir, le dollar s'arrache à 50 000 rials, même si le vice-président a menacé ceux qui pratiquent d'autres taux de « poursuites judiciaires » comme des *« trafiquants de drogue »*. Une dizaine de marchands de devises ont été arrêtés. Et il est désormais interdit à tout citoyen de posséder l'équivalent de plus de 10 000 euros en devises étrangères.

« De plus en plus pessimistes »

La chute soudaine du rial face au dollar n'est *« pas naturelle »*, juge M. Jahangiri, car *« ces derniers mois, l'équivalent de dizaines de milliards de dollars de devises étrangères est entré en Iran, issues des exportations vers l'étranger »*. Il accuse *« les ennemis »* du pays, notamment *« les Etats-Unis »* depuis l'arrivée au pouvoir de M. Trump, de chercher *« à donner une image instable de l'économie »* iranienne *« afin de dissuader quiconque désireux de faire des affaires avec l'Iran »*. Le 12 mai, le président américain dira s'il se retire ou non de l'accord de juillet 2015 sur le programme nucléaire de Téhéran. En cas de retrait, des sanctions économiques seront de nouveau imposées. Nombre d'entreprises européennes attendent cette date pour poursuivre ou leurs projets iraniens ou y renoncer.

« Les Iraniens sont de plus en plus pessimistes sur l'état de l'économie, explique Esfandyar Batmanghelidj, fondateur de l'Europe-Iran Business Forum, conférence entre chefs d'entreprise iraniens et européens. *Ils craignent que le retour d'une partie des sanctions s'accompagne d'une poussée de l'inflation et pénalise la croissance. Ils cherchent donc à protéger leurs avoirs, d'où la récente affluence sur le marché de devises étrangères. »*

Mehrdad, un jeune Iranien de Téhéran, voit s'éloigner son rêve de partir étudier aux Etats-Unis. Ce photographe achetait tous les mois avec son salaire quelques centaines de dollars qu'il mettait de côté. Il comptait aussi sur le quota annuel de 12 000 dollars à un taux préférentiel fournis par l'Etat aux Iraniens étudiant à l'étranger. Depuis le 8 avril, ce droit est supprimé. *« Si je dois acheter des dollars au prix fort et si notre monnaie baisse, je devrai sûrement abandonner mon projet. J'ai arrêté de regarder les infos, tellement ça me fout la trouille. »*

Pourtant, en mai 2017, Mehrdad a voté pour Hassan Rohani, en raison notamment du bilan économique du président. Ce dernier, réélu avec 57 % des voix, est aujourd'hui critiqué de toute part. *« Rohani avait promis une plus grande interaction avec la communauté internationale et davantage de transparence dans le pays*, note M. Batmanghelidj. *Ces deux engagements semblent aujourd'hui compromis, ce que reflète la crise monétaire actuelle. »* ■

GHAZAL GOLSHIRI

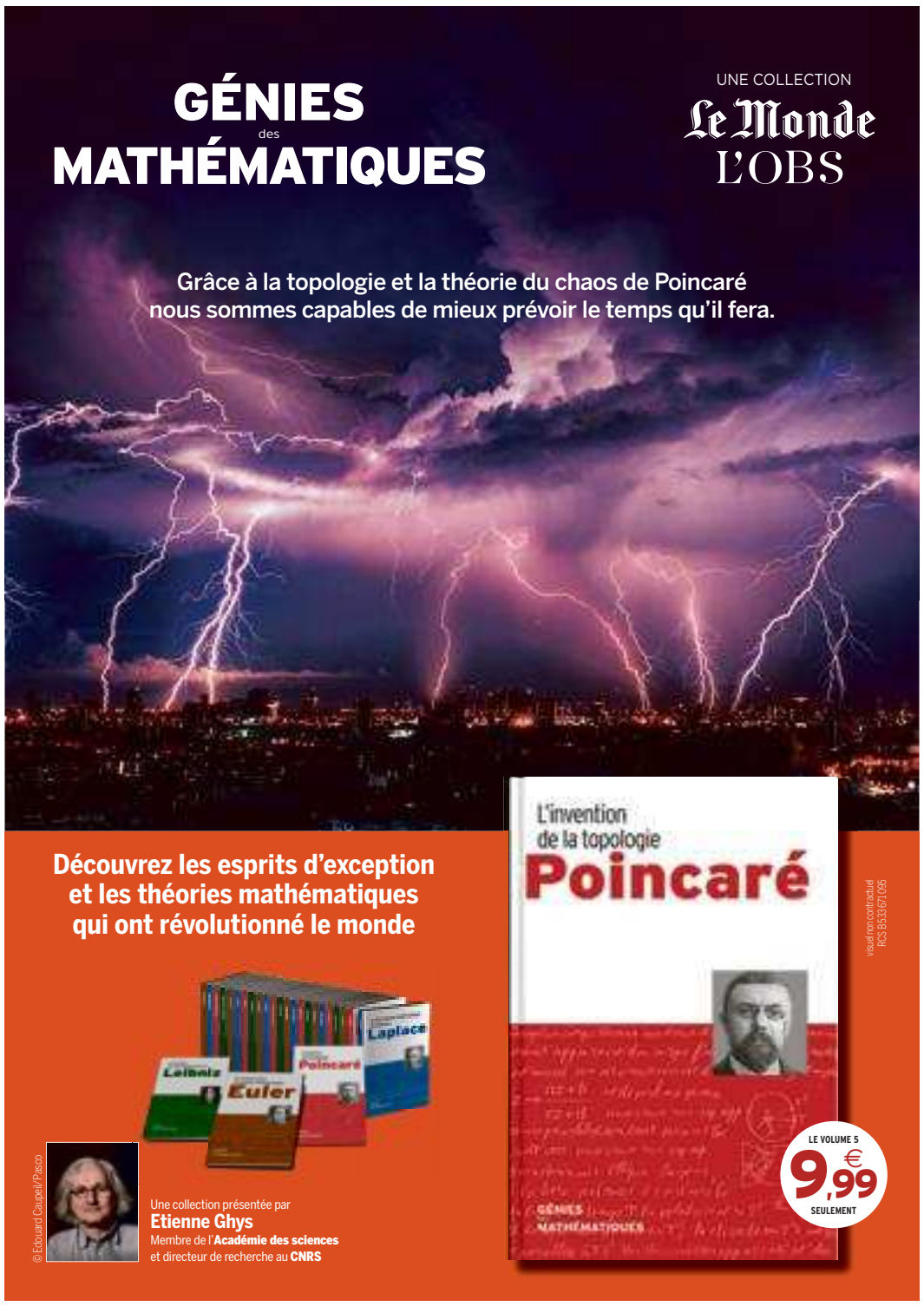

DÈS LE 19 AVRIL CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
www.CollectionMathsLeMonde.fr

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

A l'occasion des 40 ans du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), des experts ont exploré différents scénarios pour la mondialisation

Avis de gros temps sur le commerce mondial

A quoi Trump joue-t-il ?

Si l'Amérique veut détruire le commerce multilatéral, Européens et Chinois devront faire cause commune pour éviter cette menace, estime Pascal Lamy, l'ancien directeur de l'OMC

Par PASCAL LAMY

ISABEL ESPANOL

Donald Trump vient de lancer la grande offensive protectionniste antichinoise (mais pas que…) qu'il avait annoncée au cours de sa campagne électorale en 2016. Jusqu'alors, ses initiatives avaient pu paraître mesurées par rapport à ses rodomontades : sortie de l'accord transpacifique, que les Etats-Unis d'Obama n'avaient pas ratifié ; renégociation de l'accord commercial nord-américain avec le Canada et le Mexique et de l'accord bilatéral avec la Corée du Sud… Jusque-là, plus de peur que de mal.

Mais les annonces récentes sont d'une autre ampleur : une première vague sur l'acier et l'aluminium, pour quelques milliards de dollars, une seconde rafale d'annonces ciblées sur la Chine, qui s'élève à plusieurs dizaines de milliards d'échanges. Les marchés financiers ont réagi plus nerveusement. Pourtant, si l'escalade est claire, même s'il ne s'agit, à ce stade, que d'annonces, les signaux qui les accompagnent paraissent confus, voire contradictoires, d'où une grande perplexité sur les intentions réelles du président américain et de son gouvernement.

On dénonce l'Organisation mondiale du commerce (OMC), *« une catastrophe »*, tweete Donald Trump, mais on y lance un procès contre la Chine, tout en bloquant le fonctionnement de la machine contentieuse à Genève. Cherchez l'erreur ! On exhume du musée des armes de protection commerciale une législation de défense nationale pour sanctionner les Européens ou les Japonais, alliés fidèles. On voudrait qu'il y ait autant de Chevrolet à Berlin que de Mercedes à New York, comme si cette réciprocité faisait le moindre sens au XXIe siècle. On souhaite rééquilibrer la balance commerciale américaine, dont chacun sait qu'elle est en déficit structurel de long terme en raison d'une consommation domestique supérieure à la norme des économies développées et d'un taux d'épargne plus faible, le tout financé sans difficulté par le privilège du dollar. On assimile ce déficit à des emplois « volés » par les étrangers, alors que l'économie américaine est proche du plein-emploi.

Bref, au-delà de gesticulations en direction du cœur de son électorat, on ne comprend ni les raisons réelles de cette offensive du président américain, ni le but qu'il recherche, ce qui complique la réaction de ses partenaires commerciaux, à commencer par les deux principaux : l'Europe et la Chine, qui s'interrogent et, du coup, semblent hésiter. Il faut pourtant réagir.

TRUMP CROIT, EN ÉCONOMIE COMME AILLEURS, À LA LOI DU PLUS FORT, AUX VERTUS DE L'INTIMIDATION ET À L'IMPORTANCE DU LANGAGE CORPOREL, COMME AU POKER

FRACTURE IDÉOLOGIQUE

Deux scénarios paraissent, à ce stade, envisageables, selon l'idée que l'on se fait des intentions de Donald Trump.

Le premier est fondé sur une analyse tactique, dont on trouve la trace dans les commentaires de Peter Navarro (à la Maison Blanche), Wilbur Ross (au ministère du commerce), Robert Lighthizer (le négociateur international) et Steven Mnuchin (au Trésor), qui sont à la manœuvre : il faut taper du poing sur la table et s'habiller en tenue de campagne, afin d'établir un rapport de force en vue d'une négociation. Ce ne sont pas les sujets qui manquent, tant il est vrai que certaines des critiques américaines du système commercial international actuel sont parfaitement fondées, et d'ailleurs partagées, y compris par les Européens. Il en va des règles de l'OMC, qui devraient encadrer plus fermement certaines pratiques chinoises et qui n'ont pas été ajustées ou instaurées depuis leur entrée à l'OMC en 2001 : subventions industrielles, marchés publics, discriminations diverses à l'égard des investisseurs étrangers. Les Chinois souhaiteraient de leur côté discipliner davantage les soutiens américains à l'agriculture ou limiter la durée des brevets pour les médicaments. Il y a donc matière à négocier, si telle est l'intention.

Mais peut-être cette approche multilatérale n'est-elle pas celle que veulent les Etats-Unis de Donald Trump, qui rechercheraient plutôt des concessions spécifiques (pour les producteurs américains, bien sûr), comme celles que contiennent des accords dits de « libre-échange » et qui s'ajoutent d'ordinaire aux ouvertures multilatérales. Il appartiendrait alors aux partenaires commerciaux des Américains d'accepter, ou non, d'entrer dans un rapport de force de ce type plutôt que de négocier dans le cadre de l'OMC.

Le second scénario n'est pas incompatible avec le précédent : Donald Trump souhaiterait se débarrasser du système multilatéral et forcer le recours à la négociation bilatérale. Il ne s'agit plus d'améliorer le système actuel en remédiant à ses insuffisances, mais d'abattre l'édifice construit depuis soixante-dix ans, puisqu'il ne servirait plus les intérêts américains. Ce scénario est beaucoup plus dangereux que le précédent pour une économie mondiale désormais intégrée par des chaînes de valeur qui traversent de multiples frontières. Ce danger est d'autant plus menaçant que Donald Trump croit fermement aux vertus du protectionnisme pour défendre les intérêts de son électorat.

C'est dans cette fracture idéologique que réside la principale menace. Nous, Européens, pensons que le protectionnisme ne protège pas des chocs d'une ouverture commerciale globalement positive, même si elle est localement douloureuse pour les systèmes économiques et sociaux qui y sont parfois mal préparés, y compris chez nous. Nous savons que la solution réside dans les politiques publiques, l'amélioration des systèmes de réduction de l'insécurité sociale, la redistribution des gains de l'échange, une meilleure protection des travailleurs, des politiques d'éducation, des remèdes aux déséquilibres territoriaux.

Mais, de cela, Donald Trump n'a cure. Il croit, en économie comme ailleurs, à la loi du plus fort, aux vertus de l'intimidation et à l'importance du langage corporel, comme au poker. Certains, tels les Chinois, pourraient probablement s'accommoder d'une telle régression bilatérale qui se solderait par quelques avantages préférentiels sino-américains, que Pékin saura doser avec un art consommé. Ce ne sera pas le cas des autres, à commencer par les Européens.

D'où l'urgence d'une stratégie ferme des institutions qui ont la charge de la défense et de la promotion des intérêts commerciaux de l'Union européenne, au-delà des réactions à la petite semaine. Et qui devrait être clairement basée sur l'affichage, puis sur la mise en œuvre d'une triangulation entre les trois éléphants du commerce mondial : avec les Américains pour faire pression sur les Chinois et améliorer les disciplines multilatérales, avec les Chinois pour protéger l'OMC et le système multilatéral contre une tentative américaine de mettre à mal notre assurance collective contre les méfaits du mercantilisme. ■

¶
Pascal Lamy, *ancien directeur de l'Organisation mondiale du commerce, est président d'honneur de l'Institut Jacques Delors*

Une croissance faible n'est pas une fatalité

L'absence d'inflation et la modération salariale témoignent de la fragilité de la reprise économique. Mais, pour l'économiste Benoît Cœuré, les gains de productivité offerts par la révolution numérique restent à venir

Par BENOÎT CŒURÉ

La grande crise financière et la crise de la zone euro sont derrière nous. Leurs conséquences les plus graves sont effacées. Les outils macroéconomiques traditionnels suggèrent même que, en moyenne, dans la zone euro, les personnes ayant la possibilité et le souhait de travailler auraient dans l'ensemble retrouvé un emploi, et que les capacités de production des entreprises seraient quasiment ou pleinement utilisées. Ce diagnostic apparaît sans doute contre-intuitif, voire choquant, compte tenu du niveau actuel du chômage. En effet, s'il était exact, des tensions sur les prix se manifesteraient. Lorsque la main-d'œuvre vient à manquer, les travailleurs sont en position de force pour négocier des hausses de salaire. De même, les contraintes sur l'offre incitent les entreprises à relever leurs prix. Pourtant, ni l'inflation ni les salaires n'ont montré de signes clairs d'accélération.

Il y a deux interprétations possibles. Soit la relation entre le taux de chômage et l'inflation (la « courbe de Phillips ») est rompue, c'est-à-dire que les entreprises sont réticentes à augmenter les salaires, alors même qu'elles peinent à trouver de nouveaux salariés. Soit nous ne mesurons pas de la bonne manière la capacité de production de nos économies.

La première interprétation ne résiste pas à l'analyse des données, qui confirme que la courbe de Phillips reste valide, à une nuance près : la réaction des prix dépend fortement de la manière dont l'emploi est rémunéré. Or, les salaires augmentent moins si les nouveaux emplois sont à temps partiel contraint ou à durée déterminée, comme c'est le cas aujourd'hui dans la zone euro.

Reste la seconde interprétation. Que sait-on réellement du niveau des capacités de production, de leur réaction aux fluctuations de la demande ? En réalité, pas grand-chose. Par exemple, les estimations du nombre de travailleurs définitivement sortis de l'emploi, fortement revues à la hausse au début de la crise, ont été ramenées vers leurs niveaux d'avant la crise. Pour expliquer ces révisions, les économistes avancent deux hypothèses. La première met l'accent sur des « effets d'hystérèse » qui auraient réduit de manière permanente la capacité d'offre de nos économies, victimes depuis la crise d'un manque prolongé d'investissements et de main-d'œuvre productive. La seconde indique au contraire que la capacité d'offre ne se serait en réalité pas autant contractée qu'on ne l'estimait au cœur de la crise. Cela expliquerait mieux, rétrospectivement, la modération des tensions inflationnistes constatée ces dernières années. Les modèles utilisés par les banques centrales pour mesurer les capacités de production auraient surestimé la persistance des chocs qui ont frappé nos économies.

FAIRE PREUVE DE PATIENCE

Plutôt que d'être une conséquence directe de la crise, le ralentissement récent de l'offre pourrait prolonger une tendance plus profonde, une baisse de la productivité liée à la dissipation progressive des effets de la révolution informatique des années 1990-2000. Selon que ce ralentissement sera permanent ou transitoire, les politiques macroéconomiques futures seront différentes. La quatrième révolution industrielle (la convergence entre intelligence artificielle, biotechnologies et robotique) permet d'être prudemment optimiste. D'abord, il faut du temps aux nouvelles technologies pour s'imposer. Peut-être devons-nous simplement faire preuve de patience avant de pouvoir observer que les effets de la numérisation et de l'automatisation apparaissent dans les chiffres de la productivité. Ensuite, l'adoption des nouvelles technologies, ralentie par la faiblesse de la demande, pourrait accélérer maintenant que le cycle des affaires atteint sa maturité et que les entreprises font face à des contraintes de capacité.

Dans tous les cas, il devient crucial de mettre en œuvre des politiques qui permettent de rejoindre plus vite la frontière technologique. Quant à la politique monétaire, compte tenu des capacités inemployées, elle devra rester très accommodante pour ramener l'inflation à des niveaux proches de 2 %.

Cet article reprend les conclusions d'un discours prononcé le 12 avril, à l'occasion du 40e anniversaire du CEPII.

¶
Benoît Cœuré *est membre du directoire de la Banque centrale européenne*

Le système bancaire européen surveille sa ligne

Claudia Buch, vice-présidente de la banque centrale allemande, plaide pour un système financier robuste, capable de faire face à l'imprévu

Par CLAUDIA BUCH

L'économie mondiale est actuellement en bonne santé, avec des perspectives positives. Des conditions économiques favorables, une inflation et des taux d'intérêt bas contribuent à la valorisation élevée des marchés financiers. Mais ils peuvent aussi rendre les acteurs de marché excessivement optimistes, alimentant la montée des risques pour la stabilité financière. Pour assurer la robustesse du système financier, il faut donc disposer de réserves suffisantes contre les événements imprévus et veiller à ce que les réformes ne soient pas diluées.

Les marchés anticipent une remontée graduelle des taux d'intérêt. Cela renforcerait la stabilité du système financier : les banques conforteraient leur marge d'intermédiation, en particulier si les taux d'intérêt sortent durablement du territoire négatif. Les assureurs et les organismes de retraite dégageraient plus facilement le revenu nécessaire pour atteindre les rendements promis.

DES CAPITAUX PROPRES SUFFISANTS SONT CRUCIAUX, PARCE QU'ILS CONSTITUENT UN MÉCANISME D'ASSURANCE

Mais comment les marchés réagiraient-ils à un ralentissement inattendu ? Que se passerait-il si les taux restaient bas pour beaucoup plus longtemps ? Si des risques politiques importants se matérialisaient, faisant bondir les primes de risques ? De tels événements inattendus pourraient affecter un grand nombre d'acteurs de marché simultanément, ce qui pourrait menacer le bon fonctionnement de l'ensemble du système financier.

DÉGÂTS CONSIDÉRABLES

L'histoire nous enseigne que les crises financières surgissent le plus souvent de façon inattendue. Elles peuvent être à l'origine de dégâts considérables – la production baisse, le chômage augmente et la dette publique grimpe.

Pour être robuste, un système financier doit pouvoir résister aux mauvaises surprises. Des capitaux propres suffisants sont cruciaux, parce qu'ils constituent un mécanisme d'assurance : lorsque le risque se matérialise et que les pertes surviennent, la valeur des fonds propres s'ajuste et les paiements de dividendes peuvent être suspendus. De cette façon, les détenteurs de fonds propres sont exposés aussi bien au risque de perte qu'à la probabilité de gain, tirant les bénéfices des succès et essuyant les coûts des échecs. Les contrats de dette habituels, au contraire, paient un taux d'intérêt convenu à l'avance, quelle que soit la performance. Les risques ne sont alors pas partagés, à moins que les créanciers n'acceptent une restructuration de la dette. Un niveau suffisant de capitaux propres permet donc de s'assurer que les banques peuvent faire face aux mauvaises surprises.

De nombreuses réformes adoptées depuis la crise ont exactement cet objectif : augmenter les fonds propres pour rendre le système financier plus robuste. Les banques doivent maintenant remplir des exigences de fonds propres plus élevées. Les réformes vont plus loin encore : les procédures de faillite habituelles n'étant pas adaptées aux banques systémiques, de nouveaux régimes ont été créés pour le redressement et la résolution de tels établissements. Cela réduit la subvention publique implicite et les garanties politiques dont bénéficient les créanciers des banques. Ils ne peuvent plus s'attendre à être secourus aux frais du contribuable.

Avons-nous pour autant atteint l'objectif de rendre le système financier plus robuste ? Et quels sont les effets secondaires potentiels ? Pour répondre à ces questions, le G20 a créé un cadre d'évaluation structuré, qui permet de distinguer l'intérêt privé et public. Les premiers résultats suggèrent que le système bancaire continue à financer correctement l'économie réelle. Dans le même temps, on entend souvent dire que les réformes ont été coûteuses pour le secteur financier. De fait, réduire les subventions publiques, en particulier celles accordées aux grandes banques, augmente les coûts pour les actionnaires et les créanciers. Cette augmentation des coûts privés est pourtant un bénéfice pour la société parce que les crises systémiques deviennent moins probables et moins sévères. Les réformes dégagent ainsi un « double dividende » – un système financier qui contribue à la fois à la stabilité financière et à la croissance économique. ■

¶
Claudia Buch *est vice-presidente de la Deutsche Bundesbank (banque centrale allemande)*

Il faut imaginer un Brexit heureux

Les voies et moyens d'une relation différente mais compatible entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sont possibles, explique Kalypso Nicolaïdis, professeure à Oxford

Par KALYPSO NICOLAÏDIS

Si l'on en croit ses apôtres, l'Union européenne (UE) aurait pour mission de sauver le libre-échange contre ses détracteurs trumpiens tout en maîtrisant ses effets pervers dévastateurs qui alimentent l'euroscepticisme. Mais pour nous en tenir au plus urgent, ne doit-on pas considérer le Brexit comme un test-clé ? Après tout, il s'agit là d'inventer une relation commerciale nouvelle avec le pays tiers qui sera le plus UE-compatible au monde pour encore bien longtemps, malgré le cri du cœur de son électorat.

Si nous n'y arrivons pas là, quelle sera notre crédibilité ailleurs ? La façon dont l'UE négocie aujourd'hui avec le Royaume-Uni sera le gage de notre méthode.

Pourtant, les débats sur les modalités de la sortie britannique de l'Union européenne (UE) n'appellent pas à l'optimisme. Certes, l'accord de retrait proprement dit est presque prêt. Mais alors que les parties sont censées s'accorder sur une déclaration commune sur leur relation future d'ici octobre 2018, de toute évidence on est bien loin d'une convergence de vue sur la dimension commerciale. Michel Barnier, le négociateur en chef de l'UE, nous offre un diagnostic sans équivoque. Le Brexit doit tomber dans l'une des deux cases classiques : accord de libre-échange ou membre à plein du marché unique, Canada ou Norvège.

Or l'histoire du marché unique offre deux leçons pour Theresa May et M. Barnier. La première est que ce marché a été construit de façon pragmatique autour du principe de reconnaissance mutuelle, étayé par de rigoureux règlements des différends. Mais parce que la confiance n'est jamais aveugle entre Etats, il n'existe pas dans l'UE de reconnaissance mutuelle pure. En réalité, nous perfectionnons en continu un système de « reconnaissance mutuelle régulée », une reconnaissance qui peut être partielle, conditionnelle et réversible.

CROISADE NORMATIVE

La deuxième leçon est liée à la croisade normative de l'UE qui a cherché à exporter une version de ce modèle, sans grand succès.

L'UE peut-elle envisager un Royaume-Uni tout à la fois à la frange extérieure de son propre système de reconnaissance mutuelle régulée et à l'avant-garde de ses relations de reconnaissance externes ? Cela impliquerait que l'on accepte l'idée selon laquelle le Royaume-Uni ne devrait pas être traité comme n'importe quel pays tiers. Il s'agit aujourd'hui de la naissance d'un nouvel animal dans le paysage international : « l'ex-Etat membre », dont l'ADN restera compatible avec l'UE.

Ni canadien ni norvégien, le modèle britannique sera le modèle de la compatibilité, un modèle qui ne consistera pas à réguler la convergence comme pour l'élargissement, ni réguler la divergence comme le désirent les « brexiters », mais plutôt à réguler la différence, sans décider a priori si les différences réglementaires en question vont nécessairement dépasser les limites considérées comme légitimes dans un système de reconnaissance mutuelle. Que le Royaume-Uni devienne un pays tiers ne devrait pas annuler cette logique de libre-échange fondée sur la compatibilité réglementaire.

L'intégrité du marché unique serait respectée, parce qu'il s'agirait d'appliquer cette présomption générale de compatibilité à tous les secteurs au Royaume-Uni, sans « paniers » séparés. L'esprit du droit européen de l'UE est bien de développer une méthode fondée sur des principes et non sur les exceptions. En somme, il s'agit ici d'oublier nos préjugés et de faire du Brexit non pas un précédent désastreux en son sein, mais un acte ambitieux pour les relations extérieures de l'UE.

N'est-ce pas ce que nous devons à nos enfants des deux côtés de la Manche, dont les projets et les réseaux sont profondément liés ? En imaginant une relation qui laisse ouverts différents mondes futurs, y compris éventuellement au sein d'une UE transformée. *« Différents mais compatibles »* est une devise adaptée à cette fin. ■

¶
Kalypso Nicolaïdis *est professeure de relations internationales à Oxford*

MA VIE EN BOÎTE | CHRONIQUE
PAR ANNIE KAHN

Hara-kiri numérique

Les consultants du très renommé cabinet de conseil McKinsey sonnent l'alerte. La productivité ne redémarre pas dans les pays occidentaux. Pas plus aux Etats-Unis que dans l'ouest de l'Europe, démontrent les auteurs d'une note publiée en février. Un résultat étonnant. N'attendait-on pas de la « révolution digitale », annoncée dans tous les secteurs économiques, qu'elle améliore grandement cette productivité, à savoir la valeur ajoutée produite par heure travaillée ? C'est d'ailleurs à ce titre que les technologies numériques font particulièrement peur, car qui dit amélioration de la productivité dit suppression d'emplois, à court terme du moins.

Or, les experts de McKinsey sont formels. La productivité n'a augmenté en moyenne que de 0,5 % entre 2010 et 2014, alors qu'elle s'était accrue de 2,4 % sur la décennie précédente. Ce ralentissement remet en mémoire les propos tenus en 1987 par Robert Solow, américain, Prix Nobel d'économie, qui s'était étonné que l'introduction massive des ordinateurs dans l'économie ne s'accompagne pas d'une augmentation de la productivité. Avant de commencer à douter de son paradoxe, au début des années 2000. Or voici qu'il s'appliquerait à nouveau aujourd'hui.

Trois phénomènes relativement récents pourraient l'expliquer, estiment les consultants. Le premier est que la productivité s'était beaucoup améliorée à la fin du siècle dernier et au début des années 2000, et qu'il était sans doute difficile de continuer à cette cadence. La crise financière a ensuite créé une période d'incertitude et d'affaiblissement de la consommation. Et enfin, la transition d'un modèle économique à un autre a un coût qui obère une partie des progrès réalisés par la numérisation des activités. A cela s'ajoutent l'accroissement des inégalités et l'appauvrissement de la classe moyenne, qui continue d'affaiblir la demande et ralentit les investissements.

Productivité individuelle minée

Certes, ces raisonnements d'économistes sont forts rationnels. Mais ils font abstraction de considérations comportementales qui jouent peut-être un rôle tout aussi important dans ce ralentissement observé.

Chacun sait désormais que certaines applications deviennent addictives. Et pas seulement les jeux vidéo. Mais aussi les réseaux sociaux, au sein desquels on peut aller se perdre à tout moment tant dans sa vie personnelle que professionnelle, une de leur spécificité étant justement de contribuer à brouiller les frontières entre ces deux univers. En rendant les utilisateurs accros, la technologie se ferait ainsi hara-kiri, c'est-à-dire anéantirait, ou du moins contribuerait à amoindrir considérablement, les progrès qu'elle est censée générer. Il est si facile et tentant de lâcher son travail quelques instants pour découvrir de nouvelles notifications et errer finalement dans les méandres du réseau beaucoup plus longtemps que prévu. Ce qui mine la productivité individuelle.

EN RENDANT LES UTILISATEURS ACCROS, LA TECHNOLOGIE CONTRIBUERAIT À AMOINDRIR LES PROGRÈS QU'ELLE EST CENSÉE GÉNÉRER

Selon une étude de la Fondation de la chambre de commerce des Etats-Unis citée dans une note du blog Bank Underground, rédigé par des collaborateurs de la Banque d'Angleterre et daté du 24 novembre 2017, chacun perdrait en moyenne une heure de travail par jour (1,8 heure pour les millenials, les 18-35 ans) à vaquer sur les réseaux sociaux pendant son temps de travail.

A ces conséquences directement liées à l'usage excessif des smartphones, s'ajoutent les dégâts indirects. *« Les distractions causent encore plus de distractions »*, explique Dan Nixon, auteur de la note de Bank Underground. Les personnes interrompues par des stimuli externes (comme l'arrivée d'une notification) sont plus sujettes à s'interrompre ensuite de leur propre initiative, sous n'importe quel prétexte. Et plus on prend l'habitude de consulter différentes sources de notifications, plus on est tenté de consulter différents canaux d'information pour être sûr de ne rien « louper ». Ce qui finit par réduire notre aptitude à nous concentrer sur une seule tâche.

Or passer d'une tâche à une autre, puis revenir à la précédente, et changer à nouveau, est très contre-productif. Une autre étude citée en 2008 par Christine Rosen, journaliste au *New Atlantis,* estime à vingt-cinq minutes le temps nécessaire pour retrouver son efficacité après s'être interrompu pour faire autre chose. Et plus généralement, les simples interruptions dues à des appels téléphoniques intempestifs ou à la lecture trop fréquente de mails provoqueraient une baisse du quotient intellectuel (QI) deux fois plus importante que celle observée par certains fumeurs de marijuana. Diantre !

Si l'on ajoute à cela que l'abus d'écrans nuit aussi gravement au sommeil et qu'une nuit de moins de sept heures de sommeil (en moyenne) provoquerait les mêmes effets que 0,05 % d'alcool dans le sang, selon une autre étude de McKinsey, ou ferait perdre 10 points de QI à l'internaute en moyenne, selon la note de Bank Underground, mieux vaut aller au plus vite en cure de désintoxication numérique. Pour ne pas devenir totalement incompétent, victime du hara-kiri technologique. ■

kahn@lemonde.fr
@anniekahn2
ANNIE KAHN

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 AVRIL 2018

Le scandale Facebook, une revanche pour l'Europe

Face à Mark Zuckerberg, les parlementaires américains ont vanté la réglementation européenne

Dans le domaine technologique, les Européens ont parfois l'impression d'être en retard, mais être en retard quand la direction générale n'est pas bonne... ça peut vouloir dire être en avance.» Cette sortie, formulée lors d'un passage à Paris, fin mars, par l'Américaine Cathy O'Neil, auteure d'un livre sur les dangers des algorithmes (*Weapons of Math Destruction,* Crown, 2016, non traduit), résume l'ambiance politique du moment, après une semaine marquée par deux auditions de Mark Zuckerberg, le patron de Facebook devant les parlementaires américains. Dans ces échanges musclés, *«l'Europe»* et son approche régulatrice ont plusieurs fois été évoqués. Mais pour les saluer et non les critiquer. Les temps changent.

«Les Européens ont raison sur certaines choses», a admis M. Zuckerberg. Entendre le fondateur, PDG et actionnaire du plus grand réseau social du monde, l'un des plus célèbres représentants de la Silicon Valley, concéder un peu de terrain à la logique du Vieux Continent a revêtu une dimension symbolique. Clin d'œil de l'histoire, quand un représentant a invité à M. Zuckerberg à préciser *«sur quoi les Européens avaient tort»,* ce dernier a choisi de botter en touche: *«J'ai besoin de réfléchir davantage pour répondre.»*

Mark Scott, journaliste pour le site d'information américain *Politico* s'est amusé sur Twitter de cet *aggiornamento*: *«En 2017, l'avis des Etats-Unis sur l'approche européenne de régulation des entreprises technologiques: "C'est un racket protectionniste destiné à nuire à l'Amérique!" En 2018, l'avis des Etats-Unis après le dernier scandale de Facebook sur les données: "Ne pourrions-nous pas avoir les mêmes protections que l'Europe?"»*

Lors des auditions, de nombreux parlementaires ont sommé le fondateur de Facebook de dire s'il *«accorderait aux citoyens américains les mêmes droits qu'aux Européens en matière de vie privée». «Oui, les mêmes contrôles seront accessibles dans le monde entier»,* a promis M. Zuckerberg au représentant du Texas Gene Green. Un doute a malgré tout subsisté car les jours précédents, le dirigeant avait dit que *«les choses seraient un peu différentes aux Etats-Unis».*

Approche moins permissive

Le texte européen en question est le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui doit entrer en vigueur le 25 mai. *«Le RGPD est devenu le chouchou de tout le monde,* a relevé le quotidien britannique *The Guardian. Les régulateurs européens sont soudainement devenus les héros du jour.»* Les parlementaires américains peuvent trouver de *«l'inspiration»* de l'autre côté de l'Atlantique, a écrit le *New York Times*. L'approche moins permissive gagne du terrain. *«Je ne suis pas opposé à la régulation. La vraie question est: quelle est la bonne régulation?»*, a argumenté M. Zuckerberg, dont le discours a évolué en réponse aux pressions politiques.

Le rapport de force a bougé depuis l'époque où Barack Obama raillait les enquêtes de la Commission de Bruxelles

Au Congrès, quelques élus libéraux ont rappelé le risque de *«surréguler»* le secteur technologique. Mais le rapport de force a bougé depuis l'époque où Barack Obama raillait les enquêtes anticoncurrentielles de la Commission européenne: *«A la décharge de Google et Facebook, la réponse européenne est ici surtout guidée par des motivations commerciales. (...) Certains fournisseurs de services qui n'arrivent pas à concurrencer les nôtres essaient, en gros, de leur mettre des bâtons dans les roues»,* avait-il déclaré au site *Recode.*

Aux Etats-Unis, certains veulent durcir les règles. M. Zuckerberg s'est vu demander s'il soutiendrait le vote d'un *«consent act»*, une loi qui imposerait *«comme en Europe»* le consentement préalable d'un utilisateur avant d'utiliser ses données. *«En principe oui, mais les détails importent»,* a esquivé le *boss* de Facebook. D'autres plaident pour la création d'une agence américaine de protection des données – un débat surprenant vu d'Europe et de France, où la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) existe depuis 1978.

Au Congrès, le débat autour de la «responsabilité» de Facebook sur les contenus a fait écho aux discussions en cours autour de la révision de la directive européenne sur les services de médias audiovisuels, qui veut imposer des obligations aux grandes plates-formes numériques diffusant de la vidéo. Enfin, les attaques de Donald Trump envers Amazon et son patron, Jeff Bezos, accusés de *«ne pas payer leurs impôts»,* rappellent le durcissement fiscal de Bruxelles.

La pression pourrait se renforcer en Europe: jeudi, le *Financial Times* a révélé que la Commission menace de légiférer sur les *«fake news»*. Et les parlementaires de Strasbourg ont de nouveau exigé que M. Zuckerberg vienne rendre des comptes devant eux. Malgré toutes ces petites revanches, certains soulignent le long chemin à parcourir: *«Dommage que les citoyens européens doivent s'en remettre aux sénateurs américains pour obtenir la vérité sur ce qui s'est passé avec leurs données»,* s'est plaint sur Twitter l'eurodéputé Guy Verhofstadt. ■

ALEXANDRE PIQUARD

Le réseau social piste tous les internautes

Facebook collecte des données même sur ceux qui n'ont pas ouvert de compte

Peu importe que vous ayez un compte Facebook ou non: [le réseau social] *est capable de collecter des informations sur chacun d'entre nous.»* Cette phrase assassine a été lancée par Debbie Dingell, représentante démocrate du Michigan, lors du deuxième jour d'audition de Mark Zuckerberg, le patron de Facebook, mercredi 11 avril, devant le Congrès américain.

Le fondateur du réseau social a été interrogé sur sa capacité – déjà connue – à pister les internautes, qu'ils soient utilisateurs de Facebook ou non. Face à cette question délicate, M. Zuckerberg, mal à l'aise, a promis que ses équipes *«reviendraient»* vers les élus.

En fait, ces données sont collectées à partir des sites visités par l'internaute. Les boutons Facebook «J'aime» ou «Partager» qui apparaissent sur d'innombrables pages Web ont une autre fonction que celle qu'ils affichent. Même si l'internaute ne clique pas dessus, ils ordonnent à son navigateur de transmettre des données le concernant à Facebook.

Le réseau social utilise aussi vos contacts. Les utilisateurs de Facebook se voient proposer d'importer leurs contacts (sur Gmail, Hotmail, Yahoo!, leur répertoire téléphonique...) afin de trouver des amis avec lesquels se connecter sur le réseau social, ou d'en inviter d'autres à se créer un compte. Or, lorsqu'ils effectuent cette action, Facebook aspire des données concernant ces internautes, qui ne sont pourtant pas forcément inscrits sur le réseau social.

Carnets d'adresses aspirés

La quantité de données collectées – et leur nature exacte – n'est pas listée par Facebook. Concernant les données de navigation, l'entreprise dit recevoir *«des informations sur la page Web que vous consultez, la date et l'heure, et d'autres données liées au navigateur»*, sans plus de précision. En 2015, le réseau social avait assuré que ce type de données était supprimé au bout de dix jours.

Lorsque vous synchronisez vos contacts avec le réseau social, les adresses e-mail et les numéros de téléphone de ces personnes sont collectés, mais pas seulement. Les données peuvent inclure, précise Facebook, *«leurs noms et surnoms, photos de contact* (...) *et autres informations que vous pourriez avoir ajoutées comme une relation ou leur profession, ainsi que les données sur ces contacts présentes sur votre téléphone».* Pour justifier cette collecte, Mark Zuckerberg a évoqué *«des raisons de sécurité»*: *«Afin d'empêcher des gens d'aspirer des informations publiques, nous devons savoir quand quelqu'un tente d'accéder de façon répétée à nos services.»* En gardant la trace d'internautes, même non inscrits, Facebook dit pouvoir repérer des activités suspectes.

Quand le réseau social aspire les données du carnet d'adresses d'un de ses utilisateurs, cela l'aide *«à proposer des recommandations pour vous et les autres et à fournir un meilleur service».* Cela permet aussi au réseau social de suggérer immédiatement à un nouvel inscrit des personnes à suivre.

Cette collecte massive par Facebook a pour fondement la publicité ciblée, à la base de son modèle économique. En récupérant des données sur les internautes non inscrits, sa régie peut leur exposer des publicités dites *«pertinentes».*

Les internautes non inscrits sont rarement au courant que leurs données sont collectées par Facebook. Une partie de ceux qui ne sont pas sur le réseau social évoquent souvent comme raison leur aversion à l'idée de transmettre leurs données à l'entreprise. Or, ces «résistants» voient eux aussi leurs données aspirées.

Surtout, les internautes n'ont pas donné leur accord. Ou du moins, pas explicitement. En Europe, les sites Internet utilisant des cookies – fichiers mémorisés dans le navigateur qui enregistrent les pages consultées – doivent en informer leurs visiteurs et obtenir leur consentement. Mais ces derniers ne connaissent pas forcément la nature de ces cookies, et ignorent que leurs données seront probablement transférées, entre autres, à Facebook.

Ce pistage des internautes non inscrits a d'ailleurs valu à Facebook une condamnation en Belgique. La justice belge a ordonné à Facebook, en février, de cesser cette pratique auprès des internautes du pays, sous peine d'une astreinte de 250 000 euros par jour pouvant atteindre 100 millions d'euros. Facebook a annoncé son intention de faire appel. ■

MORGANE TUAL

GROUPE LE MONDE

VOUS ÊTES NOTRE PLUS BELLE RÉCOMPENSE

Évolution de l'audience

Le Monde +13% (1)

M Le mag +9% (2)

Le Monde.fr +10% (3)

(1) Source ACPM ONE 2017 vs ONE 2016 – Indicateur LNM – 2,7 millions de lecteurs chaque jour - Base 15 ans et +
(2) Source ACPM ONE 2017 vs ONE 2016 – Indicateur LDP – 2,1 millions de lecteurs chaque semaine - Base 15 ans et +
(3) ACPM OJD Année 2017 vs 2016 – 1,8 milliard de visites sur le site fixe, site mobile et les applications du Monde.fr